NTE-QUATRIEME ANNEE — N° 10 226 — 40 PAGES — VENDREDI 16 DÉCEMBRE 1977

HEC DES NÉGOCIATIONS A E.D.F.

JUPURES DE COURANT
ndredi de 9 à 11 heures

LIRE PAGE 37


# Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,60 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,75; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 35 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 50 rls; Italie, 350 l.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 17 esc.; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 35

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23


## dénouement de l'affaire des otages du Polisario

### Des pions r l'échiquier...

ur les familles des otages, ı arrachés à leur cauchemar, l'opinion française, pour ceux qui refusent par prin- que des hommes soient enle- séquestrés et parfois tués à os de querelles où ils n'ont le part, les libérations annon- à Alger sont une si bonne elle que les modalités de ration passent au second . Après tout, à cheval donné, ne regarde pas les dents ! tant, une analyse un peu poussée fait apparaître, dans affaire, quelques aspects peu ınts.

bout en bout, sept hommes ne femme — ainsi que tous qui s'intéressaient à leur — *auront été manœuvrés* ne des pions sur un échiquier itique. Politique étrangère ord, lorsque le Front Polisario, faire pression sur Paris, les va et n'en donna plus de nou- s dans l'espoir que l'angoisse l'exaspération de leurs fa- es contraindraient le gouver- ient français à revenir sur ses lyses de la situation au Sahara dental, à modifier ses allian- t à reconnaître un partenaire avait décidé d'ignorer. Poli- intérieure ensuite, lorsque le d'un parti français d'oppo- n, après avoir vigoureusement ıcé à l'étranger la politique on pays, espère tirer un béné- évidemment électoral de la ne manière qui lui est faite un chef d'Etat désireux d'in- r un *camouflet au président a République* française et de forter ses adversaires à Paris. 'ette mise en scène, qui montre r le moins la synchronisation re l'agenda du président algé- ı et les décisions d'un protégé raoui réputé autonome, suscite es et déjà en France de émentes *réactions*. De *toute* lence, elles ne sont pas toutes pirées par le souci de la « di- ıté nationale » et des bons ıges diplomatiques. Mais la fleur » faite à M. Marchais, simultanément, mais de façon ins éclatante, à M. Mitterrand, ts que l'émissaire de l'Elysée ait *épuisé en vaines négocia-* s, traduit surtout une nou- e et alarmante dégradation relations franco-algériennes. durcira dans leur incompré- sion et leur animosité ceux à Paris, redoutent qu'elles iéliorent. Nombre de Français se laisseront pas aisément vaincre de la « magnani- » du Polisario et du carac- « militaire » de l'activité des es qu'il détient. On risque etenir surtout de cette affaire M. Marchais a été associé : qu'il faut bien appeler un nt au président de la Répu- te.

s relations franco-algériennes ient-elles pris ce tour si s, qui soutient le Maroc et Mauritanie tout en rendant hommage platonique au à l'autodétermination des raouis, dont ces deux pays nt partagé le territoire, avait du moins trouver un ton re à sauvegarder l'essen- Tel n'était pas le cas, une de plus, dans la confé- e de presse de M. Giscard taing.

mment souhaiter sérieuse- que les rapports tumultueux passionnels entre les deux passent sagement « par le usage des relations inter- onales », pour devenir « cor- s ? « Vous n'avez pas trouvé ma plume et dans ma bouche oindre polémique, jamais ! », lame le président de la Répu- ıe. Les Algériens n'ont jamais é de sa bonne éducation, ils auraient peut-être été sensibles à un mot de sym- ie à propos des odieux es racistes qui se commettent France.

las ! le sort des individus, vie ou leur détresse, ne sont on le voit une fois de plus, ui préoccupe le plus les gou- ants. Pris en otages de façon daleuse, menacés dans leur nal protégés, ils passent bien ce « jeu normal des inté- entre pays indépendants » le président de la République lle à « ne pas transformer roblème politique ».

### • Les huit prisonniers seraient remis avant Noël à un émissaire de l'ONU
### • M. Giscard d'Estaing dénonce les « interférences » dans la politique française

*La libération prochaine des huit otages français détenus par le Polisario a été confirmée mercredi 14 décembre par un communiqué du « ministère sahraoui de la défense » publié à Alger. On croit savoir dans la capitale algérienne qu'elle interviendrait la semaine prochaine, c'est-à-dire* « avant Noël », *comme l'avait indiqué M. Marchais avant son retour, mercredi, à Paris.*

*Dans l'interview qu'il a accordée mercredi soir 14 décembre à TF 1 et à Antenne 2, M. Giscard d'Estaing s'est félicité de la prochaine libération des otages, mais s'est élevé contre l'affirmation du Polisario selon laquelle il s'agit* « d'agents de l'impérialisme ». *Après avoir mis en garde Alger contre les « interférences » dans la politique française, le président de la République a critiqué implicitement M. Marchais, le président Boumediène et les responsables du Polisario, affirmant :* « On ne fait pas de politique avec des otages. » *Jeudi matin, on affirmait, de source officielle, que M. Waldheim avait annoncé, il y a deux jours déjà aux autorités françaises, la décision du Polisario.*

*A Alger, le quotidien* El Moudjahid *fait état de la « magnanimité » du Polisario et estime que la politique française au Sahara occidental vient de perdre un* « alibi ». *Aucune réaction officielle aux déclarations de M. Giscard d'Estaing sur l'évolution des relations franco-algériennes n'était toutefois intervenue jeudi, en fin de matinée.*

*Dans sa conférence de presse, M. Giscard d'Estaing a également abordé la situation en Europe et l'évolution de la crise au Proche-Orient.*

Sans doute pour donner plus de hauteur à ses propos et ne pas paraître réagir aux dernières informations en provenance d'Algérie, M. Giscard d'Estaing avait demandé d'entamer ce tour d'horizon international par les affaires européennes. Le président de la République n'avait pourtant pas grand-chose à dire sur un sujet qui se prête peu au sensationnel. Qu'avons-nous appris ? Essentiellement qu'en ces *« temps difficiles »* pour l'Europe et le monde, la situation pourrait être pire puisque *« l'Europe a supporté la tempête et ce n'est pas si mal »* même si *« elle continue à progresser à un rythme trop lent »*, dans les domaines économique et monétaire, aussi bien que politique.

JACQUES AMALRIC.

*(Lire la suite page 6.)*

### AU JOUR LE JOUR
## MERCI, MERCI

*Les six Français retenus par le Polisario vont avoir l'embarras du choix pour savoir qui remercier de leur libération.*

*Vont-ils témoigner leur reconnaissance au gouvernement français, qui a envoyé à plusieurs reprises un émissaire particulier ? Vont-ils remercier le président Tito, qui avait transmis au président Boumediène un message du président Giscard d'Estaing ? Vont-ils remercier le parti socialiste, qui a fait savoir qu'il a fait ce qu'il a pu ? Vont-ils remercier le gouvernement algérien, qui a permis à M. Marchais d'annoncer que les « prisonniers » seraient libérés avant Noël et de déclarer, au passage, que le gouvernement français n'y était pas pour grand-chose ? Vont-ils remercier l'ONU, à qui ils seront remis comme un colis de fin d'année ?*

*Après tout, peut-être les six otages se contenteront-ils de remercier le Polisario, sans lequel ils n'auraient jamais eu personne à remercier.*

BERNARD CHAPUIS.

## La limitation des ventes d'armes

### *L'U.R.S.S. et les États-Unis ont ouvert des discussions à Washington*

**Des discussions entre représentants des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. ont commencé mercredi 14 décembre à Washington avec une discrétion exceptionnelle. Elles porteront sur la limitation des ventes d'armes à l'étranger. Ce poste a une importance non négligeable dans le commerce extérieur des deux pays.**

**A Moscou, les projets de plan et de budget pour 1978 ont été présentés au Soviet suprême. Une réduction de la croissance économique est prévue. On a remarqué l'absence, à cette séance, de M. Brejnev, qui a par ailleurs annulé un rendez-vous avec M. Brandt. (Lire page 8.)**

De notre correspondant

Washington. — La négociation américano-soviétique qui a commencé mercredi 14 décembre pourrait devenir un jour, par ses conséquences, plus importante encore que les pourparlers sur les armements stratégiques (SALT). Le département d'Etat n'a annoncé qu'au dernier moment qu'une *« rencontre préalable »* s'était ouverte avec une délégation soviétique pour entamer un *« échange de vues général »* sur le problème des ventes d'armes dans le monde. Les Soviétiques, une douzaine en tout, sont dirigés par M. Khlestov, ancien chef de la délégation de l'U.R.S.S. aux négociations de Vienne pour une réduction des forces en Europe ; les Américains par M. Leslie Gelb, ancien journaliste, directeur des affaires politico-militaires au département d'Etat.

Du côté américain, on se garde bien de baptiser « négociation » cette première rencontre, qui devrait durer trois à quatre jours seulement. On ne parle même pas de « groupe de travail », alors que les entretiens avaient été annoncés sous cette forme en mars dernier, après la première visite de M. Vance à Moscou. Parmi les huit groupes de travail dont la création avait alors été décidée, certains ont obtenu des résultats (sur l'arrêt des expériences nucléaires ou la limitation des armements dans l'océan Indien), d'autres n'ont pas encore vu le jour (sur la défense civile par exemple ou la protection des satellites). Celui qui vient de se réunir à Washington devait, comme M. Carter l'avait expliqué le 30 mars, *« jeter les bases d'un contrôle d'ensemble des livraisons d'armes classiques à des pays tiers, en particulier aux pays en voie de développement »*.

Les rares indications recueillies ici confirment que l'échange de vues portera sur les ventes *d'armes aux pays du tiers-monde* : les livraisons aux alliés européens des deux Grands en sont exclues, du moins pour le moment. Du côté américain, il est jugé prématuré, semble-t-il, de parler d'une limitation des livraisons par région. Il ne sera pas question du Proche-Orient ou de l'Afrique, mais plutôt de limitations qualitatives générales. Les Etats-Unis aimeraient, par exemple, parvenir à un accord interdisant les fournitures de missiles sol-sol d'une certaine portée — du type Scud soviétique, — ces armes servant généralement aux représailles, donc favorisant l'escalade des conflits.

MICHEL TATU.

*(Lire la suite page 10.)*

## Le Portugal ou la reconstruction menacée

**La crise gouvernementale au *Portugal* intervient au moment même où se déroulent des négociations avec le Fonds monétaire international pour l'octroi d'un crédit de 50 millions de dollars. De leur issue dépend le déblocage d'un prêt international de 750 millions de dollars.**

**Or les exigences du Fonds, qui visent à réduire les déficits de la balance des paiements courants du pays, apparaissent très dures, dans la mesure où elles peuvent mettre en péril la reprise de l'activité économique et la résorption du chômage.**

***La solution des difficultés portugaises* est liée à l'élaboration d'un plan à plus long terme, comme le note Danièle Gervais dans l'enquête dont nous commençons la publication page 9.**

## Le dollar atteint ses cours les plus bas

*Dans l'attente de la réunion hebdomadaire du conseil de la Bundesbank, qui pourrait peut-être diminuer encore son taux d'escompte, déjà très bas (3,5 %), le dollar a légèrement repris sur les marchés des changes, mais ses cours s'inscrivent, tant à Francfort et Zurich qu'à Tokyo, à leur niveau le plus déprimé qu'on ait encore jamais enregistré.*

*Il valait 2,1380 DM à Francfort (après être descendu jusqu'à 2,1180 DM dans la journée de mercredi), soit 2,0650 francs suisses. A Paris, son cours s'établissait à 4,7960 F (après être tombé mercredi à 4,7880 F). A Tokyo, il était coté 237 yens.*

Des informations publiées officiellement ou recueillies auprès du marché ce jeudi 15 décembre *dans la matinée*, ressortaient deux faits essentiels. Le premier est l'ampleur des interventions auxquelles les Banques centrales se sont livrées pour corriger, comme *elle* disent, les *« fluctuations erratiques »* du dollar : en réalité, pour essayer d'enrayer sa baisse. Le deuxième est l'inquiétude grandissante qu'inspire aux autorités monétaires et aux *milieux* financiers internationaux le déclin de la devise américaine.

La décision prise à Bruxelles, mercredi après-midi, de relever de deux points le taux de l'escompte pour le porter à 9 % est le signe des graves tensions dont fait l'objet le « serpent » européen. Jeudi matin, le franc belge avait cessé d'être à son « plancher » ; mais les incertitudes que fait peser la faiblesse du dollar sur le maintien des parités actuelles au sein du « serpent », sinon même sur la survie de ce dernier, restent entières.

Pour soutenir ses partenaires de l'accord monétaire européen (outre le franc belge, le florin néerlandais et les couronnes danoise et norvégienne), et surtout pour accompagner le dollar dans son mouvement de recul en essayant en quelque sorte de le retenir, la Bundesbank a, du 1er octobre au 9 décembre, acheté l'équivalent de 9 milliards de deutschemarks en devises, soit de 4,6 milliards à 4,7 milliards de dollars. C'est là un montant considérable qui dépasse la totalite des interventions annuelles des banques centrales à l'époque où fonctionnait le système des taux de change fixes. Pendant les années 60, on dénonçait pourtant déjà l'effet inflationniste de telles opérations de soutien...

Au cours des seuls neuf premiers jours de décembre, la Bundesbank aurait acquis l'équivalent en dollars de 2 milliards de deutschemarks.

PAUL FABRA.

*(Lire la suite page 38.)*

## Vouloir rompre pour changer

**M. Philippe Herzog, membre du comité central du parti communiste et l'un des responsables des équipes économiques du P.C.F., donne ci-dessous le point de vue de son parti sur les solutions à mettre en œuvre pour redresser la situation française. Il donne à cette occasion une interprétation très libre des prises de position du P.S. sur le même sujet.**

par PHILIPPE HERZOG (*)

Le chômage massif, la pauvreté qui s'étend, l'inflation chronique, la croissance zéro, la dépendance économique, monétaire, militaire et politique de notre pays : pourquoi ? Parce que nos entreprises ont des « charges » salariales excessives ? Parce que la France ne peut faire mieux à cause des difficultés des autres pays ? Allons donc.

Ce sont là que les arguments dont se servent le patronat et le pouvoir pour tenter de masquer leur responsabilité.

En réalité, notre société est malade parce qu'elle est devenue l'empire du grand capital. Une telle concentration de la propriété, une telle puissance de l'argent, une telle mainmise sur l'Etat, aboutissent, après près de trente ans, à des privations sans nombre, aux bas salaires de la majorité des travailleurs, à la dilapidation du potentiel économique national, à une politique d'abandon national digne de celle des émigrés de Coblence.

Il y a cinq ans, le parti socialiste et les radicaux de gauche signaient un programme de gouvernement à rompre avec cette domination et avec cette politique.

Aujourd'hui, ils préconisent un « retour à la raison » (1), et ils font écho à la propagande de la droite : *« La première tâche est d'améliorer la compétitivité des entreprises françaises »*. C'est pourquoi : *« Il ne peut être question d'en mettre en cause la bonne santé par un excès de charges »* (2). Or : *« les entreprises auront comme charge nouvelle principale de verser des salaires plus élevés aux travailleurs du bas de l'échelle »* (2). Concluez. Observez tous ces politiciens de droite déconsidérés, qui se réjouissent de ces propos.

(*) Membre du comité central du P.C.F.

*(Lire la suite page 16.)*





### VINGT-CINQ ANS DE LIVRES DE POCHE
## *Une édition à part entière*

Amour de poche, argent de poche, culture de poche, livre de poche... L'appellation s'accompagne, dès ses origines d'un « a priori » : quelque chose de « rétréci », de rabougri, d'appauvri, *de dimensions réduites et de* qualité inférieure qui ne pouvait convenir qu'à des sous-consommateurs de livres, dont les besoins et les aptitudes étaient également réduits et limités...

Ces positions pessimistes et élitistes ont fait leur temps. Les collections de poche se sont taillé aujourd'hui une place royale dans l'édition puisqu'elles représentent, en nombre d'exemplaires, le quart de la production annuelle de livres ; on en compte plus d'une vingtaine et il en naît toujours de nouvelles.

Cette diversité est si grande qu'il a fallu des instruments pour s'y retrouver. Tous les deux ans, le Cercle de la librairie publie un épais « Catalogue des livres au format de poche ». Un premier « Guide pratique de la lecture en poche » vient de paraître (Guy Authier édit.) où l'auteur, Bruno de Latour, présente en de brèves notices cinq cents des auteurs publiés dans le petit format.

L'ambition de la qualité a crû avec celle de l'étendue. Plusieurs collections amplifient l'édition originale, l'enrichissent de notes, de préfaces, de documents ; « Folio junior » adapte sa typographie et ses illustrations aux divers âges de l'enfance. *En littérature, il ne s'agit* plus seulement de répercuter des best-sellers, mais de faire découvrir des auteurs restés trop méconnus qui courent ainsi une nouvelle chance.

Plus modiques dans leur prix de fabrication, les collections de poche — ou les « paperbacks » *qui viennent d'apparaître* — permettent aux éditeurs des rééditions qui, hors ce canal, seraient trop coûteuses. Pour les libraires, elles contribuent à approvisionner le fonds littéraire, puisque souvent les titres épuisés ne sont pas réédités. Enfin, par leur faible prix de vente, elles mettent le livre à la portée de tous. Et souvent, par rapport à tout ce qui paraît, elles représentent un choix.

Diversifiée, répertoriée, parfois originale, souvent triée, l'édition de poche *représente aujourd'hui* une édition à part entière. Et à petit prix.

*(Voir l'enquête de NICOLE ZAND en pages 22 et 23.)*

# idées

## JUSTICE

### Le point de vue de... Roland KESSOUS

# Merci Monique Guemann

*M. Roland Kessous est magistrat à l'administration centrale.*

EN 1966 Casamayor était suspendu pour avoir écrit que le garde des sceaux était le maître du non-lieu. Cette mesure nous apparaît, avec le recul du temps, invraisemblable, et ne pourrait intervenir aujourd'hui dans les mêmes conditions.

Monique Guemann, substitut, déclare à l'audience qu'elle est inquiète devant une atteinte portée aux droits de la défense. Elle est aussi suspendue. Nous devinons déjà le jugement que l'histoire portera sur une telle décision. L'évolution de la magistrature de ces dix dernières années est tout entière résumée dans ces deux faits. D'un côté, un pouvoir qui n'accepte pas la liberté d'écrire et de parler des juges ; de l'autre, des magistrats qui essaient de donner un contenu concret au mot liberté — la leur et celle des citoyens.

Monique Guemann n'a pas critiqué une décision de justice, n'a manqué ni à l'honneur, ni à la délicatesse, ni à la dignité, puisque de tels manquements constituent, au regard de notre statut, une faute professionnelle. Bien au contraire, son attitude nous a permis de nous sentir moins honteux d'être magistrats. L'affaire Croissant intervient après une série d'affaires judiciaires qui ne sont pas à mettre au crédit de la magistrature. Dans la grisaille de nos vies professionnelles, notre collègue nous a redonné, pour un temps, confiance dans le rôle que nous pouvons jouer.

Les membres du parquet sont, en toutes circonstances, soumis à l'autorité hiérarchique de leurs chefs, sauf à l'audience, où la parole est libre. Cette exception n'a de signification que si elle laisse une indépendance absolue au parquetier, dégagé du lien de subordination de faire connaître son sentiment dans les affaires dont il est saisi.

Peut-on aller au-delà ? La réponse ne peut être qu'affirmative, lorsqu'il apparaît que des atteintes exceptionnellement graves sont portées aux principes essentiels d'une société démocratique concernant les libertés. Et cette tradition existe déjà dans nos pratiques. Souvenons-nous, lorsque la magistrature a été qualifiée de lâche, dans sa quasi-unanimité elle s'était drapée dans sa dignité, et les membres du parquet avaient publiquement dénoncé à l'audience, en dehors de toute affaire, l'offense faite au corps. Il est vrai qu'en ce temps l'initiative venait de la hiérarchie. Une liberté tronquée n'en est plus une, et toute autre conception de la liberté de parole conduirait à la restreindre tandis qu'une démarche logique doit, au contraire, tendre à l'élargir. Il n'appartient pas aux magistrats de s'auto-censurer et de limiter leurs pouvoirs dès lors que ceux-ci s'exercent dans le sens du bien de la justice et de l'intérêt général.

Monique Guemann a su dire, dans le cadre professionnel, ce qu'elle pouvait exprimer sans risque dans le cadre syndical. C'est pourquoi elle a été sanctionnée. Le pouvoir ne peut tolérer la contradiction en son sein, et n'admet la liberté que lorsqu'elle ne lui porte pas ombrage. Mais comme elle est vice-présidente du Syndicat de la magistrature, les poursuites exercées contre elle visent également son organisation professionnelle. Depuis sa création, le Syndicat de la magistrature défend les libertés, car le juge doit être un rempart contre l'arbitraire. Est-ce pour cette raison que presque tous les gardes des sceaux, avec une constance inquiétante, l'ont réprimé et ont cherché à minimiser son audience ? Lorsque des juges paraissent oublier leur mission constitutionnelle et que l'autorité politique désavoue ceux qui veulent s'y conformer, nous avons l'obligation de nous interroger sur la nature d'un Etat qui tolère de telles pratiques.

Quelques phrases au début d'une audience, une mesure de suspension, et nous voilà confrontés à la réalité que connaissent des milliers de citoyens dans notre pays : la liberté est un combat.

Pour nous magistrats, garants des libertés en application de l'article 66 de la Constitution, cela signifie que nous devons comprendre et ne pas entraver les luttes de tous ceux qui, à des titres divers, se battent sur leur lieu de travail et à l'endroit où ils vivent pour donner un contenu concret aux libertés.

Battons-nous sans réserve pour Monique Guemann, car à travers elle nous défendons toutes les libertés.

# Un mal profond

par PIERRE MARCILHACY (*)

LA justice n'est pas un problème comme les autres. On peut analyser sa finalité et ses moyens, affirmer l'évidence, à savoir que les juges doivent appliquer les lois de leur pays et qu'ils ne peuvent, en aucune manière, substituer leur volonté à celle du législateur, proclamer et constater que les mêmes juges n'ont jamais l'excuse de céder à la vénalité, que leurs ambitions légitimes ne peuvent s'exprimer qu'après leur devoir accompli.

On peut dire tout cela et bien d'autres choses encore et n'avoir ni posé ni, bien sûr, résolu le problème de la justice.

Il faut d'abord, et avant tout, que la *nation* ait confiance dans la *justice* qui est rendue en son nom. En dépit de ses lois et de l'indiscutable qualité professionnelle et morale de ceux qui les appliquent, la France n'a plus confiance dans sa justice et elle en vient à l'accuser de péchés qu'elle n'a pas toujours commis.

Le mal est profond. Il ne vient pas du fond des âges mais il se révèle lentement. L'affaire du *Canard enchaîné*, celle d'Abou-Daoub ou celle de Mᵉ Croissant ne sont que des accidents qui éclairent les malaises obscurs. Bien plus, jadis, seuls tendaient leurs poings vers la symbolique balance, les plaideurs mécontents, les condamnés ou les avocats dont le devoir est de n'être jamais satisfaits.

Voici qu'à ce concert traditionnel et humainement inévitable, vient se joindre la voix des magistrats les plus activistes comme les plus modérés. Que dire d'une Eglise dont les prêtres proclament ouvertement qu'ils ne croient plus en Dieu ?

Dieu n'est pas plus mort que n'est morte la justice. Seulement, on croit de moins en moins au premier et plus du tout à la seconde. Or, les hommes ont besoin pour vivre et espérer du premier comme de la seconde.

Cet état de fait actuel, redoutable et scandaleux — malheur à celui par qui le scandale arrive, — qui donc en est responsable ?

Chacun d'entre nous porte sa petite part, car la justice est un idéal sinon un mythe et ceux-ci ne vivent que par la foi.

Cependant, nous devons noter que idéal et mythe sacrés n'existent que si on les maintient hors du contact avilissant des hommes. Or, voici plus de vingt ans que les gouvernements considèrent les mécanismes de la justice comme partie intégrante de ce qui assure la cohésion de l'Etat. On a refusé à la justice d'être le pouvoir judiciaire. Elle n'a que la qualité d'autorité judiciaire. La nuance verbale insensiblement a conduit au point où nous sommes. Même si elle ne reçoit pas d'ordres directs, la justice est dépendante d'un pouvoir exécutif qui ne représente — et encore — que la moitié des citoyens et justiciables français.

On peut objecter, à ce qui précède, que tout cela n'est pas nouveau, que déjà les Grecs, les Latins et même La Fontaine ont tonné ou daubé contre la dépendance des magistrats. Il est vrai, mais en ces temps d'une part le pouvoir, s'il n'était pas toujours respectable, était respecté, et d'autre part ce qui faisait question c'était moins la justice que quelques décisions.

Le mal était maladie. Le corps paraissait sain ; la situation est aujourd'hui inversée, et d'aucuns supplient d'accepter que le corps soit malade. Le résultat, c'est qu'aux yeux d'un peuple de plus en plus éclairé, curieux et inquiet qui ne croit ni aux sources du pouvoir, ni à Dieu ni à diable ni peut-être, aux hommes, la justice ravalée au rang des poids et mesures ou des contributions, n'a même plus le crédit dont disposent ces honorables institutions.

Il n'est, dès lors, d'autre remède que d'assurer la séparation de la justice et de l'Etat pour éviter qu'aux yeux de l'opinion publique, la première ne pâtisse du discrédit qui atteint le second.

« *Alors*, direz-vous, *gouvernement des juges ?* » Nous ne le pensons pas, mais nous croyons fermement que mieux vaudrait encore un gouvernement des juges que des juges attachés à un gouvernement.

La justice n'est pas un problème comme les autres. Je n'en veux d'autre preuve que quand elle est calomniée ou bafouée, l'homme, l'avocat, l'élu que je suis en souffre comme il souffre quand il voit son pays sans idéal et sans gouvernement...

(*) Sénateur de la Charente (non inscrit).

# Le glaive et le poignard

par PIERRE VÉRON (*)

LORSQUE parmi les lambris des chambres d'apparat des cours d'appel et sous l'œil ému de leur famille les avocats stagiaires prêtent le serment « *d'exercer la défense et le conseil avec dignité, conscience, indépendance et humanité* », ils ne comprennent pas toujours qu'il leur est demandé de le faire « *dans le respect des tribunaux, des autorités publiques et des règles de leur ordre, ainsi que de ne rien dire ni publier qui soit contraire aux lois, aux règlements, aux bonnes mœurs, à la sûreté de l'Etat et à la paix publique* ».

Un décret de 1972 impose pourtant à celui qui veut consacrer sa vie à la défense de prendre de tels engagements. S'il vient à y manquer, il s'expose à des poursuites disciplinaires devant le conseil de l'ordre du barreau dont il relève.

Jusqu'à présent, les autorités n'avaient mis en œuvre de telles poursuites que pour faire sanctionner des manquements commis par les avocats à leur devoir de respect à l'égard du tribunal devant lequel ils plaidaient ou à l'égard d'une décision de justice critiquée, par exemple, par voie de presse.

Voici qu'aujourd'hui le procureur général de Versailles s'émeut de propos visant l'« *institution judiciaire* » tenus par un avocat lors du congrès de l'organisation syndicale d'avocats à laquelle il appartient.

Prélude ordinaire à une poursuite disciplinaire, la demande d'explications adressée au bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour de Versailles, ne peut laisser indifférent ceux pour qui les droits de la défense sont plus et mieux qu'une formule creuse de banquets de comices judiciaires.

Il est, en effet, reproché à notre confrère d'avoir déclaré « *l'institution judiciaire est l'institution qui réprime. Nous avons peur de cette institution, nous avons peur des magistrats* ».

La première affirmation est cependant parfaitement exacte en droit en tant qu'elle vise les juridictions pénales (qui n'ont d'autre fonction que d'infliger des peines aux personnes convaincues d'avoir commis une infraction : les mandements de citation émanant des parquets utilisent toujours les mots « fait prévu et réprimé » pour relier le fait incriminé au texte de loi qui le punit.

∴

Ce ne sont donc pas tant les mots qui sont en question qu'une certaine idée de la défense : tant qu'il se cantonne à plaider l'indulgence, l'avocat sera toléré, car sa présence discrète rassurera les esprits soucieux du respect des formes garantissant les libertés individuelles.

Mais qu'il vienne à sortir du prétoire et à exprimer sa frayeur devant une institution dont le rôle organique est la répression et il encourra les foudres des représentants du pouvoir exécutif auprès de cette institution.

Il faut le dire tout net : le rôle de l'avocat dans les murs des prétoires ou hors ces murs n'est pas de plaire au pouvoir. L'avocat doit parfois lutter contre lui lorsqu'il outrepasse ses droits, car il représente le contre-pouvoir de la défense.

Il doit souvent démontrer devant le juge administratif l'excès ou le détournement de pouvoir commis par l'administration et critiquer devant la cour d'appel la décision d'instance dont il demande la réformation.

Qu'on ne compte pas sur les avocats pour se laisser enfermer dans les prétoires et qu'on sache que, garants des droits de la défense, ils dénonceront partout leur violation. Et que l'on médite, avant de poursuivre un avocat, l'apostrophe lancée par Michel de Bourges à la cour des Pairs : « *Un accusé sans défenseur n'est plus qu'une victime abandonnée à l'erreur ou à la puissance du juge. Celui qui condamne un homme sans défense cesse d'être armé du glaive de la loi, il ne tient plus dans sa main qu'un poignard.* »

(*) Avocat au barreau de Lyon, président de la Fédération nationale des unions de jeunes avocats

# TÉMOIGNAGE

Deux jeunes artisans, apparentés, mariés, pères de famille, se connaissant depuis leur enfance, sont propriétaires de leurs maisons qui se font vis-à-vis dans la même rue. Un jour, la femme de l'un d'eux fait irruption chez sa voisine d'en face et lui reproche violemment d'avoir regardé chez elle avec une paire de jumelles. Le mari de la prétendue coupable survient et la met à la porte d'un coup de pied dans l'arrière-train.

Les gendarmes, alertés par un voisin, arrivent, enquêtent, calmement. Lorsqu'ils se retirent, ils pensent que l'incident n'aura pas d'autre suite. La femme molestée est vue les jours suivants circulant, comme de coutume, dans sa voiture. Mais, quelques jours après la bagarre, elle produit à la gendarmerie un certificat de son médecin habituel prescrivant huit jours d'arrêt de travail, puis, encore quelques jours plus tard, un second certificat, toujours de son médecin, prescrivant une prolongation d'arrêt de travail de huit jours. Dès lors, les gendarmes sont dans l'obligation de transmettre la plainte au tribunal d'instance.

L'affaire passe en correctionnelle. Le tribunal ne dispose donc que du rapport de gendarmerie. Dans de tels cas, aucun avis n'est demandé au maire qui n'a d'ailleurs pas même connaissance du rapport de gendarmerie. Les seuls éléments complémentaires d'appréciation sont les certificats médicaux établis par le médecin de la plaignante et payés par elle. Au soir d'une longue audience qui a vu défiler et régler de nombreuses affaires mineures, le tribunal, fatigué, prononce son verdict et condamne le mari, auteur du geste regrettable, à deux mois de prison avec sursis.

L'indignation suscitée par cette condamnation est générale dans le village. Le grand-père du condamné, ancien artisan jouissant de l'estime générale et du respect unanime, confirmés par ses longues années de conseiller municipal et d'adjoint, a ses nuits hantées par l'idée que son petit-fils a été injustement condamné à une peine de prison, donc infamante. Le condamné, ayant perdu toute confiance dans la justice, refuse de faire appel.

Pourquoi saisir un tribunal lointain, qui juge un banal litige de voisinage dans une magistrale ignorance des circonstances mêmes du délit ? Pourquoi ignorer délibérément l'avis du maire, alors que celui-ci, dans le cas présent, connaît parfaitement les acteurs de la bagarre et que, selon le code municipal et le code de procédure pénale, le maire est officier de police judiciaire et chargé d'assurer dans sa commune rurale la sécurité et la tranquillité ?

Pourquoi aussi ne pas assermenter des médecins qui pourraient être appelés à établir des certificats à la demande de la gendarmerie, mais qui ne devraient pas être rémunérés par les intéressés ?

**DOCTEUR BIANQUIS.**
médecin
inspecteur général honoraire
de la santé publique



# Qui parlera pour Jessica ?

par le docteur PIERRE STRAUS (*)

LA cour d'assises de Paris vient de juger un couple de parents accusés du meurtre successif de deux jeunes nourrissons (1). Ils ont été lourdement condamnés, au maximum de la peine, le jury leur refusant les circonstances atténuantes. L'émoi créé par ce crime sera de courte durée. La société a bonne conscience puisque ces faits odieux ont été justement sanctionnés.

Cependant, pour les médecins et les travailleurs sociaux qui se penchent comme moi-même depuis longtemps sur le douloureux problème des jeunes enfants victimes de sévices, une telle affaire ne peut se clore avant qu'il ne soit répondu de façon claire à un certain nombre d'interrogations. D'après les renseignements fournis par la presse, les faits seraient les suivants :

Des parents amènent à l'hôpital en 1973 un nourrisson moribond de deux mois. L'autopsie pratiquée révèle une série de lésions ayant entraîné la mort, en particulier une fracture du crâne, qui ne peuvent être que d'origine traumatique.

Une procédure judiciaire est engagée. Il n'y a, bien entendu, comme toujours aucun témoin, mais il apparaît que les parents, le père en particulier, reconnaissent avoir pratiqué sur l'enfant certaines manœuvres, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles témoignent de manipulations particulièrement brutales.

Comment se fait-il alors qu'aucune inculpation n'ait été déclenchée à l'égard de ces parents, qu'aucune détention préventive n'ait été ordonnée, qu'aucune sanction pénale pour négligences graves ou manque de soins n'ait été prononcée et que l'affaire ce soit soldée par un non-lieu. Comment se fait-il qu'aujourd'hui la même justice impute à crime la mort de cet enfant ? Sur quels éléments nouveaux, sur quels aveux s'appuie-t-elle aujourd'hui pour remettre en cause son jugement et comment peut-elle dans ces conditions couvrir la première procédure ?

Trois ans plus tard, la mère vient accoucher d'un nouveau bébé, Jessica, dans une maternité parisienne. Cette femme en est à sa quatrième grossesse. Deux enfants de pères différents ont été *confiés à l'Aide sociale* à l'enfance, un troisième enfant est décédé de manière suspecte. Tout le passé de cette femme, son comportement, devraient attirer l'attention. Or rien n'est entrepris au départ de cette maternité pour exercer sur ce nouveau-né une surveillance ou un contrôle et pour aider cette mère à assumer sa nouvelle maternité. En particulier, il semblerait qu'aucune travailleuse sociale, qu'aucune puéricultrice n'ait visité cette femme après son retour au domicile.

A ces diverses interrogations, je m'efforcerai d'apporter quelques éléments de réponses qui figurent d'ailleurs dans un rapport actuellement dans les mains du ministère de la santé.

Plusieurs nourrissons, des dizaines sans doute, décèdent chaque année à la suite de sévices exercés par leurs parents.

Dans ce rapport, on peut dénombrer sept décès d'enfants survenus dans ces conditions dans un hôpital parisien. Sur ces sept décès, trois ne firent l'objet d'aucune enquête, ni sociale ni judiciaire. Trois firent l'objet d'une instruction qui aboutit à un non-lieu ; un seul décès, à notre connaissance, aboutit à une condamnation en cour d'assises.

Il apparaît curieusement que pour les cas les plus graves et particulièrement pour les enfants arrivant mourant ou décédés à l'hôpital, il existe comme une loi du silence. Lorsqu'il n'y a pas flagrant délit, lorsque le décès n'est suspect que par le caractère des lésions cliniques et les contradictions ou les invraisemblances fournies par l'interrogatoire des parents, la gravité des faits et la crainte de déclencher à tort une procédure judiciaire conduisent souvent le personnel hospitalier à « méconnaître » plus ou moins inconsciemment l'origine de la mort.

On peut discuter les motivations et les conséquences de ce comportement médical, mais il n'est pas impossible que la sévérité des sanctions pénales édictées par la loi n'agisse comme un frein au signalement. Ce ne fut pas ici le cas. Il n'en est que plus troublant de constater que le même phénomène peut se produire au niveau judiciaire.

Une autre réflexion découle de cette affaire. C'est l'absence totale de prise en considération des problèmes psycho-sociaux dans les consultations prénatales et plus particulièrement dans les maternités.

## Protéger les futures mères

Si la surveillance des grossesses à haut risque, l'amélioration de la qualité technique des accouchements et le développement de services de soins intensifs pour les nouveau-nés prématurés ou malades sont considérées comme des priorités et font l'objet d'investissements massifs, en revanche, rien, absolument rien, n'est fait pour prendre en charge les difficultés sociales des femmes durant leur grossesse et pendant leur accouchement. Rien n'est fait pour aider une future mère ou une jeune accouchée à résoudre les problèmes posés par sa maternité, par l'avenir de son bébé, sa protection médicale et sociale et son mode de gardiennage. Rien n'est fait pour encourager les mères à exprimer une demande d'aide concernant leurs difficultés psychologiques éventuelles.

Il règne, au contraire, actuellement, dans les consultations prénatales, les maternités et les cliniques d'accouchement, un esprit de médicalisation à outrance associé à une attitude nataliste, moralisatrice et parfaitement intolérante non seulement vis-à-vis des situations dites de « marginalité » ou d' « inadaptation sociale » mais encore vis-à-vis de toutes les difficultés relationnelles mère-enfant.

Cette carence dramatique en formation de l'équipe soignante et en personnel psycho-social conduit à négliger les signes d'alarme qui pourraient permettre de mettre en œuvre une aide spécifique en faveur de certaines mères par l'intermédiaire des structures de protection maternelle et infantile : services sociaux, travailleuses familiales et puéricultrices visiteuses.

Encore faut-il que ces structures disposent d'un personnel suffisant en nombre et en qualification. Ce nombre est non seulement insuffisant, mais il est proprement dérisoire au regard des besoins. Sait-on que les puéricultrices visiteuses, dont le rôle est justement d'aider les mères en difficulté et de surveiller à leur domicile les nouveau-nés et les nourrissons, sont moins de trente à Paris, c'est-à-dire moins d'une pour cent mille habitants. Les causes de cette insuffisance numérique sont multiples. L'aide médico-sociale à domicile est une tâche difficile, lourde de responsabilités et souvent peu gratifiante, mais en outre elle est sous-rémunérée, comme le sont d'ailleurs toutes les activités de prévention. Une puéricultrice attachée à un service hospitalier touche actuellement, en raison des primes, indemnités et heures supplémentaires, près d'un tiers de plus que les puéricultrices visiteuses de même qualification. Il n'y a donc rien d'extraordinaire à ce que ces jeunes *femmes* se détournent de cette spécialisation.

Deux enfants, William et Jessica, sont morts à trois ans d'intervalle. Si le meurtre de William était peut-être inévitable, celui de Jessica aurait sans doute pu être évité si les structures de protection de l'enfance n'avaient pas fait la preuve de leur insuffisance dramatique. Mais qui parlera pour Jessica ?

(*) Secrétaire général de l'Institut de pédiatrie sociale.

(1) *Le Monde* des 16 et 17 novembre.

RECTIFICATIF. — Une coupe malencontreuse a faussé la pensée de Rudolf Steiner dans la réponse de M. Henri Nouyrit à Henri Laborit (*le Monde* du 13 décembre, p. 2). Il fallait lire : « *Ainsi, pour assurer la liberté, il convient d'abord d'éliminer toute subordination des forces spirituelles à l'Etat et à l'économie ; pour réaliser l'égalité il faut faire de l'Etat, dégagé des engagements économiques qui altèrent son indépendance, le garant de l'application équitable des lois ; pour la fraternité, il convient de la réaliser dans le domaine économique* », etc.

هكذا من الأصل



Le Monde

# politique étrangère

## L'INTERVIEW TÉLÉVISÉE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

# L'Europe s'est révélée beaucoup plus solide qu'on ne le croyait

**Voici le texte intégral de l'interview accordée, mercredi *14 décembre*, par le président de la République à TF 1 et à Antenne 2. Le débat était animé par Roger *Gicquel* (TF 1) ; y participaient, Max Clos (« le Figaro »), Jean Daniel (« le Nouvel Observateur »), Maurice Delarue (« le Monde ») et Roland Faure (« l'Aurore »).**

M. D. — *Monsieur le président, l'Europe apparait comme une succession d'initiatives quelquefois excellentes, mais qui ont presque toutes avorté et qui sont accueillies avec de plus en plus de scepticisme. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1975 on a parlé d'une Europe de l'énergie ; il y a eu quelques parlotes et ça n'a rien donné ; vous-même, au début de cette année, vous aviez projeté de relancer l'Union économique et monétaire ; vous en aviez parlé avec Schmidt, vous aviez dit qu'à la fin de l'année, au conseil européen de décembre, vous feriez des propositions, et il n'y a pas eu de propositions. On a eu aussi des choses plus anecdotiques, comme le passeport européen, on en a parlé pendant deux, trois ans, puis ça a disparu. Quand vous parlez maintenant de l'espace judiciaire européen, eh bien ! on trouve..., enfin, c'est accueilli comme étant un petit truc pour accaparer l'attention pendant un peu de temps. On parle, je m'excuse d'être irrévérencieux, de l'Europe des gadgets et on n'y croit pas.*

*» Qu'est-ce qu'on peut faire ou qu'est-ce que vous pourriez faire pour que ces initiatives soient prises au sérieux et aboutissent ?*

— Monsieur Delarue, nous vivons des temps difficiles dans le monde. Et donc l'Europe vit des temps difficiles dans un monde difficile. Je crois qu'il faut se garder de jugements trop tranchés. Nous avons parlé de cette question au conseil européen, il y a quelques jours, et c'est le chancelier de l'Allemagne fédérale qui a fait la remarque suivante. Il a dit : « On » critique beaucoup l'état actuel » de l'Europe, mais si on la » compare à la manière dont » l'Europe a fait face à la crise » des années 30, on s'aperçoit » que le Marché commun a tenu » le coup, que nous ne sommes » pas entrés les uns vis-à-vis » des autres dans des querelles » commerciales ou monétaires, » que nous recherchons des solu» tions de solidarité dans cer» tains domaines et que nous y » parvenons. Par exemple, dans » quelques jours, je le souhaite, » nous parviendrons à une » solution européenne pour la » sidérurgie. Donc, face à des » difficultés, on peut dire que » l'Europe s'est révélée beaucoup » plus solide qu'on ne le croyait. »

» Je citerai un exemple : pendant cette période de crise, nos échanges à l'intérieur de l'Europe ont augmenté dans des proportions considérables, nos échanges avec la Grande-Bretagne, cette année, vont augmenter sans doute — vous étiez à Londres avec moi — de quelque chose de l'ordre de 35 % ; malgré les difficultés, l'Europe se fait.

### L'UNITÉ DE COMPTE EUROPÉENNE

**C'est le 6 décembre que le Conseil européen a pris les décisions nécessaires pour que l'unité de compte européenne (U.C.E. puisse être utilisée dans l'établissement du budget de la Communauté à partir de 1978. Cette U.C.E. existait déjà : elle est utilisée pour les comptes du Fonds européen de développement, de la banque européenne d'investissements et de la CECA. Sa valeur est définie par rapport à un « panier » de monnaies. Il s'agit, bien sûr, des monnaies des Neuf. La part relative de chacune des monnaies du panier est pondérée en fonction de la part de chacun des Etats membres dans le commerce international. La valeur de l'U.C.E. varie chaque jour. Elle est actuellement de 5,75 F. L'extension de l'U.C.E. au budget de la Communauté permettra de neutraliser les conséquences budgétaires des variations intervenues sur le marché des changes et de permettre que les contributions des Etats membres soient plus aujourd'hui en relation avec leur poids économique respectif.**

**L'unité de compte (U.C.), actuellement utilisée pour le budget, est l'ancienne U.C. qui servait primitivement pour toutes les opérations comptables de la C.E.E. Elle est définie par un *poids d'or*. Pour traduire l'U.C. dans les différentes monnaies nationales, on établit les parités déclarées au Fonds monétaire international avant la crise. C'est dire que l'U.C. est anachronique. Grâce à elle, la contribution au budget européen des monnaies faibles, surtout celle du Royaume-Uni, est très inférieure à ce qu'elle devrait être normalement.**

**Les prix agricoles européens sont libellés en U.C. Mais à une différence près : les taux de conversion en monnaies nationales ont été partiellement actualisés. C'est ce qu'on appelle la dévaluation du franc vert, de la livre verte, de la lire verte, ou la réévaluation du mark vert, etc.**

**Ph. L.**

» Deuxième remarque, nous prenons des décisions importantes, et, par exemple, nous avons décidé de passer le 1er janvier prochain à l'unité de compte européenne. C'est une mesure un peu technique, mais qui signifie que les comptes de l'Europe, au lieu de se faire comme jadis en dollars, puis ensuite en monnaie extérieure à l'Europe, se feront en monnaie européenne ; nous avons pris d'autres décisions importantes. Souvent, ce sont les délais d'application qui sont excessifs, et vous auriez pu parler, par exemple, de l'élection de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel. Je crois qu'on peut dire, si vous voulez, que d'abord, l'Europe a supporté la tempête, et ce n'est pas si mal, et, ensuite, qu'elle continue à progresser à un rythme que je juge trop lent.

### Un retard regrettable

R.F. — *Monsieur le président, vous étiez hier à Londres, vous avez quitté Londres après vos entretiens avec M. Callaghan et, ce matin, en vous réveillant, vous avez eu une mauvaise nouvelle : c'est le vote des Communes, qui finalement aboutit à repousser l'élection du Parlement européen au suffrage universel à l'année 1979. Encore une mauvaise nouvelle ! Alors, cette Europe politique, est-ce qu'on va la faire ?*

— Vous savez que les Anglais ont voté deux fois dans cette affaire. Ils ont d'abord voté sur le principe de l'élection au suffrage universel de l'Assemblée parlementaire européenne ; ils ont voté « oui », à une majorité d'ailleurs plus large qu'on ne s'y attendait.

Le vote auquel vous faites allusion, c'est un vote sur le mode de scrutin. Il y avait un débat... les partisans de la proportionnelle... les partisans d'une espèce de scrutin d'arrondissement... et finalement ce sont les partisans du scrutin d'arrondissement qui l'ont emporté, ce qui d'ailleurs n'est pas extraordinaire, puisque ce sont les conservateurs qui sont, au total, souvent les plus favorables à la cause européenne. Et c'est parce qu'il est difficile de mettre en place ce scrutin d'arrondissement, avec des dimensions nouvelles, qu'il va y avoir un retard regrettable. Enfin, nous trouvons ce retard regrettable et, ensuite, je vous indique que, bien entendu, les élections n'auront lieu que lorsque la Grande-Bretagne pourra y participer à la même date que les autres.

R. G. — *Justement, mes confrères ont souvent le sentiment — c'est ce qu'ils viennent de dire d'ailleurs — que les retards s'accumulent. Et quelquefois on se demande : mais, où va être l'initiative, avec un grand I, qui fera ce remarquable progrès, en tout cas aux yeux des citoyens européens ?*

J. D. — *Les élections auront bien lieu en 1978 ?*

En fonction de l'attitude britannique, ce sera 1978 ou 1979, puisqu'il faut attendre la loi électorale britannique. Il n'est pas encore certain que cela ne pourra pas être en 1978, peut-être à l'automne, mais nous n'avons pas la certitude que la Grande-Bretagne sera prête ; par contre, les huit autres, y compris le Danemark, qui avait fait des réserves, seront prêts au printemps 1978.

### L'espace judiciaire

J. D. — *Monsieur le président, mon confrère a traité de « gadget » votre thèse sur l'espace judiciaire ; j'ai trouvé que c'était une thèse très intéressante, et à certains égards peut être un peu grave. Vous savez qu'elle a été contestée, qu'elle est très discutée. Elle l'est d'autant plus, dans une grande partie de l'opinion française — je ne sais pas si vous l'avez ressenti de cette manière — qu'il semble que les Espagnols nous aient donné une dure leçon en refusant d'accéder à notre demande d'extradition.*

*Est-ce que vous n'avez pas eu l'impression, en définissant cet espace judiciaire, de rompre avec certains usages, avec une tradition, bref avec tout un passé juridique ?*

— Il faut bien séparer deux choses que l'on mélange volontiers.

Il y a les problèmes de droit d'asile politique. La France pratique le droit d'asile politique à l'heure actuelle, je vous l'indique, plus que quiconque ; et, de mon temps, plus que quiconque. Vous savez, par exemple, que, de tous les pays du monde, c'est la France qui a accueilli le plus de réfugiés chiliens, et je n'ai pas entendu dire qu'ils connaissent, dans leur vie en France, la moindre difficulté. Donc, il y a l'asile politique.

Et puis, il y a le droit d'extradition en ce qui concerne les crimes. A partir du moment où nous vivons les uns tout près des autres, avec des moyens de communication constants, une vie économique qui s'interpénètre, une vie culturelle de plus en plus semblable, lorsqu'il y a un crime commis chez l'un, celui qui est supposé l'avoir commis ne peut pas se réfugier chez l'autre et ne pas être jugé par un tribunal compétent.

Donc, l'idée d'espace judiciaire, ce n'est pas du tout l'idée d'un espace qui traiterait du problème des activités politiques, pas du tout ; il s'agit des crimes, et de donner un caractère plus régulier, plus systématique à des dispositions qui existent et qui sont les problèmes de compétences en ce qui concerne les crimes d'une certaine gravité.

Il faut voir le monde comme il est. D'ailleurs, de temps en temps, vous dites, et peut-être même vous écrivez : *« Il faut faire l'Europe des hommes. »* Mais, l'Europe des hommes, c'est cela ! Est-ce que vous croyez que l'opinion française accepterait qu'il y ait un criminel accusé d'un crime grave — il ne s'agit pas d'activité politique — qui serait de l'autre côté du Rhin ou de l'autre côté de la frontière belge, et qui narguerait la justice française ? Est-ce qu'on l'accepterait ? Je ne le crois pas. Avec l'évolution actuelle, le rapprochement des modes de vie, en réalité ce problème des crimes, et, je le répète, pas du tout le problème du droit d'asile, est un problème qu'il faut poser à l'échelon européen ; d'autant plus que, dans tous les pays en question, il y a des garanties judiciaires très sérieuses. Ce sont les pays qui ont, à l'heure actuelle, les systèmes judiciaires les plus élaborés. Si on proposait de le faire avec des pays qui ne donnent pas des garanties judiciaires appropriées, sans tribunaux d'appel, sans Cour suprême, on pourrait se poser des questions. Mais à l'intérieur d'une Europe qui est, en réalité, avec la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale, le Benelux, à la pointe des garanties judiciaires, c'est une question tout à fait différente.

R. G. — *Peut-être une dernière question sur l'Europe, parce que le temps tourne déjà ?*

M. D. — *C'était justement la suite de celle-ci :*

*— Comment pourrait-on avoir un espace judiciaire européen où l'extradition serait quasi automatique si les législations pénales ne sont pas semblables ? La France, par exemple, pratique la peine de mort et nos partenaires n'accepteront pas d'extrader des personnes qui risqueraient la peine de mort en France alors qu'elle n'est pas pratiquée chez eux !*

— Vous vous trompez... enfin je veux dire qu'ils le feraient peut-être puisqu'à l'heure actuelle nous avons des accords d'extradition bilatéraux. Donc, il ne faut pas inquiéter les Français sur ce sujet, il faut voir la réalité : c'est simplement de définir de façon plus régulière, plus systématique, le problème de la compétence des tribunaux par rapport au crime car, je vous le répète, dans un continent qui s'organise, l'idée que quelqu'un, jugé criminel, et non pas coupable d'activités politiques, pourrait s'installer à quelques dizaines de kilomètres et narguer les autorités judiciaires, est une idée qui ne correspond pas à l'état de développement de la vie judiciaire européenne.

— *Il y a des moments où la distinction est difficile.*

— Je ne le crois pas, mais c'est un problème à traiter avec beaucoup de sérieux. Toutes les instances compétentes vont se mettre au travail et nous n'allons pas précipiter les choses.

— *Les prises d'otages, c'est un des problèmes cruciaux actuellement dans toutes les sociétés occidentales. Quand vous avez fait la proposition d'un espace judiciaire européen pensiez-vous à ce problème ?*

— Pas uniquement, je vous le dis franchement. Je ne veux pas donner à l'Europe une allure répressive. Je ne crois pas que ce soit une bonne image pour elle, donc je pensais aux crimes. Le terrorisme est un crime, mais il y a d'autres formes de crimes qui doivent être traitées par les tribunaux dans des conditions identiques. Donc ceci s'appliquerait aux crimes terroristes, mais je ne veux pas que ce soit l'unique angle par lequel le problème soit posé.

— *Ce n'est pas l'Europe des polices ?*

— Je l'ai dit ailleurs, ce n'est pas l'Europe des polices, c'est l'Europe des justices.

### L'intérêt de tous les pays du Proche-Orient, c'est la paix

R. G. — *Passons au Proche-Orient, si vous voulez bien, messieurs. La conférence du Caire fait suite à l'initiative courageuse et très applaudie du président Sadate, quand il est allé à Jérusalem. A ce moment-là, on s'est dit tout de même que la politique de la France à l'égard de ce geste était d'une grande timidité. A-t-elle changé et, si oui, pourquoi ?*

— Je voudrais revenir un peu en arrière. Je voudrais dire deux ou trois choses simples sur les problèmes du Proche-Orient, des choses qui semblent mal connues.

La politique française est dominée par une idée depuis que j'exerce la présidence — car je crois que, dans ces affaires, il faut parler de ses responsabilités, de ce qu'on fait, — cette idée, c'est que l'intérêt de tous les pays du Proche-Orient, c'est la paix. C'est ma conviction.

D'autres pays ou d'autres analyses peuvent conduire à des attitudes différentes, par exemple mettre l'accent sur la sécurité d'abord et ensuite sur la paix. Je considère, pour ma part, que l'intérêt de toutes les parties en présence, c'est la paix. Et j'ai trouvé dans la visite du président Sadate à Jérusalem l'illustration de cette conviction. Car que s'est-il passé ? Ce n'est pas l'échange de discours qui a été le plus significatif ; c'est la réaction humaine des populations devant ce que serait un état de paix. Et, pour ma part, le plus important a été cette espèce de prise de conscience qu'il pourrait y avoir la paix au Proche-Orient.

*(Lire la suite page 4.)*

L'INTERVIEW TÉLÉVISÉE DU [P]RÉSIDENT DE L[A RÉPUBLIQUE]

# Il faut restaurer des relations normales avec l'Algérie

*(Suite de la page 3.)*

*Deuxième élément*, que je voudrais souligner, c'est que la politique de la France, contrairement à ce qu'on a décrit souvent, *pas tellement en France*, mais parfois, hélas ! à l'extérieur, n'est pas du tout dictée par des considérations d'intérêt et encore *moins d'intérêts pétroliers. Pour* une raison très simple : c'est que nous achetons notre pétrole au prix international, et que, s'il y avait *une crise ou un embargo*, aucun pays ne pourrait se protéger tout seul ; nous avons très bien vu, au moment des événe*ments de l'automne 1973, qu'il y* a unité, en réalité, de marché européen ou international du pétrole. Donc, l'idée que nous re*chercherions des avantages*, soit de prix, soit d'approvisionnement, par notre politique au Proche-Orient est totalement inexacte.

*Enfin, il y a un élément impor*tant, nous y reviendrons tout à l'heure, c'est la sensibilité de ce problème pour *ce qui* est d'Israël. Et *je crois* qu'à côté des éléments rationnels qui sont à prendre en considération — nous en parlerons — il y a les éléments de sensibilité ; parce que le peuple israélien est un peuple qui a connu un martyre historique et, je peux le dire d'autant plus que j'ai été le premier chef d'Etat du monde à avoir pris la parole à Auschwitz pour évoquer sur place le martyre du peuple juif.

Donc, dans tous les problèmes du Proche-Orient, à côté des éléments rationnels, il ne faut pas oublier naturellement les éléments de sensibilité.

Vous dites d'abord que nous avons été timides, au moment de la visite...

R. G. — *...du président Sadate à Jérusalem.*

— Nous n'avons pas été timides. Simplement, nous ne nous sommes pas exprimés. Pourquoi ? Il ne *faut pas confondre*, dans le monde actuel, les fonctions de l'information et les fonctions du gouvernement. Ce ne sont pas les mêmes *fonctions, et je n'ai pas à m'ex*primer comme un particulier ou un citoyen. Je m'exprime comme un gouvernement.

Vous savez, vous le rappeliez tout à l'heure, j'ai, avec le président Sadate, des rapports étroits, je dirais confiants et, d'ailleurs, je lui ai envoyé un messager personnel au mois de juillet ; il lui a fait part d'un certain nombre d'intentions ; je lui ai envoyé récemment un autre messager personnel, et vous savez que nous avons à Paris le vice-président de l'Egypte, que je reçois d'ailleurs demain matin ; nous avons donc des contacts très fréquents. Or, dans cette circonstance, le *président Sadate* a tenu à agir seul, il n'a consulté personne, il n'a informé personne. C'était donc un acte, si vous voulez, qu'il a *entrepris lui-même*.

Quel était l'essentiel de cet acte ? C'était de faire un discours, puisqu'il allait en réalité à Jérusalem pour parler devant le Parlement israélien. Or, à partir du moment où nous ne connaissions pas le contenu de ce discours, est-ce que c'était le rôle du gouvernement, le rôle de la France, de prendre une position par rap*port à un texte dont, je le répète*, nous ignorions totalement le contenu ?

Donc, il était normal que l'attitude de la France, de la France en tant que gouvernement, soit une attitude de réserve. Par contre, et très normalement, à la première réunion gouvernementale suivante, c'est-à-dire le mercredi suivant, nous avons fait connaître notre sentiment.

## Les relations franco-israéliennes

R. F. — *Les relations de la France et d'Israël ne sont pas très bonnes. C'est parfois mal ressenti par l'opinoin française. Ainsi, le premier ministre israélien, M. Begin, est allé récemment en Angleterre ; il est reparti pour la deuxième fois aux Etats-Unis. Son ministre des affaires étrangères, M. Dayan, était en Allemagne, à Bruxelles ; ils ne viennent pas en France.*

*Est-ce que, par exemple, l'invitation qui avait été faite au premier ministre israélien, lorsque c'était M. Rabin, sera renouvelée ? Est-ce que vous pensez qu'un geste peut être fait pour améliorer ces relations ?*

— Vous posez un problème. Il est vrai que, souvent, lorsque l'on pense à la *politique* étrangère de la France au Proche-Orient, on a des préjugés. Or c'est une politique, je le répète. Et je reviens un peu en arrière pour répondre à votre question. Je considère que l'objectif, c'est la paix. Et que la paix, pour exister, ne peut être qu'une paix globale. Si la paix n'est pas globale, il n'y aura pas de paix au Proche-Orient. Il y aura un désengagement plus ou moins limité dans une partie du Proche-Orient.

J. D. — *C'est ce que dit le président Sadate.*

— C'est ce que dit le président Sadate.

*— M. Begin l'a dit aujourd'hui aussi.*

— Donc, une paix globale.

Une paix globale doit être acceptable par *toutes* les parties intéressées, c'est-à-dire d'une part par l'ensemble des pays arabes intéressés, et d'autre part par Israël. Et pour être acceptable, au total, il faut que ce soit une paix juste, c'est-à-dire dans laquelle chacun trouve une réponse à ses préoccupations fondamentales. Et nous n'avons jamais dévié de cette ligne.

Paix globale, c'est-à-dire acceptable par tous et donc paix juste.

Au point de vue des contacts, nous n'avons pas eu récemment la *visite de dirigeants, de chef* d'Etat d'Israël. J'avais invité effectivement le premier ministre d'Israël à venir en France. Il y a eu des *élections*, un changement de gouvernement et nous avons indiqué que nous maintenions notre invitation. Et je peux vous dire maintenant que, sachant que M. Chaban-Delmas se rendait en Israël, voici quelques semaines, je l'ai chargé, avant son départ, d'une mission personnelle vis-à-vis de M. Begin, pour examiner les conditions de sa visite, de façon qu'elle puisse être ressentie comme une visite utile, parce que, comme ce devait être la première depuis une longue période, il fallait qu'elle donne ce sentiment d'utilité.

Je prends tout de suite un exemple. Il y a eu, en effet, une visite de M. Begin en Angleterre. Que s'est-il passé ? Vous avez vu les comptes rendus de la presse. Pendant cette visite, les autorités britanniques *ont* essentiellement insisté pour que M. Begin fasse un geste, apporte une réponse positive aux demandes, aux initiatives du président Sadate.

Eh bien ! si, par exemple, la visite de M. Begin s'était déroulée ici dans les mêmes conditions, elle aurait été ressentie comme négative en raison des éléments passés des relations franco-israéliennes.

C'est pourquoi, à mon avis, la visite de M. Begin doit être une visite utile, et j'aurai l'occasion, tout à l'heure, de vous dire sur quels sujets, à mon avis, elle pourrait porter.

## Le problème palestinien

M. C. — *Apparemment, les deux clefs du Proche-Orient, c'est Israël et les Palestiniens. Du côté israélien, il y a, à la fois, une patrie et un Etat. Du côté palestinien, on a beaucoup parlé de patrie palestinienne.*

— C'est moi qui en ai parlé ; maintenant, c'est le vocabulaire international.

M. C. — *Vous-même en avez parlé. Mais ce qui manque apparemment, c'est un Etat palestinien. Or qu'est-ce que c'est qu'une patrie palestinienne sans Etat palestinien ? Quelle est votre vision de la solution de ce problème ?*

— Remarquez quelque chose : on critique souvent la position du gouvernement français sur ces sujets. Je disais tout à l'heure que j'ai remarqué le discours à la télévision du président Sadate, à la tribune du Parlement d'Israël. J'ai bien écouté ce discours. Le président Sadate, qui a été longuement applaudi à la fin, a tenu des propos qui vont très au-delà de ce que sont les thèses exprimées par le gouvernement français.

Il a dit trois choses :

*Le* première chose qu'il a dite, c'est : pas question de négocier une paix séparée. Il l'a dit de la façon la plus claire. Quand il le redit maintenant, il confirme ce qu'il a dit à la tribune.

Il a dit ensuite qu'il fallait l'évacuation de tous les territoires occupés, y compris Jérusalem. Vous l'avez entendu comme moi, ce que nous n'avions jamais indiqué.

Et il a dit enfin qu'il fallait la reconnaissance d'un Etat palestinien alors que, comme vous *venez de le dire, nous employons* l'expression de patrie, c'est-à-dire d'un endroit où s'installent, où se reconnaissent les Palestiniens, *où, ensuite, ils s'organisent* suivant une expression politique à définir.

Donc, il est frappant de voir que, lorsque le président Sadate va beaucoup plus loin dans ses thèses que nous n'allons nous-mêmes, il est cependant applaudi.

Donc, je crois que, sur ce sujet, il faut enlever l'élément passionnel et voir quels sont les sujets de fond. C'est un problème sur lequel il y a des droits et si l'on ne connaît pas ces droits, le problème de fond ne sera jamais réglé.

Il y a le droit des Etats arabes à récupérer les territoires occupés. Pourquoi ? C'est parce que la guerre de 1967 n'était pas une guerre d'annexion territoriale. C'était une guerre défensive, en réalité de protection, et donc il n'y a *aucun élément juridique* et moral qui permette de priver les Etats arabes de la récupération de leurs territoires.

Le deuxième élément, c'est le droit, pour les Palestiniens, d'exister, et d'exister suivant la forme moderne de l'existence : *c'est-à-dire qu'une* population doit être organisée, représentée, dotée d'un certain nombre de moyens d'administration et par*ticiper à la vie réelle de* son temps. Si ce droit n'est pas reconnu, il n'y a pas de solution de fond au problème.

Et le troisième élément qui est important, c'est le droit du peuple d'Israël à vivre en sécurité. Dans la visite du président Sadate, il y a, à mon avis, une réponse partielle à cette dernière question, puisque, par cette visite, il a montré qu'on pouvait imaginer un état de rapport qui ne soit pas simplement l'état de rapport de précaution de pays hostiles, mais un certain rapport de cohabitation.

Donc, je pense, comme vous, que c'est sur ces sujets de fond qu'inévitablement la conversation va se nouer.

Alors, dans les initiatives successives du président Sadate, je crois qu'au lieu de voir une tentative pour aboutir à une solution partielle du problème, il faut voir que l'on revient à une idée dont, d'ailleurs, *nous* avons eu l'occasion de nous entretenir, qui était la préparation de la future réunion d'ensemble, car à partir du mo*ment où* il faut qu'il y ait une paix globale, il est évident que toutes les parties intéressées, tous les pays intéressés devront tôt ou *tard, y participer. Et la formule* qui était envisagée, c'est-à-dire d'aller tout de suite à Genève, un Genève non préparé, risquait bien d'être un échec et donc d'aboutir tout à coup à un vide, avec tous les risques d'affrontement qui pourraient recommencer. Donc, l'idée actuelle, c'est de préparer, par des conversations sur la procédure, par des conversations sur le fond qui se déroulent ici ou là, la manière dont une réunion d'ensemble — qu'elle se tienne à Genève ou à l'invitation du secrétaire général des Nations unies — finirait par régler le problème.

## La France et les garanties de la sécurité d'Israël

R. G. — *Est-ce qu'il ne peut pas y avoir d'autres réunions, d'autres conférences ? On a laissé entendre une suite à la conférence du Caire, après Genève, et on a même murmuré le nom de Paris.*

— Le point est que la France ne veut pas intervenir dans cette procédure, car nous ne faisons pas partie de cette procédure. Donc nous n'avons à exprimer des positions que sur le fond, mais pas sur la procédure. L'idée, c'est d'élever progressivement le niveau de la discussion. Actuellement, c'est un niveau d'experts, d'experts élevés, mais d'experts. L'étage suivant pourrait être au niveau de ministres des affaires étrangères et l'étage final, c'est-*à-dire* la réunion d'ensemble, pourrait alors être une réunion « au sommet ».

Alors, je voudrais dire où se situe, *à mes yeux*, depuis le début, la possibilité d'un rôle utile pour la France. Dans les débats précédents, la France a pu exprimer une opinion : c'est *quelque chose* que nous avons à traiter, mais elle n'a pas d'élément direct à apporter, qu'il s'agisse de l'évacuation des territoires *occupés* ou qu'il s'agisse du problème des droits et de la patrie du peuple palestinien.

Par contre, il y a un problème qui, d'ailleurs, a été évoqué récement, qui sera central, c'est le problème de la sécurité de la région. Jusqu'à présent, on pose se problème de sécurité en termes de précaution militaire, occupation de terrain, disponibilité d'armements de toute nature, alors que si l'on entre dans une situation de paix, ce sera un réseau de garanties régionales ou internationales qui peut se substituer à ce dispositif de précaution.

Je suis convaincu que la phase finale de la discussion portera sur les garanties, et je pense que la France et l'Europe, en raison de leur puissance industrielle, de leur rôle dans les industries de fabrication des matériels, auront, ...peuvent avoir une contribution importante à apporter à cette définition et peut-être à cette mise en œuvre des garanties. Je vous indique que ce problème des garanties est un problème dont je *souhaiterais d'entretenir* personnellement avec M. Begin.

R.F. — *Le président Sadate a, l'autre jour, au cours d'une interview à laquelle je participais, parlé de la caution de la France dans ces garanties.*

*Il a également parlé d'une initiative à laquelle il avait songé avec vous, au lieu de celle qu'il a finalement retenue, de se rendre à Jérusalem. Quelle était-elle ?*

— Il vous a parlé à vous-même de ces *questions*. J'ai d'ailleurs suivi avec beaucoup d'intérêt les déclarations qu'il a faites au « Club de la presse ».

Il y a quelque chose que nous n'avons pas évoqué, c'est la présence des super-puissances dans la région. Je crois que c'est essentiel d'éviter que le Proche-Orient ne redevienne un lieu de manœuvre et d'affrontement des super-puissances.

## Ne pas ignorer l'U.R.S.S.

*— C'est ce qui se passe actuellement.*

— C'est ce qui se passe sur le plan diplomatique, mais qui ne se passe pas sur le plan des livraisons de matériels, de la constitution de forces, comme cela s'est passé avant 1973.

Donc, je pense qu'il ne faut pas essayer d'ignorer dans cette affaire l'influence et le rôle de l'Union soviétique, et nous considérons que le stade final est un stade qui doit nécessairement associer la participation de toutes les parties qui peuvent être intéressées. D'ailleurs, il ne peut pas y avoir de garanties, il n'y aura pas de garanties si n'y participe pas l'ensemble des puissances susceptibles de modifier l'équilibre au Proche-Orient. Parmi ces puissances figure évidemment l'Union soviétique.

J. D. — *Monsieur le président, jusqu'au moment où la France s'exprime, ce que vous faites à l'heure actuelle, il y avait des ambiguïtés que vous devez comprendre. Je veux dire qu'il ne faut pas en accuser l'opinion. La première, c'est que tout de suite après le président Sadate il n'y a pas eu silence ; il y a eu réserve exprimée par le premier ministre, d'une manière qui n'était pas claire, c'est le moins qu'on puisse dire, aux yeux de certains d'entre nous.*

*La chaleur de votre ralliement, ou de votre adhésion, est si grande aujourd'hui que je vous assure que pour un certain nombre de Français, pour un certain nombre d'informateurs en tout cas, cela fait une surprise, pour ma part une très bonne surprise.*

*De ce point de vue, d'ailleurs, cette tentative extrêmement importante pour faire écouter la France est freinée par un certain nombre d'ambiguïtés qui demeurent, et que vous aurez à vaincre, parce que je me suis toujours demandé comment on s'y prenait pour faire que dans des affaires qui ne nous concernent pas directement, le Proche-Orient, ou le conflit entre l'Algérie et le Maroc, nous passions pour n'être pas neutres. On nous enlève, on vous enlève cette autorité d'arbitre qui devrait être gardée. Vous avez du mal à vous faire entendre d'Israël, vous aurez du mal à vous faire entendre des Algériens. Nous ne savons pas être neutres. Et c'est ce qui donne cette impression d'une certaine incohérente à l'étranger, et dans une partie de l'opinion. Mais il n'y a pas de procès d'intention, il y a un constat.*

— Oui, n'est-ce pas, je vous remercie de votre approbation. Il ne s'agit pas de ralliement, il s'agit d'une ligne...

J. D. — *Elle est un peu brisée !*

— Non, elle est très claire. Je l'exprime, lorsque j'estime utile qu'elle s'exprime. Je ne suis pas chargé d'une mission d'information, je suis chargé d'une mission de conduite des affaires et de représentation des grands intérêts de la France. Or il est parfaitement clair, tout le monde le sait très bien, que dans cette ligne politique en faveur de la paix, en particulier d'appui à des initiatives pouvant aller vers une paix globale, nous avons toujours été favorables à cette ligne. Mais *il faut voir l'ensemble* des éléments, c'est-à-dire qu'il faut toujours se souvenir des autres éléments.

*Lorsque le premier ministre* a parlé l'autre soir du discours de M. le président Sadate, il a rappelé quelque chose qui est fon*damental et que l'on voit à l'heure* actuelle, c'est que le problème ne pourra être résolu que si les problèmes de fond sont traités. Et d'ailleurs le président Sadate, parlant à Jérusalem, a énuméré les problèmes de fond. Il faut savoir que, jusqu'à présent, il n'y a pas eu de progrès enregistrés sur les problèmes de fond. On s'est rapproché des circonstances dans lesquelles ces progrès pourraient être enregistrés, mais on ne les a pas jusqu'à présent enregistrés.

Deuxièmement, un élément important que j'ai souligné est que l'ensemble des pays arabes intéressés devaient pouvoir approuver la solution globale. Car sinon ce ne serait pas une solution globale. Donc nous devons faire en sorte de ne pas accentuer *par notre attitude ou notre inter*prétation les divisions qui peuvent apparaître, ou que l'on peut creuser, d'ailleurs, entre un certain nombre de pays arabes directement intéressés.

C'est donc ce qui explique notre attitude.

Alors vous direz : il faut être neutre. Il faut faire attention parce que nous verrons tout à l'heure que quand on est neutre on est absent.

J. D. — *Quand on est partisan, on ne peut être présent que d'un seul côté.*

— Il ne s'agit pas d'être partisan, il s'agit d'avoir une conception. Nous avons une conception — qui d'ailleurs finalement apparaît comme étant la conception européenne. A l'heure actuelle, *elle* est commune aux Neuf — et c'est la priorité donnée à la recherche de la paix globale, de la paix juste et globale sur les *autres approches du problème*. Et je crois qu'aujourd'hui, puisqu'on avance dans cette direction, il est tout à fait normal que la France, sans oublier naturellement l'ensemble des problèmes, participe à cette orientation.

M. D. — *Mais en somme, monsieur le président, si nous souhaitons une paix globale, s'il n'y a pas d'autre solution pour nous qu'une paix globale, nous acceptons... enfin nous trouvons bon qu'il y ait une négociation séparée, parce que c'est le cas maintenant.*

— Il y a une approche séparée. Il n'y a pas la volonté de négociation séparée, même sur des points symboliques, puisqu'au Caire, nous l'avons vu, les places de différents participants restent offertes. Donc, c'est une approche séparée, mais qui, nous en avons reçu à plusieurs reprises l'assurance, n'a de sens que comme approche vers un règlement global.

J. D. — *Si vous permettez, monsieur le président, un petit point très technique sur le Proche-Orient, sur nos relations avec l'Irak. M. Chirac, d'abord, M. Barre, ensuite, ont conclu un accord, d'ailleurs très avantageux pour la France, au terme duquel nous devions céder deux centrales nucléaires. Il semble, selon nos informations, que dans les clauses de ce contrat une clause ait été laissée en blanc, c'est celle qui devrait préciser la nature du combustible qui devra alimenter ces centrales nucléaires.*

*Si vous permettez, je rappelle pour les téléspectateurs que le combustible, c'est de l'uranium, et que, selon qu'il est plus ou moins enrichi, il sert à des fins civiles ou militaires.*

*Alors, je voudrais simplement que vous nous rassuriez. Ce n'est pas sous le prétexte que nous n'avons pas signé le traité de non-prolifération des armes nucléaires que nous allons alimenter l'Irak, je veux dire, en nucléaire militaire ?*

— D'abord, pour la clarté du débat, l'Irak ne fait pas partie des pays du champ de bataille. Il n'y a pas de frontière commune avec Israël. C'est une autre question.

> ### LE RÉACTEUR OSIRAK
>
> **C'est l'hebdomadaire « Tribune juive » qui avait annoncé dans son numéro publié à la fin d'octobre 1976 que la France vendrait à l'Irak un réacteur nucléaire de recherches du type Osiris. Au début de novembre, il se confirmait que la France allait vendre un tel réacteur, *rebaptisé Osirak*, ainsi que sa charge d'environ 12 kilogrammes d'uranium enrichi à 93 % et divers matériels d'expérimen*tation. En même temps*, on apprenait que Paris renonçait à vendre une usine de retraitement du combustible nucléaire irradié au Pakistan, vente qui avait fait l'objet au cours de l'été 1976 d'une mise en garde de la part des Etats-Unis.**
>
> **Le réacteur doit être fourni par la société Technicatome, filiale du commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.). Tous les matériels fournis seront soumis au contrôle de l'Agence internationale de l'Energie atomique de Vienne, conformément aux dispositions du traité de non-prolifération dont l'Irak est signataire.**
>
> ***Lors de son voyage à Bagdad*, les 25 et 26 juin dernier M. Barre avait consacré à la coopération entre la France et *l'Irak une large place dans ses* entretiens.**
>
> **Plusieurs centaines de techniciens français sont déjà à l'œuvre près de Bagdad pour construire le centre de recherches nucléaires qui doit abriter Osirak**

*Je suis* très préoccupé, vous le savez, de la politique française de non-prolifération. D'ailleurs, dans notre prochain entretien, j'espère, avec les mêmes participants, en janvier, je parlerai de ce sujet, des attitudes, des décisions que nous avons à prendre dans ce domaine. Mais je peux vous indiquer, concernant l'Irak, qu'il s'agisse de fournitures, de centrales classiques et de combustible classique, à l'exclusion de toute autre disposition.

J. D. — *La clause en blanc n'existe pas !*

M. C. — *Monsieur le président, je reviens une seconde sur le problème de la solution globale. C'est l'idéal ! Cela suppose : Israël, les pays arabes, les Américains, les Russes... Difficile !*

*Si on n'y arrive pas, est-ce qu'il faut vraiment attendre sans rien faire ? Je veux dire, en n'appuyant personne, en ne bougeant pas nous-mêmes? Ou est-ce qu'on ne peut pas essayer de soutenir, au moins d'encourager même les solutions séparées ? Enfin, je ne dirai pas « séparées », puisque tout le monde élimine la paix séparée, bien sûr, mais en tout cas des solutions partielles, disons ?*

— Quand on dit solution globale, cela ne veut pas dire qu'il y a une solution dans laquelle l'Union soviétique et les Etats-*Unis* doivent être participants. La solution globale, c'est une solution acceptable par les parties en cause, c'est-à-dire par les pays du Proche-Orient.

Il est souhaitable que cette solution soit jugée bonne par l'ensemble des autres parties intéressées, c'est-à-dire Etats-Unis, Union soviétique et Europe. C'est la solution globale, c'est la solution entre les intéressés.

Alors, que faire si on n'aboutit pas ? Si on n'aboutit pas, la situation sera très dangereuse. Dans une situation très dangereuse, faut-il gagner du temps ? Au fond, ce qu'on fait ou ce qu'on cherche, c'est un troisième accord de désengagement, ce n'est rien de plus. Eh bien, je crois qu'à l'heure actuelle il vaut mieux, je crois, ne pas explorer cette voie. Il faut considérer qu'il y a un certain mouvement qui a été créé, ce mouvement va dans la direction d'un règlement global, et donc l'activité des parties concernées doit être d'encourager et, si possible, de contribuer à ce règlement.

## Donner un réseau de garanties aux Etats du Proche-Orient

R. F. — *Le règlement global exclut-il un règlement par étapes, c'est-à-dire, maintenant par exemple, est-ce qu'il peut y avoir un troisième accord intérimaire de désengagement qui dégagerait l'ensemble du Sinaï, c'est-à-dire un accord entre Israël et l'Egypte, et ensuite, deuxième étape, peut-être la Jordanie ?*

J. D. — *Vous avez dit quelque chose de très important : vous voudriez vous entretenir avec M. Begin. De quoi ?*

— Du problème des garanties. Parce que vous savez que dans la constestation, telle qu'elle est présentée, le problème juridique, du *fait* que ce sont des territoires qui étaient effectivement jordaniens pour une partie et égyptiens pour une autre, n'est contesté par personne. Mais la thèse qui est souvent exprimée par les gens d'Israël, c'est qu'il s'agit de problèmes de sécurité : ces problèmes de sécurité nous amènent à rechercher des dispositions sur le terrain.

هكذا من الأصل



TERVIEW TÉLÉVISÉE

normales avec l'Alg

# PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

# pour créer les conditions de relations cordiales

C'est donc une manière de ser le problème des garanties. ais il y a une autre manière de poser, qui est de savoir quelle ut être la nature des engage-ents conjoints que pourraient endre l'ensemble des grandes issances qui disposent des ma-riels et qui garantissent la sécu-té de façon à donner un réseau garanties qui soit suffisam-ent solide, et je dirai automa-que, pour les Etats de la région. c'est de ce sujet que je vou-ais m'entretenir avec M. Begin.

M. D. — *Est-il toujours invité ou non, M. Begin. Parce que M. de Guiringaud a laissé entendre qu'il n'était plus invité ?*

— Il est invité. Et je répète e j'avais même envoyé quel-'un examiner les modalités ssibles de sa visite pour que lle-ci, je vous le répète, soit e visite utile. Et d'ailleurs, si ministre des affaires étrangères raélien venait ou passait par aris, bien entendu, il serait reçu.

J. D. — *Monsieur le président, en 1975, en avril 1975, vous avez fait un voyage en Algérie qui s'est terminé, je peux dire, triomphalement. Je me souviens même que l'émotion était telle que le président Boumediène est allé à l'ambassade de France (je crois que s'était Jean-Marie Soutou qui était ambassadeur et qui est actuellement secrétaire général du Quai d'Orsay) pour aller voir les « pieds-noirs » d'Alger. Et un certain nombre d'assurances d'échanges ont été données.*

*Depuis, les rapports n'ont pas cessé de se dégrader dans les esprits, dans les faits, à tous les points de vue. Depuis, surtout, nous avons été supplantés du point de vue économique et, la surprise est assez grande, non pas par un pays progressiste mais par les Etats-Unis.*

*En ce moment, ils sont les premiers clients. Nous sommes le troisième après l'Allemagne. Comment expliquez-vous cela ? Qu'est-ce qui a été fait ? Comment, surtout, triompher de cet état de choses ?*

— Vous vous rappelez, en effet, e *je suis allé en 1975 en Algérie* je vous dirai que j'ai eu le érite d'aller en Algérie. Ce était pas facile d'être le pre-ier président de la République ançaise à aller dans ce pays. Je il fait pour montrer qu'à mes ux et aux yeux de la France y avait une page qui était finitivement tournée, qui était lle des conditions dans les-elles l'Algérie et la France taient séparées.

J'ai parlé au président Bou-ediène. Je lui ai dit mon sen-nent : mon sentiment c'est que sque deux pays ont été très roitement mêlés pendant cent ente ans, lorsque ensuite leur *paration se fait dans un déchi-ement* avec des épreuves de part t d'autre, ce n'est pas facile l'établir tout de suite des rela-ions sur des bases qui soient ormales, *cordiales*; et, *lui* i-je dit, nous devons avoir un uide simple : c'est d'appliquer ntre nous les règles de bonnes lations internationales, c'est-dire d'une part de respecter otre indépendance réciproque. est ensuite de respecter notre térêt réciproque, c'est enfin de specter nos dignités réciproques. je lui ai dit : si nous le fai-ns pendant un certain temps, us aurons des relations nor-ales et puis, quand nous aurons pendant un certain temps des ations normales, compte tenu notre passé, de notre culture, us aurons des relations cor-les.

*Eh bien! Je peux vous dire que,* puis 1975, en ce qui me ncerne, j'ai traité tous les pro-mes qui concernent l'Algérie ne manière conforme aux nes règles des *relations inter-ionales*. Vous n'avez pas uvé, sous ma plume ou dans bouche, la moindre polémi-, jamais. Lorsque nous avons à traiter de questions écono-ques, nous les avons traitées s *le respect de l'Algérie*, mais s le respect, d'abord, du nôtre. exemple, nous avons auto-, il y a quelques semaines. compagnie nationale à signer accord pour des achats de role en Algérie. Nous n'avons pu *nous* mettre d'accord sur tes les questions économiques. is jamais personne n'a consi-é le fait de discuter comme entatoire à de bonnes rela-s. *Je vous citerai*, par exem-le cas d'un autre pays. ion soviétique, avec qui nous ns de très bons rapports. bien, nous avons eu des dis-sions, *il y a quelques mois*, les taux de crédit à l'Union iétique, et personne n'a consi-é le fait de discuter comme ntoire à de bonnes relations. 'ai fait savoir à deux *reprises* président Boumediène que s étions disposés à faciliter stallation de Renault, pour — me vous le savez — une nou-e importante usine...

---

*M. Dominique Gallet*, délé-national de l'Union des gaul-s de progrès : « *Après cet etien télévisé, l'impression de et même d'incohérence qui ort de la politique étrangère ardienne n'aura certainement disparu de l'opinion publi-* »

## L'USINE AUTOMOBILE D'ORAN

**Le projet algérien de construire près d'Oran une usine automobile d'une capacité de production annuelle de cent mille véhicules est vieux de quatre ans. Plusieurs constructeurs avaient été contactés parmi lesquels Datsun (Japon), Volkswagen (*Allemagne de l'Ouest*), Fiat (Italie) et Renault.**

**Deux projets ont, semble-t-il, été retenus par les Algériens : celui de Fiat et celui de Renault. Le 17 novembre dernier M. Umberto Agnelli, vice-président du groupe italien, affirmait que « Fiat avait plus de 80 % de chances de décrocher le contrat algérien », confirmant ainsi des rumeurs qui circulaient avec insistance depuis plusieurs mois.**

**Au-delà de la détérioration du climat politique entre la France et l'Algérie, les négociations avec Renault auraient achoppé sur les conditions financières de la réalisation de ce contrat dont le montant est estimé généralement à environ 8 milliards de francs et plus particulièrement sur le montant de l'acompte que devraient verser les Algériens, le nouveau taux d'intérêt des prêts consentis et le report des annuités.**

**Le groupe Fiat a sollicité, avec succès, *l'aide du gouvernement* italien. Celui-ci prendrait en effet à sa charge l'essentiel du coût du financement, l'Algérie payant « cash » 15 % du montant du contrat.**

J. D. — *C'est probablement Fiat qui va l'emporter, du moins je le crains.*

— Vous dites : c'est Fiat qui va l'emporter. Nous verrons bien.

J. D. — *Je le redoute*

— Oui... Or, j'observe que l'Algérie a donné une certaine préférence à Fiat, mais qu'elle n'a pas conclu, et que les conditions de crédit qui sont faites par Fiat ne sont pas si faciles non plus à obtenir. Donc, il ne faut pas transformer en problèmes politiques *ce qui est le jeu normal des* intérêts de pays indépendants.

Alors, je vous répète mon idée, c'est que nous ayons des relations marquées par le bon usage des *relations internationales* entre pays indépendants qui se respectent, et si nous le faisons nous préparerons une deuxième étape, que je souhaite voir venir, et qui est celle de relations cordiales.

R. G. — *Le président Boumediène et M. Marchais, d'un même cœur, ont dénoncé la détérioration continue des relations franco-algériennes...*

— Oui, on a dit beaucoup de choses, et de choses curieuses. J'ai lu dans une déclaration...

J. D. — *On pourrait faire un petit inventaire, pour vous permettre de répondre.*

*Il y a, par exemple, le reproche algérien qui est, à mon avis, le plus émouvant — si le mot ne vous paraît pas trop sentimental C'est un refus sur un accroissement de la coopération, c'est-à-dire de l'enseignement de la langue française, de la formation, etc. Cela, c'est une demande qui est faite, qui a été formulée au moins cinq fois, et il semble que le redéploiement, puisque c'est l'expression, je crois, employée dans la diplomatie française, nous empêche d'augmenter cette coopération.*

— Vous avez dit un « catalogue »...

J. D. — *Oui... enfin, un catalogue que je vous propose, si vous voulez bien. Il y a une renonciation...*

— La réponse est très simple. Actuellement, c'est en Algérie que nous avons le plus grand nombre d'enseignants français ; vous savez bien que nous avons des problèmes budgétaires, des problèmes d'enseignement en *France, et donc nous ne pouvons* pas augmenter, à l'heure actuelle, dans une période budgétairement et économiquement serrée, les moyens que nous consacrons partout à notre action de coopération. Mais, malgré les difficultés que vous indiquez, nous n'avons budgétairement jamais réduit notre effort et nous avons, au total...

J. D. — *Comme il est le même depuis quelques années, on peut estimer qu'il est réduit !*

— Oui, mais enfin...

M. D. — *Monsieur le président, la renonciation aux achats de gaz et de pétrole pour un certain volume...*

— Pas du tout. Nous avons, au contraire, une négociation très importante, mais très difficile, qui est la construction d'un grand tuyau qui partirait de l'Ouest algérien, qui s'enfoncerait dans la Méditerranée, malheureusement assez profondément parce qu'il ne peut pas passer par la partie marocaine — donc il serait obligé de s'enfoncer dans la Méditerranée — pour gagner ensuite l'Espagne et la France, et c'est un projet dont nous avons toujours poursuivi la discussion et auquel nous sommes favorables.

Autrement dit, ce qu'il faut bien voir, *c'est que les attaques ne sont* pas le fait de la France. Vous avez cité des exemples dans lesquels vous craignez que l'attitude de la France n'ait pas été positive ; moi, je vous citerai un autre exemple : l'année dernière, nous avons conduit Djibouti à l'indépendance, nous l'avons fait de manière pacifique et finalement, avec l'appui de la communauté internationale. Quel est le pays africain qui, dans les instances internationales, a dénoncé l'action de la France à Djibouti et a dit que ce serait une fausse indépendance ? L'Algérie. Pourquoi ? Recherchez les actions de notre diplomatie. Lorsque l'Algérie s'est trouvée en difficulté, jamais nous n'avons pris d'initiative de cette nature.

Donc, je le répète, compte tenu de notre histoire et compte tenu du fait que je sais que le peuple algérien a conservé beaucoup d'amitié — je ne sais pas quel est le terme... vous disiez « affection » — pour la France, je souhaite que les relations soient des relations cordiales.

Mais il faut apprendre à établir des relations cordiales en commençant par avoir de bonnes relations respectueuses des droits réciproques.

## Une visite en Guinée au début de 1978

R. F. — *Quelques éléments des usages internationaux ont été singulièrement malmenés aujourd'hui par M. Boumediène, apparemment. Nous avons appris une très bonne nouvelle : la prochaine libération des otages français du Polisario. Nous l'avons apprise de la bouche du secrétaire général du parti communiste français, qui se sentait, sans doute, investi d'une mission nationale, et je voudrais vous demander comment vous avez ressenti le fait que cette information ait été donnée par ce canal et si vous considérez qu'il est normal que M. Boumediène ait donné cette priorité au parti communiste ?*

J. D — *Ce n'est pas Boumediène qui l'a donnée, je m'excuse.*

R. F. — *Je crois que le Polisario a des relations très intimes avec le gouvernement algérien.*

J. D. — *Je m'excuse, monsieur le président, c'est vous qu'on a envie d'écouter, mais ce n'est pas Boumediène qui a donné le communiqué à M. Marchais.*

— D'abord, première question. Je reviens un peu en arrière, mais c'est lié à ces déclarations, et j'ai lu toutes les déclarations qui ont été faites. Le président de la *République française serait soi-*disant fondamentalement hostile à l'option politique interne de l'Algérie. Ceci était dit par un haut dirigeant français qui se trouvait en Algérie, mais qui n'est pas qualifié pour le savoir, parce que s'il rend visite à M. Boumediène, il ne rend pas visite au président de la République française !

Mais je vous indique qu'en Afrique, il y a des pays qui ont toutes sortes d'options politiques, et avec lesquels j'ai rétabli des relations confiantes. Un exemple parmi d'autres : la Guinée. La Guinée a des options politiques qui vont au-delà des options politiques de l'Algérie, et vous savez que, personnellement, d'ailleurs au prix de négociations qui ont été longues avec le président Sékou Touré, j'ai rétabli les relations et je compte me rendre, au début de l'année prochaine, en Guinée. Donc ceci est totalement inexact. Nous n'avons pas à nous préoccuper de l'option politique interne de l'Algérie, pas plus que nous ne nous occupons de celle d'autres pays. Mais nous demandons, en sens inverse, qu'il n'y ait pas d'interférence algérienne dans la politique intérieure de la France, car les Français ne l'acceptent de personne.

J. D. — *Est-ce que vous pensez que c'est le cas ?*

— Alors, j'en viens à la question des otages. D'abord, je me réjouis que ces otages puissent être bientôt libérés. Première chose, je m'en réjouis. Vous savez que depuis que je suis président de la République, j'ai eu à faire face à plusieurs situations d'otages : un cas d'otage dans le Tibesti, au Tchad, ensuite un cas en Algérie d'ingénieurs français qui avaient été arrêtés, qui ont été libérés, que j'ai reçus, et puis il y a un peu plus d'un an déjà, deux Français, MM. Dieff et Ségurro, qui avaient été arrêtés par le Polisario. Ils ont tous été successivement libérés. Je me réjouis de la libération prochaine des otages français et j'ai noté à cet égard les indications du secrétaire général des Nations unies, *M. Waldheim, qui vient de faire* paraître un communiqué. Vous savez que nous n'avons pas cessé d'être en contact avec lui pour aboutir à ce résultat. Donc, je m'en réjouis.

Deuxième point : ceci montre que c'était bien des otages. Car la manière dont cela se passe, la manière dont cela est annoncé, ce n'est pas la manière dont on traiterait soit des criminels, soit des prisonniers de guerre; c'était des otages. Car lorsqu'on fait des manœuvres politiques à propos de la libération de quelqu'un, on apporte la démonstration, la confirmation que c'était un otage.

Dans le communiqué qui a été *publié — je ne peux pas l'accepter* — il est indiqué que c'était des agents de l'impérialisme qui travaillaient à des constructions militaires en Mauritanie ! Il n'en est pas question. J'ai sous les yeux la liste de ces otages, je l'ai apportée : c'était une dessinatrice, un instituteur, un agent technique, un cartographe, le chef du centre de téléphone de l'endroit, un ingénieur ; et puis il y avait également deux cheminots qui travaillaient sur une voie de chemin de fer à l'intérieur de la Mauritanie. Ce n'étaient pas des agents de l'impérialisme, c'étaient des otages.

Qu'est-ce que nous avons fait pour obtenir leur libération ? Dès l'origine, nous avons saisi les instances internationales, car nous voulions obtenir leur libération sans céder au chantage. Alors, ces instances, c'était d'abord le secrétaire général des Nations unies, M. Waldheim, qui, dès l'origine, a été actif et qui s'est occupé de ce problème ; puis les institutions internationales telles que la Croix-Rouge. Nous n'avons obtenu aucune réponse. Les otages ont été capturés, je vous le rappelle, le 1er mai dernier. Nous n'avons *obtenu aucune réponse jusqu'au* mois d'octobre, et on ne savait pas s'ils étaient vivants ou morts.

Voilà donc des otages qui étaient traités d'une manière telle que les usages, je veux dire du droit international, les plus élémentaires, c'est-à-dire prévenir les familles, permettre un échange de *correspondance*. tout ceci n'était pas respecté.

Lorsque le maréchal Tito est venu à Paris, dans cette pièce, en face, ici, je lui ai dit que c'était pour moi une question fondamentale, car je suis respectueux des droits de l'homme, mais j'estime que les droits de l'homme cela comprend aussi les droits des Français. Et que puisqu'il y avait huit Français qui avaient disparu, je lui demandais, puisqu'il se rendait à Alger, d'intervenir directement pour avoir de leurs nouvelles et, si possible, pour obtenir leur libération. Je lui ai demandé cela le 13 octobre dernier.

Le maréchal Tito est allé à Alger, a parlé de la question au président Boumediène et m'a fait les deux réponses suivantes :

Première réponse : « *Ils sont en vie, vous pouvez en donner l'assurance aux familles* », ce que j'ai fait. Et ensuite : « *Il suffit que le gouvernement français entre en rapport avec les organismes humanitaires, Croix-Rouge, Croissant-Rouge, et, si vous le faites, la libération pourra être décidée.* »

J'ai reçu *dans le même temps* la visite, vous vous en souvenez, du premier ministre de Libye, qui m'a dit : « *Mais comment se fait-il que vous n'utilisiez pas les organismes humanitaires, car j'ai l'assurance que, si vous le faites, ils seront libérés.* »

Qu'à cela ne tienne ! Nous avons *envoyé* aussitôt un représentant voir les représentants du Croissant-Rouge algérien et du Croissant-Rouge du Polisario. Vous savez qu'il a fait deux séjours en *Algérie* et qu'on lui a présenté des demandes inacceptables. La première demande était en cinq points ; je cite pour mémoire le dernier point : c'était le départ immédiat de tous les Français de Mauritanie — ils sont entre trois mille et quatre mille — et le départ des Français du sud du Maroc pour libérer les otages. Alors, nous avons fait savoir que, bien entendu, il n'en était pas question. Et nous avons, à ce moment-là, adopté une attitude qui était de créer des conditions internationales telles que l'intérêt des parties en cause soit la libération des otages. Nous en avons parlé avec tout le monde : j'en *ai parlé à M. Brejnev — je veux* dire par correspondance ; — j'en ai parlé aux Etats-Unis, qui sont intervenus ; à l'Allemagne fédérale, qui est intervenue ; à nos partenaires *européens* ; aux Libyens ; à la plupart des pays arabes, qui sont tous intervenus et qui ont fait valoir que c'était une situation en effet inacceptable.

Alors, le dernier point, qui est important, c'est que la France n'a pas cédé. Car sur l'affaire du Polisario il y a un problème — celui du peuple sahraoui — qui n'est pas de la compétence de la France. Je vais, si vous voulez, peut-être le montrer aux téléspectateurs, car *je ne suis pas sûr* qu'ils connaissent tous les éléments de ce problème.

Dans cette région, il y a la Mauritanie. La Mauritanie, c'est une *ancienne colonie* française qui a accédé à l'indépendance il y a dix-sept ans, qui est un pays pauvre, digne, faible et respecté dans le monde islamique. Sa population est concentrée vers le sud de la Mauritanie.

Et puis il y a l'ancien Sahara espagnol, sur lequel la France n'a jamais exercé la moindre autorité coloniale. C'était une possession espagnole, et c'est là que se pose le problème du Polisario. C'est le sort de cette région et de sa population qui est en discussion.

Or le sort du Sahara espagnol, c'est un problème africain. *C'est un problème qui est traité* par les instances internationales, l'ONU, l'Organisation de l'unité africaine La France participe à certaines de ces délibérations.

*(Lire la suite page 6.)*

# L'INTERVIEW TÉLÉVISÉE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

*(Suite de la page 5.)*

Et d'ailleurs nous avons voté à l'ONU les deux résolutions qui ont été présentées sur ce sujet et notamment celles touchant aux droits à l'autodétermination du peuple sahraoui (1).

Voici, sur la carte, ce territoire. Par contre, les Français ont été enlevés en Mauritanie, c'est-à-dire dans un pays dont toutes les frontières sont reconnues par tout le monde, y compris l'ensemble des pays arabes, où les Français sont employés à des tâches parfaitement pacifiques de développement. Vous voyez le chemin de fer dont on parle — cette petite ligne noire sur la carte, — il a été construit dans des conditions telles qu'il ne pénètre pas au Sahara ex-espagnol d'un bout à l'autre ; donc, lorsqu'on attaque ce chemin de fer ou les gens qui y travaillent, on attaque les gens qui travaillent en Mauritanie. La position de la France a été de penser que le problème du Polisario est un problème international et africain, que la France participe aux délibérations internationales; oui, mais elle n'acceptera pas que par des moyens de chantage ou de pression on l'amène à prendre une politique ou à définir une attitude qui ne soit pas celle qu'elle a la responsabilité de prendre. Pour ce qui est de la Mauritanie, j'ai lu que nous l'aidions militairement dans le passé... Monsieur Daniel, c'est un pays très respectable, la Mauritanie...

*J. D. — Je le respecte beaucoup, il se trouve en plus que son président est un ami d'enfance.*

— Oui, mais pourquoi l'attaque-t-on chez lui ?

## La Mauritanie défend son droit à exister

*J. D. — Si vous permettez, puisque vous m'avez fait l'honneur de me citer, j'ai rappelé deux choses : la première, c'est que nous avons été partie prenante dans un accord secret, pas vous. Le 10 janvier 1958, il y a eu une opération baptisé Ouragan où nous avons fait un accord secret avec les Espagnols et où les Français et les Espagnols ont écrasé l'armée de libération qui était faite de toutes ces tribus aux confins mauritaniens, aux confins du Sahara espagnol, aux confins de l'Algérie, ce qui prouve que ces régions sont très turbulentes et que cette Mauritanie est extrêmement divisée, comme d'ailleurs tous les pays d'Afrique, faite d'ethnies différentes, les Noirs du Sud, ensuite, en haut, il y a des Blancs berbérisés qui se disent maintenant Arabes. Alors, c'est une situation un petit peu plus complexe.*

*Vous avez dit tout à l'heure une chose importante. La France, par votre voix, je crois, a été d'accord pour l'autodétermination, mais, en même temps, elle s'est inclinée devant le comportement marocain, qui a nié ce droit, d'où conflit, d'où problème aujourd'hui.*

— Non, la France a voté — nous n'allons pas entrer dans l'aspect juridique compliqué du problème, — la France a voté les deux résolutions des Nations unies, c'était en 1976, nous avons voté les deux résolutions qui prévoient en fait dans certaines conditions l'expression du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui ; mais vous savez que la question qui se pose depuis l'origine est de savoir comment ce vote est organisé, par qui, et c'est là-dessus qu'il y a affrontement et qu'il y a opposition.

En tout cas, je le répète, c'est un problème dans lequel la France n'a aucune responsabilité, aucun intérêt d'aucune sorte. On avait raconté au début que nous voulions nous intéresser aux mines de phosphate ou je ne sais quoi. Nous n'avons aucun intérêt. Et d'ailleurs, dans cette région, il n'y a pas de Français. C'est pourquoi nous ne pouvions pas accepter de céder à un chantage par des otages. C'est pourquoi nous n'avons rien cédé.

Ainsi la Mauritanie, je le répète, est un pays pauvre, respectable, qui défend son droit à exister et son indépendance à l'intérieur de ses frontières. Et, à l'intérieur de ses frontières, il y a, à l'heure actuelle, trois mille ou quatre mille Français qui travaillent, qui sont principalement des enseignants, qui sont des cadres de développement rural. Et nous ne pouvons pas accepter qu'ils soient attaqués, maltraités ou emmenés en otage. Ceci n'a rien à voir avec le sujet du Sahara espagnol. Et l'on nous dit que la France avait pris parti militairement ? Je puis vous dire ceci : au 1er mai, qui est la date à laquelle nos otages ont été enlevés, combien croyez-vous qu'il y avait de coopérants militaires français en Mauritanie ?

*J. D. — Une trentaine, je crois.*

— Il y en avait quatorze, qui étaient dans des écoles. Donc, il n'y avait aucune intervention militaire française dans le conflit à propos du Polisario. Par contre, nous souhaitons naturellement que les Français de Mauritanie soient protégés. Nous avons à cet égard des obligations, car je considère que le président de la République française a en charge la sécurité des Français. Et lorsqu'ils sont dans un État indépendant et souverain qui nous demande de contribuer à la sécurité des Français chez lui, nous le faisons.

*J. D. — Partout où il y a des coopérants français dans le monde ?*

— Je ne vais pas envoyer l'armée française partout, ce n'est pas cela, M. Daniel, c'est sérieux. Nous sommes un pays pacifique, mais nous ne sommes pas un pays faible. Et la France, dont je suis le président, est un pays qui veut avoir la réputation d'être un pays pacifique, mais qui ne veut pas avoir la réputation de faiblesse. Et l'idée qu'on peut venir, malgré les autorités locales, s'emparer de quelques Français, ensuite les faire disparaître pendant six mois, c'est une situation que je n'accepte pas.

*J.D. — Mais si, au Liban, où il y a des Français qui coopèrent, ils étaient en danger, vous n'enverriez pas une armée pour intervenir, alors qu'il y a conflit ? Est-ce que vous niez l'existence d'un conflit entre l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie ?*

— C'est tout à fait différent. Qu'il y ait en effet conflit ou tension entre le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie, c'est un autre problème.

*J. D. — Grave conflit.*

— C'est un grave conflit, une grande tension.

*M. D. — Qui s'aggrave même !*

— ... qui persiste. Et la France est un pays qui a de très bons rapports avec la Mauritanie et avec le Maroc, et qui souhaite avoir des rapports, je l'ai dit, normaux et cordiaux, avec l'Algérie.

Nous avons avec le Maroc des accords qui existent depuis toujours, et vous savez que l'essentiel de l'équipement militaire marocain était un équipement américain, ce n'était pas un équipement français. Et avec la Mauritanie... la Mauritanie n'avait même pas d'armée, elle avait deux mille hommes, et c'est un pays vraiment pacifique, qui avait supprimé tout accord de défense. C'est seulement il y a quelques mois, devant les attaques insistantes sur le sol mauritanien, que la Mauritanie nous a demandé de l'aider à organiser sa défense. Mais quand un Etat faible...

*J. D. — Si on l'aide, on prend parti !*

— On ne prend pas parti à l'intérieur de ses frontières. Il ne s'agit pas de combattre aux frontières. Vous avez vu où se trouvent les centres vitaux de la Mauritanie, ils ne sont pas sur la frontière et pas sur le territoire contesté par le Polisario. Ils sont à l'intérieur du pays reconnu par tous les Etats africains que la France a conduits à l'indépendance.

*M. C. — Il y a une différence, monsieur le président, dans tout cela: c'est qu'après tout les attaques du Polisario, nous savons tous très très bien qu'elles partent du territoire algérien ; j'ai moi-même des reporters qui sont partis de Tindouf avec les troupes du Polisario. Alors, quand on nous parle d'un pays ami avec la France, je trouve que c'est une curieuse façon de témoigner son amitié.*

*J. D. — Je ne comprends pas du tout, mais cela ne fait rien.*

*M. C. — C'est très clair.*

— C'est en effet très clair. Je vous dirai simplement ceci ; cela, c'est la situation de la région, et cette situation peut appeler, en effet, des jugements tels que ceux que vous formulez. Mais je dirai que la France, en tant que telle, n'est pas dans cette région, n'a pas de responsabilité dans cette région, et donc pourquoi intervient-elle ? Enfin, je veux dire pourquoi est-elle concernée ? Elle est concernée parce que la Mauritanie est un pays indépendant avec lequel nous avons de bonnes relations, où travaillent des Français et où ces Français doivent pouvoir travailler dans la sécurité.

JE PEUX VOUS ANNONCER QU'ILS PASSERONT NOËL CHEZ EUX !

(Dessin de KONK.)

## On ne fait pas de politique avec les otages

*R. F. — Je voudrais simplement demander à M. le président si, à la lumière de ce qui s'est passé aujourd'hui, du comportement de M. Marchais, il trouve normal le comportement de certains responsables de l'opposition qui vont dans les pays étrangers, qui s'instituent négociateurs. Il y a eu M. Kanapa, il y a eu M. Jospin. Je voudrais vous demander, M. le président de la République, si, à leur retour de voyages identiques, ils sont venus, s'ils ont pris contact soit avec vous, soit avec quelqu'un du gouvernement, ne serait-ce que pour vous informer de ce qu'ils ont appris et, disons, de la situation telle qu'ils l'ont vue sur place.*

— Je vous dirai qu'aucun de ceux qui sont revenus d'Algérie au cours des derniers mois n'a jugé utile d'informer le gouvernement français des résultats de leur visite. Ensuite, je vous dirai que je suis persuadé que les Français sont capables de juger eux-mêmes. Et je vous dirai enfin qu'on ne fait pas de politique avec des otages

*J. D. — Monsieur le président, si vous permettez, une question. Je voulais vous dire que, pendant que vous parliez, je réfléchissais à un souvenir : quand Henry Kissinger est passé à Paris, il a confié à certains d'entre nous qu'il regrettait de ne pas être intervenu en Angola, qu'il vous l'avait dit, ce qui était important, et que c'était un sujet de discussion et de réflexion. Me penchant sur votre tentation libanaise, votre intervention au Zaïre, votre engagement en Mauritanie depuis la base de Dakar, sans la juger et en la séparant des affaires des otages, pour lesquelles mon accord est total avec vous, bien entendu, mais il ne faut pas confondre les deux plans, je me suis demandé s'il n'y avait pas chez vous une tentation interventionniste, qui peut s'expliquer, mais sur laquelle nous ne saurions pas tout.*

*Est-ce que vous ne pensez pas, au fond, et ce serait bien de le savoir pour l'opinion française, qu'il y a une présence soviétique inquiétante, que des services secrets anglais, étrangers, américains ou chinois nous concurrencent ? Est-ce que vous ne sentez pas le besoin d'affirmer la France par d'autres moyens ? Est-ce qu'il n'y a pas un dessein français politique en Afrique, et je cherche le fil d'Ariane de votre politique. Il m'avait semblé le deviner par là. Cela peut s'expliquer, mais encore faut-il le dire... Est-ce que vous ne voulez pas prendre le relais des Américains absents, voilà, au fond ?*

— Quelles sont les caractéristiques lorsque la France est présente ? Elle est présente dans quelles conditions et où ? Elle est présente d'abord uniquement dans les Etats qui sont, qui ont été proches d'elle et vis-à-vis desquels elle a conservé un certain nombre d'obligations ou de liens, que ce soit des liens juridiques ou que ce soit des liens politiques.

Deuxièmement, la France n'agit jamais contre l'avis des gouvernements souverains. Chaque fois qu'un gouvernement change ou modifie son attitude, la France n'impose en aucune manière son action, et, si ceci se passait dans tel ou tel Etat d'Afrique, il n'y aurait jamais aucune interférence de la part de la France.

Par contre, j'estime que, dans ce monde où il y a les grandes puissances et puis les petites puissances, il ne faut pas que les faibles se sentent abandonnés par leurs amis, car, s'ils sont abandonnés par leurs amis, ils ne croient plus à rien et ils se livrent à toutes les aventures.

Ce qui est frappant, c'est que la France, malgré ou à cause de cette politique que vous décrivez, conserve à l'heure actuelle, en Afrique, le réseau le plus solide d'amitiés. Je dirai que nous sommes le seul pays du monde, aujourd'hui, à avoir ce réseau d'amitiés en Afrique, parce que les Africains savent très bien que nous n'agissons jamais — le mot « intervenir » va au-delà, — sauf le cas du Zaïre, nous n'intervenons jamais contre leur autorité ou contre leur responsabilité, mais uniquement à leur demande, lorsqu'ils se trouvent dans une situation d'injuste faiblesse. Eh bien, je trouve que, pour la France, assurer la sécurité de ceux qui sont dans une situation d'injuste faiblesse, à l'intérieur de leurs droits, c'est une certaine tradition de la France.

*J. D. — Vous ne voulez pas terminer sur un mot d'ouverture sur l'Algérie ? J'insiste beaucoup.*

— Nous en avons parlé longuement tout à l'heure, et je vous ai dit ce qui était mon sentiment. Et je souhaite que ce sentiment soit entendu à la fois du peuple algérien — car je sais que le peuple algérien se préoccupe de ce que nous pensons de lui — et aussi des autorités algériennes. Si nous pouvions, en deux étapes, restaurer d'abord des relations normales, c'est-à-dire actives, de part et d'autre, traitant objectivement des problèmes et respectant naturellement les intérêts réciproques, et la dignité réciproque, nous créerions les conditions de relations cordiales qui seraient naturelles entre deux pays qui ont partagé longtemps le même passé.

*R. F. — L'intervention du Zaïre n'a-t-elle pas été très importante et même décisive à un moment ? Je crois que c'est très important et je voudrais terminer là-dessus, parce qu'il me semble que cela a été très important : on a bloqué une offensive contre un pays désarmé, une offensive venant de l'extérieur, de l'Angola, appuyée par l'Union soviétique et Cuba. Il faut le rappeler, même aux amis de l'Algérie.*

*J. D. — Le président est peut-être capable de le dire à votr. place.*

— Ce sont des sujets très sérieux et je vous remercie de ce que vous m'avez dit, parce que je souhaite que l'opinion française soit bien informée de ces sujets difficiles. Chaque fois que j'agis, naturellement je le fais au nom de la France, c'est-à-dire en connaissant sa diversité, ses préoccupations, en faisant en sorte que la politique de la France la représente telle qu'elle est, et nous aurons à reparler d'un autre aspect essentiel, qui est l'aspect des relations Est-Ouest, désarmement, problème nucléaire, au début du mois de janvier.

(1) Les deux résolutions dont parle le président ont été adoptées par les Nations unies le 10 décembre 1975, c'est-à-dire entre l'accord de Madrid, transférant provisoirement l'administration de l'Espagne au Maroc et à la Mauritanie, et l'évacuation des troupes espagnoles. Si elles ne sont pas contradictoires à la lettre, elles le sont par leur inspiration. Toutes deux « *réaffirment le droit inaliénable à l'autodétermination* » des populations du Sahara occidental. Cependant, la première, d'inspiration algérienne, demande à l'Espagne « *de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires* » pour que les populations « *exercent pleinement et librement* » ce droit, « *sous la supervision des Nations unies* ». (Résolution adoptée par 88 voix, dont la France, et 41 abstentions) ; la seconde, d'inspiration mauritanienne et marocaine, demande à « *l'administration intérimaire* », c'est-à-dire au Maroc et à la Mauritanie, d'organiser « *une consultation libre avec le concours d'un représentant des Nations unies* » « *pour faire en sorte* » que les populations exercent leur droit à l'autodétermination (résolution adoptée par 56 voix, dont la France, contre 42 et 34 abstentions). — *N.D.L.R.*

# M. Giscard d'Estaing dénonce les « interférences »

*(Suite de la première page.)*

Dernière illustration de la lenteur de ce processus : le vote de la Chambre des Communes de mardi soir, qui va retarder l'élection au suffrage universel du Parlement européen peut être de six mois, mais plus probablement d'un an. « *Retard regrettable* », a noté M. Giscard d'Estaing.

En quoi la dernière proposition du chef de l'Etat sur la création d'un « *espace judiciaire européen* » pourrait-elle relancer la consolidation européenne ? Le président de la République n'a guère été convaincant dans ses explications, qu'il a voulu pourtant rassurantes : certes, il ne veut pas « *donner à l'Europe une allurel répressive* », et il n'est question ni de créer « *l'Europe des polices* » ni d'abolir le droit d'asile. Il n'en demeure pas moins que la notion d'extradition automatique restera dangereuse pour les libertés démocratiques tant que celle de « crime » sera maniée avec autant de vague par le premier personnage de l'Etat. De quels « crimes » entraînant une telle emsure a voulu parler le président de la République ? Du terrorisme seulement ? Il assure que non. Des crimes de sang ? D'activités politiques « criminelles » ? Il est vraiment dommage que M. Giscard d'Estaing ait escamoté une question sur la difficulté qu'il peut y avoir à établir une distinction claire et nette dans ce domaine. En attendant d'en savoir davantage, la meilleure garantie contre un empiètement sur nos libertés traditionnelles réside encore dans les réticences qu'a soulevées la proposition du président de la République dans plusieurs pays membres de la C.E.E., à commencer par le Danemark et les Pays-Bas.

A propos du Proche-Orient, M. Giscard d'Estaing a choisi de camper sur les position générales qui sont celles de la France depuis plusieurs années. La France, a-t-il dit, est pour une « *paix globale, c'est-à-dire acceptable par tous et donc juste* ». Personne ne trouverait à redire à cette formule passe-partout si les importants événements déclenchés par le président Sadate n'avaient profondément modifié le paysage diplomatique et politique du Proche-Orient. Peut-on en rester là, alors qu'une formidable partie est en train de se jouer même si, comme a pris soin de le rappeler le président de la République, le chef de l'Etat égyptien n'a pas encore « *enregistré de progrès* » ? Est-ce bien le meilleur moyen de ne pas être « *absent* », puisque M. Giscard d'Estaing répugne à être « *neutre* » ?

Que fera (ou dira) en particulier la France si les négociations du Caire aboutissent, dans une première étape, à un accord séparé entre Israël et l'Egypte ? Nous contenterons-nous de porter une excommunication mineure, puisqu'« *à l'heure actuelle*, a dit le président de la République, *il vaut mieux ne pas explorer la voie d'un troisième accord de désengagement* » ? Envisageons-nous, au contraire, d'utiliser les bonnes relations que nous entretenons avec certains pays arabes et avec l'U.R.S.S. — dont, a dit le président, « *il ne faut pas essayer d'ignorer dans cette affaire l'influence et le rôle* » — pour tenter de rapprocher les vues des parties concernées sur les problèmes de fonds dont M. Giscard d'Estaing a eu raison de rappeler l'importance ? Autant de questions qui demeurent sans réponse.

Que penser, dans ces conditions, de l'offre faite par le président de la République, de ses « bons offices » en ce qui concerne les garanties de la sécurité d'Israël ? Le geste est positif, mais nous n'e nsommes pas là. D'abord parce que M. Giscard d'Estaing se trompe quand il dit qu'Israël s'oppose pour des questions de sécurité à l'évacuation de la Cisjordanie. M. Begin, qui parle toujours de Judée et de Samarie, n'invoque pas, en effet, des raisons conjoncturelles pour refuser cette évacuation, mais se réfère aux droits « historiques » d'Israël. Là réside d'ailleurs l'un des plus grands obstacles à des progrès substantiels.

Seconde objection : est-il bien judicieux, au moment où l'on propose à M. Begin de venir parler de ces problèmes à Paris, de rappeler au premier ministre israélien qu'il sera le bienvenu s'il s'engage à l'avance à faire de sa visite une « *visite utile* » ? Peut-on vraiment parler d'invitation dans ces conditions ?

Dernière remarque, d'ordre psychologique, mais la psychologie, après tout, devrait avoir sa place en diplomatie : M. Giscard d'Estaing ne craint-il pas d'irriter bien des gens en multipliant les manifestations d'autosatisfaction? Apparemment pas, car sa prestation sur le Proche-Orient en a été, une fois de plus, émaillée. « *J'ai été le premier chef d'Etat du monde à avoir pris la parole à Auschwitz* », nous a-t-il rappelé. « *C'est moi qui ai parlé* [le premier] *de patrie palestinienne* », a-t-il fait remarquer un peu plus tard.

L'irritation mal contenue du président de la République pour traiter de la prochaine libération des otages du Polisario n'était surprenante, même si on peut la juger imprudente dans la mesure où elle pourrait encore retarder la mise en liberté de nos compatriotes. « *On ne fait pas de politique avec des otages* », a dit non sans raison M. Giscard d'Estaing à l'adresse de M. Marchais, *mais* aussi du *président* Boumedienne. Ce qui ne réduit pas pour autant, d'ailleurs, les ambiguïtés de la position française sur l'afafire du Sahara occidental.

JACQUES AMALRIC.

# Alger estime que les vrais problèmes n'ont pas été abordés

De notre correspondant

Alger. — Il n'y avait encore aucune réaction officielle à la conférence de presse de M. Giscard d'Estaing, ce jeudi matin 15 décembre, à Alger, ce qui, d'ailleurs, n'a rien de surprenant, les dirigeants et les organes de presse ayant l'habitude de se donner un délai de réflexion avant de faire des commentaires sur des sujets jugés sérieux, importants ou délicats.

Toutefois, tant les responsables que beaucoup de simples citoyens, de même que les membres de la communauté française, s'étaient mis à l'écoute. Dès l'annonce de la prochaine libération des Français, nombre d'Algériens ont eu l'impression que M. Georges Marchais avait coupé « *l'herbe sous le pied* » du chef de l'Etat.

D'une façon générale, les auditeurs algériens n'ont pas été surpris, mais ils ont été déçus. Ils estiment que le chef de l'Etat a éludé les vraies questions et n'a pas répondu aux problèmes de fond. Ainsi, alors qu'à l'occasion de sa visite en Algérie en 1975 le président Boumedienne lui avait proposé une coopération très poussée et quasi exemplaire des relations bilatérales, M. Giscard d'Estaing a parlé hier de relations normales. De ce point de vue, il ne fait pas de doute que le ton « *gaullien* » de M. Marchais dans ses propos sur la coopération entre Paris et Alger répondait plus au vœu des Algériens. En outre, ils ne comprennent pas que l'on mette la dégradation des relations entre les deux pays sur le compte des mauvaises manières internationales.

De même, pour ce qui est du conflit du Sahara, ils ont eu le sentiment que M. Giscard d'Estaing a cherché à scinder les problèmes, alors que pour eux ils sont liés : si les Sahraouis lancent des attaques en Mauritanie et dans le Sud marocain, c'est parce que Rabat et Nouakchott les ont chassés de chez eux. De même, ils ne comprennent pas que la « *neutralité* » de la France se borne à voter à l'O.N.U. deux résolutions sur l'autodétermination, tout en livrant des armes au Maroc et à la Mauritanie, ce qui ne peut que favoriser le « *fait accompli* » et ne constitue pas le meilleur moyen de faire respecter les décisions de l'Organisation internationale.

La déception est certaine aussi dans la communauté française. Elle a été surprise d'entendre le chef de l'Etat affirmer qu'il y a plus de coopérants en Algérie que dans tout autre pays. Si l'on s'en tient aux seuls enseignants, ils sont, en effet, 6 899 au Maroc contre 3 013 en Algérie. Il est vrai, en revanche, que les missions techniques sont plus nombreuses dans ce pays et que le nombre de coopérants techniques y est de 1 806 contre 500 au Maroc. Ce dernier bénéficie toutefois d'un nombre de bourses nettement plus important que l'Algérie. D'après les statistiques du Quai d'Orsay, il y avait en 1976, 8 883 coopérants au Maroc contre 5 694 en Algérie, et l'on estimait que ce dernier chiffre risquait de baisser encore en 1977.

P. B.

# LA PROCHAINE LIBÉRATION DES OTAGES DU POLISARIO

*Les huit Français qui vont être libérés par le Front Polisario seront remis aux Nations unies, probablement à Alger, déclarait-on, mercredi soir, à l'ONU. Un haut fonctionnaire des Nations unies pourrait se rendre sur les lieux de cette libération, mais il est possible aussi que le représentant à Alger du programme des Nations unies pour le développement soit chargé de recevoir les Français avant de les remettre aux autorités françaises.*

Commentant, mercredi soir, l'annonce de la libération des huit Français, le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, a déclaré que le Polisario avait répondu « de façon positive » à ses instances. M. Waldheim, dont la déclaration a été lue par un porte-parole, a précisé qu'il avait eu plusieurs entretiens récemment à New-York, avec M. Hakim Ibrahim, représentant du Front, en vue d'obtenir la libération des huit ressortissants français.

Le Front Polisario, indique M. Waldheim, a souligné, au cours de ces pourparlers, que ces « huit ressortissants français avaient été mêlés à une action hostile aux intérêts du peuple sahraoui et à sa lutte pour son autodétermination ».

● Annonçant, mercredi, cette prochaine libération, quelques minutes après M. Georges Marchais, le secrétariat national du parti socialiste avait déclaré dans un communiqué : « Le Front Polisario a informé François Mitterrand, par l'intermédiaire d'un message, que les huit ressortissants français détenus sont en bonne santé, bien traités et que le principe de leur libération est arrêté par le Front Polisario. Cette libération devrait intervenir prochainement. Le parti socialiste a informé l'avocat des familles. »

Interrogé, pour sa part, mercredi soir à son arrivée à Orly, M. Georges Marchais avait déclaré : « Dès hier, le président Boumediène avait pu m'assurer que les huit Français enlevés à Zouérate et sur le train minéralier étaient vivants et en bonne santé. » « Nul n'aurait pu comprendre que, en tant que secrétaire général du P.C.F. et aussi en tant qu'homme, je ne me sois pas préoccupé du sort des Français détenus par le Front Polisario. » « Mon opinion, a-t-il ajouté, est que le gouvernement français devrait maintenant prendre ses responsabilités, entrer en contact avec le Front Polisario pour discuter avec lui des mesures à prendre. »

« Il reste en effet, a ajouté M. Marchais, des ressortissants français dans les zones de combat, et nous risquons à chaque instant de nous trouver devant une situation identique, avec même des morts... »

Après avoir rappelé le soutien du P.C.F. à l'autodétermination du peuple sahraoui, il a ajouté qu'il avait « acquis à Alger la certitude que le gouvernement français était engagé militairement aux côtés du Maroc et de la Mauritanie contre le peuple sahraoui ». Qualifiant cette politique d'« irresponsable et dangereuse », il a conclu qu'il était « urgent que le gouvernement décide que les ressortissants français ne devront plus séjourner dans cette région ».

A Alger, dans un article publié mercredi, le quotidien « El Moudjahid » affirme qu'il existe un « accord secret de défense liant Rabat, Paris et Nouakchott » *conclu fin octobre* et prévoyant « la mise en place en Mauritanie et dans les territoires sahraouis avoisinants d'un dispositif militaire franco-mauritano-marocain ». *Selon le journal gouvernemental*, cet accord « fixe la contribution des armées de chacun des trois pays concernés et détermine leurs zones d'évolution ».

*Le communiqué du Front*

## Le sort des prisonniers n'a été soulevé que pour servir d'alibi à l'intervention militaire française

**Voici le texte du communiqué du « ministère sahraoui de la défense » publié mercredi soir 14 décembre à Alger :**

*« L'Armée populaire de libération sahraouie (A.L.P.S.) mène chaque jour les combats contre les forces expansionnistes du Maroc et de la Mauritanie pour faire respecter la souveraineté de notre peuple et l'intégrité territoriale de notre pays.*

*» Les forces ennemies laissent chaque fois sur le champ de bataille des dizaines de prisonniers et de morts, ainsi que des quantités considérables d'armement et de matériels de guerre.*

*» Parmi les centaines de prisonniers capturés par l'Armée populaire de libération sahraouie, se trouvent huit ressortissants français qui ne se sont pas conformés aux appels répétés que le Front Polisario a lancés partout dans le monde pour l'évacuation des zones de guerre en raison du danger couru par les personnes qui s'y aventurent.*

*» Il est parfaitement établi que ces prisonniers ont participé de diverses façons et pour le compte de la Mauritanie à la réalisation de divers ouvrages militaires de défense, ainsi qu'au montage, au fonctionnement et à l'entretien d'engins et de matériels militaires.*

*» Conscient de ses responsabilités et respectueux des conventions internationales, le Front Polisario a veillé à ce que ces prisonniers soient parfaitement bien traités, conformément aux conventions de Genève.*

*» Malgré les blessures que laisse dans le cœur de chaque Sahraoui leur participation au crime et au génocide perpétré contre notre peuple, le Front Polisario a accepté que des discussions s'engagent avec le gouvernement français.*

*» Malgré les bonnes dispositions manifestées par le Front Polisario, le représentant du gouvernement français a rompu unilatéralement les discussions, contrairement à l'engagement qu'il a pris de revenir dans le délai qu'il s'est fixé pour poursuivre ces entretiens.*

*» Il est ainsi apparu clairement que la libération de ces prisonniers n'était pas la préoccupation réelle du gouvernement français, et que leur sort n'a été soulevé que pour servir d'alibi et de couverture à l'intervention militaire directe française dans une nouvelle guerre coloniale.*

*» Le Front Polisario, quant à lui, en toute responsabilité politique et soucieux de maintenir les liens d'amitié, d'estime et de solidarité avec le peuple français, a décidé du principe de la libération des huit prisonniers et du processus y conduisant. »*

### La réaction du Quai d'Orsay

Le porte-parole du ministère français des affaires étrangères a déclaré pour sa part mercredi soir :

*« Dès le premier enlèvement en mai dernier, nous n'avons pas cessé d'intervenir auprès de toutes les organisations internationales, tous les gouvernements et toutes les personnalités susceptibles d'agir pour obtenir la libération de nos compatriotes*

*» Nous ne pouvons que nous réjouir de ce que nos efforts aient, semble-t-il, amené le Polisario à comprendre le caractère inacceptable de la détention de personnes innocentes, détention que l'opinion française et internationale a unanimement condamnée. »*

## Les dirigeants sahraouis ont réservé à M. Marchais la primeur de la nouvelle

De notre correspondant

*Alger. — C'est M. Georges Marchais qui, le premier, a annoncé, mercredi 14 décembre, avant de regagner Paris, que les huit Français capturés à Zouérate, le 1er mai et le 25 octobre, seront prochainement libérés par le Front Polisario.*



*(Dessin de CHENEZ.)*

Les dirigeants sahraouis ont réservé au secrétaire général du P.C.F. la primeur du communiqué qu'ils ont publié à ce sujet en fin d'après-midi. Dans le même temps, ils ont fait part de sa teneur à M. François Mitterrand.

A son arrivée mardi en Algérie, M Marchais ne prévoyait pas de s'entretenir avec les dirigeants sahraouis. Il leur aurait fait savoir qu'à la suite de la mission effectuée à Alger, les 23 et 24 novembre, par deux membres du comité central, MM. Denis et Mignot (*le Monde* des 25 et 26 novembre), une telle rencontre n'aurait pas de raison d'être s'il n'y avait pas d'élément nouveau (1). Les dirigeants sahraouis l'ayant informé qu'ils comptaient faire une importante déclaration, il les a alors rencontrés. Dans la conférence de presse qu'il a tenue à l'aéroport, M. Marchais a expliqué que ses interlocuteurs sahraouis lui avaient demandé son avis sur la procédure à suivre. « *J'ai répondu*, a-t-il dit, *qu'il serait souhaitable que le gouvernement français prenne lui-même en charge la responsabilité de cette libération et en profite pour discuter avec le Front Polisario des ressortissants français qui se trouvent dans les zones de combat. Néanmoins, dans l'hypothèse probable où le gouvernement s'y refuserait, il serait bien que cette libération soit assurée par les organisations humanitaires que sont la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge.* »

Le dirigeant communiste a souligné que ce problème réglé, il en *resterait deux autres : le premier* est celui de l'aide militaire accordée par la France au Maroc et à la Mauritanie. Il a demandé qu'elle *cesse parce qu'elle « constitue une ingérence inadmissible dans les affaires intérieures du peuple sahraoui et crée une tension aux frontières d'un pays ami, l'Algérie ».*

La seconde concerne les ressortissants français se trouvant dans les zones de combat : M. Marchais demande leur retrait.

On ignore, pour le moment, où, quant et comment les huit Français seront libérés. On laisse cependant entendre qu'ils devraient être chez eux pour les fêtes. Il ne fait pas de doute que la gauche a largement contribué à la décision sahraouie en faisant valoir que la prolongation de la détention des Français *contribuait à isoler le Polisario*, alors que leur libération clarifierait la situation et mettrait le gouvernement français face à ses responsabilités dans la crise du Sahara occidental.

M. Marchais a insisté pour que l'heureuse nouvelle ne masque pas l'importance de la visite de la délégation communiste en Algérie, tant pour ce qui est de la collaboration entre le F.L.N. et le P.C.F. que pour ce qui est de la coopération bilatérale.

« *Nous voulons passionnément*, a-t-il dit, *que s'établisse entre la France et l'Algérie — une Algérie libre et indépendante — une coopération fructueuse, une coopération modèle qui ne peut exister avec aucun autre pays, car nous sommes la France et vous êtes l'Algérie, et qu'il existe entre nous une histoire commune.* » Il a également affirmé que le P.C. « *et les autres forces démocratiques ne cesseront de faire effort pour imposer au gouvernement français de prendre ses responsabilités pour juger les crimes racistes et condamner sévèrement les coupables* ». « *Il va*, a-t-il ajouté, *de l'honneur de notre peuple et de notre pays, qu'il soit mis fin à ces crimes abominables.* »

Le communiqué commun précise *d'ailleurs ce que devrait être la* coopération bilatérale dans tous les domaines. On ne cache pas, du côté algérien, que l'attitude adoptée *par « les forces de gauche, les éléments démocratiques et des hommes de bonne volonté, comme le professeur Mandouze »*, est le meilleur garant de la coopération souhaitée ardemment par l'Algérie tout en constituant un frein à la dégradation des relations enregistrée depuis deux ans entre Paris et Alger.

**PAUL BALTA.**

(1) Tout en réaffirmant son soutien à la lutte du peuple sahraoui, le P.C. n'a cessé de demander la libération sans condition des huit Français.

### LES HUIT OTAGES

Voici la liste des huit otages détenus par le Polisario Six d'entre eux avaient été capturés lors de l'attaque contre le centre minier de Zouerate le 1er mai dernier (au cours de cette attaque, deux Français, le docteur René Fichet et son epouse, avaient été tués) Il s'agit de :

M Jean Morvan, trente-neuf ans, originaire du Finistère, habitant Carhaix, spécialiste des télécommunications.

M. Thierry Langrene, vingt-huit ans, né à Metz et y habitant, ingénieur.

M. Jean-Yves Dumaine, vingt-deux ans, du Finistère, habitant Spézet, secrétaire

M. Yves Haristoy, vingt-huit ans, né à Dax, habitant Floirac (Gironde), chef cartographe.

M. Daniel Ballaude, vingt-sept ans, originaire de la Marne, *instituteur*

Mme Nicole Foulon, trente-deux ans, née à Meknès (Maroc), habitant Paris, secrétaire.

Les deux autres avaient disparu lors d'un raid du Polisario aux environs de Zouerate, le 25 octobre dernier. Il s'agit de :

M. Raymond Backlé, quarante et un ans, demeurant à Riedisheim.

M. Claude Miguet, trente ans, demeurant à Lunéville.

Tous deux étaient détachés par la S.N.C.F. auprès des Chemins de fer mauritaniens.

## Les enlèvements et les disparitions de Français au Sahara

**1975**

**25 DECEMBRE.** — Deux coopérants français en poste à Agadir. MM. Pierre Seguro et Jean-Paul Dief, disparaissaient dans le Sud marocain.

**1976**

**2 JANVIER.** — Six jeunes gens, dont cinq Français, qui avaient quitté Rabat le 27 décembre, disparaissent dans le Sud marocain, près de la frontière de l'ex-Sahara espagnol. Les Français sont Jean et Béatrice Guyot, enfants du conseiller politique près l'ambassade de France, *Colette Blanchot, Nadine et* Gilles Pascon (ces deux derniers ayant la double nationalité française et marocaine).

**13 JANVIER.** — Le Polisario annonce à Paris que MM. Seguro et Dief, « considérés comme prisonniers de guerre », seront jugés par un « tribunal militaire ».

*14 FEVRIER.* — Alger annonce que les cinq jeunes Français disparus le 2 janvier ont été tués le 3 janvier au nord d'El Aioun, dans une embuscade du Polisario.

**16 FEVRIER.** — Rabat conteste cette version des faits et affirme que les cinq jeunes Français ont été enlevés par un groupe armé et sont « entre les mains du Polisario ».

**6 MAI.** — TF 1 diffuse une interview de MM. Dief et Seguro, qui affirment être « bien traités ».

**18 AOUT.** — Mme Seguro révèle qu'elle a pu, grâce à des *démarches* de la Croix-Rouge internationale, rendre visite à son mari, le 8 mai, non loin de Tindouf.

**27 OCTOBRE.** — Libérés par le Polisario, après des entretiens entre représentants du Front et M. René Lenoir, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, MM. Dief et Seguro arrivent à Paris.

**1977**

**1er MAI.** — Deux Français, le docteur et Mme Fichet, sont tués lors d'un raid du Polisario contre Zouérate. Six autres sont portés disparus : MM. Morvan, Langrène, Dumaine, Haristoy, Ballaude et Mme Foulon.

**7 MAI.** — Paris demande à la Croix-Rouge d'intervenir en faveur *des six Français enlevés à Zouérate.*

**21 MAI.** — M. Lamine, premier ministre sahraoui, affirme que les prisonniers du Polisario sont en bonne santé, mais qualifie de « mercenaires » les Français travaillant en Mauritanie.

**22 MAI.** — M. de Guiringaud s'indigne des déclarations du Polisario et *affirme* que *la France* ne cédera pas à un « chantage ».

**30 MAI.** — M. Kanapa, membre du bureau politique du P.C.F., *réaffirme* le soutien des communistes au peuple sahraoui et accuse le gouvernement de ne pas se soucier du sort des Français prisonniers.

*8 JUIN. — Au Parlement*, M. de Guiringaud affirme que la France refuse de prendre parti dans le différend entre Alger, Rabat et Nouakchott.

**12 OCTOBRE.** — M. Chayet, directeur des conventions administratives et consulaires au Quai d'Orsay, déclare : « Nous avons de bonnes raisons de penser que les six Français enlevés par le Polisario sont sains et saufs. »

**25 OCTOBRE.** — Deux techniciens français des chemins de fer, MM. Raymond Bacle et Claude Miguet, sont enlevés par le Polisario à 60 kilomètres de Zouérate. En représailles, Paris expulse huit militants du Polisario.

**1er NOVEMBRE.** — Désigné comme négociateur, M. Claude Chayet se rend à Alger pour rencontrer des représentants du Polisario. Les négociations seront suspendues le 7 novembre.

**7 NOVEMBRE.** — M. Giscard d'Estaing déclare à Brest avoir l'assurance que les six otages français sont sains et saufs.

**10 NOVEMBRE.** — M. Lionel Jospin, en *visite à Alger, déclare* que le parti socialiste ne veut pas interférer dans les négociations avec le Polisario.

**16 NOVEMBRE.** — M. Claude Chayet reprend à Alger ses conversations avec les représentants du Polisario.

**19 NOVEMBRE.** — Paris remet à la Croix-Rouge internationale le dossier des Français enlevés en Mauritanie.

**24 NOVEMBRE.** — Le P.C.F. demande « la libération sans conditions et sans délai » des Français enlevés par le Polisario.

**28 NOVEMBRE.** — Le Polisario libère trois pêcheurs espagnols faits prisonniers le 14 novembre au large de Dakhla.

● *Le quotidien d'Alger « El Moudjahid »* écrit ce jeudi 15 décembre : « *En dépit de tonitruantes déclarations destinées à abuser l'opinion publique, le gouvernement français ne s'est pas préoccupé véritablement du sort des huits prisonniers français, comme en fait foi sa rupture unilatérale des discussions engagées le mois dernier par son négociateur, M. Chayet. En vérité, il est parfaitement clair que la question des prisonniers n'était pour Paris qu'un alibi et un prétexte à son intervention néo-colonialiste dans la région.*

*» Grâce à la grande maturité du Front Polisario, ce prétexte est ôté au gouvernement français, cet alibi sur lequel il avait construit toute sa campagne anti-algérienne et qu'il a invoqué faussement pour tenter de justifier son soutien fracassant aux régimes de Rabat et de Nouakchott, jusques et y compris par son intervention directe au Sahara occidental.* » — (A.F.P.)

### Les réactions

#### M. KANAPA : un comportement parfaitement inquiétant.

M. Kanapa, membre du bureau politique du P.C. :

*» Les Français attendaient (...) la réponse de Giscard d'Estaing à la question posée par Georges Marchais à son retour d'Alger : oui ou non, le gouvernement français va-t-il immédiatement entrer en contact avec le Polisario pour examiner les modalités du retour des Français détenus, dont les autorités sahraouies ont annoncé la libération prochaine ? Giscard d'Estaing n'a pas répondu. Oui ou non, va-t-il rapatrier les coopérants français qu'il a envoyés dans les zones de combat et cesser son appui militaire au Maroc et à la Mauritanie pour éviter que d'autres drames se produisent ? Giscard d'Estaing a, au contraire, affirmé, avec une dangereuse insistance, sa volonté de poursuivre ce qui est, en fait, une intervention militaire dans cette région et plus généralement en Afrique. Ce comportement, qui s'accompagne d'un sabotage persistant des possibilités de coopération franco-algérienne et du refus de condamner les crimes racistes, est profondément inquiétant. Décidément, la France a aussi besoin d'une autre politique extérieure. »*

#### LE P.S.U. : une politique qui pousse à la haine.

Le bureau national du P.S.U. estime qu'au Proche-Orient, « le président de la République s'est contenté (...) de la défense et illustration de la politique américaine dans cette région ». Au sujet de la libération des Français par le Polisario, M. V. Leduc, secrétaire national du parti, a dit : « *Le président de la République n'a pas hésité à réaffirmer sa volonté de poursuivre une politique d'intervention militaire en Mauritanie. (...) En réalité, c'est M. Giscard d'Estaing qui fait de la politique avec des otages et la pire des politiques. Celle qui là-bas s'oppose au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et ici pousse à la haine et au crime raciste.* »

## Dans la presse parisienne

**L'AURORE : la muflerie après le chantage.**

*« Les élections approchant en France, et les deux grands partis de la gauche unie multipliant les gracieusetés à son égard, Boumediène a conçu la manœuvre à la fois machiavélique et infantile dont Georges Marchais s'est fait hier à Alger le héraut. Là où les négociateurs dépêchés de Paris avaient échoué, Marchais, lui, en un tournemain a réussi : les huit otages regagneront la France. Ulcérés, les socialistes, qui ont, eux aussi, « négocié », revendiquent le mérite du succès... Vexés, les gens du Quai d'Orsay objectent que sans leurs efforts secrets et habiles...*

*» M. Giscard d'Estaing se réjouit de l'annonce de la libération de nos compatriotes, mais les modalités de publication de la nouvelle, cette « fleur » faite par Boumediène à Marchais, semblent l'avoir indigné. Car il s'agit d'une muflerie (le mot n'est pas de lui, mais il affleurait dans ses réponses) qui clôt un « chantage », et sur ces notions, qui rejoignent le plus sordide droit commun, le président a été on ne peut plus clair. »*

(J. VAN DEN ESCH.)

**LE FIGARO : l'indécence a ses limites.**

*« La joie des Français a été ternie, pour la plus grande majorité d'entre eux, par un désagréable relent de nausée.*

*» Que des Français, les dirigeants communistes et socialistes, aient cherché à tirer à leur façon les marrons du feu en tentant d'exploiter cet heureux événement sur le terrain d'une basse opération de politique intérieure dépasse, en effet, l'entendement. Qu'un chef d'Etat étranger, Houari Boumediène, se soit fait complice d'une telle opération — sans lui, elle n'était pas concevable — leur est apparu, peut-être, plus odieux encore. Qu'enfin le Polisario ait osé, dans son communiqué magnanime, justifier une injustifiable prise d'otages en qualifiant ces huit civils captifs d'« agents de l'impérialisme », voilà qui était trop. L'indécence a ses limites. »*

(J. JACQUET-FRANCILLON.)

**LE MATIN : bien joué, Marchais !**

*» Georges Marchais est rentré à Paris auréolé d'un succès qui pèse sur deux plans. Pour l'opinion publique, le leader communiste restera celui qui a réussi une opération humanitaire. Tous les Français lui en sauront gré. Au niveau purement politique, il a damé le pion au président de la République, qui s'apprêtait hier soir à la télévision à tenir des propos « musclés » sur le Polisario. Marchais a pris de vitesse Giscard et ôté toute justification à une éventuelle escalade française dans le conflit du Sahara occidental.*

*» Bien joué, Marchais ! Sans doute. Mais le secrétaire général du P.C. a bénéficié d'un concours de circonstances et d'intérêts qui ne sont pas liés directement à l'action des communistes français dans cette affaire. »*

(HERVÉ CHABALIER.)

**LE QUOTIDIEN DE PARIS : le P.C. complice d'un affront à la France.**

*« Il n'est pas certain que le parti communiste tire le bénéfice qu'il escompte du marchandage qu'il vient de conclure avec Boumediène et le Polisario. Du moins espère-t-on que les électeurs communistes auront assez de sens moral pour apprécier à sa juste valeur l'affront qui vient d'être fait au gouvernement français, donc à la France, par le Polisario et le gouvernement algérien, avec la complicité active du parti communiste français.*

(PHILIPPE TESSON.)

# EUROPE

## Grande-Bretagne

### Malgré le vote des Communes sur le scrutin « européen »

## Les libéraux reconduisent leur accord avec les travaillistes

De notre correspondant

Londres. — Après une journée agitée, M. Steel, le leader du parti libéral, qui avait rencontré M. Callaghan trois fois en vingt-quatre heures, a réussi finalement mercredi 14 décembre à convaincre les parlementaires libéraux de reconduire l'alliance avec les travaillistes. Mais dans la soirée, à la télévision, il n'a pas caché que l'avenir du « pacte Lib-Lab » était sérieusement compromis. Les douze députés libéraux sont seulement divisés sur la *date* à laquelle cette alliance doit prendre fin, certains recommandant janvier, d'autres la fin d'avril. M. Steel pourra difficilement éviter la réunion, au début de janvier, d'un congrès extraordinaire de son parti. La première réaction des libéraux, au lendemain du vote des Communes où une forte proportion du groupe travailliste avait défié M. Callaghan en votant contre la représentation proportionnelle aux élections européennes, avait été violente. Mercredi, en fin de matinée, les libéraux, par 8 voix contre 4 — M. Steel étant dans la minorité — déclaraient dans un communiqué que les travaillistes avait délibérément voulu « *détruire* » le « pacte Lib-Lab ». Aussitôt, dans les couloirs des Communes, le bruit courait que la rupture était consommée.

Apparemment, M. Steel a réussi à renverser la majorité, d'abord en agitant une menace de démission, puis en soulignant qu'il serait peu sage de rompre l'alliance avec le Labour au risque de précipiter des élections générales, à propos d'un problème aussi ardu et d'un intérêt secondaire pour le public que le mode de scrutin « européen ». Le leader libéral considère que le problème essentiel est le redressement économique du pays et que, sur ce terrain, le parti libéral peut exercer une influence déterminante.

M. Callaghan se sent dans une position de force relative. Il est convaincu que les libéraux hésiteront à prendre la responsabilité d'une rupture et à provoquer ainsi des élections générales où ils risquent d'être « massacrés ». Aux Communes, les quatorze nationalistes écossais et gallois et les douze députés de l'Ulster pourraient, d'ailleurs, dans l'immédiat, compenser la défection des libéraux en appuyant le gouvernement, qui soutient les projets de dévolution de pouvoirs à leurs régions. Cependant, l'abandon du « pacte Lib-Lab » compliquerait la tâche du gouvernement, qui n'est assuré que d'une majorité précaire aux Communes, où le Labour ne détient que 308 sièges, contre 322 pour l'ensemble des autres partis.

HENRI PIERRE.

## Turquie

### M. DEMIREL PERD LA MAJORITÉ ABSOLUE A LA CHAMBRE

*(De notre correspondant.)*

Ankara. — M. Suleyman Demirel, chef du gouvernement, a perdu la majorité absolue dont il disposait au Parlement turc, à la suite des démissions de six députés de sa propre formation, le Parti de la justice. Quatre l'avaient quitté le 11 décembre, le jour même des élections municipales et provinciales. Deux autres ont effectué la même démarche dans la soirée du 14 décembre.

La coalition gouvernementale se compose donc à présent de 183 membres du Parti de la justice, 24 du Parti du salut national (islamiste) et 16 du Parti de l'action nationaliste. Soit au total 223 députés sur 450. L'opposition pourrait se coaliser autour du Parti républicain du peuple, qui a 214 députés.

Son leader, M. Ecevit, ne semble pourtant pas encore en mesure de regrouper une majorité suffisante. Les députés démissionnaires se sont fait qualifier d' « indépendants », mais sont évidemment en situation de formuler des conditions. M. Demirel n'a pas encore posé la question de confiance.

A. U.

## Union soviétique

## Le plan prévoit pour 1978 un ralentissement de la croissance économique

### M. Brejnev n'a pas assisté à la séance du Soviet suprême

Moscou. — M. Brejnev est-il de nouveau malade ? Son absence, le mercredi 14 décembre, à la session du Soviet suprême a relancé les rumeurs sur son état de santé. C'est la première fois que le secrétaire général du P.C. soviétique, qui est en outre, depuis le mois de juin, président du présidium du Soviet suprême, n'assiste pas, au moins en partie, à une session de cet organisme.

Les spéculations sur une éventuelle maladie de M. Brejnev, qui fêtera son soixante et onzième anniversaire le 19 décembre, ont été renforcées par l'annulation de la visite de M. Willy Brandt à Moscou. Le président du parti social démocrate allemand devait s'arrêter ce jeudi dans la capitale soviétique, alors qu'il se rend au Japon pour assister à une conférence des dirigeants de l'Internationale socialiste. M. Brandt devait avoir, vendredi matin, un entretien avec le secrétaire général du P.C. soviétique. Mercredi, M. Falin, ambassadeur d'Union soviétique à Bonn, a annoncé à M. Brandt que M. Brejnev ne pourrait pas le recevoir. Aucune raison n'a été publiquement avancée. Lundi, la réunion du présidium du Soviet suprême qui a préparé la session parlementaire était dirigée par M. Kouznetsov, premier vice-président. Ce poste a justement été créé pour décharger M. Brejnev non seulement d'obligations protocolaires, mais aussi de tâches administratives.

La télévision et la presse soviétiques citent les noms des membres du bureau politique qui ont assisté à la séance du Soviet suprême dans l'ordre alphabétique, mais ne font pas mention de M. Brejnev. Lorsque M. Souslov, souffrant, n'avait pas assisté au défilé militaire du 7 novembre ni à la réception officielle des invités, la presse avait cité son nom parmi les personnes présentes, bien qu'aucun témoin ne l'ait aperçu.

Cependant, mardi, M. Brejnev a, selon l'agence Tass, prononcé un « *grand discours* » lors de la séance plénière du comité central.

De notre correspondant

Devant le Soviet suprême, M. Baïbakov, président du Gosplan, a présenté les résultats des deux premières années du dixième plan quinquennal (1976-1980) et le projet de plan pour 1978 adopté la veille par le comité central.

Ce projet prévoit, pour l'année prochaine, un taux de croissance de 4,5 %, alors qu'en 1977 il a été de 5,8 %. Ce ralentissement de l'expansion économique, perceptible depuis plusieurs années déjà, et la relative modestie des objectifs fixés pour 1978, semblent indiquer que les responsables de l'économie soviétique veulent privilégier la qualité et la productivité du travail plutôt qu'un développement extensif de la production.

### L'intensification de la production

Depuis le vingt-cinquième congrès du parti communiste, toutes les déclarations des dirigeants vont dans ce sens. M. Baïbakov a encore dit que « *l'objectif majeur, en 1978, serait l'intensification de la production* ». Les investissements de l'Etat seront consacrés en priorité à la modernisation des entreprises existantes (8,7 milliards de roubles sont prévus à cet effet, soit 26 % de plus que cette année), et non à l'ouverture de nouveaux chantiers. Un effort particulier sera fait dans le domaine de l'énergie, qui paraît être un nouveau sujet de préoccupation pour les Soviétiques. La production d'électricité devrait augmenter globalement de 4,8 %, mais de 13 % pour les centrales hydrauliques et de 21 % pour les centrales nucléaires.

On savait déjà que la récolte avait été bien moyenne cette année, mais le chiffre cité par M. Baïbakov est légèrement supérieur à celui avancé par M. Brejnev au *début* de novembre : 195,5 millions de tonnes de céréales au lieu de 194 millions. C'est beaucoup moins qu'en 1976, année record avec 223,8 millions de tonnes, mais beaucoup mieux que la récolte catastrophique de 1975 (140 millions de tonnes). Néanmoins, l'U.R.S.S. devra importer des Etats-Unis plus que les 6 millions de tonnes qu'elle s'est engagée à acheter jusqu'en 1980. M. Baïbakov a fixé pour 1978 l'objectif de 220 millions de tonnes de céréales. Les investissements dans l'agriculture progresseront de 3,4 %.

M. Baïbakov a annoncé d'autre part que le revenu moyen par habitant augmenterait de 3 % par rapport à cette année. Cette croissance sera de 2,2 % pour les ouvriers et les employés, dont le salaire mensuel moyen atteindra 159 roubles, mais de fortes disparités existent au sein de cette catégorie, les ouvriers étant généralement beaucoup mieux payés que les employés en vertu du mythe du « travail productif ». Les revenus des kolkhziens devraient augmenter de 4 % pour atteindre une moyenne de 107 roubles par mois.

Bien qu'une « grande attention » doive être portée à la production et à l'amélioration de la qualité des biens de consommation, les investissements dans l'industrie légère augmenteront moins vite que dans l'industrie lourde, conformément d'ailleurs aux objectifs généraux du plan quinquennal (4,3 pour le secteur B contre près de 5 % pour le secteur A, et même 7,7 % pour les constructions mécaniques et la métallurgie).

Pour sa part, le ministre des finances, M. Garbouzov, a présenté le projet de budget pour l'année prochaine. Avec 17,2 milliards de roubles, a-t-il dit, les dépenses d'armement restent stables par rapport à 1977. Cependant, ces dépenses représentent dans les dépenses de l'Etat une proportion légèrement plus élevée que le ministre a bien voulu l'admettre : 7,4 % et non 7 % comme il l'a annoncé.

DANIEL VERNET.

## Pays-Bas

### LA CONDAMNATION DE PIETER MENTEN EST ACCUEILLIE AVEC CALME PAR L'OPINION

*(De notre correspondant)*

Amsterdam. — Le riche collectionneur Pieter Menten, soixante-dix-huit ans, a été condamné le 14 décembre à quinze ans de prison ferme pour avoir participé en 1941, aux côtés des Allemands, à des exécutions de juifs à Podhoroce, près de Lvov, en Pologne, village maintenant situé en U.R.S.S. Le procureur avait requis la prison à perpétuité, mais le tribunal spécial d'Amsterdam, présidé par M. Schroeder, ne l'a pas suivi, compte tenu de l'âge de Menten et aussi du fait que ces faits ont eu lieu il y a maintenant trente-six ans.

L'opinion publique avait vivement réagi à cette affaire, surtout après la fuite de Menten, il y a un an, en Suisse. A l'époque, l'affaire Menten avait failli provoquer la chute du ministre de la justice, M. Van Agt, qui est aujourd'hui le nouveau premier ministre désigné.

On ne saura probablement jamais dans quelle mesure le tribunal a été influencé par l'opinion. Menten a, en effet, été condamné sur des bases juridiques assez fragiles.

On peut s'attendre au renvoi de l'affaire devant la Cour de cassation. Comme il s'agit du droit pénal spécial concernant les crimes de guerre, l'appel est impossible.

L'affaire remonte à la découverte de fosses communes contenant les restes de cent soixante habitants des deux villages polonais. Menten fut mis en cause par un journaliste israélien qui, ayant lu une interview accordée par le collectionneur néerlandais au journal *De Telegraaf*, l'avait soupçonné d'être responsable de l'exécution des membres de sa famille.

M. Hans Knoop, rédacteur en chef du magazine néerlandais *Accent*, entreprit des recherches à la suite desquelles il découvrit en Union soviétique des témoins qui identifièrent Menten comme l'homme en uniforme allemand qui avait dirigé les exécutions.

L'opinion publique a réagi très calmement au verdict, point final d'une affaire qui avait, une fois de plus, réveillé aux Pays-Bas le fantôme de l'occupation allemande.

MARTIN VAN TRAA.

هكذا من الأصل



# EUROPE

## ...e Portugal ou la reconstruction menacée

### I. — La myopie du F.M.I.

De notre envoyée spéciale DANIÈLE GERVAIS.

...isbonne. — Le 8 décembre, fé... au Portugal, a vu le gouverne...nt de M. Soares chuter à ...ube. Ce jour-là, Castanheira-...-Pera, l'un des trois centres de ...idustrie textile portugaise, pe...e ville perdue au cœur d'un ...ssif montagneux, à 230 kilo...tres au nord de Lisbonne, s'est ...illée tard, après une longue ...it d'écoute de la radio. Malgré ...it, quelque quatre cents per...nnes se sont rendues, dans ...près-midi, à une réunion syn...ale.

La tradition de lutte est an...nne dans cette ville de six ...lle habitants où treize petites ...atures (restées privées après le ... avril) emploient au total deux ...lle ouvriers. La première ques...n posée aux responsables de ...ntersyndicale venus de Lis...nne est la suivante : « Quelle ...urra être, selon vous, l'issue des ...gociations du Portugal avec le ...nds monétaire international ? »

Dans la salle pauvre, glaciale, ...plie de gens humbles, dont cer...ins sont analphabètes, une telle ...estion a quelque chose d'irréel. ...est pourtant autour d'elle que ...st nouée la dernière crise poli...que portugaise, aussi bien sur ...s bancs de l'Assemblée des dé...ités que dans les villes et les ...mpagnes. L'enjeu en est très ...airement perçu : c'est le prix à ...yer, par les Portugais, pour ...btention du prêt international ...écessaire à l'équilibre de leur ...lance des paiements.

Après avoir, pendant des an...es, accumulé des réserves d'or ...xquelles il ne donnait aucun ...nploi productif, le Portugal se ...ouve être aujourd'hui l'un des ...ays européens qui connaissent le ...us fort déficit de leurs paie...ents courants : 1,23 milliard de ...ollars en 1977, comme en 1976, ...it 47 % de ses exportations.

Certes, des indices traduisent ...ne confiance retrouvée dans la ...abilité politique portugaise : les ...ecettes du tourisme ont été supé...ieures de 45 % (en dollars) à ...elles de 1976, et les envois de ...nds des émigrés ont augmenté ...e 35 % (toujours en dollars). ...outefois, ces résultats ne peu...ent compenser le déficit de la ...lance commerciale, qui atteindra cette année environ 2,4 milliards de dollars (contre 2,1 en 1976), les importations devant s'élever à 4,4 milliards (3,9 milliards en 1976) et les exportations à 1,9 milliard, à peine plus qu'en 1976 (1,8). De 46 % en 1976, le taux de couverture des achats par les ventes est revenu à 44 %.

#### Le recours aux emprunts

Le rapport économique qui vient d'être préparé à la demande du président Eanes met clairement en évidence les causes du déficit. Celui-ci n'est pas dû aux importations destinées à la consommation, « au contraire de ce que la droite dit et de ce que la gauche pense sans le dire », précise l'un des auteurs du rapport, M. Joao Cravinho (qui fut ministre de l'industrie du quatrième gouvernement provisoire). Le volume des importations a, en effet, diminué de 10 % depuis 1973, malgré l'augmentation de 7 à 8 % de la population. Cependant la part relative des importations destinées à la consommation n'a pas varié depuis 1970, représentant moins de la moitié du total des achats.

En valeur, les importations ont plus que doublé de 1973 à 1977, en partie à cause de la hausse des prix du pétrole et des matières premières et de la détérioration de 25 % des termes de l'échange. Toutefois, selon les responsables portugais, la sous-facturation des exportations et la surfacturation des importations masquent des sorties illégales de capitaux et ont coûté au pays plus de 200 millions de dollars par an.

En revanche, les exportations ont une responsabilité bien plus directe dans la détérioration commerciale. A prix constants, elles n'ont progressé que de 2,3 % entre 1970 et 1976 ; cette année-là elles ont même très légèrement diminué par rapport à 1973. En valeur, les ventes ont augmenté de 75 % entre 1973 et 1977.

La stagnation réelle des exportations a de multiples raisons dont les principales sont la perte des marchés protégés d'Afrique et la baisse de la compétitivté. La désorganisation économique et l'augmentation des coûts de production après 1974 ont été largement aggravées par l'absence d'investissements nouveaux et le manque d'intérêt pour l'exportation (la moitié des ventes portugaises à l'étranger est le fait d'une centaine de firmes seulement et beaucoup d'entreprises dépendent d'un seul marché). Enfin, la crise internationale, au moment même où se produisait la révolution portugaise, n'a sans doute pas accru la bonne volonté de l'extérieur à l'égard du nouveau Portugal.

Pour faire face à la dégradation commerciale, le Portugal a, dans un premier temps, entamé ses réserves. Il lui reste aujourd'hui 801 tonnes d'or, dont un peu moins de la moitié sert de gage aux divers emprunts extérieurs contractés jusqu'ici. L'autre moitié représente, au prix du marché, un peu plus de 2 milliards de dollars ; mais il s'agit d'un montant théorique, qui se détruirait lui-même si l'on y faisait trop appel. Les réserves en devises sont, quant à elles, tombées à des niveaux généralement inférieurs à 300 millions de dollars au cours des deux dernières années.

Il a donc fallu recourir aux emprunts extérieurs. La dette totale — 4 milliards de dollars — est jugée inférieure au niveau dangereux par rapport aux réserves. Les dirigeants portugais estiment toutefois que le rythme d'endettement deviendra insupportable à bref délai, alors que le déficit des transactions courantes atteint déjà 8 % du P.N.B. En outre, depuis 1973, le Portugal a réussi à obtenir divers concours financiers, mais toujours à court terme. Ainsi la Banque centrale a-t-elle dû vendre, fin octobre, 60 tonnes d'or, dont 46 tonnes étaient destinées au remboursement des 300 millions de dollars prêtés, fin janvier, par les Etats-Unis.

#### Une médication radicale

Dans ce contexte, la négociation en cours avec le F.M.I. est à double détente. Elle porte sur la deuxième tranche (environ 50 millions de dollars) que le Portugal veut prélever sur les 170 millions de D.T.S. (droits de tirage spéciaux) dont il dispose au Fonds monétaire. Mais l'octroi de cette deuxième tranche conditionne, en fait, le déblocage des 750 millions de dollars qu'un consortium de pays (dont la France) a accepté de prêter au Portugal (prêts bilatéraux, sans caution, payables en dix ans, avec un taux d'intérêt normal).

A ce pays en pleine reconstruction sociale et économique (le caractère archaïque des industries léguées aux nouveaux dirigeants du Portugal a été maintes fois dénoncé (1), souffrant d'un déficit des paiements courants lié à des déséquilibres structurels très longs à corriger — et non à la consommation, — les financiers internationaux conseillent une médication pour le moins radicale. En substance : « Réduisez votre niveau d'activité économique, dévaluez, n'investissez pas, diminuez le revenu des travailleurs... »

Déjà, la négociation menée avec le F.M.I. pour l'utilisation de la première tranche de crédits « stand by » avait conduit au programme d'austérité et à la dévaluation de l'escudo (15 %) décidés le 25 février dernier. Il s'agissait de diminuer du tiers le déficit de la balance des transactions courantes — afin qu'il ne dépasse pas 800 millions de dollars — par des mesures à très court terme, visant notamment à freiner la reprise amorcée en 1976.

Des résultats positifs avaient pourtant été enregistrés. Ainsi, selon le dépouillement effectué pour la première fois d'une enquête permanente sur l'emploi qui tient compte du chômage de ceux qui sont à la recherche d'un premier travail, le pourcentage de chômeurs par rapport à la population active est très inférieur au chiffre de 15 % avancé jusque-là. Il serait de l'ordre de 8 %. Le Portugal a d'ailleurs su absorber et intégrer les réfugiés des colonies : de la fin de 1975 à la fin du premier semestre 1977, 120 000 nouveaux emplois ont été créés.

Le programme de février se traduit en tout cas par un échec. « Un ajustement du taux de change était sans doute nécessaire, estime M. Vitor Constancio, gouverneur adjoint de la Banque du Portugal, chargé des négociations avec la C.E.E. et le F.M.I. (2). Mais l'erreur a été de croire que les agents économiques prendraient la dévaluation comme un fait donné une fois pour toutes. Les industriels ont eu peur et ont décidé, au lendemain de la dévaluation, de renouveler tout de suite leurs équipements et d'augmenter leurs stocks. Quant à la spéculation par le jeu des facturations avec l'étranger, elle est repartie de plus belle. »

« L'excès des liquidités bancaires, considérable en mai, avait fondu en juillet, poursuit-il. Et les mesures prises pour faciliter le refinancement à moyen terme de certains crédits à l'investissement ont surtout servi à financer les stocks et la spéculation. » L'augmentation de 43 % en termes réels de l'investissement en 1977 recouvre donc surtout le renouvellement d'équipements et de stock bien plus que la création de capacités productives nouvelles.

Le ministre du plan et de la coordination économique du gouvernement démissionnaire, M. Sousa Gomes, est encore plus critique à l'égard de la dévaluation de février. « Certes, cette mesure a eu quelques effets positifs, dit-il; on assiste actuellement à une relance de nos exportations, dans un contexte extérieur pourtant défavorable. Nos prix sont si bas que nous parvenons à vendre... Mais le F.M.I. ne croit qu'à une stricte orthodoxie monétaire. Il veut contenir l'expansion par des mesures monétaires, et cette vision à court terme, qui a commencé à être appliquée, ne s'est accompagnée d'aucun projet économique à moyen terme, du moins de façon explicite. »

Le gouvernement devait proposer, à l'Assemblée de la République, à partir du 12 juillet, l'examen du « plan de développement économique et social à moyen terme 1977-1980 » dont les documents préparatoires représentent d'ailleurs la meilleure analyse jamais publiée de l'économie portugaise. Cet examen a été reporté, par le gouvernement lui-même, aux calendes grecques..., tandis que commençait, le 19 juillet, la négociation avec le F.M.I. pour la deuxième tranche de crédit.

Prochain article :

UNE VISION DU POSSIBLE

## CORRESPONDANCE

### ...M. Lopez Cardoso a trahi le parti socialiste »

Après la publication (le Monde ... 9 décembre) d'une tribune ...ternationale de M. Antonio ...pes Cardoso, ancien ministre ... l'agriculture du Portugal, nous ...ons reçu de M. A. Gonçalves ...rreira, maire de la commune ... Cascais, la lettre suivante :

Dans ma jeunesse, au bord du ...age, dans la province de Riba...ejo, on bavardait souvent avec ...s petits gitans qui, dans leurs ...aravanes, se dirigeaient vers la ...laine de l'Alentejo, aujourd'hui ...ristement célèbre par sa réforme ...graire si mal menée, et presque ...étruite, par le sectarisme com...uniste. Chaque petit gitan vou...it nous impressionner et se ...antait d'avoir, dans son pays, ...s énormes troupeaux, des oran...rs à l'infini... Enfin, l'imagina...on féconde masquait, par orgueil ... race, la triste réalité. Et nous, ...tits garçons du village, restions ...erveillés par ces « princes de ... route ». Quelques escapades ...aient même tentées pour suivre ... mythe que représentait pour ...us la caravane.

L'article de M. Lopes Cardoso ... fait remonter dans ma mé...oire ces petits gitans. Vraiment, ... petit « club » qu'il a créé il y a ...elques mois sous le nom de ...aternité ouvrière, pour « repren...e le projet socialiste initial », a ...traîné au maximum deux cen...nes de vrais militants socialis..., certainement déjà repentis en ... moment, compte tenu des ten...nces élitistes et divisionnistes ...montrées à satiété par M. Car...so et son clan.

Telle est la vérité sur le « grand ...mbre de militants socialistes » ...rouvés parmi les membres de ...te micro-association de cul...e (!) de M. Cardoso, d'ailleurs ...s connue sous le surnom : ...ragilité ouvrière ».

M. Cardoso joue donc le rôle du ...it gitan gonflant un ballon qui ...atera, piqué par la dure réalité. ...st lui qui a vraiment trahi le ...ti socialiste, dont la direction, ...nocratiquement élue, a la con...nce absolue des militants.

C'est lui qui a voulu créer des ...uctures parallèles et fermées à ... grande masse. Il a ainsi mené ... révolution de palais, donnant ...son à la plupart des socialistes, ...ur lesquels il était « un vrai ...s-marin ».

...ls jugent ainsi son travail ...gatif au ministère de l'agri...ture, où il a mené la politique ...structive des communistes.

...l restera donc comme un des ...nds responsables de la crise ...nomique, politique et sociale ...tugaise qu'il annonce dans un ...icle de pure publicité person...le, destiné à l'extérieur du ...s (à l'intérieur il est bien ...nu !).

...e prestige de M. Mario Soares ...ge depuis toujours M. Lopes ...doso. Celui-ci se réfugie donc ...s son mythe. Élu député par ...parti socialiste et ayant perdu ... confiance de ses électeurs ...ects, il devrait honnêtement ...missionner.

# AMÉRIQUES

## Argentine

SELON L'AMBASSADE DE FRANCE

### Les deux religieuses ont été arrêtées par des policiers en civil

Buenos-Aires *(A.F.P., Reuter).* — Les deux religieuses françaises « enlevées » les 8 et 10 décembre dernier (*le Monde* du 14 décembre) dans la capitale argentine ont été arrêtées par des policiers en civil, indique-t-on mercredi 14 décembre à l'ambassade de France à Buenos-Aires. « *Cette affaire est très grave et nous considérons le gouvernement argentin responsable du sort des deux religieuses* », précise-t-on à l'ambassade.

Une note de protestation a été remise mardi soir au ministère argentin des affaires étrangères par l'ambassadeur de France, M. François de La Gorce. Celui-ci a rappelé à ses interlocuteurs que l'Argentine a signé la convention de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires, qui fait obligation aux pays signataires d'informer une ambassade dont l'un des ressortissants est arrêté.

A Paris, le Mouvement des radicaux de gauche proteste dans un communiqué « *contre l'enlèvement des deux religieuses et de nombreuses mères de famille les 8 et 10 décembre à Buenos-Aires. La dictature militaire, non satisfaite d'assassiner et de torturer, s'attaque désormais à celles ou ceux qui oseraient protester et demander des nouvelles sur leurs proches disparus* », ajoute le communiqué. L'Association internationale des juristes démocrates, à Bruxelles, demande également la libération immédiate des vingt femmes, pour la plupart mères de prisonniers, arrêtés alors qu'elles se réunissaient comme chaque semaine devant le siège du gouvernement pour tenter de s'informer sur le sort des disparus.

D'autre part, Mgr Bernard Panafieu, évêque auxiliaire d'Annecy et membre du Comité épiscopal français d'Amérique latine (CEFAL) quitte Paris ce jeudi pour Buenos-Aires. Il compte aller dans les différents diocèses d'Argentine où se trouvent des religieuses et des prêtres français.

## La limitation des ventes d'armes

*(Suite de la première page.)*

Leurs partenaires attendront sans doute qu'ils donnent l'exemple en limitant leurs livraisons de matériels perfectionnés, tels les avions ultra moderne vendus à l'Iran.

On voit encore très mal, y compris parmi les responsables américains, quelle forme pourrait prendre un accord et même si une entente est possible. Du côté soviétique, les livraisons d'armes sont devenues un des tout premiers instruments de la politique étrangère. Elles commencent même à jouer un rôle économique puisqu'elles représenteraient, selon un rapport de la C.I.A. récemment publié, 10 % des rentrées de l'U.R.S.S. en devises fortes. Il en va de même chez les Américains, avec deux différences : d'une part en raison de l'ancienneté et de la diversité des liens avec l'extérieur, les engagements sont encore plus *massifs ;* d'autre part, les bonnes intentions de certains présidents et la vigilance du congrès, font pousser des cris d'alarme à l'occasion, voire donner quelques coup de frein. Après quoi les choses reprennent leur cours normal, et les courbes statistiques leur ascension...

Le cas de M. Carter est à cet égard édifiant. Le 19 mai dernier, le président annonçait que les ventes d'armes ne seraient plus qu'un « *moyen exceptionnel de la politique étrangère des Etats-Unis, à n'utiliser que lorsqu'il aura été clairement démontré que telle livraison contribue à notre sécurité nationale* ». La valeur en dollars des fournitures devait baisser d'une année à l'autre — dans l'entourage du président, on parlait d'une baisse de 10 % dès l'an prochain. Les Etats-Unis, promettait-il, « *ne seraient pas les premiers à introduire dans une région des systèmes d'armes récents et avancés* ». La coproduction de ces armements serait également interdite, de même que leur transfert du pays destinataire à d'autres. Ces dispositions étaient valables pour tous pays, sauf pour ceux de l'OTAN, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et, dans une certaine mesure, Israël.

Il y a bien eu quelques coups de frein : en juin dernier, la vente de cent dix avions A-7 au Pakistan et de deux cent cinquante F-18 à l'Iran a été interdite par la Maison Blanche (il s'agissait, dans ce dernier cas, d'un avion très avancé, dont l'armée de l'air américaine n'a même pas encore passé commande). Israël s'est vu empêcher de vendre des avions Kfir — équipés d'un moteur américain — à l'Equateur. Celui-ci s'est tourné vers le Mirage français, ce qui montre déjà les limites de l'entreprise : sans un accord multilatéral, et même si les Etats-Unis « *font le premier pas* », comme le voulait en mai M. Carter, le but recherché n'est pas atteint. On peut donc penser, dans l'hypothèse encore très lointaine où les Deux Grands parviendraient à un accord, que les autres gros vendeurs, telle la France, seront invités à s'y joindre.

Sur un plan général, d'ailleurs, les pesanteurs économiques et diplomatiques ont vite réduit à peu de chose les bonnes intentions de M. Carter. Comme le note un rapport publié en septembre par la bibliothèque du *Congrès*, à l'initiative du sénateur Humphrey, pas moins de quarante-cinq contrats de fournitures d'armes, portant sur dix-huit pays et plus de 4 milliards de *dollars*, ont été soumis au Congrès pendant les quatre mois qui ont suivi le « *changement de politique* » du 19 mai. Encore ne s'agit-il que des *achats importants, dépassant* 7 millions de dollars pour le matériel lourd, seuls contrats qui, depuis 1976, doivent être présentés au législateur. On s'est aperçu, en outre, que les statistiques avaient été plus ou moins délibérément truquées par certains responsables *du Pentagone*.

Les contrats de livraisons d'armes conclus au cours de l'année budgétaire 1976-1977 ne se sont pas montés à 9,9 milliards de dollars, comme on le croyait, mais à 11,3 milliards, soit plus de la moitié du total mondial (estimé pour la même période à *20 milliards*) et plus du double des livraisons soviétiques. Le même rapport fait valoir que, contrairement à une idée répandue, la France et la *Grande-Bretagne ne sont pas* plus tributaires des ventes d'armes que les Etats-Unis, en ce qui concerne leur P.N.B. Le commerce des armements représentait en *1975 0,32 %* du P.N.B. américain, contre 0,18 % des P.N.B. anglais et français.

### Les gros clients des États-Unis

Le plus gros client des Etats-*Unis reste l'Iran, qui* a absorbé 18,2 milliards de dollars d'armements américains depuis 1972 et la moitié de toutes les fournitures américaines en 1976. Ce chiffre *devrait être plus élevé encore* l'an prochain, les sept avions Radar Awacs déjà commandés par Téhéran n'ayant pas été comptabilisés cette année, à quoi s'ajouteront peut-être les cent quarante F-16 (2 milliards de dollars), demandés par le chah, mais non encore soumis *à l'agrément du Congrès*. L'Arabie Saoudite et Israël sont les deux autres gros clients de Washington, surpassant l'Europe occidentale, qui n'absorbe que *10 % des livraisons américaines*, l'Amérique latine (1 %) et l'Afrique.

Sur ce dernier continent, les Etats-Unis ont multiplié leurs *ventes par cent au cours des* quatre dernières années, mais l'U.R.S.S. n'en reste pas moins en tête en fournissant 35 % des armes livrées, devant la France (24 %). Encore ces chiffres ne tiennent-ils pas compte de l'arrêt des livraisons américaines à l'Ethiopie qui s'approvisionne maintenant à Moscou. On remarque à ce propos que les entretiens de Washington s'ouvrent moins de deux jours après que le département d'Etat a dénoncé publiquement le pont aérien par lequel les Soviétiques acheminent — par des voies pas toujours légales, selon les Etats-*Unis* — du matériel de guerre vers Addis-Abeba.

MICHEL TATU.

**[*Le département d'Etat a fait savoir, le 13 décembre, que les Etats-*Unis « avaient exprimé, par la voie directe, leur souci au gouvernement soviétique » à propos du pont aérien qui, d'U.R.S.S., ravitaillerait en matériel militaire *les forces éthiopiennes* pour les aider à monter une contre-offensive visant à repousser les « mouvements sécessionnistes ». C'est principalement à Aden que les cargos soviétiques feraient escale, après avoir survolé l'Egypte « sans permission ». D'autres « couloirs » mettraient en cause la souveraineté aérienne de la Yougoslavie, de la Libye, du Soudan, ainsi que celle du Pakistan.]**

# ONU

## L'ASSEMBLÉE A ADOPTÉ QUATORZE RÉSOLUTIONS CONTRE L'APARTHEID

*(De notre correspondant.)*

Nations unies (New-York). — Au terme d'un long débat, au cours duquel plus de cent orateurs ont pris la parole, l'Assemblée générale a adopté, mercredi 14 décembre, quatorze résolutions concernant l'apartheid.

Les interventions ont été, dans l'ensemble, modérées, et tiennent compte des efforts déployés par les Occidentaux dans la région, qui seront jugés à leurs résultats.

Les résolutions adoptées renforcent le « quadrillage » juridique destiné à isoler l'Afrique du Sud. Elles *sont plus nombreuses et plus* dures que celles de l'année dernière. Cela tient au rôle du comité spécial contre l'apartheid et à l'impulsion des mouvements de libération. Parmi les idées nouvelles exprimées, il convient de citer celle qui porte sur la prise *du pouvoir par la force* et celle qui reconnaît le « *mouvement de résistance* », formulation destinée à éviter que ne se produisent des clivages entre divers groupes, *comme cela fut le cas pour* la Namibie.

Les résolutions adoptées marquent un glissement vers l'assimilation de la situation en Afrique du Sud à une situation de type colonial.

Les puissances occidentales ont voté contre ou se sont abstenues sur les projets les plus importants (coopération nucléaire militaire, coopération économique, investissements étrangers, mouvements de libération, programme de travail du *comité spécial*), parce qu'ils portent, affirment-elles, sur des questions relevant du Conseil de sécurité, qui est saisi de la question de l'Afrique du Sud. — L. W.

هكذا من الأصل





# LA CONFÉRENCE DU CAIRE

**L'ouverture, mercredi 14 décembre, de la conférence du Caire a suscité des réactions hostiles dans plusieurs pays arabes.**

● **A BEYROUTH,** le contingent de soldats saoudiens de la force de dissuasion arabe chargés de protéger l'ambassade d'Egypte a été renforcé, tandis que des mouvements de grève étaient observés dans plusieurs quartiers musulmans de la capitale libanaise et dans les universités. Des manifestations de protestation ont eu lieu dans des camps palestiniens de la capitale libanaise et de la région de Saïda.

● **A DAMAS,** étudiants, professeurs et personnel administratif de l'université ont cessé le travail.

● **A ALGER,** le quotidien « El Moudjahid » estime que la conférence « égypto-israélienne » est « condamnée d'avance à l'échec ». Le journal affirme que les masses arabes restent convaincues qu'elle ne constitue que « la partie visible d'un plan de l'impérialisme visant au morcellement du monde arabe ».

● **A BAGDAD,** le quotidien « Al Houmhouriya » écrit que la conférence du Caire n'est que « la poursuite des contacts entamés par le félon Sadate en Israël » et que les Etats-Unis ont mis tout leur poids dans la balance pour soutenir Sadate afin qu'il puisse réaliser un « règlement redditionniste ».

● **A RABAT,** en revanche, le roi Hassan II du Maroc a adjuré, mercredi, tous les chefs d'Etat arabes de ne pas laisser « leur frère » Sadate seul dans la bataille pour la paix. « Le Maroc, a-t-il dit, est de tout cœur avec le chef de l'Etat égyptien. Si Sadate réussit dans sa mission, nous l'applaudirons ; s'il échoue, nous demeurerons à ses côtés et aux côtés des autres pays arabes pour récupérer nos droits par les moyens appropriés. » Le souverain marocain a affirmé par ailleurs qu'il avait été « surpris » par l'initiative du président Sadate, qui ne l'avait pas consulté et qui avait désiré prendre seul la responsabilité de sa mission.

● **A RYAD,** un porte-parole du département d'Etat, qui accompagnait M. Vance dans sa tournée au Proche-Orient, a affirmé que le secrétaire d'Etat américain, après ses conversations avec le roi Khaled et les autres dirigeants saoudiens, estimait que l'*Arabie Saoudite* « joue et entend jouer un rôle constructif en faveur d'une évolution pacifique de la situation au Proche-Orient ». M. Vance a quitté Ryad ce jeudi matin pour Washington.

« L'Arabie Saoudite ne saurait être satisfaite des efforts déployés en vue de parvenir à un règlement de la crise du Proche-Orient que s'ils donnent les résultats escomptés, c'est-à-dire le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, et la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination », indique un communiqué publié ce jeudi par le ministre saoudien des affaires étrangères.

Selon ce document, l'émir Saoud Al Faysal, ministre saoudien des affaires étrangères, a expliqué à M. Vance que « l'Arabie Saoudite évalue un événement à la lumière de ses résultats et qu'il est, par conséquent, prématuré de juger les derniers développements de la situation au Proche-Orient ».

« Les entretiens de M. Vance avec les dirigeants saoudiens ont, il est vrai, fait naître un certain optimiste, mais il ne s'agit que d'un optimisme prudent », souligne le communiqué.

● **A MOSCOU,** l'Union soviétique a, une nouvelle fois, condamné la conférence du Caire. Dans un commentaire, l'agence Tass écrit que « ce qui se passe actuellement dans la capitale égyptienne n'est plus finalement qu'une rencontre entre Israéliens, Egyptiens et Américains (...). Son caractère même vient démentir les affirmations de Sadate selon lesquelles il voulait profiter de l'occasion pour rechercher un règlement global au Proche-Orient ». Tass se demande de quel « règlement global » il peut bien s'agir, puisque « la plupart des pays arabes qui résistent à l'agression israélienne et l'O.L.P. » sont absents des négociations. « D'autre part, dit l'agence, pour un règlement de ce genre, il existe un mécanisme approprié créé spécialement à cet effet, à savoir la conférence de Genève. »

● **A NEW-YORK,** M. Begin, qui s'entretiendra vendredi avec M. Carter, a déclaré à la chaîne de télévision américaine C.B.S. qu'il espérait avoir à nouveau l'occasion de rencontrer le président égyptien « dans un proche avenir ». De son côté, le président Sadate a déclaré, dans une interview à la même chaîne de télévision, qu'il « n'excluait pas » un prochain voyage à Washington. Après avoir confirmé qu'il avait reçu du président Carter une invitation à se rendre à Washington, M. Sadate a dit qu'il n'avait à l'heure actuelle aucun plan pour une visite aux Etats-Unis. « Attendons de voir ce qu'apporte le voyage de Begin à Washington et ce qui se passera à la conférence du Caire », a-t-il dit. — (A.F.P., U.P.I., Reuter, A.P.)

## Les incidents des chaises vides et des drapeaux ont rappelé l'ampleur des divergences

De notre envoyé spécial

Le Caire. — C'est avec un profond soulagement que les négociateurs égyptiens et israéliens ont accueilli la nouvelle de la prochaine rencontre Carter-Begin. Les escarmouches, qui ont marqué la « conférence de la paix » avant même qu'elle ne débute n'en laissent en effet augurer rien de bon. Les deux parties n'ont pas tardé à constater que leurs positions respectives demeuraient tout autant inconciliables qu'elles l'étaient avant la visite du président Sadate à Jérusalem.

Les incidents qui se sont produits successivement au sujet de la « chaise vide » attribuée à l'O.L.P. par la délégation égyptienne, et du drapeau palestinien hissé dans le jardin de l'hôtel Mena-House (1) l'ont démontré de façon symbolique. En l'absence de toute possibilité de compromis, on décida d'escamoter la difficulté : les pancartes accompagnant les sièges réservés aux absents (Syrie, Jordanie, Liban, Palestine et U.R.S.S.) furent retirées et les drapeaux de toutes les parties concernées par un règlement global au Proche-Orient amenés. Du même coup, la réunion du Caire, présentée comme une préfiguration de la conférence de Genève, perdait avec sa « façade » un peu de sa justification.

La décision de M. Kurt Waldheim de réduire le statut de son représentant à celui d'un simple « observateur », devait accroître l'embarras du gouvernement égyptien, qui n'a rien trouvé de mieux que de faire abstraction des déclarations du secrétaire général de l'ONU pour soutenir que le général Siilasvuo demeurait membre à part entière de la conférence. Il n'en reste pas moins que le délégué des Nations unies n'a pas présidé, comme on le souhaitait vivement ici, la séance inaugurale, la seule réunion à laquelle il ait assisté depuis le début des délibérations, il y a quarante-huit heures.

Les rencontres « techniques » entre Egyptiens et Israéliens, le plus souvent avec la participation des Américains, se sont multipliées mardi et mercredi, pour régler, disait-on, des problèmes de procédure, en tête desquels figurait celui de l'agenda. Aucun accord n'ayant été dégagé, une nouvelle réunion devait se tenir ce jeudi matin pour définir les questions à débattre, ainsi que l'ordre dans lequel elles devaient être abordées.

Les difficultés de procédure qui, selon le président Sadate, faisaient obstacle à la convocation de la conférence de Genève, se sont révélées être, au Caire, tout aussi ardues que les problèmes de fond auxquels elles sont organiquement liées. Les plénipotentiaires israéliens insistent pour que l'on aborde en toute priorité la question de la « nature de la paix », telle qu'elle a été définie mercredi lors de la séance inaugurale par M. Eliahou Ben Elissar, ainsi que par M. Menahem Begin dans son discours à la Knesset, le 20 novembre dernier. En revanche, les représentants de Jérusalem auraient affirmé qu'ils n'étaient pas mandatés pour discuter des « aspects territoriaux » d'un règlement, sauf en ce qui concerne le Sinaï, compte tenu de l'absence des autres belligérants arabes.

Les Egyptiens, pour leur part, s'en tiennent à leur triptyque : retrait de tous les territoires occupés (pour eux, clé de voûte de tout règlement), respect des droits légitimes du peuple palestinien, y compris celui de fonder un Etat indépendant en Cisjordanie et à Gaza, et, enfin, les modalités de la paix, ce dernier volet, selon eux, ne pouvant être que la conclusion logique d'un accord sur les deux premiers.

### Un double monologue

Le dialogue, comme à l'accoutumée, a pris la forme d'un double monologue. M. Ben Elissar, dans son allocution, lors de la séance inaugurale, a mis l'accent sur les relations bilatérales qui remonteraient, selon lui, à « l'aube de l'Histoire » ; contrairement à son homologue égyptien, il a omis de mentionner l'U.R.S.S. en tant que membre de la conférence de Genève, ainsi que le nom de l'O.L.P., tout en confirmant la décision de son gouvernement de traiter seulement avec une « délégation appropriée d'Arabes palestiniens ». Le chef de la délégation égyptienne, M. Ismal Abdel Meguid, s'est référé aux « droits légitimes » du « peuple palestinien », tout en insistant sur le fait que la paix était « indivisible ».

Pour la première fois depuis la visite du président Sadate à Jérusalem, la presse égyptienne a manifesté mercredi son irritation devant l'intransigeance de M. Begin. Le rédacteur en chef d'*Al Akhbar*, M. Moussa Sabri, l'un des confidents du chef de l'Etat, titre son éditorial : « Mise en garde au négociateur israélien », qu'il accuse implicitement de se livrer à des manœuvres dilatoires pour « élever des obstacles sur la voie de la paix ». M. Salah Mountassar, l'un des principaux commentateurs politiques d'*Al Ahram*, s'adressant, lui aussi, au « négociateur israélien », s'applique, pour sa part, à démontrer la vanité de la politique de force appliquée par Jérusalem, ainsi que « l'absurdité » de vouloir assurer la sécurité d'Israël par « l'annexion des territoires ».

Cependant, la plupart des observateurs, ici, conviennent que les deux parties poursuivront coûte que coûte leurs tractations. Pour des raisons différentes, ni le président Sadate, ni M. Begin ne peuvent se permettre de décevoir leurs opinions publiques respectives. Ne parvenant pas à s'entendre, les deux hommes d'Etat placent désormais leurs espoirs dans la médiation du président Carter. L'ironie de la situation n'a pas échappé à un diplomate américain en poste au Caire, qui déclarait mercredi soir à la cantonade dans les couloirs du Mena-House : « Israël, qui n'a cessé de prôner l'exclusion des grandes puissances de la négociation, fait appel à l'arbitrage des Etats-Unis dès la première rencontre bilatérale avec un pays arabe... »

ERIC ROULEAU.

(1) A l'occasion de l'ouverture de la conférence, les drapeaux de toutes les parties invitées avaient été hissés à l'hôtel Mena-House. C'était la première fois que le drapeau israélien était hissé en Egypte. Mais la délégation israélienne n'a pas apprécié de voir flotter son emblème à côté du drapeau palestinien, et elle en a fait la remarque à la direction de l'hôtel et non aux autorités égyptiennes. Dans l'après-midi, tous les drapeaux avaient été enlevés.

### Selon « Haaretz »

### LE MAROC SERAIT DEVENU LE LIEU PRIVILÉGIÉ DES RENCONTRES SECRÈTES ISRAÉLO-ÉGYPTIENNES

Tel-Aviv (A.F.P.). — Le Maroc serait devenu le lieu privilégié des rencontres secrètes israélo-égyptiennes en marge des négociations du Caire, rapporte, jeudi, de la capitale égyptienne, l'un des envoyés spéciaux de l'indépendant « Haaretz ».

Selon les sources auxquelles se réfère le correspondant, le roi Hassan II, qui soutient l'initiative de paix du président Sadate, encouragerait ces rendez-vous discrets. Le dernier en date aurait eu lieu entre le chef de la diplomatie israélienne, M. Moshe Dayan et le vice-premier ministre égyptien chargé des questions présidentielles, M. Hassan Touhami, l'un des plus proches collaborateurs du président Sadate. Il y aurait été question des suites à donner à la conférence du Caire.

Le correspondant politique à Jérusalem de « Haaretz » croit savoir que M. Dayan se serait absenté d'Israël pendant vingt-quatre heures pour son rendez-vous avec M. Touhami, effectuant le trajet Jérusalem-Rabat et retour à bord d'un avion privé.



## M. Begin pourrait proposer un « partage fonctionnel » de la Cisjordanie et du territoire de Gaza

### *estime-t-on à Jérusalem*

De notre correspondant

Jérusalem. — Le voyage-surprise du premier ministre, M. Menahem Begin, aux Etats-Unis le jour même de l'ouverture de la conférence du Caire alimente le flot de spéculations auxquelles on est réduit à se livrer à Jérusalem faute d'informations concrètes sur les développements politiques dans la région. Jamais les secrets d'Etat n'avaient été aussi bien gardés depuis la création de l'Etat d'Israël.

Tenant à se prémunir contre la plaie des fuites qui sévissaient périodiquement du temps où les travaillistes étaient au pouvoir, et compte tenu également d'un trait de caractère autocratique, gaullien, pourrait-on dire, M. Begin n'élabore sa politique qu'en très petit comité et seuls les ministres des affaires étrangères et de la défense peuvent se targuer d'être dans le secret des dieux.

Quant à la commission des affaires étrangères et de la défense de la Knesset, qui était autrefois une source d'informations rêvée pou ries journalistes, ses membres se plaignent amèrement de ne plus être informés de la « grande politique israélienne ».

Si les prochaines étapes du processus de paix sont encore difficiles à prévoir, les grandes lignes de la politique israélienne se dégagent peu à peu. Aux trois non : « Pas de retour aux frontières de 1967 ; pas d'Etat palestinien ; pas de négociations avec l'O.L.P. », est venu se substituer l'axiome « tout est négociable ». Apparu au départ comme un slogan démagogique, ce principe, depuis le bouleversement opéré par la nouvelle politique du président Sadate, s'avère bel et bien un élément moteur de la dynamique de la négociation.

M. Begin va soumettre au président Carter des propositions « courageuses et positives », a déclaré M. Philip Habib, l'adjoint au secrétaire d'Etat Cyrus Vance. En recoupant les divers fragments d'informations sérieuses dont on dispose, il semble que ces propositions, qui n'ont pas encore la forme d'un plan de paix détaillé, soient les suivantes :

— Israël est prêt à restituer à l'Egypte la totalité du Sinaï, compte tenu d'« arrangements de sécurité » concernant notamment la libre circulation dans le détroit de Tiran. La célèbre phrase de M. Moshe Dayan, « mieux vaut Charm-El-Cheikh sans la paix que la paix sans Charm-El-Cheikh », semble aujourd'hui caduque.

La souveraineté égyptienne sur la bande de Gaza n'a jamais été internationalement reconnue, pas plus que la souveraineté jordanienne sur la Cisjordanie, a rappelé le ministre des affaires étrangères, le 1er décembre dernier. « Jamais les Palestiniens n'accepteront un partage de la Cisjordanie », devait-il affirmer le 13 décembre. La solution préconisée par le chef de la diplomatie israélinne et adoptée vraisemblablement par M. Begin, réside dans un partage « fonctionnel » de la Cisjordanie et du territoire de Gaza ; en d'autres termes, l'octroi d'une autonomie administrative à la population arabe locale.

On remarquera que M. Moshe Dayan du temps où il exerçait les fonctions de ministre de la défense s'était opposé à l'octroi d'une telle autonomie. Le lien que la population palestinienne pourrait conserver avec la Jordanie fait l'objet d'un désaccord entre M. Dayan, favorable à une certaine forme de juridiction jordanienne, et M. Begin qui y serait opposé.

— Enfin, même le statut de Jérusalem a perdu son caractère tabou. Le ministre de la défense, M. Weizmann, a déclaré cercredi que le gouvernement envisageait une nouvelle approche de ce problème, « sur la base du maintien de l'unification de la ville et de la souveraineté israélienne ».

— A propos du Golan, Israël est prêt à un repli partiel du plateau. Il faut signaler à ce sujet la vive opposition à un tel projet de Mme Golda Meïr qui, par ailleurs, a réclamé mercredi un référendu sur le sort de la Cisjordanie avant toute signature d'un accord à ce propos.

(Intérim.)

## La Syrie n'accorde pas la moindre chance de succès à la « négociation de Sadate »

De notre envoyé spécial

Damas. — La Syrie refuse de considérer — ne serait-ce qu'à titre de simple hypothèse de travail — que la « *négociation de Sadate* », comme on l'appelle ici, puisse déboucher sur un *règlement du conflit du Proche-Orient* ou permettre le moindre progrès dans cette voie.

Aussi, il semble que le président Assad, passé maître en l'art de se ménager des politiques de rechange, *n'envisage réellement* aucune autre possibilité que l'échec pur et simple, total et sans appel du président égyptien. Il considérerait en conséquence que, une fois passé ce tragique épisode et *effacées ses séquelles, il* faudra repartir de zéro.

Telle est l'opinion que l'on recueille de source syrienne bien informée au lendemain de la visite de M. Vance, opinion qui diffère sensiblement de celle exprimée dans l'entourage de M. Vance (*le Monde* du 15 décembre). Il apparaît clairement que s'il a accepté de maintenir le dialogue avec les Etats-Unis, ainsi que l'a annoncé *le secrétaire d'Etat, le* président Assad a refusé de s'en tenir à une prudente expectative en attendant les résultats de la conférence du Caire. Il est au contraire engagé dans l'épreuve *de force, et à chaque rebondissement* de la crise du Proche-Orient — ces rebondissements se succèdent à un rythme rapide depuis ce jour du mois dernier où le président Sadate a annoncé *son voyage en Israël — le fossé* entre Le Caire et Damas s'élargit.

Les espoirs que nourrit M. Vance d'infléchir les positions syriennes, après le voyage de M. Begin à Washington et les propositions « *audacieuses et positives* » que le premier ministre israélien est censé y faire, paraissent ici parfaitement irréalistes. Quand on demande : « *Et si le miracle se produisait ? Si M. Begin adoptait des principes acceptables comme base de négociation par la Syrie ?* », la réponse est nette : « *D'autre part, c'est impossible, de l'autre, nous refusons toute négociation qui découlerait de la capitulation du président Sadate.* »

Outre le voyage à Jérusalem lui-même, trois éléments paraissent avoir particulièrement arrêté les Syriens. Tout d'abord, pour mener leur politique de concert avec l'Egypte, ils s'étaient plus ou moins éloignés de tous leurs « *alliés naturels* ».

« *Au « sommet » de Tripoli, nos partenaires, et non seulement l'Irak, nous considéraient avec suspicion* », a fait remarquer un des négociateurs présents à ces assises. M. Sadate n'a pas hésité à torpiller cette alliance. Ayant pris ses distances, le président Assad avait laissé la porte entrouverte à l'issue du « sommet » de Tripoli. M. Sadate l'a claquée en rompant ses relations diplomatiques. « *Enfin, nous étions en train de négocier sérieusement la mise sur pied de la conférence de Genève et nous avions accepté de discuter de tous les documents de travail y compris les plus tendancieux, tel le document israélo-américain. M. Sadate n'avait donc pas à faire à des partenaires irascibles qui l'auraient obligé à se désolidariser d'eux. L'O.L.P. elle-même envisageait tous les compromis qui lui étaient proposés, fût-ce d'être représentée par un professeur américain. C'est dans ce contexte qu'il a mis tout le monde au pied du mur et abattu toutes ses cartes, en cherchant à nous forcer à abattre les nôtres.* »

Un familier du président Assad rapporte que, lors de sa dernière entrevue avec le président Sadate, ce dernier lui avait expliqué qu'il avait « *tout essayé* » — la guerre, l'alliance soviétique, la solidarité arabe et finalement l'alliance américaine, sans résultat. Il ne lui restait donc plus qu'à aller directement en Israël. Après avoir fait remarquer au président qu'il avait pris lui-même l'initiative de bloquer les trois premières voies citées, et choisi librement l'alliance américaine dont il déplorait à présent l'inefficacité, le président Assad lui aurait dit : « *Considérons votre nouveau choix : la voie israélienne. Quelles contreparties vous êtes-vous assurées avant de vous y engager ?* — Aucune », aurait répondu M. Sadate.

Et si les contreparties apparaissaient en cours de route, le ralliement syrien serait-il encore possible ? A s'en tenir à l'atmosphère qui règne à Damas après la visite de M. Vance, la réponse est non.

LUCIEN GEORGE.

## A travers le monde

### Équateur

● QUATRE PARTIS POLITIQUES, le Parti conservateur progressiste, la Démocratie chrétienne, l'Union nationale démocratique et le Front social progressiste, ont constitué mercredi 14 décembre une coalition destinée à offrir un « *choix progressiste* » au pays lorsque les militaires, qui gouvernent depuis le 1er septembre 1975, remettront le pouvoir aux civils dans le courant de l'année prochaine. — (A.F.P.)

### Espagne

● LE POETE VICENTE ALEIXANDRE, prix Nobel 1977 de littérature, qui n'a pas pu se rendre à Stockholm pour recevoir son prix en raison de son état de santé, a été décoré, mercredi soir 14 décembre, à son domicile, par le roi Juan Carlos, de la grand-croix de l'ordre de Carlos III, la plus haute distinction civile espagnole. L'ambassadeur de Suède à Madrid remet, ce jeudi, au poète la médaille d'or du prix Nobel. — (A.P., Reuter.)

### Maroc

● LES TROIS GREVISTES DE LA FAIM de la prison de Casablanca, hospitalisés en même temps que Mme Saïda Menhebi, décédée dimanche 11 décembre (*le Monde* du 13 décembre), se trouvent dans le coma depuis mercredi 14 novembre au matin, annonce un communiqué, publié à Paris par les comités de lutte contre la répression au Maroc. Mmes Fatima Oukacha et Rabea Ftouh, et M. Abraham Serfaty, ancien responsable de la revue *Souffle*, protestent contre leurs conditions de détention.

### Mexique

● M. OSCAR FLORES SANCHEZ, ministre de la justice, a démenti mercredi 14 décembre les informations fournies par Amnesty International selon lesquelles il y aurait cent ou deux cents prisonniers politiques au Mexique. Il a affirmé qu'il n'y avait aucun prisonnier politique.

## MM. GISCARD D'ESTAING ET BARRE ONT REÇU LE VICE-PRÉSIDENT ÉGYPTIEN

M. Giscard d'Estaing a reçu, jeudi matin 15 décembre, M. Moubarak, vice-président égyptien. Celui-ci s'était entretenu mercredi avec M. Raymond Barre, qui a notamment évoqué devant son interlocuteur les résultats de son récent voyage en Syrie.

Une partie de l'entretien a été consacrée aux relations bilatérales entre la France et l'Egypte.

M. Moubarak et le premier ministre ont notamment abordé le problème que pose l'agrandissement du réseau métropolitain du Caire. Le vice-président égyptien aurait donné l'assurance que les Français seraient étroitement associés à cette réalisation.

Interrogé à sa sortie de l'hôtel Matignon sur le fait de savoir si l'Egypte était ou non intéressée par l'achat de centrales nucléaires françaises, le vice-président, qui a visité des installations nucléaires dans le midi de la France, a répondu : « *Pourquoi pas ?* »

Le Monde

# politique

## LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

### A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

## Un forfait de soins est institué en faveur des personnes âgées

**Mercredi 14 décembre, sous la présidence de M. FRANCESCHI (P.S.), l'Assemblée nationale examine un projet de loi concernant les personnes âgées et la réforme de la tarification hospitalière.**

D'une part, ce texte harmonise les conditions de prise en charge des soins dispensés aux personnes âgées hébergées dans certains établissements sanitaires et dans les institutions sociales et médico-sociales. L'un des éléments de cette harmonisation est l'introduction d'un forfait d'hébergement. D'autre part, il autorise l'expérimentation de deux formules nouvelles de budget dans cinq hôpitaux et qui sont :

— *Le système dit « du prix de journée éclaté »*, qui distingue dans la facturation les parts respectives de l'hébergement, des frais d'administration, des soins donnés et des prestations individualisées coûteuses ;

— Le système dit « du budget global » qui se caractérise principalement par l'abandon de la facturation individualisée.

M. GUINEBRETIERE (R.P.R.), rapporteur de la commission des affaires culturelles, souhaite que le niveau du forfait soins accordé aux personnes âgées « *permette de donner son plein effet à la réforme et ne la réduise pas à un gadget* ».

Pour Mme VEIL, ministre de la santé, ce projet s'inscrit dans l'action entreprise depuis plusieurs années, par le gouvernement, dans deux domaines :

1) La politique des soins et de l'hébergement des personnes âgées. « *D'une part, ce texte offre une gamme diversifiée d'établissements ou de services accessibles à ces dernières. La consécration législative des actions de maintien à domicile et la distinction introduite dans la loi hospitalière entre long et moyen séjour apportent une clarification indispensable. D'autre part, il aménage et harmonise les règles de tarification qui conduisent actuellement à des distorsions critiquables. Il applique pour ce faire un mécanisme tarifaire commun qui devrait permettre aux personnes âgées de choisir en fonction du besoin réellement ressenti et non en fonction des possibilités de remboursement. (...)* »

2) La réforme du système du « prix de journée » dans les hôpitaux. Sera autorisée l'expérimentation de deux méhodes distinctes de tarification : le prix de journée éclaté et le budget global.

Mme Veil conclut : « *L'expérimentation hospitalière était nécessaire. Je n'en attends pas de remède-miracle, mais elle doit être conduite sérieusement*, sans *parti pris et jugements préconçus. Quant au service rendu aux personnes hébergées, il sera amélioré sans bouleverser l'économie du système sanitaire et sans alourdir ce secteur...* »

Pour M. WEBER (P.C.), « *ce texte est tout, sauf anodin, car les conditions dans lesquelles il est discuté n'ont qu'un but : escamoter son caractère néfaste* ».

Pour M. GAU (P.S.), l'unification ne répond pas au principal problème des personnes âgées : l'insuffisance de leurs ressources. « *Seule*, estime-t-il, *une politique sociale hardie en leur faveur permettra de sortir celles-ci du dénuement et de la misère.* »

L'Assemblée aborde ensuite la discussion des articles du projet. Elle adopte l'article qui définit les institutions sociales et médico-sociales et y introduit les organismes de maintien à domicile, au sens le plus large du terme.

L'Assemblée précise ensuite que les organismes payeurs seront consultés avant que le préfet fixe le montant du forfait qui sera établi, par établissement, en fonction du personnel employé. Pour ce qui est des forfaits fixés par conventions, ces dernières seront soumises à homologation administrative. Les dépenses globalement supportées par la caisse du régime général seront réparties entre les différents régimes d'assurance maladie en fonction du nombre de bénéficiaires de chaque régime présents dans les établissements. Les infirmiers du secteur libéral pourront continuer à donner des soins à domicile sans changer de statut.

Contrairement au vœu de la commission, le gouvernement obtient la suppression des unités de long séjour de géronto-psychiatrie. Il fait également prévoir la possibilité de revenir éventuellement à la formule d'un prix de journée-soins si le système de forfait est trop rigide.

Enfin, pour ce qui est de la réforme de la tarification hospitalière, Mme Veil refuse de porter de deux à quatre ans la durée de l'expérimentation et de supprimer le ticket modérateur, « *les études n'étant pas assez poussées* ». L'ensemble du projet ainsi modifié, est adopté par l'Assemblée, l'opposition s'abstenant.

P. Fr.

### Le déficit de la Caisse centrale de crédit coopératif : une douloureuse affaire

En acceptant d'éponger le déficit de la Caisse centrale de crédit coopératif (512 millions de francs, dont l'Etat prend à sa charge 454 millions de francs pour annulation de créances), le Parlement a virtuellement mis un point final à la douloureuse mutation de cet organisme à caractère mutualiste, qui exerce ses activités dans le domaine de la coopération (distribution, habitat, artisanat) et du crédit maritime.

Le vote, qui avait été ajourné en juin dernier, a donné lieu à de longues explications du gouvernement et aux critiques des parlementaires. Il y avait effectivement de quoi ! C'est le plus gros sinistre bancaire depuis la guerre, dû à un enchaînement de circonstances malheureuses, lié à la fois aux difficultés rencontrées par certaines coopératives ouvrières de production dans le bâtiment et à des prises de participation aventurées de l'ancienne gestion de la Caisse dans le secteur de la distribution pétrolière maritime.

Les pouvoirs publics, qui n'avaient pas réellement suivi les activités de la Caisse faute de moyens de contrôle suffisants, ne pouvaient, décemment, laisser s'effondrer un organisme d'assistance aux coopératives. C'est ce qu'a compris le parti socialiste en s'associant au vote final, le parti communiste ayant, de son côté, repoussé un projet de loi qui revenait « *à donner quitus au gouvernement pour l'exécution du budget de 1975* ».

En principe, la Caisse centrale de crédit coopératif devrait désormais être à l'abri de toute aventure : sa direction a été changée, sa gestion améliorée, ses comptes sont soumis dorénavant à la Commission de contrôle des banques, et elle n'a plus le droit de prendre des participations. C'est ce qui s'appelle revenir de loin ! — F. R.

### RECTIFICATIF : Crédit coopératif et non Caisse des dépôts

Un titre erroné nous a fait écrire dans nos éditions datées du 15 décembre « la dette de la Caisse centrale des dépôts » alors qu'il s'agissait de celle de la Caisse centrale de crédit coopératif, ainsi que l'indiquait clairement le compte rendu de la discussion, à l'Assemblée nationale, du projet de loi portant règlement définitif du budget 1975.

### AU SÉNAT

## Malgré un vif mécontentement le projet d'indemnisation des rapatriés est voté

**Le Sénat a adopté, jeudi 15 décembre à 4 heures du matin, par 154 voix contre 110 et 26 abstentions, le projet de loi sur l'indemnisation des rapatriés, dont le rapporteur était M. FRANCOU (Un. centr., Bouches-du-Rhône). A l'exception des communistes et des socialistes qui ont voté contre, tous les groupes se sont divisés au moment du scrutin.**

**M. DOMINATI, au nom du gouvernement, avait demandé aux sénateurs de se prononcer par un vote unique et bloqué, écartant leurs amendements. Cette procédure « coercitive », qui réduit l'examen des articles à une discussion platonique, a provoqué un très vif mécontentement dans toutes les travées.**

La controverse (sur le fond) pourrait se résumer en deux phrases, celle de M. DOMINATI déclarant : « *L'indemnisation des rapatriés est une œuvre de longue haleine* », et celle de M. PALMERO, (Un. centr., Alpes-Maritimes) soulignant que les gouvernements successifs « *ont joué l'inflation dans cette affaire* » et affirmant : « *En étalant le remboursement presque jusqu'à la fin du siècle, le projet ne déroge pas à cette tradition.* »

Quant au coût de l'indemnisation, il a été évoqué, notamment par le président de la commission des finances, M. Edouard BONNEFOUS (Gauche dém., Yvelines). Ce fut pour déplorer que l'on n'ait pas « *recouru d'emblée à l'emprunt, un emprunt de solidarité qui aurait été*, a-t-il dit, *largement couvert.* »

Le débat sénatorial toutefois n'a pas été complètement inutile pour les rapatriés. M. Dominati, en effet, en annonçant au début de la discussion qu'il demanderait un vote bloqué, a ajouté que, « *pour répondre aux préoccupations des commissions* », le gouvernement intégrait au projet de loi cinq dispositions nouvelles qu'il a ainsi précisées : « *(...) Les conjoints et enfants de disparus ne devront pas être lésés par rapport aux autres bénéficiaires de la loi. Les conjoints survivants conserveront la faculté de règlement en espèces des créances n'excédant pas 10 000 francs.*

» *Les professions libérales jouiront du même régime que les fonds de commerce quand les preuves fiscales ne sont pas disponibles. Les dettes afférentes aux biens perdus pourront ne pas faire l'objet de poursuites. La perte de jouissance des biens confiés à un organisme local de gestion sera assimilée à une spoliation, ceci au bénéfice de nos colons de Tunisie. Enfin, pour le règlement d'emprunts souscrits avant le présent texte, de garanties supplémentaires sont données aux créanciers des rapatriés spoliés.* »

Notons qu'à la fin de la séance de nuit, un peu par surprise, le Sénat a adopté une proposition de loi dont ne voulait pas le gouvernement et que rapportait M. de CUTTOLI (gauche dém., Français de l'étranger). Ce texte prévoit l'indemnisation des Français rapatriés du Vietnam, du Cambodge, de Madagascar, du Liban, etc.

De nombreux orateurs ont pris part à la discussion du premier texte. Deux sénateurs, MM. Roger ROMANI (R.P.R., Paris) et Georges DAYAN (P.S., Paris), parlaient pour la première fois de la tribune de leur assemblée. Le premier, pour indiquer que l'attitude de son groupe dépendrait de la compréhension et de l'attitude du gouvernement. M. Dayan, pour reprocher à « la loi Barre-Dominati » de fonder l'indemnisation des rapatriés sur une évaluation « *qui ne représente*, a-t-il dit, *que le cinquième de la valeur réelle du bien perdu* ». Le sénateur socialiste avait également mis le R.P.R. au défi de rester cohérent, dans le vote final, avec son intransigeance initiale.

La réponse est venue quelques heures plus tard lorsque M. CAROUS (Nord), président du groupe R.P.R., a déclaré : « *Rarement, pour notre groupe, un choix aura été plus difficile. La procédure utilisée est pour nous difficilement admissible. (...) Cependant, que se passerait-il si nous rejetions le texte ? A cette date, on imagine les conséquences : il n'y aurait plus rien. Aussi, la plus grande partie de notre groupe, moi compris, votera-t-elle pour le texte. Les autres s'abstiendront, car ils ne veulent pas qu'on dise que nous avons voté contre l'indemnisation.* »

Au nom du groupe de l'Union centriste, M. SCHIÉLÉ (Haut-Rhin) reconnaissait, lui aussi, avec des « attendus » plus sévères que ses amis étaient divisés. Il déclarait notamment : « *L'atmosphère pénible de ce débat, alourdi par une procédure qui défie le bon sens, nous afflige. Je plains sincèrement le représentant du gouvernement de la triste besogne qu'il a eu à faire ce soir. Ce débat a été un simulacre. Nous avons eu le sentiment d'un théâtre d'ombres où les amendements passaient, passaient, passaient... Cela n'est pas concevable !*

» *La tentation est grande de refuser en bloc ce texte qui nous déçoit, surtout après le discours du président de la République à Carpentras, qui a donné carrière à tant d'espoirs. (...) La majorité du groupe votera le projet ; mais une partie de ses membres ont décidé de s'abstenir, n'admettant pas la procédure contraignante que vous avez employée.* »

M. Dominati, au bout de la nuit, répondait à ces critiques : « *Si nous avions eu plus de temps devant nous et une conjoncture économique meilleure, les choses auraient pu être différentes. Mais les rapatriés comprendront, j'en suis sûr, que l'essentiel est de disposer d'un texte.* »

ALAIN GUICHARD.

### LE RECOURS : un débat totalement escamoté.

Le mouvement du RECOURS (Rassemblement et coordination unitaire des rapatriés et spoliés) « *constate que la loi d'indemnisation des rapatriés aura été votée à contrecœur par le Sénat* » et estime que « *le débat souhaité et promis a été totalement escamoté* ». « *Ainsi donc*, ajoute le RECOURS, *le problème des rapatriés n'est pas réglé et le pacte national souhaité par le président de la République repoussé* sine die. »

### SPECTACLE POUR 450 ENFANTS A L'ÉLYSÉE

Le président de la République et Mme Giscard d'Estaing ont distribué des cadeaux, mercredi 14 décembre, à quatre cent cinquante enfants venus à l'Elysée à l'occasion du traditionnel arbre de Noël. Aux enfants du personnel de la présidence de la République s'étaient joints deux cents petits Parisiens de six à huit ans, « *choisis*, a indiqué M. Giscard d'Estaing, *parmi les moins favorisés et les plus méritants* », et cinquante enfants des Yvelines.

Le chef de l'Etat et son épouse ont assisté au spectacle de variétés qui était offert aux jeunes invités, et dont la vedette était la chanteuse Mireille Mathieu. Contrairement à ce qu'il avait fait les années précédentes, M. Giscard d'Estaing n'est pas monté sur la scène. « *J'avais préparé un numéro avec mes chiens*, a-t-il dit, *mais ils ne sont pas encore au point.* »

● *Les anciens prisonniers de guerre du Camp n° 1*, en Indochine, se réunissent à Calvi, les 17 et 18 décembre 1977, à l'initiative de MM. Jean-Jacques Beucler, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, et du maire de cette ville, M. Xavier Colonna. L'un et l'autre ont été détenus au Camp n° 1.

## LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

### CORRESPONDANCE

## Les socialistes d'Aix-en-Provence

*M. Félix Ciccolini, sénateur socialiste, maire d'Aix-en-Provence, nous a adressé la lettre suivante à la suite de notre enquête sur les Bouches-du-Rhône, publiée dans* le Monde *du 24 novembre :*

Une meilleure information vous aurait évité d'écrire que je suis « isolé quelque peu au sein de ma formation », alors que j'ai été porté à la tête de la liste municipale à majorité socialiste à l'*unanimité* des voix de la section socialiste d'Aix, et que je participe personnellement, et d'une manière permanente, aux actions militantes de l'équipe des responsables de la section socialiste. D'autre part, il est inexact que des « tensions » existent au sein du groupe socialiste du conseil municipal, où l'entente est harmonieuse et dynamique, pour réaliser le programme prévu. A plus forte raison, il est totalement faux que mes relations avec Louis Philibert, député d'Aix, soient « chaotiques ». Nous sommes liés, sur le plan familial et affectif depuis plus de trente ans, et nous nous épaulons totalement dans notre combat pour la cause socialiste pour la défense des intérêts du pays d'Aix.

[M. Louis Philibert, député socialiste, président du conseil général des Bouches-du-Rhône, nous écrit dans le même sens. En ce qui concerne la constitution pour les élections municipales à Aix-en-Provence d'une liste socialiste homogène, rappelons simplement qu'un certain nombre de membres du parti socialiste étaient à ce point d'accord avec M. Ciccolini qu'ils ont préféré constituer une liste avec le parti communiste. Ils ont été, en conséquence, exclus du P.S.

L'union locale C.G.T. et celle de la C.F.D.T. avaient également pris position contre la liste de M. Ciccolini, jugée non représentative de la gauche aixoise. Cette opinion a été, semble-t-il, partagée par un certain nombre d'électeurs. La réélection de M. Ciccolini au second tour de scrutin a été extrêmement difficile, la liste soutenue par le P.C.F. et les socialistes dissidents ayant gagné près de dix points au premier tour. La liste du maire sortant ne l'ayant emporté le 20 mars que par 19 791 suffrages contre 19 063 à celle de la majorité. Nous ne saurions toutefois contester à notre correspondant le droit de penser que ces événements n'ont laissé aucune trace au sein de sa formation. — T. P.]



## M. Alexandre Sanguinetti se présente à Paris et M. Taulelle dans la Saône-et-Loire

**Nous publions ci-dessous une nouvelle liste de candidats inscrits par le R.P.R. Figurent en italique les noms des candidats qui ont changé de circonscription depuis les précédentes publications (« le Monde » des 22 et 30-31 octobre) ou qui remplacent des candidats précédemment annoncés.**

**Deux députés sortants changent de circonscription : MM. André Fanton et Bernard Pons, qui passent l'un de Paris à la Vienne, l'autre du Lot à l'Essonne. Deux sénateurs font acte de candidature : M. Jacques Braconnier dans l'Aisne et M. Christian de La Malène à Paris. En revanche, M. Bernard Talon, sénateur, ne se présente pas, comme il avait été annoncé, dans le Territoire de Belfort, non plus que l'ancien député, M. Arthur Moulin, dans le Nord.**

**Dans certaines circonscriptions où le R.P.R. compte être représenté, les noms de ses candidats ne sont pas encore connus. Ainsi dans la 8e circonscription des Bouches-du-Rhône, où M. Maurice Bertrand, maire de Plan-de-Cuques, candidat de la majorité, a décidé de ne pas se présenter. Outre Mme Anne-Marie Dupuy, ancien directeur de cabinet de Georges Pompidou, qui s'oppose à M. Bernard Cornut-Gentille (non-inscrit) dans les Alpes-Maritimes, on note la présence de M. Jean Taulelle, ancien préfet de Paris, qui a été préfet de Saône-et-Loire de 1967 à 1972 et se présente au Creusot, où le député sortant, M. Henri Lacagne, ne sollicite pas le renouvellement de son mandat. M. Alexandre Sanguinetti — qui après avoir été député de la Seine (de 1962 à 1966) avait été élu dans la 1re circonscription de la Haute-Garonne en 1968 — se présente dans la 14e circonscription de Paris, où M. Jean Turco, qui a remplacé M. Hubert Germain lors de son entrée au gouvernement, n'est pas candidat.**

AIN : M. Lucien Guichon (2e). — AISNE : MM. Jean-Claude Lamant (1re) ; Jacques Braconnier, sén. (2e) ; Jean Perreau-Pradier (3e).

HAUTES-ALPES : M. Georges Chabas (2e). — ALPES-MARITIMES : Mme Anne-Marie Dupuy (5e). — ARIEGE : M. André Farellacci (2e).

AUDE : M. Jean Halleur (2e). — BOUCHES-DU-RHONE : MM. *Raymond Leclerc* (4e) ; *Pierre Castel* (7e).

CALVADOS : M. Bertrand de Ferral (5e). — CANTAL : M. Augustin Chauvet, dép. (1re). — CREUSE : M. Jean Fargue (2e). — DROME : M. Roger Ribadeau-Dumas, dép. (re).

EURE : M. Jean-Louis Debré (1re). — HAUTE-GARONNE M. Hielard (5e). — HERAULT : M. Daniel Gachot (2e).

ISERE MM. Pierre Gimel (3e), Patrick Curtaud( (5e). — LOIRE : M. Lucien Nicolas (1re). — LOT : M. Alain Dauga (1re). — LOT-ET-GARONNE : M. Michel Gonelle (1re).

MANCHE : MM. Edmond Piedagnel (1re), Maulme (3e). — MEUSE : M. Gérard Bievelot (2e). — MORBIHAN : M. Georges Cadoret (1re).

MOSELLE : MM. Jean-*Louis Masson* (2e), Roger Gauthier (3e), Thierry Burckard (4e), Théo Hoellinger (7e).

NORD : MM. Georges Brice (5e), Gérard Pengam (7e), Albert Mullie (8e), Serge Charles (9e), *Christian Lefebvre* (21e).

PAS-DE-CALAIS : *M. Gabriel Letellier* (11e). — PUY-DE-DOME : *M. Marcel Astruc* (3e). — BAS-RHIN : *M. André Durr* (3e). — RHONE : M. Jean Royannez (6e).

SAONE-ET-LOIRE : MM. Marcel Blanchard (2e) ; Jean Taulelle (3e) ; Bernard Tremeau, anc. dép. (5e). — SEINE-MARITIME : *Mlle Odile Proust* (2e) ; Gérard Vittet (3e) ; Jean-Yves Besselat (7e).

DEUX-SEVRES : M. Bernard Martinat (1re). — VAR : M. Marcel BAYLE, anc. dép. (4e). — *VIENNE* : MM. André Fanton, dép de Paris (1re) ; Michel Montenay (2e). — HAUTE-VIENNE MM. Georges Regeasse (1re) ; Claude Madoumier (2e). — TERRITOIRE DE BELFORT : *M. Michel Champaney* (2e).

### Région parisienne

ESSONNE : MM. Bernard Pons, anc. min., dép. du Lot (2e) ; Michel Marteau (4e) — HAUTS-DE-SEINE : MM. Alain Aubert (3e) ; Jean-Luc Leclerc (7e) ; Jacques Trorial (12e), anc. dép. de Meurthe-et-Moselle.

SEINE-ET-MARNE : M. Pierre Durand-Labrunie (2e). — SEINE-SAINT-DENIS : MM. Bernard Chardonnet (4e) ; Robert Calmejane, anc. dép. (5e) ; Guy Moreau (6e).

VAL-DE-MARNE : Mme Eliane Lavelle (1re) ; MM. *Jean Macé* (2e) ; Pierre Billotte, anc. min., dép. (5e). — VAL-D'OISE : MM. Claude Roland (3e) ; Guy Sabatier, anc. député de l'Aisne (4e). — YVETINES : M. Michel Péricard (2e)

PARIS : MM. Pierre-Charles Krieg, dép. (1re) ; Jean Tiberi, anc. secr. d'Etat, dép. (3e) ; Pierre Bas, dép. (4e) ; Maurice Couve de Murville, anc. min., dép. (6e) ; Gabriel Kaspereit, dép. (7e) ; Claude-Gérard Marcus, dép. (8e) ; Alain Devaquet (9e) ; Claude Martin (10e) ; Claude Avisse (13e) ; Alexandre Sanguinetti, anc. min., anc. dép (14e) ; Yves Lancien (15e) ; Christian de La Malène, anc. dép., sén. (16e) ; Jacques Marette, anc. min., dép. (17e) ; Mme Nicole de Hauteclocque, dép. (18e) ; MM. Claude Roux, dép. (19e) ; Jean Frézal (20e) ; Philippe Lafay (22e) ; Jean de Préaumont, dép. (23e) ; Mme Hélène Missoffe, secr. d'Etat, anc. dép. (24e) ; M. Joël Le Tac, dép. (26e) ; Mme Jacqueline Delatte (27e).

### Outre-mer

GUADELOUPE : MM. José Moustache (1re) ; Mariani Maximin (2e) ; Raymond Guilliod, dép. (3e).

GUYANE : M. Hector Rivierez, dép.

MARTINIQUE : MM. Camille Petit, dép (1re) ; Stéphane Bagoe (2e).

LA REUNION : M. Michel Debré, anc. min., dép.

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON : M. Hubert Germain, an. min., anc. dép. de Paris.

NOUVELLE-CALEDONIE : M. Dick Ukewei (1re).

POLYNESIE : M. Gaston Flosse (2e).

WALLIS-ET-FUTUNA : M. Benjamin Brial, dép.

هكذا من الأصل



...AIRES

AU SÉNAT

... vif mécontentement
...isation des rapatriés est ...

... LÉGISLATIVES

... se présente à Par...
... dans la Saône-et-Loire




* (augmentation moyenne de la diffusion sur les 4 semaines d'Octobre: + 10,6 %).

# TELE 7 JOURS VIENT ENCORE DE BATTRE TELE 7 JOURS.

Ce beau score, cette augmentation de diffusion de 10,6 % par rapport à Octobre 1976 sont la preuve éclatante qu'après 17 ans d'existence, Télé 7 Jours a toujours la même verdeur, le même punch.

Confirmant, si c'était nécessaire, sa place de premier magazine français.

Mieux encore, la forme de Télé 7 Jours est telle qu'il attaque sur tous les fronts. Après Télé 7 Jours Spécial Paris, ce sont les habitants de Lyon et de la région Rhône-Alpes qui ont aujourd'hui leur Télé 7 Jours bien à eux.




**PLUS QUE JAMAIS TELE 7 JOURS EST EN FORME.**

# POLITIQUE

# Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni le mercredi 14 décembre 1977, à Marly-le-Roi (en raison de la traditionnelle cérémonie de l'arbre de Noël du personnel de l'Elysée qui occupe les salons), sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux le communiqué suivant a été publié :

● MENSUALISATION DES SALARIÉS

Le conseil a adopté un projet de loi relatif à la mensualisation et à la procédure conventionnelle.

Ce thème a été lancé lors de la campagne présidentielle de 1969. La mensualisation a pour objectif le rapprochement des statuts des ouvriers et des employés, techniciens et agents de maîtrise. A partir de la déclaration commune du 20 avril 1970, signée par les confédérations professionnelles et syndicales représentatives, un grand nombre d'accords ont été conclus en ce sens dans la plupart des branches et des professions. Ils portent non seulement sur les conditions de rémunération (mode de calcul et périodicité) mais aussi sur les avantages sociaux et les conditions d'emploi. Aujourd'hui, ils concernent 80 % des ouvriers. Les partenaires sociaux, dans la ligne de la politique contractuelle, ont décidé maintenant leur extension aux secteurs jusqu'alors non concernés. Le nouvel accord ainsi négocié, a été signé par les organisations représentatives des employeurs d'une part et les syndicats C.G.T., F.O., C.F.T.C., et C.G.C. d'autre part.

C'est pourquoi le gouvernement, sur la proposition de M. Beullac, ministre du travail, et de M. Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, a décidé de reprendre cet accord dans un projet de loi et d'en étendre ainsi les avantages, dès le 1er janvier 1978, à tous les salariés de l'industrie et du commerce [illegible] couverts [illegible]. Par l'adoption de ce projet, le [illegible] rôle fondamental [illegible] la politique contractuelle.

(Lire [illegible])

● BILAN LÉGISLATIF

Sur décision du président de la République, l'ordre du jour du conseil des ministres du 14 décembre 1977 n'a comporté, à l'exception du projet de loi relatif à la mensualisation et à la procédure conventionnelle, aucun projet de loi nouveau, ni aucune communication mais a été entièrement consacré aux problèmes de l'application d'un certain nombre de lois [illegible].

Le président de la République a en effet entendu s'assurer des conditions précises et concrètes [illegible] sont appliqués certains textes législatifs importants votés au cours de la période récente.

Cet examen a porté en particulier sur des lois intervenues dans le domaine du travail, de la santé et de la sécurité sociale, de l'urbanisme, de [illegible] ainsi que [illegible] des Français [illegible].

[illegible] les lois [illegible] l'application [illegible] les [illegible].

[illegible] elles, [illegible] ministre [illegible] indiqué de manière précise au conseil des ministres quels sont les textes d'application déjà intervenus, quels sont, le cas échéant, ceux qui doivent encore [illegible] raisons [illegible] problèmes [illegible] l'application [illegible] la loi les décisions nécessaires pour les [illegible].

Le président de la République a félicité les administrations, et notamment les administrations sociales, pour l'effort considérable qu'elles ont fourni afin de faire paraître dans des délais [illegible] l'ensemble des textes d'application des lois de réforme votées par le Parlement.

● FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Les ministres des affaires étrangères, de la santé et de la sécurité sociale, et de l'économie et des finances ont dressé devant le conseil des ministres un bilan de l'application de quatre lois importantes concernant les Français de l'étranger.

S'agissant de la Sécurité sociale, il a été souligné que la loi du 31 décembre 1976 entrera en vigueur dans les délais annoncés par le gouvernement. Dès le 1er janvier 1978, les travailleurs salariés français à l'étranger, qu'ils soient détachés temporairement ou expatriés, pourront bénéficier, s'ils le souhaitent, d'une couverture sociale aussi proche que possible de celle dont ils bénéficieraient en France. A très bref délai, les imprimés d'adhésion aux nouveaux régimes d'assurance volontaire seront envoyés, avec une notice d'information, à tous ceux qui sont susceptibles d'en bénéficier.

Dans le domaine fiscal, les mesures d'application de la loi du 29 décembre 1976 ont été prises. Une instruction détaillée sera envoyée avant la fin de l'année à tous les consuls, qui pourront ainsi renseigner exactement nos compatriotes sur cette nouvelle législation fiscale mieux adaptée, simplifiée et allégée.

Enfin, deux lois permettent une participation plus aisée des Français de l'étranger à toutes les consultations électorales. En application de la loi organique du 31 janvier 1976, qui concerne les élections présidentielles, les référendums et les élections de l'Assemblée européenne, des centres de vote ont été créés dans 121 des 136 pays où la France dispose d'une représentation permanente.

Le ministre des affaires étrangères a également fait part des mesures prises en vue d'informer nos compatriotes expatriés des dispositions de la loi du 19 juillet 1977 qui tend à faciliter le vote des Français établis hors de France en leur permettant notamment de s'inscrire sur les listes électorales de toute commune de plus de 30 000 habitants de leur choix.

A la suite de ces communications, le président de la République a rappelé que ces quatre lois s'inséraient dans un plan d'ensemble destiné à permettre à nos compatriotes expatriés de bénéficier des mêmes droits à l'étranger qu'en France, afin qu'ils puissent tous occuper la place qui est la leur dans la communauté nationale.

● QUALITÉ DE LA VIE

Le ministre de la culture et de l'environnement a fait le point de l'application des lois de principe votées en 1976 et 1977 pour améliorer la qualité du cadre de vie.

L'application de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture est bien engagée. Un décret du 3 mars 1977 a précisé les conditions de dispense de l'intervention d'un architecte. La plupart des autres décrets nécessaires, qui ont été élaborés en concertation étroite avec les organisations professionnelles, ont été transmis au Conseil d'Etat.

Pour l'application de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, le décret du 12 octobre 1977 a précisé les modalités de mise en œuvre des études d'impacts. Une circulaire du premier ministre du 13 octobre a prescrit l'insertion de cette étude dans tous les dossiers soumis à enquête publique. Les dispositions de la loi relative au renforcement de la protection de la faune et de la flore sauvages ont fait l'objet de sept décrets d'application publiés le 27 novembre dernier. En application de ces décrets, les importations de peaux de félins tachetés ou de jeunes phoques seront interdites. Trois autres, concernant la chasse photographique, la chasse dans les enclos et l'élevage du gibier, [illegible]

[illegible] ancienne législation sur les établissements dangereux et insalubres, est pratiquement achevée ; un décret du 29 décembre 1976 a créé le Conseil supérieur des installations classées et deux décrets du 21 septembre dernier ont fixé les modalités générales d'application de la loi et la liste des installations soumises à celle-ci. Le décret portant révision du décret du 31 décembre 1975, qui énumère les installations assujetties à une redevance annuelle, sera publié dans les prochaines semaines.

Les lois du [illegible] 1976, tendant à [illegible] la pollution [illegible] ces opérations [illegible] seront soumises à une autorisation administrative. Le projet de décret relatif aux autorisations d'immersion, de délais de dragage sera publié [illegible]

● POLITIQUE FONCIÈRE ET URBANISME

Un bilan des réformes engagées [illegible] domaine de l'aménagement et [illegible]

[illegible] l'institution du plafond [illegible] dans les centres de villes [illegible] prix des terrains [illegible]. Les zones d'intervention foncière permettant aux communes d'exercer un droit de préemption sur les ventes de terrains ou d'immeubles et [illegible]

[illegible] Le [illegible] les aides de l'Etat de manière plus souple, plus diversifiée, et globalement conformément aux souhaits des élus. Plus de trois cents projets nouveaux concernant grandes et petites villes ont été financés en 1977.

Dans le prolongement des réformes engagées dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme, il a été décidé, sur proposition du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, de mettre en œuvre un programme d'action simplifiant les démarches et favorisant l'information des usagers. Ce programme prévoit :

— Une simplification des imprimés administratifs, et une instruction plus rapide des projets de permis de construire de faible importance.

— La création en mairie ou dans les services locaux du ministère de l'équipement, de « S.V.P. construction-urbanisme », chargés de renseigner le public sur les questions juridiques et financières que posent la construction et l'urbanisme.

— Une déconcentration de l'action administrative des directions départementales de l'équipement au profit des subdivisions locales correspondant à un ou plusieurs cantons.

— Le renforcement du rôle des maires dans l'instruction des permis de construire.

● AIDE AU LOGEMENT

Le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire a fait le point de la mise en place de la loi du 3 janvier 1977 sur la réforme de l'aide au logement qui sera applicable dès le mois de janvier 1978 à l'ensemble du territoire.

Les projets de textes d'application ont été testés dans douze départements pilotes, ce qui a permis de vérifier, à titre expérimental, à partir de premières opérations que les procédures fonctionnaient comme prévu, avant d'étendre la réforme au reste de la France.

Les textes d'application nécessaires au fonctionnement du nouveau système sont tous parus : à ce jour, dix-neuf décrets et trente-quatre arrêtés d'application ont été publiés. Sont encore en préparation quelques textes transposant les textes déjà publiés au cas des constructeurs sociaux non H.L.M., aux foyers de travailleurs migrants, ou aux départements et territoires d'outre-mer.

L'expérimentation dans les départements pilotes a donné des résultats satisfaisants. On [illegible] au 7 décembre 1977, environ [illegible] mille prêts locatifs ou en accession à la propriété, représentant 93 % des contingents mis en place, les premiers contrats de prêts avec des accédants à la propriété ont été signés en novembre. Les premières conventions portant sur des logements locatifs neufs ou existants ont été conclues à l'automne. A ce jour, les conventions signées portent sur mille quatre cent deux logements, aussi bien dans le secteur H.L.M. que dans le secteur privé. En novembre, [illegible] familles ont bénéficié de l'aide personnalisée au logement qui a été directement versée par les Caisses d'allocations familiales aux organismes bailleurs, comme le prévoit la loi. Ce chiffre devrait être largement dépassé en décembre.

[illegible] que l'on pouvait faire confiance aux mécanismes de la réforme, et l'étendre progressivement à l'ensemble du territoire.

● SITUATION DE L'EMPLOI

Le ministre du travail a commenté, au conseil des ministres, l'évolution des chiffres de l'emploi enregistrés en novembre.

Il a indiqué que l'amélioration qui avait été constatée depuis septembre trouve une confirmation très nette en novembre.

M. Christian Beullac a précisé que ce résultat était à mettre, sans conteste, au compte des efforts déployés par la collectivité dans le cadre du pacte national pour l'emploi des jeunes.

Au 30 novembre, [illegible] et stages avaient [illegible] jeunes, dont 316 000 [illegible] déjà occupés, soit [illegible].

C'est pourquoi, [illegible] succès et pour ne [illegible] les jeunes et les entreprises [illegible] d'utiliser la filière des stages pratiques, la date limite de dépôt des demandes d'habilitation, initialement fixée pour des raisons [illegible] au 15 décembre, a été reportée au 31 décembre par souci [illegible] avec les autres mesures du pacte national pour l'emploi. Corrélativement, l'entrée en stage pourra se faire jusqu'à la fin du mois de janvier.

Enfin, le secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, M. Legendre, [illegible] à porter le nombre des places supplémentaires de formation professionnelle de 45 000 à [illegible].

● PROTECTION DE LA FAMILLE

Le ministre de la santé a examiné [illegible] l'application des lois votées en 1975 et 1976 portant diverses mesures de protection sociale de la famille.

[illegible]

Le décret relatif [illegible] l'allocation pour frais de garde [illegible] pris dans le délai de quatre mois [illegible] en 1977. Mais cette allocation a été supprimée et refondue dans le complément familial, attribué selon des critères [illegible].

[illegible] quatre mois.

La généralisation des prêts aux jeunes ménages pour leur installation, a fait l'objet d'un décret du 3 février 1976 pour les services et régimes particuliers, et un autre décret en février 1977 pour les agents de l'Etat. Elle sera prochainement étendue aux agents des collectivités locales.

La loi du 9 juillet 1976 portant diverses mesures de protection sociale de la famille comportait des dispositions très diverses. Pour la disposition la plus importante qui assure un minimum garanti de ressources aux mères isolées, le décret fixant les conditions d'attribution de l'allocation de parent isolé a été pris en trois mois. La prestation a donc pu être versée très vite. Par ailleurs, les décrets relatifs à l'extension de la dispense de service militaire pour les soutiens de famille et au congé-adoption ont été pris également dans un délai bref (trois à quatre mois).

Le décret relatif au congé postnatal des fonctionnaires mères de famille avec maintien de la moitié des droits à l'avancement a été publié en juin 1977 pour les agents de l'Etat, en août pour les agents communaux, en octobre pour les agents hospitaliers et en novembre pour les personnels militaires.

Le décret relatif au recul de la limite d'âge pour l'accès à certains concours a été publié en juillet 1977.

● RECOUVREMENT PUBLIC DES PENSIONS ALIMENTAIRES

Le garde des sceaux, ministre de la justice, a fait le point de l'exécution de la loi du 11 juillet 1975 relative au recouvrement public des pensions alimentaires.

La loi du 11 juillet 1975 prévoit que lorsque le paiement d'une pension alimentaire n'a pu être obtenu ni par l'une des voies d'exécution de droit privé, ni par la procédure de paiement direct par l'employeur ou les banques, cette pension peut être recouvrée, pour le compte du créancier, par les comptables directs du Trésor.

Le décret d'application est intervenu le 31 décembre 1975, c'est-à-dire dans les délais impartis par la loi. Une information a été largement diffusée dans le public.

En outre, le garde des sceaux a adressé le 23 août 1977 une circulaire aux procureurs de la République pour leur recommander une meilleure coordination entre, d'une part, les poursuites pénales pour abandon de famille et, d'autre part, les voies d'exécution de droit privé, afin de rendre plus efficaces les recherches permettant de retrouver l'adresse des débiteurs qui essaient de se soustraire à leurs obligations familiales.

● PERSONNES HANDICAPÉES

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé chargé de l'action sociale a fait le point des mesures prises pour mettre en œuvre la loi d'orientation du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées. Cette loi intéresse deux millions de mineurs et d'adultes atteints d'un handicap moteur, sensoriel ou mental, et elle représente, pour l'Etat et la Sécurité sociale, un surcoût de plus de 3 milliards de francs. Le Parlement avait demandé au gouvernement de mettre en œuvre ses nombreuses dispositions, qui concernent tous les aspects de la vie des personnes handicapées, avant le 1er janvier 1978.

C'est ainsi qu'une vingtaine de décrets, qui s'ajoutent aux vingt-deux décrets déjà publiés, vont intervenir incessamment. Parmi eux, il convient de citer la garantie de ressources (600 millions de francs) assurée aux travailleurs handicapés salariés qui percevront de l'Etat un complément de rémunération lorsque leur salaire sera inférieur à certains minimums. En outre, à partir de la fin de 1978, plus aucun bâtiment ou lieu publics (théâtres, écoles, mairies, magasins, hôtels, restaurants, cinémas, etc.) ne pourra être construit sans être accessible aux personnes en fauteuil roulant.

● INSTITUTIONS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé chargé de l'action sociale [illegible] l'application de la loi sur les institutions sociales et médico-sociales.

Les institutions sociales et médico-sociales, établissements pour enfants et adultes handicapés, crèches, foyers de l'enfance, maisons de retraite, comptent plusieurs milliers d'établissements pour un budget annuel de plus de 10 milliards de francs.

La loi sur les institutions sociales et médico-sociales permet en premier lieu d'ordonner leur développement. Les projets de création d'établissements sont obligatoirement soumis à des commissions régionales des institutions sociales et médico-sociales qui donnent un avis [illegible] besoins restant à satisfaire. [illegible] missions ont été mises [illegible] en 1977.

La loi fournit, d'autre part, un cadre pour la rénovation permanente du secteur ; les préfets ont le droit d'accorder des dérogations aux normes afin que les établissements [illegible] mieux adaptés aux besoins [illegible] que l'innovation sociale puisse se développer. Parallèlement, la participation des usagers et des personnels des établissements va être instituée [illegible] décret à paraître en janvier [illegible] la création d'un conseil [illegible] dans chaque établissement.

Enfin, deux dispositions importantes de la loi concernent [illegible] les personnes âgées hébergées [illegible] prendre en charge les [illegible] dispensés aux pensionnaires de tous les établissements. Un projet de loi actuellement débattu au Parlement permettra d'étendre cette dernière mesure par l'institution du tiers payant et la suppression du ticket modérateur.

(Lire page 12.)

● PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le ministre du travail a fait le point de la mise en œuvre de la loi du 6 décembre 1976. Six décrets et un arrêté ont été publiés. [illegible] des conseils, comités ou commissions prévus par la loi sont en place. Les inspecteurs et médecins du travail seront dotés, dès le mois de janvier, de nouveaux pouvoirs de contrôle prévus par la loi. Plusieurs décrets ont été publiés concernant les conditions dans lesquelles les impératifs de sécurité devront être imposés dans l'organisation du travail, la formation des salariés, la conception des substances et des préparations chimiques, la conception des machines et des bâtiments.

POINT DE VUE

## La crise, les cadres et l'entreprise

par JEAN LECANUET (*)

FACE à la crise qui déferle sur le monde, il existe un groupe social qui détient pratiquement entre ses mains les meilleures chances de redressement et de renouvellement, les cadres, lesquels ont déjà joué un rôle moteur dans notre développement économique.

A partir du moment où tout commande le changement — la nouvelle division internationale du travail, la recherche des économies d'énergie, les transformations de la consommation, — qui mieux qu'eux pourraient contribuer à la naissance de l'entreprise de demain, novatrice, compétitive, ouverte, dont le modèle commence à apparaître et qui n'a guère de rapport avec ces vastes casernes hiérarchisées issues du dix-neuvième siècle, où l'information ne circule pas, où le geste répétitif l'emporte à tous les niveaux, où l'innovation inquiète.

On ne peut que s'attrister, de ce point de vue, du comportement de l'opposition. En proposant la facilité — relance par la consommation et l'écrasement de l'échelle des salaires — et l'utopie — l'autogestion qui, dans les circonstances actuelles signifierait la pagaille la plus complète — à côté de nationalisations étendues, socialistes et communistes tournent le dos aux véritables solutions de la crise.

Devant la pénurie de matières premières et d'énergie, dont souffre notre pays, qui ne voit que notre meilleur atout est encore l'encadrement humain de notre appareil économique. Le C.D.S., pour sa part, se prononce nettement pour l'accroissement des responsabilités des cadres dans l'entreprise.

Il ne s'agit pas dans notre esprit d'opposer les cadres aux autres catégories sociales. Salariés eux aussi, les cadres ont, pour beaucoup, les mêmes problèmes que ceux des autres travailleurs ; et il n'est pas question d'en faire une catégorie privilégiée. Bien au contraire, n'ont-ils pas accepté avec générosité l'effort de solidarité nationale que leur a demandé le gouvernement depuis un an ? N'est-ce pas la première fois qu'une crise économique ne se traduit pas par l'écrasement des catégories les plus défavorisées, mais, à l'opposé, s'accompagne du relèvement très sensible du pouvoir d'achat des bas salaires, des familles et des personnes âgées, qui n'a été rendu possible que par les sacrifices consentis notamment par les cadres ? Mais cet effort de solidarité doit maintenant se poursuivre au niveau du partage des responsabilités.

Dans cette perspective, la réforme de l'entreprise n'est pas seulement une exigence sociale mais un impératif économique. Elle est d'ailleurs largement engagée dans notre pays comme à l'étranger. Il suffit de se poser la question : quelles sont aujourd'hui les entreprises qui fonctionnent le mieux, celles dont l'avenir est le moins incertain sinon les entreprises où l'information circule, où la concertation avec les cadres est poussée au maximum, où ceux-ci sont associés aux responsabilités et aux prises de décision ? Il n'a pas été nécessaire d'imposer des réglementations ni de changer la législation pour que naissent des expériences et que se mette en branle une réforme qui en est encore malheureusement trop souvent, dans notre pays, à ses premiers balbutiements.

Le gouvernement s'efforce, mais timidement, d'accélérer ce mouvement. Un projet de loi tendant au développement de la concertation dans l'entreprise avec le personnel d'encadrement est en cours d'élaboration. Une mission a été confiée à des personnalités importantes pour étudier le problème de l'actionnariat des cadres. Mais il faudra davantage si l'on veut que notre pays ne voie son retard dans ce domaine s'aggraver.

Comment peut-on espérer, par exemple, que l'épargne des cadres jusqu'ici principalement dirigée vers l'immobilier, s'oriente vers l'investissement productif si les cadres [illegible] participent pas d'une manière ou d'une autre à la maîtrise des investissements et de leur emploi [illegible]

Faire participer les cadres aux responsabilités constitue donc, pour les démocrates-sociaux, une priorité nationale. Le monde de demain sera cruel pour les pays qui n'auront pas compris à temps les changements qui s'imposent dans la conduite même des entreprises. L'avenir de notre économie dépend, pour une large part, d'un pari sur les cadres. Le rôle de l'Etat est de faciliter cette évolution, de la favoriser au besoin par des mesures d'allégement fiscal. Mais un parti politique remplit une véritable fonction pédagogique lorsqu'il alerte les uns et les autres, chefs d'entreprise et cadres eux-mêmes, pour qu'ils prennent conscience de l'importance de l'enjeu et que à force d'imagination [illegible]

## M. Chirac : l'attitude de M. [illegible] sur la défense [illegible]

De notre envoyé spécial

[illegible] — Alors qu'il avait commencé son [illegible] Pas-de-Calais par la circonscription de Montreuil, détenue par M. [illegible], M. Jacques Chirac l'a terminée par celle de Bapaume, dont l'élu est l'autre député R.P.R. du département, M. Jean Chambon.

Dans le discours qu'il a prononcé à Puisieux (sud d'Arras) mercredi 14 décembre, M. Chirac a stigmatisé le programme commun.

Auparavant, à Béthune, le président du R.P.R. avait plus spécialement évoqué la politique de défense à laquelle, en janvier, il compte consacrer un discours. Il avait notamment déclaré : « Il est frappant de constater l'évolution de l'opposition à ce sujet. Le parti communiste a toujours été contre la force nucléaire, mais il a totalement transformé son point de vue. Le comportement des socialistes [illegible] hommes [illegible] responsabilités [illegible] n'est pas [illegible] on prétend [illegible] comme M. Mitterrand, il faut [illegible] une idée sur la [illegible] défense de son pays [illegible] est indigne. »

M. Chirac a évoqué [illegible] tions électorales du département [illegible] faire [illegible] tants R.P.R. [illegible] M. Roger Poudonson, sénateur centriste, candidat [illegible] majorité dans la première circonscription. Il a souhaité qu'en échange les centristes ne soutiennent [illegible] M. [illegible], maire [illegible] quet, [illegible] concurrent [illegible] député sortant R.P.R.

## « L'Humanité » : François Mitterrand s'aligne sur l'atlantisme

Dans l'Humanité de ce jeudi 15 décembre, Yves Moreau commente les deux articles, parus dans le Monde des 14 et 15 décembre et intitulés « Une stratégie pour le désarmement », de M. François Mitterrand, premier secrétaire du P.S. Il écrit notamment :

« (...) *L'auteur, il faut bien l'avouer, donne le plus souvent à sa pensée des contours fort peu nets.*

» *Que pense-t-il réellement, par exemple, de la force de frappe nucléaire ? Se résout-il à sa maintenance ? On croit le deviner, mais les raisons qu'il invoque n'ont rien à voir avec les véritables exigences de la défense nationale : il s'agit, selon lui, de ne pas « irriter l'armée » et de ne pas « inquiéter des alliés anxieux »... Voilà, n'est-il pas vrai, une politique militaire digne de crédibilité !*

» (...) *Le concept de stratégie « tous azimuts » est d'inspiration « maurassienne », tranche François Mitterrand. Mais le programme commun de 1972 ne prévoyait-il pas la nécessité d'une stratégie militaire « permettant de faire face à tout agresseur éventuel quel qu'il soit » ? En récusant aujourd'hui cette notion, comme le pouvoir giscardien l'a fait, François Mitterrand s'aligne donc sur l'atlantisme.*

» (...) *Plus généralement, ses deux articles du Monde multiplient les critiques à l'égard de toutes les négociations en cours au sujet du désarmement — Genève, Vienne, Belgrade, les SALT — et tendent à renvoyer tous les problèmes soit à la session spéciale des Nations unies, soit à une nouvelle et hypothétique conférence européenne que personne n'a encore envisagée.*

» *Une telle « stratégie », qui n'est pas sans parenté avec celle du pouvoir giscardien, ne serait-elle pas finalement une stratégie de la passivité, donc de la poursuite de la course aux armements ?* »

هكذا من الأصل

inistres

La crise, les co
et l'entrepri

# VOULOIR ROMPRE POUR CHANGER

*(Suite de la première page.)*

Mais où est la raison ? Le pouvoir d'achat déprimé, les travailleurs en chômage, n'est-ce pas un *manque à gagner* pour la société ? Les gâchis des hommes, des équipements, des usines qu'on démantèle, ne sont-ils pas les *charges réelles* principales de nos entreprises ? Faussement baptisée compétitivité, l'exportation de marchandises et de capitaux à tout prix, n'est-ce pas un *coût social* pour la nation, avec, comme rançons de quelques débouchés, les déficits massifs envers les Etats-Unis et la R.F.A. en biens d'équipements, l'invasion du marché intérieur, une politique économique qui ne sait enrayer la montée des importations qu'en brisant la croissance nationale ?

Loin de proposer un programme périmé pour fait de crise, c'est parce que notre pays connaît une telle crise que nous jugeons urgent d'appliquer le programme commun. Le programme commun, c'est un instrument de justice sociale, impératif central de tout redressement national. Sans démocratie sociale, il n'y aura ni croissance économique, ni participation, ni rapports sociaux de solidarité et de confiance entre les différentes catégories sociales.

Qui ne se gargarise de belles formules en faveur de la justice et de la réduction des inégalités ? Mais lorsqu'il s'agit d'agir, on ne retrouve que les communistes. Le parti socialiste et les radicaux de gauche cherchent d'avance le rabais par rapport aux revendications des syndicats sur le SMIC et les bas salaires. Ils jugent intolérable que le grand capital soit totalement mis en dehors des usines, des groupes qui seront nationalisés. Intolérable que le rapport entre le SMIC et les salaires du haut de gamme (rémunérations des « faux salariés » exclues) soit ramené, en cinq ans, de 1 à 12 à 1 à 5 en moyenne. Intolérable qu'au-delà de 42 millions d'anciens francs de revenu par an une famille soit imposée à 85 % et qu'au-delà de 1,5 million d'anciens francs une fortune soit imposée à 8 % ; que des dirigeants de sociétés ne soient plus fiscalement considérés comme des salariés.

∴

Est-il possible, au plan économique, de réaliser une grande œuvre de progrès social ? Oui, parce que la France dispose de moyens considérables. Oui, mais à une condition capitale : réaliser des réformes de structure dans tous les domaines, qui permettent d'entreprendre une campagne nationale de mobilisation contre les gâchis propres à l'économie de profit, et engager notre pays dans la voie d'une nouvelle croissance.

Là aussi, le parti socialiste renonce : *« Croissance zéro, plus trois ou moins deux, là n'est pas le problème »* (1). Mais vous êtes avertis : *« Il n'est pas imaginable que les charges des entreprises* (traduisez : les salaires) *puissent augmenter si leurs recettes, c'est-à-dire la croissance, n'en font pas de même »* (2). C'est pourquoi le P.S. parle de la *« qualité de la vie »* tout en la refusant dans les faits, puisqu'il ne s'engage pas sur les conditions et les objectifs matériels de la croissance dont dépend cette qualité. C'est une duperie. Misère, pénurie des moyens matériels pour les besoins, la culture, l'école et les conditions de travail, n'ont jamais fait la qualité de la vie, mais l'ont bel et bien empoisonnée.

La croissance nouvelle c'est l'élimination du chômage, « objectif essentiel » du programme commun, le retour au plein emploi, et l'amélioration systématique des conditions de travail. Cela *nécessite* de créer cinq mille emplois par an et de réduire la durée du travail pour aller vers les trente-cinq heures. Le parti socialiste y renonce et commence à préparer l'opinion : *« Il serait irréaliste d'imaginer une société dans laquelle les demandeurs d'emploi n'existeraient plus »* (3). Sans doute cherche-t-il ce *« plein emploi en croissance modérée »* cher à Lionel Stoléru ; malheureusement, c'est la quadrature du cercle : le chômage a doublé et triplé dans les dernières années.

∴

Pourtant il est possible de créer 500 000 emplois par an, et des emplois à la fois meilleurs et plus efficaces. Pour cela, il faut, à la base, s'engager dans un véritable renouveau de notre industrie et de notre agriculture, prenant appui sur la croissance du marché intérieur.

Trop cher pour nos entreprises ? Otez les charges des déclassements accélérés d'équipements, des démantèlements, des frais généraux parasitaires, ôtez les fuites de fonds et de capitaux à l'étranger ; comptez les bénéfices de la promotion de grands programmes nationaux de développement industriel, du progrès technologique, de la coopération, en particulier en termes de productivité : voilà le chemin de la restauration de l'équilibre financier des entreprises.

Cela ne se fera jamais sans soustraire un potentiel économique suffisamment vaste au grand capital, sans un seuil minimum de véritables nationalisations.

Véritables nationalisations, c'est-à-dire où, le capital étant totalement exproprié, les travailleurs, appuyés par le gouvernement, vont créer des emplois et redresser l'industrie nationale. Pas les fausses nationalisations, c'est-à-dire les sociétés d'économie mixte, où le patronat présent dira, appuyé par ceux qui parlent de *« retour à la raison »* et d'impératif de la rentabilité (capitaliste) : les salaires sont trop chers, licencions, redéployons et exportons les capitaux.

Cette politique a-t-elle un sens, alors que sévit la crise internationale ? Mais c'est justement parce que la crise frappe d'autres pays qu'il faut, à la base, des solutions nationales. L'indépendance nationale n'est pas le passé, c'est l'avenir. Une bataille de reconquête de notre souveraineté est indispensable, sinon notre pays sombrera plus profond dans l'aliénation et la dépendance, et verra stériliser ses capacités de développement.

Seules une industrie et une agriculture plus fortes, s'appuyant sur les nationalisations, peuvent résorber leur déficit. Un coup d'arrêt de la croissance relative des importations par rapport à la production nationale est de toute urgence. Les plus puissants, notamment les Etats-Unis, le Japon, sont les plus protégés. Il faut dans certains cas répondre à une situation exceptionnellement grave par des mesures de protection. Dans le même temps, au lieu de transformer la France en néo-colonie des Etats-Unis et de la R.F.A., il faut diversifier les relations extérieures. Si l'on achète plus à certains pays, on pourra aussi vendre et coopérer plus avec eux.

La démarche est d'ailleurs plus fondamentale : la France doit faire de la recherche d'un nouvel ordre économique mondial, fondé sur la souveraineté de chaque nation et sur l'intérêt mutuel, un impératif catégorique de sa politique extérieure.

∴

Bien sûr, il y a une clé politique pour ce changement, et cette clé, c'est une avancée décisive de la démocratie. Là aussi, que de bouches en cœur et de fleurs à la main ! Mais concrètement ? Aurons-nous des grandes entreprises nationales que des ouvriers, des employés et des cadres géreront en toute autonomie ? Aurons-nous la suppression du « droit » féodal de licenciement et l'éclosion du droit au travail ? L'usine cessera-t-elle d'être le lieu de la monarchie patronale, avec l'essor des libertés politiques des travailleurs, le développement des pouvoirs des représentants syndicaux comme des formes de démocratie directe ? Aurons-nous le début de la désétatisation du financement et de l'élimination du dirigisme financier, avec l'autogestion communale, avec les pouvoirs autonomes d'assemblées régionales élues, avec la suppression des contrôles financiers *a priori* du ministère des finances, avec la gestion démocratique décentralisée des banques ? Aurons-nous l'avènement d'une nouvelle qualité et d'une nouvelle morale de la politique, avec une charte de législature loyale, sérieuse, précise, où des partis politiques parlent clair aux Français, dans le cadre d'une union franche ?

Ou aurons-nous la réforme et la nouvelle croissance style Giscard ?

Nous avons dressé une échelle en vue de réparer le plafond qui menace de s'effondrer. Et voilà que nos alliés aident nos adversaires à retirer l'échelle. Oui, c'est une entreprise de démolition qui est aujourd'hui lancée contre le programme commun.

Il n'y a pas que les phrases ; dans tous les récents documents du P.S., on brade des mesures concrètes du programme commun et pratiquement chacun des enrichissements qu'avaient pu apporter (quand même) les travaux d'actualisation.

Fini le retour au plein emploi. Finie la retraite immédiate à soixante ans et cinquante-cinq ans pour les femmes. Finis la relance massive de logements H.L.M. et l'accès des pauvres à ces logements. Finie la notion de défense nationale indépendante, on préfère la « solidarité » atlantique. Combattre la dépendance économique ? C'est simplement « convaincre les Etats-Unis » (sait-on jamais, les sentiments pourraient primer les intérêts ?) Finie l'interdiction de licencier sans reclassement préalable. Finies les véritables nationalisations des groupes; et dans les entreprises d'économie mixte, lorsque l'Etat sera majoritaire, on se contentera d' *« une loi imposant une représentation des travailleurs dans les conseils d'administration »*. Comme en R.F.A. Mais en R.F.A. on ne prétend pas que cela équivaut à une nationalisation.

Tout cela a une logique. Il s'agit de mettre le programme commun aux oubliettes, et de tenter une gestion social-démocrate des affaires, dont le contenu ressemblerait comme un frère à celui de la politique de M. Barre ou de M. Schmidt. Soyons précis. Avec deux nuances :

— Des mesures sociales pourraient être arrachées au début, mais comme le capital aurait les mains libres, elles seraient très vite récupérées par l'inflation et par les difficultés de la monnaie. Le P.S. ferait ainsi la démonstration de la nécessité de la « pause » dans les revendications sociales, de la nécessité du maintien et du renforcement de l'austérité ;

— Quelques réformes, dont un petit nombre de nationalisations-étatisations ressemblant à celles de M. Wilson en 1974 (lesquelles ont fait fiasco depuis), serviraient d'appui à un surcroît de dirigisme étatique et financier et à une vaste tentative de recherche d'un « consensus » social se substituant aux exigences concrètes de participation directe des travailleurs aux décisions (4).

Il s'agit plus que de nuances : il s'agit de modalités d'aggravation de la crise.

Ce contenu répond — est-ce une simple coïncidence — au besoin impérieux de la droite, aux prises avec de graves difficultés, d'élargir (et même simplement de restaurer) sa majorité. La convergence se fera-t-elle ?

Les Français seront-ils trompés ? Rien n'est fait. La force du parti communiste est l'atout politique majeur qui peut faire échec à cette opération. Diffuser, exiger les solutions du programme commun. Ramener le parti socialiste à gauche. La voie de l'action est claire.

Il n'y a pas trois politiques possibles : les abandons actuels du P.S. le confirment. Vous qui lisez ces lignes, refusez la duplicité, faites effort d'analyse.

Le changement réel ou la poursuite du pourrissement et de l'abandon national : c'est l'enjeu. L'issue dépend de vous.

**PHILIPPE HERZOG.**

(1) Cf. l'article de Jacques Gallus, secrétaire de la commission économique du P.S., dans *le Monde* du 28 novembre.

(2) Cf. *89 réponses aux questions économiques*, page 30.

(3) *Pour une politique socialiste de l'emploi*, novembre 1977.

(4) Cf. M. Rocard : « En liberté surveillée » (*le Nouvel Observateur*, 30 novembre 1977).



# Le Monde DES LIVRES

## Les Celtes, réalisateurs de l'imaginaire

● *L'art de nos ancêtres.*

C'EST la notion même d'art celte que cerne dans son important et très beau livre Paul-Marie Duval. Cette production, méticuleusement décrite dans le travail sensible d'un grand spécialiste, se trouve redéfinie à la fois plus largement et de plus près.

*Plus largement en ce que, pour* une fois la totalité de l'ère d'expansion des Celtes est traitée et non plus seulement la Gaule ou la Grande-Bretagne, mais surtout en ce que l'unité d'expression de son message, son accent particulier dans un destin de culture vécue (du cinquième siècle avant J.-C. au deuxième siècle de notre ère) a été l'objectif majeur. Par bonheur, cet objectif a été atteint de très près. Bien entendu grâce à la rigueur scientifique qui permet d'expliquer presque une à une les pièces caractéristiques, mais aussi parce que l'art celte soutient mieux que bien d'autres l'examen du détail. Art homogène « miniaturisé », dont subsistent des débris, petits trésors presque tous portatifs — monnaies, parures ou armes, — il est de surcroît facile à épurer des interprétations hasardeuses.

Paul-Marie Duval n'a peut-être pas tort de ne pas s'attacher à sa signification. Les intentions de cet art décoratif sont en tout cas claires. Au niveau de la composition stylistique, qui n'est pratiquement jamais quitté dans l'ouvrage, l'examen méthodique ne se pose qu'une question : quelles sont les formes inventées par les Celtes pour réaliser l'imaginaire ?

Il va sans dire que les Celtes aussi réputés qu'Astérix pour leur goût de l'indépendance n'ont pas plus que d'autres découvert *ex nihilo* l'accès du graphisme au fantastique. Mais leur « tempérament artistique » n'avait pas encore laissé de traces historiquement connues quand s'ouvre le premier chapitre du livre *(« Ils existaient depuis longtemps, lorsqu'au cinquième siècle... »)*. Il y est précisément question dans un bilan de leur mode de vie, de deux techniques qu'ils auraient inventées : l'émaillage et l'étamage ou argenture. Si les bronzes émaillés étaient fabriqués aussi ailleurs en Europe avant notre ère, il reste que l'excellente technique des Celtes réside *dans leur virtuosité d'adaptation* des motifs à de petites surfaces souvent bizarres. En *effet, leur appétit de décor les* porte à orner aussi bien le chapeau d'un ponney que le fourreau *d'une épée pour des raisons de* prestige personnel, et avec le désir d'étonner, voire de déconcerter.

Les apports les plus importants à un répertoire de formes d'abord *modeste* passent par le « filtre étrusque ». Bientôt la feuille de lotus, la palmette, subissent des retournements, des inversions, des écartements, des compressions, des fusions avec des motifs en forme d' « S », avec des membres de quadrupèdes, des têtes d'oiseaux ou des *masques* plus ou moins barbus. *Des créations* sont inaugurées par ces excellents *ouvriers du métal* ignorant la granulation et le filigrane. *C'est l'époque* de la réceptivité intelligente. Celle de l'épanouissement verra (300-120 avant J.-C.) les réalisations les plus remarquables, rendues superbement par des reproductions exemplaires. Celles-ci sont nombreuses et chacune permet, quelle que soit la provenance de la pièce, de reconnaître la créativité proprement celte : le fameux torque avec ses tampons, ses masques (Reiheim), ses motifs de feuilles (Gorn-Cibar), la fibule curviligne, luxueuse, où jouent des rinceaux opposés, des incrustations de corail hélas ! décolorés ; les parures annulaires à oves, où les reliefs d'une décourageante complexité *évoquent* le bourgeon et le collier de fleurs, quand ce n'est pas la suite d'indéfinissables proliférations turgescentes. Si l'on ajoute la trompette verticale et les chenets de fer, restent encore les célèbres monnaies bien connues pour les interprétations de plus en plus schématisées ou délirantes qu'elles donnent par exemple du statère de Philippe.



Ce n'est qu'un des domaines où se dégagent les caractères fondamentaux de l'art celte, fertile en transformations, passant à la métamorphose et jusqu'à l'invention de représentations hybrides et en même temps art singulièrement apte à l'abstraction.

Mille remarques de Paul-Marie Duval, toujours tirées de l'analyse structurelle des formes, attirent l'attention sur la suprématie du végétal dans une interprétation qui cependant « dénature » la plante en la renversant, en la limitant à une vision partielle, aussi anti-méditerranéenne que la représentation animale. Il faut arriver au dernier chapitre pour une correction de cette perspective dans les régions hellénisées (Provence) avec les têtes de Roquepertuse ou dans des œuvres exceptionnelles comme la statuette de femme de Neuvy-en-Sullias (Loiret), la tête d'homme de Msecke-Zehrovice (Bohême)...

### La suprématie du végétal

La vilaine expression « vessie de poisson » convient mal à un élément fréquent dans une production finalement très soignée, souvent harmonieuse, malgré un désordre apparent, et qui manifeste dans les arts du métal un don prodigieux pour l'invention graphique, le léger relief, voire la ronde-bosse en petites dimensions.

En somme, les Celtes ont réalisé l'imaginaire en inventant des formes qui transposent les corps « en un amalgame d'articulations géométriques », disons en un « complexe », puisque *Paul-Marie* Duval trouve péjoratif l' « amalgame » de Camille Jullian.

PAULE-MARIE GRAND.

★ LES CELTES, de Paul-Marie Duval. Ed. Gallimard, coll. « Univers des formes », 455 illustrations, dont 77 couleurs, 203 bichromies, 175 noir, reliure pleine toile, dorée au fer, 348 pages, 250 F.

## *Le retour d'Erica Jong*

● *A dire sa vérité, cette Américaine nous enseigne que l'amour n'a rien de périmé dans ce monde difficile.*

DE quoi est fait au juste le fameux humour juif new-yorkais, ce cocktail déflagrant qui vous fait rire et vous fait mal ? Chez Erica Jong, on distingue assez bien ses composantes : un sentiment de culpabilité accablant, une ironie au vitriol et l'indispensable « chutzpa », c'est-à-dire le culot à haute dose, qui chez elle l'emporte toujours.

Oui, audacieuse Erica, son premier roman l'imposa, par ce qu'il regorgeait de franchise et de férocité, comme un auteur à scandale. C'était trop négliger l'art de cette jeune femme qui, la trentaine venue, écrivait, osait écrire les tumultueuses années d'apprentissage. C'était trop négliger certaines des pages les plus puissantes du *Complexe d'Icare* (1), ces pages nourries d'une réflexion sur la femme et l'écriture qui haussaient leur auteur à cent coudées au-dessus des bruyantes amazones confondant féminisme et hystérie, des stériles bas-bleus fonctionnaires de la métaphore ou des sirènes dont les états d'âme ont la fadeur du tilleul-menthe.

Erica Jong était d'une autre trempe, d'une autre classe : on pensait à Lessing, ou à Colette — dont elle se réclame. On pensait à Henry Miller qui l'avait lancée avec enthousiasme : « Le Complexe d'Icare, disait-il *est la contrepartie féminine du* Tropique du Cancer, *en moins amer et en beaucoup plus drôle.* » *Une femme* disait la femme, à fond.

Isadora, le double à peine transposé d'Erica, partait en guerre subitement contre tout ce qui l'oppressait. Tout y passait : sa famille, son mari, le sexe, les juifs, les psychanalystes, l'Amérique, ses propres complexes. Elle s'offrait une belle crise de rébellion, s'embarquait aux côtés d'un personnage séduisant et décevant pour une odyssée drolatique à travers l'Europe, et pour finir se retrouvait seule, consciente d'être un écrivain. Seule, enfin presque, puisqu'elle décidait de reprendre la vie conjugale. Conclusion que le M.L.F. américain n'avait pas manqué de juger trop conformiste.

Conclusion provisoire, vous vous en doutez. Isadora, la revoici qui poursuit avec la même pétulance le chemin de sa libération personnelle qu'elle finira par accomplir.

*La crise* précédente n'a été qu'un gros orage annonciateur du vrai séisme. Coincée entre un mari silencieux, du genre saint au foyer, ne jurant que par l'analyse (qu'il pratique lui-même activement) et des amants peu satisfaisants, encombrée d'un tempérament pour *le moins fougueux*, accablée par le succès de son premier roman, Isadora étouffe.

A la suite d'une découverte tardive, à savoir que son freudien de mari s'est consolé de son enfance malheureuse dans les bras d'une de ses amies pendant trois ans, Isadora plonge dans l'enfer de la jalousie rétrospective et retrace l'été qui précéda sa décision de mettre un terme à ce couple agonisant. *« Il n'est pas de solitude comparable à celle d'un mariage mort*, dit-elle, *il* (son mari) *pourrait me charmer avec des mots, mais les mots sont le seul langage qu'il soit incapable de parler.* »

Alors voilà. « *Le sexe représente une force trop immense pour que l'on en fasse bon marché ou mauvais usage.* » L'adultère n'est pas une solution. Le lesbianisme non plus. « *Gentil Lecteur, je l'avoue, cela n'avait pas bon goût* »). L'analyse ? La grande panacée, la cure contre l'instabilité et les démangeaisons de toute sorte, il y a des moments où elle se dit que ce n'est pas si mal. « *Si je parviens à démêler les tours que me joue mon inconscient — la censure, le refus d'entendre, — je réussirai à être beaucoup plus libre. Dans la vie. Dans mon œuvre. Mais les éclairs de compréhension psychanalytique sont pareils à la nourriture chinoise. Deux heures plus tard, j'ai de nouveau faim.* »

FRANÇOISE WAGENER.

*(Lire la suite page 21.)*

(1) Voir « le Monde des livres » du 15 octobre 1976.

## *DE HERR A FOUCAULT*

# L'intellectuel, à quoi bon ?

L'INTELLECTUEL, à quoi bon ? Le barouf de ces derniers mois autour de certains dessillements pourrait laisser croire que l'intelligentsia française découvre tout à coup son rôle idéologique. La biographie d'un de ses ancêtres *méconnus, Lucien Herr, la réédition* d'un autre oublié, Grœthuysen, et la confession de ses vedettes actuelles par la revue *l'Arc*, replacent dans sa perspective historique un débat *vieux de cent ans.*

Universitaires et écrivains n'ont pas attendu la fin du siècle dernier, bien sûr, pour se mêler de politique. Mais ils s'aperçoivent seulement vers 1880 que la politique s'occupe et se sert d'eux. Leur pépinière et sanctuaire qu'est l'Ecole normale supérieure a soutenu l'ordre en 1871 autant qu'en 1848. On y bouffe du curé comme pour faire la part du feu. L'enseignement, lui, reste catholique et français. A force de vers latins, on forme des rhéteurs élégants à transmettre la flamme transcendantale veillée par Boutroux et Ravaisson.

La véritable révolution que déclenche un certain Lucien Herr en entrant rue d'Ulm en 1883, et en y restant bibliothécaire jusqu'à sa mort, en 1926, porte de façon *prophétique sur le* contenu du savoir. Il assure à l'héritage positiviste — Comte, Littré, Renan — son prolongement scientiste et cosmopolite. A Lachelier, il oppose Spencer et Ricardo. Inaugurant *le pèlerinage en Allemagne qui deviendra rituel pour les philosophes* — Aron et Sartre, on le sait, n'y failliront pas, — et poussant même jusqu'en Russie, ce qui n'était pas banal en 1887, il impose à son *retour Hegel, et Marx. La fiche* d'entrée du *Capital* à l'Ecole, qui fera date et souche, est de sa main.

CE qui ne veut *pas dire, comme le montrent* bien ses biographes Lindenberg et Meyer dans *le Socialisme et son destin*, que la révolution violente ni même le populisme de son ami Lavrov, pénètrent rue d'Ulm. Herr demeure plus *nietzschéen que* marxiste. Il croit à l'action et au gouvernement par l'élite, dont il devient, pour trois générations, le directeur de conscience. Son réformisme légaliste et parlementariste se teinte, *tout au plus*, de syndicalisme révolutionnaire. Au parti socialiste, qui représente alors 1,5 % des électeurs, il choisit le courant « possibiliste », c'est-à-dire à la fois collectiviste et antitotalitaire.

Mais il définit et *incarne* le premier l' « intellectuel de gauche », tel qu'il traversera le siècle, esprit rationnel, laïque et universel face au cléricalisme et au boulangisme qui sévissent à sa naissance, et « engagé », le mot apparaît dès cette époque, au service de la « justice ».

L'affaire Dreyfus fait beaucoup pour cette prise de conscience sur la base de l'équité. Herr y joue un rôle décisif bien qu'à sa manière discrète. C'est lui qui retourne un Jaurès

***par Bertrand Poirot-Delpech***

hésitant, et qui répond dans *la Revue blanche* aux ricanements de Barrès devant la pétition des dreyfusards — car la « pétition », elle aussi, fait son apparition, et ses preuves.

Jaurès et Péguy tiennent de Herr leur vocation socialiste. Blum aussi, qui dit lui devoir, lors d'une rencontre au printemps de 1893, une « opération de cataracte » aussi illuminante que la conversion de Claudel derrière son pilier de Notre-Dame. C'est chez lui, sous son regard, que le futur leader du Front populaire rédigera le fameux discours de Tours sur les malheurs à venir du socialisme à visage humain...

Rôle capital, on le voit, mais aussi, comme toutes les influences pédagogiques d'alors — *dont* c'était le suprême honneur, — effacé, inappréciable, libéral, au point d'inspirer des engagements opposés. Un de ses derniers disciples, Nizan, définit Herr par son obsession de *« rendre à chacun ce qui lui revient »*. Une passion bien passée !

ON ne voit guère qui a pris le relais de cette maïeutique de l'ombre, sinon Grœthuysen. Son *nom* parle à peu *de gens, et pour cause.* Mais les historiens des années 30 savent que la généalogie secrète des influences passe par lui. Dans son *Malraux* et son *Blum*, Lacouture lui réserve le même beau nom de « maître » qu'à Lucien Herr. Comme ce dernier, et non sans raison, « Grœt » vient de la philosophie allemande. Il n'officie pas rue d'Ulm, mais dans cette autre chapelle essentielle de l'entre-deux-guerres qu'est la N.R.F. Il tient lieu de tête politique à une équipe d'esthètes qui *ne* l'a guère. C'est lui qui rend Gide marxiste — il faut le faire ! —, au moins le temps d'un aller en U.R.S.S. Sans ses *Origines de l'esprit bourgeois* que Gallimard réédite après juste un demi-siècle, son ami Berl n'aurait sans doute pas écrit, trois ans plus tard, *la Mort de la morale bourgeoise*. Qui sait si Malraux ne lui doit pas ses engagements à gauche, de l'antifascisme à la Libération ?

Il entre dans le destin de ces éveilleurs de ne pas en avoir, sinon par procuration. Il ne faudrait pas en déduire que la race s'éteint. L'historien qui les traquerait à travers leurs disciples plus glorieux qu'eux trouverait vite sur son chemin un Bellessort — pour la droite littéraire d'avant-guerre, — un Brice-Parain, un Hippolyte, ou un Merleau-Ponty pour les linguistes, les hégéliens et les existentialistes d'après-guerre.

Aujourd'hui même, la tradition se maintient, malgré les assauts conjugués du gauchisme anti-maître et du vedettariat. On s'apercevra un jour, si l'histoire survit au cirque amnésique de l'audiovisuel, que les vrais inspirateurs des années 70 ne furent pas les agrégés consultants du petit écran, mais les chercheurs qui n'y ont jamais ramené leur science *ni leur belle âme, tels Althusser, Derrida* ou Deleuze (dont il faut lire, parus ces jours-ci, les *Dialogues*, formidablement excitants).

*(Lire la suite page 20.)*



## Albert Memmi, conteur arabe

Tunisien et juif, revendiquant fortement cette dernière origine, comme en témoignent ses deux volumes sur le « Portrait d'un Juif », Albert Memmi a pris un prince arabe comme héros de son dernier roman, « le Désert ». Il s'en explique ici.

« *LE Désert*, c'est, en un sens, une histoire vraie. *Il y a eu réellement* un petit royaume au milieu du Sahara, à peu près dans le *triangle hypothétique que* j'ai tracé sur la carte au début de mon livre.

» A l'origine de ce livre, annoncé d'ailleurs dans mon précédent roman, *le Scorpion*, puisque dans les papiers de l'écrivain disparu figurait une chronique du « royaume du dedans », il y a eu en moi l'idée d'un royaume perdu et d'un personnage qui partait à sa recherche. Il fallait qu'il fût prince. Mais comme il n'y a plus de prince au Maghreb, je devais reculer mon histoire de quelques siècles. A partir de là, je crois avoir lu toutes les *chroniques sur cette* haute époque, disons du douzième au seizième siècle. Plus *j'avançais, plus je découvrais* des choses stupéfiantes.

» Ainsi, le patronyme de mon héros, El Mammi, à peu de chose près identique au mien, reparaît périodiquement dans les histoires arabes locales. Actuellement, le maire de Tunis, un musulman, s'appelle aussi *Memmi. Mais le Grand Larousse* cite aussi des peintres italiens de ce nom au Quattrocento. Quel est le *lien entre tous ces* Memmi ? Sont-ils venus en Afrique du Nord avec les Romains ? Est-ce l'inverse ? Quand on essaie de démêler les origines d'une civilisation, on éprouve vite une sorte de vertige.

— *Votre spécialité, jusqu'à présent, c'était, semble-t-il, l'homme dominé. Le héros du* Désert, *ce serait plutôt l'homme dominant.*

— Vous savez, il n'y a pas d'homme qui soit, au cours de sa vie, exclusivement dominant ou dominé. Nous sommes tous, tour à tour, l'un et l'autre. Mon héros est un prince battu, déculturé, un serviteur de haut rang mais tout de même un serviteur. Parce qu'il est déchu, il croit, au début du livre, qu'il ne peut avoir d'ambition plus grande que la reconquête de son royaume. Mais, graduellement, il s'aperçoit — et c'est en un sens toute l'histoire — que la sagesse n'est pas là et que le seul royaume, c'est celui du dedans.

» Maintenant que je commence à avoir un certain âge, je suis de plus en plus persuadé que le vrai problème de l'homme, c'est de se réconcilier avec soi. Ce qui veut dire, nécessairement, repli, coupure de l'agitation du monde. Le désert, quoi !

— *Nous voilà très loin de l'engagement de Jean-Paul Sartre, qui a pourtant préfacé naguère votre* Portrait du colonisé.

— Je vous répondrai que l'idée est pointue, tandis que l'image est ronde. Mes essais, qui répondent à un besoin personnel de rationalisation, sont nets et concluent sur une action, alors que mes romans se contentent de donner des situations. Ils sont perplexes parce que la vie elle-même est perplexe.

» Sartre (ne me faites pas dire de mal de lui ! J'ai, comme beaucoup de Maghrébins, une fidélité absolue à une amitié ou à un service rendu) a vu dans *Portrait du colonisé* un livre de combat, et il avait raison. Il faut se battre quand on est dans une situation de dominé.

Propos recueillis par JEAN-LOUIS DE RAMBURES.

*(Lire la suite page 19.)*

# la vie littéraire

## Vers un renouveau de la littérature populaire

*La littérature populaire — celle de la vengeance ou des crimes sanglants — connaîtrait-elle un regain de faveur ? De grandes maisons d'édition s'intéressent à nouveau à ce genre tombé quelque peu en désuétude après l'abandon de sa publication en feuilleton par la plupart des quotidiens. Il est vrai qu'aujourd'hui les séries télévisées conviennent particulièrement à son découpage en « tranches ». Ainsi* le Loup blanc, *de Paul Féval, dont on connaît le goût pour les situations épiques et pleines de rebondissements, qui vient d'être adapté pour la télévision par Jean-Pierre Decourt et Henri de Turenne, est réédité par Albin Michel (285 p., 29 F).*

Mais ce sont surtout les Nouvelles Editions Baudinière qui publient des classiques du genre. Elles font paraître par exemple des rééditions et des inédits de Gaston Leroux, le père du fameux Rouletabille, (*le Roi du mystère*, 351 p., 35 F ; *Histoires épouvantables*, 185 p., 39 F) ou encore la célèbre *Auberge des Adrets*, de L.-F. Raban (226 p., 34 F), agrémentée d'une préface de J.-L. Bory et qui n'avait jamais été republiée depuis 1833. Un terrible *Borgia*, de Michel Zévaco (360 p., 38 F), sort aussi en librairie.

Créée au début de l'année par trois passionnés, R. Bourg, J.-P. Grey-Draillart et J.-C. Lamy, cette maison reprend l'enseigne de Baudinière, qui se fit une réputation dans ce domaine avant guerre. Elle annonce deux nouvelles collections pour 1978. « Populaires d'aujourd'hui », inaugurée en janvier par l'Américain John Saul avec *Laissez venir à moi les enfants*, publiera des textes romanesques contemporains. Légère entorse à la vocation de la maison, « Témoins pour demain » réunira des textes critiques, des témoignages et des Mémoires inédits — de Marcel L'Herbier notamment.

## Des « Trois Mousquetaires » au trois maîtres

*« Michel-Ange, Titien, Raphaël, trois maîtres »* dont Alexandre Dumas, vers 1861 rédigea les vies, de leur enfance à leur mort. Les éditions Ramsay rééditent, sous ce titre, les biographies de Dumas dans la collection « Reliefs » avec une présentation d'André Fermigier. L'intérêt du romancier pour l'histoire artistique n'a en vérité pas de quoi surprendre. Ami intime de Garibaldi, le père des *Trois Mousquetaires* avait été nommé par celui-ci directeur des musées et des fouilles de l'ex-royaume des Deux-Siciles.

## Un Maghreb radical

*Au moment où le Maghreb est menacé d'une guerre fratricide, une trentaine d'intellectuels — marocains, algériens, tunisiens, — prennent la parole dans un numéro spécial de la revue* les Temps Modernes *Une parole qui se veut en retrait de l'événement, à l'écart de la violence que traverse la région. Khatibi, Abdi et Meddeb, qui ont préparé ce numéro, écrivent dans la présentation : « Nous avons jugé nécessaire d'ouvrir le débat sur le Maghreb, en dehors des alliances que suscite ou suggère telle parole institutionnelle, afin de marquer une rupture critique et entamer une réflexion qui marcherait vers le Maghreb en tant que tel. Le Maghreb radical demeure impensé. Radical dans le double sens du mot : racines et rupture. »*

Le Maghreb est ainsi repensé dans son processus de développement et de planification, dans son discours politique et institutionnel, dans le mouvement et l'évolution de ses classes sociales, dans ses problèmes urbains et agraires, dans ses cultures et idéologies et, enfin, à travers le phénomène des migrations. C'est cette dernière partie qui contient l'étude la plus importante de cet ensemble, importante par sa nouveauté, son originalité et aussi par sa vérité politique: il s'agit du texte du Marocain Edmond Amran El-Maleh, « Juifs marocains et Marocains juifs ». (Numéro d'octobre 1977, 522 pages : 40 F.)

## Jules Verne, comme autrefois

Le cent cinquantenaire de Jules Verne a provoqué des éditions fort diverses (1). Une seule reproduit exactement l'édition originale. Michel de L'Ormerale a réalisé le parfait miroir aux multiples faces de la célèbre collection Hetzel (aujourd'hui introuvable, et dont les volumes dépareillés atteignent des prix considérables) : texte, il va de soi, gravures, format, mise en page, caractère, papier. Reproduite aussi, à s'y méprendre, la populaire couverture de toile garance. C'est le monument du cent cinquantenaire.

Une grande part des titres célèbres ont déjà paru : *Vingt Mille Lieues sous les mers, Michel Strogoff, les Enfants du capitaine Grant, le Tour du monde en quatre-vingts jours, Voyages extraordinaires.* (155 F chaque volume.) — Y. F.

(1) *Le Tour du monde en quatre-vingts jours, Vingt Mille Lieues sous les mers* (2 vol.), coll. « 1 000 Soleils », 26,20 F le volume. *De la Terre à la Lune, Autour de la Lune*, coll. « Folio junior », 9,50 F le volume. Editions Gallimard.

*Vingt Mille Lieues sous les mers, le Tour du monde en quatre-vingts jours*, suivi du *Rayon vert, Voyage au centre de la Terre*, suivi des *Indes noires, la Jangada, les Enfants du capitaine Grant*, coll. « Grands Romans – Grands Récits », 29 F le volume. Editions Hachette.

## Le bébé du maréchal

Pendant les années d'occupation, c'est surtout à travers les magazines photographiques que les services allemands de propagande manipulèrent l'opinion publique.

Les Editions « Hier et Demain » ont réuni dans *la Guerre en magazine* des pages significatives de *la Semaine*, de *l'Illustration*, de *Toute la vie*. On y trouve des articles et des photographies qui exaltent le maréchal, célèbrent les victoires allemandes face aux alliés, louangent Adolf Hitler. On y trouve aussi des reflets de la vie « culturelle ». C'est très souvent, revu plus de trente ans après, sordide et « grossier ». Mais pourquoi ne pas avouer que certains de ces documents sont des plus comiques ? Ainsi cette affiche publicitaire sur laquelle on voit un bébé joufflu affirmer : *« Présent ! Monsieur le maréchal ! »* Et un encadré précise : *« Présent, comme tous les bébés, avec les forces et la santé puisées dans nos biberons de Nestlé. »* — A. L.

## Le commissaire est « belle » enfant

*« Le prince Pojersky est chargé de l'éloge funèbre du prince de Marneuil tué d'une balle de revolver la veille de Noël. »* Ainsi commence *la Mort du prince*, un roman policier où la fiction rejoint allégrement la réalité. L'ouvrage évoque, en effet, d'une façon troublante, une affaire célèbre dont les fils semblent, en revanche, moins faciles à démêler. Il est vrai que, dans le livre, l'enquête est conduite par une « policière » particulièrement sagace. Madame le commissaire Salinger. Cette nouvelle intrusion du féminisme dans un genre réputé violent n'étonnera guère quand on saura que l'auteur de *la Mort du prince*, Annie Vits, une jeune et élégante femme d'une trentaine d'années, exerce en Belgique les fonctions d'officier de police... (Ed. Guy Authier, 185 p., 20 F.) — B. A.

## L'amour taoïste

A tous les amoureux, on aimerait offrir *le Tao de l'art d'aimer*, de Jolan Chang. Et également à ceux qui ne le sont plus, car il leur redonnerait, peut-être, le goût d'aimer. Cet ouvrage où les techniques sexuelles avoisinent les considérations philosophiques et les confidences de l'auteur mérite d'autant plus d'intérêt que rares sont les spécialistes qui se soient penchés sur la sexologie chinoise traditionnelle. Or, avec une grande simplicité, Jolan Chang restitue ici l'éthique taoïste en matière amoureuse, une éthique qui, loin de dissocier les sentiments des actes, tend au contraire à libérer l'individu d'une conception téléologique des rapports sexuels et lui enseigne à jouir sereinement, pleinement, de la vie. (Calmann-Lévy). — R. J.

# vient de paraître

### Essais

ROBERT FOSSAERT : *la Société.* — En deux tomes, *Une théorie générale* et *les Structures économiques*, l'auteur définit la société dans une optique de transition au socialisme. (Seuil, tome 1, 165 p., 45 F ; Tome 2, 515 p., 95 F.)

JEAN LACHATRE : *Pensées fraternalistes.* — L'auteur dresse les perspectives « de félicité apportées à toute l'humanité par la propagation de la foi fraternaliste ». (Les Publications universitaires, 7, rue des Carmes, 155 p., 30 F.)

JEAN-LOUIS TIXIER-VIGNANCOUR : *le Contre-mal français.* — L'auteur se livre à une analyse du *Mal français* de M. Alain Peyrefitte et du programme commun de la gauche (Albin Michel, 270 p., 49 F.)

### Etude

ELISABETH HARDOUIN-FUGIER : *le Poème de l'âme par Janmot.* — Janmot, artiste lyonnais méconnu du siècle dernier, conçut une œuvre picturale et poétique empreinte d'un grand mysticisme. (Presses universitaires de Lyon, 270 p., 190 F.)

### Documents

PIERRE BERRUER : *les Bretons migrateurs.* — Sur les traces de la « diaspora » bretonne, à travers les cinq continents. (Presses de la Cité, 272 p., 40 F.)

HENRI JACQUIN : *la Guerre secrète en Algérie.* — Le général Jacquin, spécialiste des services secrets, ouvre ses dossiers et reconstitue l'histoire secrète de la guerre d'Algérie, depuis 1937 jusqu'à l'indépendance. (Olivier Orban, 320 p., 45 F.)

### Philosophie

MARTIN BUDER : *Utopie et socialisme.* — La pensée politique d'un philosophe profondément marqué par la mystique juive. Trad. de l'allemand par P. Corset et F. Girard. Préface d'Emmanuel Levinas. (Ed. Aubier-Montaigne, 260 p., 50 F.)

### Histoire

LOUIS PAUWELS et GUY BRETON : *Histoires magiques de l'Histoire de France.* — Dans ce second tome, les auteurs continuent leur exploration des troublantes énigmes de l'histoire. (Albin Michel, 362 p., 18 F.)

ROGER BRUGE : *Offensive sur le Rhin.* — Le troisième volume de l' « Histoire de la ligne Maginot ». (Fayard, 428 p., 59 F.)

YVES LEQUIN : *les Ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914).* — Une histoire quantitative et nuancée du plus ancien des mouvements ouvriers de France. (Presses universitaires de Lyon. 220 F les 2 volumes, 573 p. et 500 p.)

### Humour

JEAN YANNE : *L'Apocalypse est pour demain ou les Aventures de Robin Cruso.* — Avec sa faconde habituelle, Jean Yanne se débat entre le Grand Maître Automobile et le Front de Libération des Piétons... Illustration de Cardon. (Ed. Jean-Claude Simoën, 223 p., 39 F.)

# en poche

## « Les Égarements du cœur et de l'esprit »

CREBILLON FILS en « Folio », c'est une petite révolution. Depuis trente ans, Etiemble, qui préface cette nouvelle édition, s'efforce de donner à Crébillon la place qu'il mérite et les lecteurs qu'il devrait avoir. Né en 1707 de Prosper Jolyot de Crébillon, auteur tragique, mauvais écrivain célèbre et rival heureux de Voltaire, Crébillon fils ne put jamais se libérer d'une paternité envahissante. Il connut la prison, l'exil, fréquenta les dîners du Caveau, pour finir, par nécessité, dans la fonction de censeur royal. Peut-être, l'ombre que le père fit aux œuvres du fils est-elle à l'origine du malentendu qui n'a jamais cessé de ternir sa réputation. Car, persécuté par la censure, sous Louis XV, il a toujours été présenté comme un écrivain mineur, frivole et libertin. Deux éléments jouèrent contre lui, sa réputation injustifiée d'immoralité et, plus sûrement, la modernité d'une peinture de l'amour dépourvue de misogynie, où l'analyse des sentiments annonce, à la fois, la psychologie des profondeurs et l'émancipation des mœurs

Education sentimentale d'un fils de famille initié par une amie de sa mère à toutes les subtilités du discours amoureux, *les Egarements du cœur et de l'esprit* sont un chef-d'œuvre du récit d'analyse, par la limpidité et la concision d'une langue parvenue à son apogée, la rapidité d'une démarche dont la rigueur ne souffre aucune digression. Ce roman est le miroir d'une société aristocratique où l'art de la conversation tient lieu d'usage du monde et donne la clef du comportement. Nous y trouvons tous les éléments de cet algèbre mondain que Laclos exploitera pour faire le procès du récit et celui d'une société.

ALAIN CLERVAL.

★ « LES EGAREMENTS DU CŒUR ET DE L'ESPRIT », de Crébillon fils. « Folio », Gallimard. 8,75 F.

● *Parmi les rééditions : Louis XI* de Paul Murray Kendall, professeur d'histoire à l'université du Kansas (le Livre de poche) ; *les Loukoums*, roman d'Yves Navarre, qui fait ainsi son entrée dans l'édition de poche (le Livre de poche) ; *Vie et mort en psychanalyse*, essai de Jean Laplanche (« Champs », Flammarion).

# en bref

● **LA SOCIETE DES GENS DE LETTRES** a décerné ses prix littéraires pour 1977. Parmi les romans, essais et livres d'histoire se détache en particulier Claire Bonnafé pour « le Bruit de la mer » (Balland), prix Lise-Lamarre ; Laurence Korb pour « Paris-Lézarde » (Calmann-Lévy), prix Berthe-Bailey ; Anna-Maria Corbara avec « Je saurai vivre sans toi » (Denoël), prix Marc-Langlais ; Olivier Clément pour « l'Autre Soleil » (Stock), prix Aram-Sayabalian ; Gilberte Brossolette pour « Il s'appelait Brossolette » (Albin Michel), prix Jeanne-Boujassy.

Le Prix de la littérature régionaliste est revenu à René Pichavant pour son livre « Sein, l'île des cormorans bleus » (France-Empire).

Parmi les prix de poésie, le prix Foulon-de-Vaulx a été décerné à Jean-Claude Renard pour l'ensemble de son œuvre (E.F.R., Gallimard, Seuil).

● **L'ACADEMIE DU MAINE A ACCORDE SON PRIX A MICHEL CHABOT**, un enseignant du Mans, pour son ouvrage « Paul et Yvonne » (Editions Tema). Ce récit, fait de témoignages, raconte la vie de deux domestiques de grande maison, au début du siècle.

● **LE PRIX ADOLPHE-BENTICK A ETE DECERNE A RAYMOND ARON** pour son livre « Plaidoyer pour une Europe décadente », publié chez Laffont (« le Monde » du 18 février 1977). Ce prix, d'un montant de 15 000 F, a été fondé par la baronne Gaby Bentick en souvenir de son époux, ancien ambassadeur des Pays-Bas à Paris, qui fut un européen convaincu.

● **UNE ASSOCIATION DES AMIS DE LEON TOLSTOI** vient d'être créée en France. Elle se propose dans l'immédiat d'organiser la commémoration en 1978 du cent cinquantenaire de la naissance de l'écrivain. Elle entreprendra ensuite des activités permanentes. Renseignements à l'adresse suivante : 9, rue Michelet, 75006 Paris.

● **FRANS MASEREEL : TRENTE BOIS GRAVÉS POUR ILLUSTRER TRENTE POEMES DES « FLEURS DU MAL »**, de Baudelaire. — Pierre Vorms, éditeur à Belvès (Dordogne), publie en édition à tirage limité un ensemble de gravures inédites, directement tirées sur les bois dessinés et gravés de la main de Frans Masereel en 1945-1946.

L'édition a été limitée à vingt exemplaires sur pur chiffon (au prix de 2 100 F H. T. l'exemplaire) et cent vingt exemplaires sur vélin d'Arches (au prix de 880 F H. T.).

(Souscriptions chez Pierre Vorms, éditeur, 24170, Belvès, Dordogne.)

● **ARGILE** publie, dans son dernier numéro (XIII-XIV), dédié à la mémoire de Marguerite Maeght, un texte de Michel Leiris : « le Dogon en gondole », et quelques encres de Joan Miro (13, rue de Téhéran, 75008 Paris).

La revue trimestrielle « le Nouveau Commerce » publie, pour sa part, dans son dernier cahier (n° 38), les dix-neuf poèmes, avec leur version française, d'un recueil du poète autrichien Paul Celan : « die Niemandsrose » (la Rose de personne ») (1963) (Nouveau Quartier Latin, 78, boulevard Saint-Michel, Paris).

هكذا من الأصل



## omans

### 3RODERIES UR LE RÊVE T LE TEMPS

**⊙ *Un enfant, une -mme, un dragon et mort.***

NE calèche à deux chevaux, une jolie femme blanche et rose, un dragon rouge et cavalcadant galamment à la ière : cela pourrait commen- comme un film rétro ou une ache piaffante de Constantin s. Mais on sait tout de suite l n'en est rien, enveloppé itôt par l'atmosphère insolite crée très subtilement la dis- ance de cette voiture décou- e et de la neige, de ce froid iétant ; saisi dans le réseau la description minutieuse et sissante des objets, des cos- es surtout, des fourrures, pris le pelage des chevaux.

ette photographie au petit (apprise sans doute du nou- roman) c'est l'écrivain, . entendu, qui la prend, mais avers le regard de son petit s : l'enfant assis contre sa e et qui « voit tout ». A mencer par la main de mme cavalier venue se poser . près de celle de la jeune me, laquelle rit à une chose . penché sur elle, il lui a dite bas, et répond : « Nous ons bien. » Plus tard, l'amant is moderne, sens des classi- s peu importe), pour le ure ou s'en débarrasser, offre enfant de monter son cheval . Et voilà qu'ils entrent dans forêt, et bientôt dans l'étang ils foulent une « vendage de ges ». Une vendange de ons.

. *Tu m'as fait une belle peur!* », rie Mamouche quand l'enfant alier se retrouve dans ses s. A nous aussi : nous avions int quelque noyade romanti- . Allons ! rien ne s'est réelle- nt passé. Ce n'était que vaga- dage d'imagination, façon de e « comme si », bref : jeu fant.

### ui vit ? Qui est mort ?

! bien, non. Nous compre- que nous sommes déjà s dans ce cycle de rêves et *demi-veilles, également fié-* x, bénins d'abord, puis qui . devenir l'étoffe du délire : ant est malade. Le père : malade du même froid el. Mais le rêve ne s'évade- pas de son rêveur ? Ne se rsuit-il pas hors de lui ? Les ons prennent corps : l'homme, udia, d'autres vivants, d'autres tômes. Avec eux, l'enfant cava- retourne à l'étang, sur la sur- : gelée, au fond de l'eau ; ou : il les y retrouve.

ui vit ? Qui est mort ? Et nd ? Dans un éclair, près lit, on voit Mamouche qui farouchement, seule, pour le petit garçon vive. Mais la il n'en a plus envie. Parce a deviné le secret sur lequel adultes ferment les yeux. e, ce n'est pas la peine, que ce n'est que pour mourir. ue, pendant ce sursis inutile. 'a même pas vécu.

pourtant, c'est bien la vie émerge par pans. de ce va- ent d'un présent fugace à les temps du passé : simple. fini, imparfait. et jusqu'au : antérieur, conjugués dans travelling de forêts, d'eau lages où galope l'enfant cava- Et c'est dans cette couture ible du temps et du rêve que tenir le charme — au sens — du récit de Suzy Morel.

YVES FLORENNE.

**L'ENFANT CAVALIER, de Suzy l. Stock. 144 pages. Préface de re Gascar. 32 F.**

# Éric Ambler, ce méconnu

ERIC AMBLER, né en 1909, écrit, depuis 1937, des romans d'espionnage qui lui valent l'admiration de ses pairs anglophones, comme Hitchcock ou Ian Fleming. En France, *malgré un prix du roman policier* en 1976 pour *Docteur Frigo* et les efforts du Livre de poche, qui a entrepris la publication d'une série de ses œuvres, Ambler est méconnu.

Heureusement, les Humanoïdes associés nous offrent deux de ses œuvres. D'abord, *le Masque de Dimitrios*, paru en 1939, où l'histoire fait irruption dans la vie d'un homme sans histoires, Charles Latimer. Professeur en *rupture d'université, il écrit des* romans policiers bien classiques. Alors qu'il est à la recherche d'un sujet, le hasard lui fait croiser le destin d'un truand, Dimitrios, dont il vient de voir le cadavre à la morgue d'Istanbul. Pris de curiosité, il tente d'en savoir plus long sur cette canaille. Et il va, en effet, en apprendre très long. Lui qui ne rêvait que d'une banale intrigue se retrouve en plein guêpier. La fiction débouche sur une réalité, celle des coulisses de cette drôle de paix qui devait devenir la « drôle de guerre ». Dimitrios est, en effet, ce que nous nommons à présent une barbouze.

Dans *N'envoyez plus de roses*, il s'agit d'un autre type de *criminel*, le criminel en col blanc. Son domaine : l'évasion fiscale. Un des paradoxes de la libre entreprise, c'est que les Etats libéraux qui croient à l'initiative et au profit admettent mal que les entreprises de leurs libres sujets soient par trop fructueuses. Pourtant, la fortune s'obstine à sourire à qui la mérite. Des experts doivent donc « blanchir l'argent ».

Pour le docteur Krom, un sociologue, ces experts ne sont que des « criminels compétents ». Il va s'attacher à l'étude de l'un d'entre eux, Paul Firman, *un magnifique cas pour illustrer* sa thèse. Mais là encore, les mâchoires de la réalité se referment sur l'investigateur curieux.

Ambler ne se borne pas à *nous raconter une histoire*, il nous fournit, chemin faisant, une masse de renseignements sur des sujets variés, depuis l'AMGOT jusqu'au vin blanc de Cassis. Il suppose son lecteur déjà passablement informé de l'état du monde, de son passé, de son passif. Ambler tient compte de notre époque. C'est vrai pour *le Masque de Dimitrios* : « *L'expérience de 1914-1918*, a-t-il continué, *montre que, lors de la prochaine guerre, la mobilité et la puissance de feu des armées modernes, ainsi que les progrès de l'aviation, rendront l'élément de surprise plus important qu'il ne l'a jamais été ; si important qu'une attaque par surprise peut emporter la décision.* » (Ecrit début 1939.)

*N'envoyez plus de roses* suppose un travail en profondeur sur l'univers de l'évasion fiscale qui vaut largement celui de René-Victor Pilhes sur les multinationales. En même temps, ce livre n'est pas un livre fermé, c'est-à-dire que ce qu'il donne à voir n'est pas vu d'un seul point de vue. C'est la somme de plusieurs témoignages, concordants et contradictoires, dont les auteurs nous échappent en partie, parce qu'ils sont à la fois autonomes et complexes. Nous ne sommes pas dans un univers de gadgets à la James Bond, *ou dans la psychologie* d'Agatha Christie. Nous sommes dans notre époque, une époque qui va vite, si vite qu'elle remet *en* question des notions et des définitions qui paraissaient hier aussi intangibles que celles du mètre-étalon *ou* de la mort. Comme elles, la criminalité a évolué. Elle est devenue tout simplement la poursuite des *affaires par des moyens nouveaux.*

Ambler colle à notre temps, pour nous le restituer tel qu'il est. Il en profite pour nous donner aussi une leçon d'écriture. Oui, il est possible d'épuiser un sujet complexe et passablement difficile sans lasser son lecteur, bien au contraire. A ce niveau, le thriller est tout, sauf un genre mineur.

CLAUDE COURCHAY.

★ **LE MASQUE DE DIMITRIOS et N'ENVOYEZ PLUS DE ROSES**, *d'Eric Ambler*, **les Humanoïdes associés, 39 F. et 40 F..**

# *Albert Memmi, conteur arabe*

*(Suite de la page 17.)*

Je viens ainsi de prendre en main, au Pen Club, le problème des écrivains en prison. Il y en a actuellement quatre cent soixante et un et, croyez-moi, je vais m'en occuper sérieusement. Cela ne m'empêche pas de penser que l'essentiel n'est pas la lutte politique, qui laisse intacts tous les problèmes de la recherche de soi-même.

» *Dans mon premier roman, la Statue de sel*, j'avais inventorié les difficultés (avec le passé, avec la langue, le colonisateur, la religion...) d'un adolescent né au Maghreb. Si Camus, cette fois-là, a préfacé le livre, ce n'est pas un hasard. Mais je n'ai compris que beaucoup plus tard ce qu'il avait voulu dire dans ses deux pages, avec l'intuition de qui vivait le drame : cette espèce d'impossibilité, pour des gens comme nous, d'arriver à se réaliser.

» Par la suite, j'ai écrit *Agar*, un roman sur le mariage mixte. Ayant épousé une catholique, lorraine de surcroît, je pensais que ce pouvait être une solution. Ma femme est charmante, cultivée, et je l'adore. Mais ça ne résout rien du tout. C'est pour mettre de l'ordre dans mes idées que j'ai écrit *Portrait du colonisé.*

*— Pour la première fois, le mot « juif » est absent du* Désert. *Considérez-vous ce problème comme liquidé ?*

— Disons plutôt qu'il me fallait un héros représentatif du Maghreb. Je sais que saint Augustin était typiquement kabyle, quoique chrétien. Il n'empêche que si j'avais pris un prince juif ou chrétien, il aurait risqué d'être trop typé.

Calligraphie du nom de Dieu

» Notez bien que mon héros *n'est pas non plus tellement musulman.* En me relisant, je me suis aperçu que j'avais trop peu parlé de la religion. Alors, j'ai ajouté un passage. A la fin du livre, El Mammi avoue qu'il prie plus souvent. Et je pense effectivement qu'il faut prier. Bon, on va dire : voilà que Memmi est devenu croyant !

» Ce que je pense, c'est que chez les vrais croyants, la prière est exactement la même chose que ce que je cherche. La plupart des hommes qui ont réfléchi aux problèmes de la sagesse ont très bien compris où elle se trouve. Un chrétien, un juif, un musulman, un marxiste, à partir du moment où il réfléchit sur sa condition, eh bien, il fait une prière ! La seule chose qui compte, finalement, c'est de rentrer chez soi, non pour se vitupérer, mais pour se pardonner, car, des erreurs et même de vilaines actions, qui n'en a pas fait ?

*— Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par « sagesse » ?*

— Je crois, tout simplement, que le bonheur est possible. Notez bien que je ne cherche pas à minimiser le malheur. Mais qui n'a pas connu ces matins où l'on se réveille et où l'on a envie de chanter ou, parfois même, de danser ? Il s'agit d'arriver à ce que ces moments de grâce soient le plus fréquents possible. Bon, je sais qu'ils ne dépendent pas uniquement de nous, mais de toutes sortes d'équilibres, biologiques, psychologiques, que nous connaissons mal. Il n'empêche qu'il y a un certain nombre de choses à faire et de dispositions à prendre.

» La première, c'est de se réconcilier avec soi-même. Inversement, si j'ai blessé quelqu'un, je dois avoir le courage, la noblesse, de lui dire « j'ai tort ». Une coutume juive veut que, le soir du Kippour, les ennemis se téléphonent ou se serrent la main. C'est le grand pardon. A cet égard, je me sens tout à fait juif.

» Je crois également qu'il faut savoir hiérarchiser les plaisirs. *L'amour, l'argent, la réussite*, ça compte, c'est gratifiant, comme disent les psychologues. Mais rien ne mérite, en définitive, le sacrifice de l'envie de danser. Voilà ce que j'ai voulu dire, notamment sous la forme de proverbes, dans *le Désert.*

*— Pourquoi cette forme de proverbe ?*

— Les hommes de tradition orale, comme le sont mes personnages, s'expriment volontiers par l'apologue. Ils disent tous : « *Avant de vous répondre, laissez-moi vous raconter une histoire.* » Et, le plus souvent, la sagesse se trouve, justement, dans l'histoire. Raconter une histoire est en effet un tel plaisir que je n'ai pas voulu finir *le Désert* sur la destruction totale du royaume et du héros, pour pouvoir en reparler dans mon prochain roman. »

Propos recueillis par
JEAN-LOUIS DE RAMBURES.

# L'intellectuel, à quoi bon ?

(Suite de la page 17.)

SENTANT à quel point le débat est de circonstance, la revue *l'Arc* y consacre un numéro spécial initialement dédié à Foucault.

L'historique des vingt dernières années revient tout naturellement à François Chatelet. Il y manque le phénomène-clef du sartrisme, contaminé par la guerre froide qui changeait l'intellectuel en otage : si tu es contre les camps soviétiques, tu es pour l'impérialisme américain, etc. (soit dit en passant, ce type de chantage pourrait bien renaître avec le terrorisme allemand : si tu es contre Baader, tu es pour Schmidt, etc.)

Mais il fallait bien limiter le champ, déjà vaste. Chatelet fait remonter à *la Critique de la raison dialectique* (1961) la faillite ouverte du marxisme et l'éclatement en sciences isolées, ethnologie, linguistique. La nostalgie quasi religieuse d'une explication globale resurgit avec le structuralisme, mais paraît succomber définitivement à la « sectorisation » selon Foucault.

1968 achève de détrôner l'intellectuel comme détenteur du fin mot de l'univers et prêcheur de l'action juste. Par un paradoxe qui condamne la séduction ravageuse des médias plus que ses victimes, quelques anciens gauchistes coupés de toute pratique comme de toute recherche réelle acceptent de reprendre, sur le mode du doute drapé, l'emploi usé de l'humaniste déchiré par ce qui se passe... ailleurs. Mais il ne peut s'agir que d'un *remake*-farce !

LE rôle nouveau de l'intellectuel se trouve plus durablement circonscrit par le travail et le comportement, décidément exemplaires, de Michel Foucault. Bien qu'il ait renoncé à occuper tout le numéro par crainte légitime des malentendus, l'auteur des *Mots et les Choses* a heureusement accordé un entretien qui illumine tout le débat.

Le statut politique et la fonction idéologique de la science lui sont apparus dès les années 50, avec l'aberrante affaire Lyssenko en fond de tableau. Les rapports entre le pouvoir et le savoir lui ont ensuite sauté aux yeux grâce à des cas concrets de l'histoire médicale ou judiciaire.

1968 a confirmé sa prédilection pour l'analyse institutionnelle « sur le terrain », qui l'amène à refuser les notions les mieux admises : l'idéologie, parce qu'elle suggère *a contrario* l'existence d'une vérité, qu'il nie ; la répression, dont l'image

## *par Bertrand Poirot-Delpech*

négative cache ce qu'elle a de productif. S'il ne veut pas servir malgré lui le pouvoir qui le traverse, l'intellectuel doit se refuser à la demande de mages et s'attacher exclusivement à des tâches ponctuelles, spécifiques. La théorisation de l'écriture entre 1960 et 1970 aura été son chant du cygne. Le clerc héritier du juriste à la Voltaire et le grand lettré donneur de leçons, celui que Valéry appelait épatamment le « préposé aux choses vagues », sont bien morts. C'est le savant Oppenheimer, d'une certaine manière, qui les a enterrés. Quand le gouvernement américain a inquiété ce père de la bombe atomique, c'était en effet la première fois qu'un pouvoir politique poursuivait un intellectuel à raison de son savoir précis, et non de sa jolie jactance. Le savant absolu a remplacé l'écrivain génial. Place à l'intellectuel d'« en bas ».

CETTE redéfinition du rôle de l'intelligentsia sérieuse implique en réalité une nouvelle conception, Foucault dit : une « politique » de la vérité elle-même. Celle-ci ne doit plus être regardée comme un ensemble de choses vraies à découvrir, mais comme des règles selon lesquelles on démêle le vrai du faux et on attache au vrai les effets spécifiques du pouvoir. Il ne s'agit plus de changer la conscience des gens, mais le régime politique, économique, institutionnel, de la production de la vérité.

Pas question d'affranchir cette vérité de tout système de pouvoir — ce serait une chimère, puisqu'elle est elle-même système de pouvoir, — mais de détacher ce pouvoir de la vérité des formes d'hégémonie économiques, sociales et culturelles à l'intérieur desquelles elle fonctionne pour l'instant. La question politique fondamentale n'est pas l'erreur, l'illusion, la conscience aliénée, mais encore une fois la vérité même, là où elle se laisse parfois surprendre : aux jointures.

André Green, Jean-Paul Dollé, Alain Touraine, Jean Daniel, tous les invités de *l'Arc*, confirment la grande nouvelle de cette fin de siècle, peut-être la plus angoissante de toutes depuis que Lucien Herr la pressentait derrière les patenôtres d'Ollé-Laprune : la belle dame nue à qui l'intellectuel tendait son peignoir au sortir du puits, la vérité rose thé dont la Sorbonne a orné ses estrades, l'objectivité dont nous autres, journalistes, faisions un sacerdoce, puis une technique, désolé, ce n'était qu'un rapport de forces, qu'une manigance du corps social, une de plus !

Le contraire, en somme, d'un conte de Noël.

★ LUCIEN HERR, LE SOCIALISME ET SON DESTIN, de D. Lindenberg et P.-A. Meyer, Calmann-Lévy, 320 pages, 55 F.

★ ORIGINES DE L'ESPRIT BOURGEOIS EN FRANCE, de B. Grœthuysen, collection « Tel », Gallimard, 300 pages, 25 F.

★ LA CRISE DANS LA TÊTE, n° 70 de la revue « l'Arc », 104 pages, 20 F.









## mémoires

# *Le premier grand combat d'un juste*

● ***Pierre Mendès France et les épreuves de l'occupation.***

LE livre de Pierre Mendès France n'est pas un inédit. Il fut publié pour la première fois par Didier, à New-York, en 1942. L'édition qui en est faite aujourd'hui reste cependant — à quelques coupures et notes complémentaires près — exactement conforme à sa version originale. Heureusement.

En 1942, Pierre Mendès France n'a pas encore l'aura dont il se trouve aujourd'hui entouré. Mais il vient de subir la première grande épreuve en même temps que d'accomplir la première grande étape vers cette réputation de juste dont il ne se défera plus, mais qui ne saurait lui déplaire.

Dès juin 1940, il a tout naturellement exprimé son refus de l'« abdication morale » que lui offre le spectacle des journées de Bordeaux. Le plus jeune député de France de 1932, l'ancien sous-secrétaire d'État au Trésor de 1938 dans le second gouvernement Léon Blum, le démocrate et le juif à la fois, va affronter d'emblée un Vichy dont il a déjà décelé toutes les tares. Il a compris sans tergiverser que « le plus souvent les partisans de l'armistice sont mus par des soucis de politique intérieure », qu'ils se confondent le plus souvent avec « les ennemis de toujours du régime républicain ». C'est à cela en tout cas qu'il doit la poursuite engagée contre lui pour désertion sous prétexte qu'il embarqua avec bien d'autres, et encouragé comme eux par les autorités, à bord du *Massilia*.

### Toutes les vertus et quelques faiblesses

La mésaventure lui permet de mesurer au Maroc la « faiblesse » de Noguès, résident général, incertain, mais déjà on l'arrête, on l'emprisonne. Il découvre la vie pénitentiaire. On le transfère à Clermont-Ferrand. On lui prépare là un procès dont il comprend vite qu'il est fait d'avance. Malgré un dossier que n'importe quelle autre juridiction aurait tenu pour vain, on condamne le lieutenant Pierre Mendès France à six ans de prison, à la perte de son grade et à dix années de privation des droits civiques. Du moins le « condamné » a-t-il fait face. Il savait « qu'on ne prouve rien contre la haine ». Mais il savait par tempérament, et déjà, qu'il faut « se battre comme si le jeu était loyal, comme si la justice était juste, comme si les juges étaient libres ».

Ce premier devoir accompli, il pouvait passer au second : s'évader de la prison de Clermont-Ferrand le 21 juin 1941 — quelques heures avant l'attaque nazie contre l'U.R.S.S. — et, en attendant de pouvoir parvenir en Grande-Bretagne, via la Suisse, humer un peu cette France occupée, en voir et en partager les misères, y guetter les signes de l'avenir.

« *Liberté, liberté chérie* » était donc en 1942 le récit à chaud de cette épreuve continuée


Dessin d'Orlic.

par une aventure. S'il fut, comme le dit trente-cinq ans après son auteur, « bâclé dans la hâte et l'émotion, il garde de cette marque originelle toutes les vertus et quelques faiblesses. Ce sont à peu près les mêmes que celles de « *Histoire d'un crime* », autre récit empreint de hâte et d'émotion et par lequel Victor Hugo proscrit engageait son combat public contre « Napoléon le Petit ».

Des combattants comme ceux-là, tout d'instinct et de clarté, il est normal que la force qui les habite les conduise à croire qu'ils sont soutenus, approuvés, légitimés, et tout de suite. Le moindre signe devient sentiment d'un peuple entier. Lesquels, parmi ceux qui, comme Mendès, dès juin 1940, ne grossirent pas les rangs des « quarante millions de pétainistes », ne tombèrent pas dans cette extrapolation ? Ceux-là aussi, pour « tenir », eurent besoin de se convaincre que les pleins pouvoirs furent accordés à Pétain le 10 juillet 1940 par une « majorité dérisoire » et de se répéter que « malgré ses efforts le gouvernement n'arrivait pas à s'assurer la popularité dont il avait besoin ».

C'est cela, le langage de la foi. Même si dès la fin de 1941 s'entendent « les cris sourds du pays qu'on enchaîne », ce n'est qu'à la fin de 1942 que les montagnes commencèrent à en être soulevées.

P. M. F. reconnaît dans un court additif qu'il n'a pas « *eu le courage* (en 1942) *d'insister comme il l'aurait fallu sur des aspects par trop choquants ou dégradants* ». Il aura néanmoins laissé de cette époque un beau document, à la fois fragments d'une autobiographie et ardente enquête sur une nation à l'épreuve.

JEAN-MARC THEOLLEYRE.

★ « Liberté, liberté chérie 1940-1942 », de Pierre Mendès France. Fayard, 425 pages, 49 F.



## portrait

# Ce que croit Bernard Clavel

● ***Le courage d'être soi comme un arbre planté à contre-vent...***

TU questionnes. Je réponds. Le magnétophone ronronne... Si peu fait pour le parisianisme et son cabotinage, on s'étonne, de prime abord, que Bernard Clavel ait accepté ce jeu en vogue. Le parfait réglage des questions, sa sincérité sans fêlure, bourrue, abrupte parfois aboutissent à un « ce que je crois » enrichissant, même si l'on n'a pas lu une ligne de cet écrivain-là, parce que la réflexion y est fortement enracinée dans la sensibilité.

Oui, cet « éternel révolté », ce malabar qui a pratiqué tous les sports y compris ceux de la foire, est un tendre aux impulsions presque viscérales. L'intelligence n'intervient qu'ensuite pour les contrôler, les mettre en forme, au besoin les repousser.

Le public a élu l'auteur de *Malataverne* et de *l'Espagnol*, et lui reste fidèle — il s'agit pourtant d'un public de tous âges, venu de tous horizons. Il entend, dans sa voix, une vibration fraternelle ; et cette voix ne triche pas ; pas plus ici, en direct, que dans les romans où Clavel transpose ses préoccupations les plus lancinantes.

On peut n'être pas d'accord avec certaines options prises par l'auteur du *Silence des armes*, trouver son pacifisme et ses professions de foi non violentes d'un idéalisme un peu naïf ; il ne s'agit jamais de rêveries fumeuses à l'abri, loin de la mêlée, et c'est pourquoi on est touché. « Engagé », mais son engagement ne consiste pas à signer des manifestes. Il paie de sa personne, va voir ce qui se passe au Biafra, en témoigne, rapporte, du Bangladesh, des images à faire pleurer les pierres, témoin qui crie la misère humaine où qu'elle se déploie, fût-ce dans l'âme d'un brave bougre affronté à la tentation de l'euthanasie. Bataille contre la peine de mort ou pour l'objection de conscience — c'est pour lui un seul et même combat, — il s'y jette avec générosité, tous les partis pris politiques consignés à la porte.

Chantre de la terre, des artisans, de la famille, de l'amitié, il exalte, dans son œuvre, des valeurs morales décriées : droiture, conscience professionnelle, respect de la parole donnée, auxquelles, dans une perspective toute chrétienne, s'ajoutent une indulgence totale pour les faux pas d'autrui et la certitude proclamée que tout être, même au dernier degré de la dégradation, vaut qu'on l'écoute et qu'on l'aime. Cela porte certains critiques à sourire, surtout depuis que les gros tirages ont déchaîné l'envie autour d'un homme qui ne se cache pas d'en souffrir.

Le courage est là, pourtant, le courage d'être soi comme un arbre planté à contre-vent qui tient bon.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ BERNARD CLAVEL : « Écrit sur la neige ». Propos recueillis par Maurice Chavardès. 296 p., 38 F, Stock.

هكذا من الأصل



## lettres étrangères

# Les célébrations de Jorge Guillen

UN sourire doré, aristocratique, sur un visage limpide, resté infiniment jeune malgré les années. L'œil malicieux derrière les lunettes, et une voix fraîche et cristalline pour rappeler le plaisir d'aller rendre une visite-surprise à un ami, ou organiser une fête au restaurant, ou parler de ses compagnons de génération : Lorca, Alberti, Aleixandre, Salinas. A quatre-vingt-quatre ans, Jorge Guillen voyage, fait une escale à Paris, où vivent ses enfants ; retrouve Florence, où il *aime séjourner ; repart pour les* Etats-Unis, où depuis la guerre d'Espagne il a sa maison dans le *Massachusetts*.

La clarté du ciel castillan — il est né à Valladolid en 1893 — le préparait à la transparence ; l'âpreté du sol, à la rigueur ; la beauté des villes, à l'architecture. La France, qui s'ouvrit tôt à lui, affina ces qualités. Jeune universitaire, lecteur à la Sorbonne, il fréquenta la poésie française, lut Baudelaire et devint l'ami de Paul Valéry, dont il traduisit merveilleusement *le Cimetière marin*, épousa Germaine, une Française.

Le ciel et la mer bretons, à Trégastel, firent jaillir en lui la source poétique. C'est là qu'il commença, en 1919, son *Cantique*, qui, publié en 1928, comprenait soixante-quinze poèmes. Un chef-d'œuvre exaltant les choses de la vie dans leurs grandes et leurs petites palpitations, dans leur mystère ou leur diaphanéité. Mais aussi un pas. Car, durant trente ans, Guillen aspira à être l'auteur d'un livre unique, de ce *Cantique* que des rééditions successives (1936, 1945) amplifièrent et qui fut achevé en 1950, alors que son créateur en exil enseignait la littérature espagnole à l'université de Wellesley.

Curieusement, les quelque trois cents poèmes constituant l'édition définitive forment un *tout parfait*, une unité architecturale où chaque poème est comme une pierre lumineuse *venue prendre naturellement sa* place dans un ensemble pourtant non préétabli. Le passage du temps, le transfert hors des frontières, les vicissitudes de l'histoire, loin d'altérer l'élaboration d'une œuvre, auront ici enrichi l'édifice poétique.

*Il est vrai que Jorge Guillen* est un homme planétaire. « *L'exil*, devait-il nous dire un jour, *n'a pas été pour moi un phénomène radical, car en n'importe quel point de la Terre je retrouve toujours l'essentiel : l'air, l'eau, le soleil, l'homme, compagnie humaine.* »

Depuis 1955, Jorge Guillen a orienté sa poésie vers des chemins plus engagés, en écrivant *Clameur, Hommage, Et autres poèmes*. Pourtant, pour tous, il reste le poète du *Cantique*, le *livre des célébrations*, dont l'hispaniste poète Claude Esteban traduit aujourd'hui pour *notre plaisir quelques-uns des* plus beaux fleurons :

*« Respirer le plus limpide, ô merveille !*
*Dans le dedans de l'air je vois l'innocence absolue.*
*Et si le jour se pose, impondérable,*
*L'âme gravite bien en son volume qui s'accroît.*
*Tout s'accorde à l'esprit du calme sans réplique.*
*Le mur verse à mes yeux plus de blancheur encore*
*Et l'habituel dit le plus beau dans la prairie.*
*Sur la moisson la brise est une forme qui frissonne,*
*Le silence lui-même impose une candeur.*
*Et tout m'oblige à devenir centre de l'équilibre. »*

CLAUDE COUFFON.

★ Edit. Gallimard, coll. « Du monde entier », 192 pages, 45 F.

● Jorge Guillen vient de recevoir le Prix Feltrinelli de poésie d'un montant de 25 millions de lires.

# Le retour d'Erica Jong

*(Suite de la page 17.)*

Les amies — *une avocate militante* marxiste et féministe sans illusions, une directrice littéraire pétrie de générosité, une jeune femme peintre qui vit comme une plante parmi ses plantes — ont *toutes trouvé un semblant* d'équilibre solitaire. Isadora veut autre chose. Incapable *qu'elle est de renoncer à ce que* son âme américaine qualifie de « romantisme », c'est-à-dire la *réussite amoureuse. Même son* travail d'écrivain, dont elle parle souvent — et bien, — ne peut *la sortir de cette asphyxie*.

Isadora pleure, s'effondre, vitupère. Isadora se débat. Isadora désespère. Jusqu'au jour où, « régénérée » par le suicide d'une de ses amies poète très chère (Anne Sexton dans la vie), suicide qui lui semble un signe, un tremplin, un appel *(« Elle avait choisi la mort, il me restait la vie »)*. Isadora se propulse à Hollywood pour négocier les droits d'adaptation de son *livre*. Parmi les requins de Beverley Hills, elle tombe amoureuse. Et c'est reparti.

Elle s'emballe. Elle a raison. Elle troque le mythe du mari-père protecteur pour celui du compagnon-jumeau qui partage et comprend au quart de tour. Et la voilà enfin libre. Libre de surmonter ses contradictions, de vaincre ses angoisses et de se livrer à ses vrais appétits. Cela nous vaut quelques pages d'une beauté et d'une crudité terribles, car *Isadora parle du sexe* avec une franchise à la limite de la provocation, à la mesure des ef*forts qu'elle a dû faire pour arri*ver à voir ces réalités en face. Sa planche de salut, c'est un homme, c'est aussi l'écriture. Sur d'admirables poèmes d'amour — Erica Jong a commencé par la poésie — *se clôt* le livre.

Isadora/Erica : on sent que Miss Jong n'aime pas l'assimilation trop hâtive des deux femmes. A tel point qu'elle introduit dans ce livre une Isadora au second degré, Candida (l'héroïne du roman d'Isadora). A travers les trois, elle démasque à volonté telle ou telle facette d'elle-même. Plus de pudeur qu'on pense. Plus de métier aussi. La cocasserie débridée du *Complexe d'Icare* fait place ici à la rigueur, à la profondeur. Ponctué de « flashes-back » *(« Je rembobine le film sept ans en arrière... »)*, son récit progresse selon une construction serrée et nous mène, d'une main ferme, jusqu'au dénouement.



Dessin de Jean-Pierre Cagnat.

A dire la vérité, sa vérité, Erica Jong donne deux leçons. La première, c'est que l'amour n'a rien de périmé dans le monde *difficile*, névrotique, artificiel d'aujourd'hui. *Il faut le mériter*, avoir le courage de se voir en face pour mieux ajuster les moitiés déchirées de soi-même avant d'affronter l'Autre. « *Aimer quelqu'un, c'est perdre sa liberté — mais on n'y pense pas comme à une perte, si grand est le gain d'autre part.* » Façon très américaine d'ailleurs de poser le problème !

La seconde, c'est qu'elle oblige à poser la question de ce qu'est l'écriture *féminine*. Il n'y a pas de réponse, ou plutôt la réponse est dans l'évidence de la création d'Erica Jong : écrire au féminin n'est pas nécessairement écrire féminin. D'ailleurs, qu'est-ce que cela veut dire ? Yourcenar ou Colette écrivent-elles féminin ou masculin ? L'important pour la femme est de dire la femme. Et *si, comme Erica, elle parvient*, à force de talent, à force de santé, à transcender l'individuel, elle a *gagné*. *L'histoire d'une femme* de trente-deux ans qui ose enfin prendre son envol devient alors *exemplaire*.

FRANÇOISE WAGENER.

★ « La Planche de Salut », d'Erica Jong. Traduit avec truculence par Georges Belmon et Hortense Chabrier. *Laffont*, 334 pages, 48 F.

enquête

# Vingt - cinq ans de livres de poche

## Une édition à part entière ?

par NICOLE ZAND

*PETITS livres aux angles nets, aux couvertures bariolées et pelliculées (qu'on peut toucher avec des doigts sales ou exposer aux intempéries), d'un format identique, les « poches » se dressent en murs compacts et numérotés sur les rayonnages des libraires, des kiosques de gare ou des supermarchés, à moins qu'ils n'adoptent le tourniquet, plus ostentatoire et moins strict, comme de vulgaires cartes postales. Longtemps, ils furent considérés comme les livres des pauvres, les pauvres des livres, comme le produit d'une sous-édition.*

*Petit à petit, pourtant, s'est produit comme une accélération, une amplification, une démultiplication du mouvement, une tendance à utiliser l'édition bon marché comme un moyen de faire connaître, grâce à un prix abordable, des textes oubliés ou qui ne seraient jamais réédités, voire de publier des inédits.*

*Le marché français du livre « au format de poche » — délicat euphémisme utilisé par le syndicat des éditeurs pour ne pas sembler faire de publicité à une marque : « Le livre de poche » Hachette — avait démarré assez tard pour la bonne raison qu'on n'y croyait pas vraiment : ce n'est qu'en 1953 que « Le livre de poche » français a commencé sa carrière avec une réédition de* Koenigsmark, *de Pierre Benoit, calmement, sans vague, sans grande déclaration de principe. Le « Penguin Book » anglais, lui, datait de 1935, et le « pocket book » américain de 1939...*

*L'an prochain, « Le livre de poche » français fêtera son vingt-cinquième anniversaire et la sortie de son cinq cent millionième volume. Son succès a incité, plus ou moins vite, les autres éditeurs à créer leur collection de poche : « J'ai lu », en 1958 ; « Presse-Pocket » en 1962, qui exploitaient eux aussi le domaine littéraire. De ce côté, au début de 1972, tempête dans l'édition : Gallimard, qui vient de rompre une union de vingt ans avec Hachette, décide d'exploiter lui-même les titres de son fonds et crée une nouvelle collection : « Folio », qui va fêter en février 1978 son millième volume. Le succès est considérable, puisque ces quatre collections*

# LES NOUVELLES COLLECTIONS

## • « Pluriel » : des livres de référence

CHEZ Hachette, « Pluriel » marque incontestablement une date dans l'édition des sciences humaines, car cette collection, loin de se cantonner dans la simple réimpression d'ouvrages rares ou épuisés, vise à rivaliser avec l'édition grand format, voire à faire mieux qu'elle.

Créée en avril dernier, la collection « Pluriel » aura publié quinze titres à la fin de l'année, parmi lesquels *Essai sur les libertés*, de R. Aron ! *la Trahison des clercs*, de J. Benda ; *le Testament de Lénine*, de F. Fejto ; *Louis XIV et vingt millions de Français*, de P. Goubert ; *le Cœur conscient*, de B. Bettelheim ; vingt titres sont prévus en 1978. Tirés au départ entre dix-huit et vingt-cinq mille exemplaires, les volumes valent entre 12 F et 20 F.

Complètement intégrée par sa présentation au « Livre de poche » — ce qui n'est pas forcément un avantage commercial sur les rayons du libraire. — la collection a commencé au n° 8 300 avec *l'Union soviétique survivra-t-elle en 1984 ?* d'Andréi Amalrik. Augmentée d'un avant-propos de l'auteur, d'articles et de lettres, d'une postface d'Alain Besançon, cette édition nouvelle comprend plus de 50 % d'inédits.

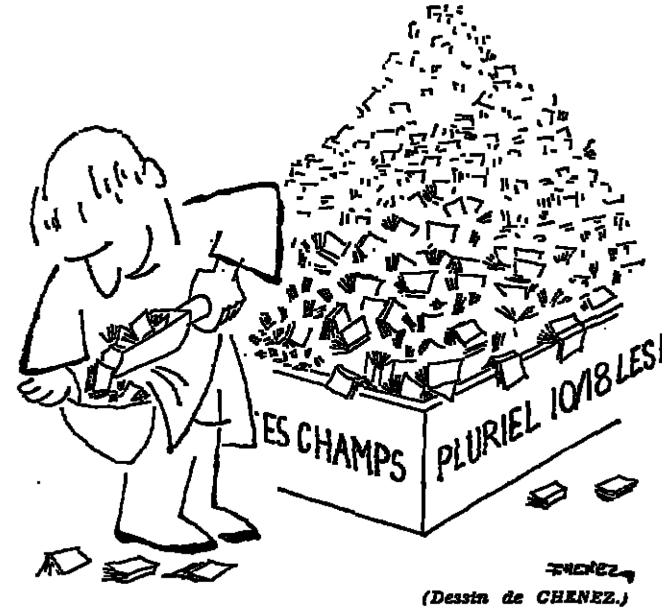
*« Je ne voulais pas purement et simplement faire des rééditions mais des éditions nouvelles,* souligne d'emblée Georges Liébert. *« Il s'agissait de rajouter une plus-value éditoriale grâce à « Pluriel », par une qualité dans la présentation et un appareil critique dignes d'une bonne édition. Car s'il n'est pas nécessaire d'annoter un roman ou de la poésie, dans le domaine des sciences sociales, plus un livre a fait date, plus il a tendance à dater, et si on veut lui donner une nouvelle vie, il faut le présenter, l'annoter, le revoir, et l'augmenter s'il y a lieu, ajouter critiques et commentaires, revue de presse, postface inédits, index, etc. Bref, je veux faire avec « Pluriel » des livres de référence. »*

« Le livre de poche », *qui s'était* peu intéressé jusque-là aux sciences humaines, dispose d'un fonds important grâce aux maisons du groupe Hachette (Fayard, Stock, Grasset, Pauvert, Sagittaire) et aux maisons extérieures qui ont des accords avec Hachette (Calmann-Levy, Laffont, Albin Michel, ainsi que Le Seuil et Flammarion pour la littérature).

Mais quel type de réédition envisage Georges Liébert ?

*« Dans la situation actuelle de l'édition où les livres sont de plus en plus chers,* explique-t-il. *Il y a un certain nombre de livres qu'il est devenu presque impossible de rééditer en édition normale. Par exemple, notre* Nietzsche *permettra certainement de redécouvrir Daniel Halévy et de rendre hommage au découvreur de talents et au directeur remarquable de collection que fut le directeur des* Cahiers verts. *Cette vie de Nietzsche, qu'il publia avant la guerre, il y avait travaillé quarante ans ; c'est la seule biographie en français du philosophe. Un gros livre de 500 pages qui n'avait pas été réédité chez Grasset depuis 1944. Les plombs avaient été refondus et une réédition chez cet éditeur aurait coûté 70 F environ. »* (20 F en « Pluriel ».)

Georges Liébert a inscrit au programme de 1978 notamment les *Ecrits politiques* de Benjamin Constant, la biographie de Gramsci par G. Fiori, qui fut le secrétaire de Togliatti ; *Mensonge romantique et vérité romanesque*, un ouvrage de critique littéraire de René Girard ; *d'Œdipe à Moïse*, de Marthe Robert ; une anthologie de textes de Thomas Mann sur Wagner ; le *Plaidoyer pour l'Europe décadente* de Raymond Aron, qui fera ainsi son apparition en « Poche » un an après sa première édition (63 000 exemplaires déjà vendus) et qui sera accompagné d'une revue de presse. Signalons un inédit, *Demain, le capitalisme*, par un groupe d'économistes américains qui se définissent comme « *anarcho-capitalistes* », l'autobiographie de Koestler, publiée en 1955 et introuvable aujourd'hui, et un récit de Daniel Halévy, *Visites aux paysans du Centre*, paru en 1935 et écrit à la suite de voyages dans le Bourbonnais effectués sur l'invitation d'Emile Guillaumin.



(Dessin de CHENEZ.)

## • « Champs » ... d'essai

AVEC « Champs », la vieille maison Flammarion donne un coup de jeune à sa prestigieuse « Bibliothèque scientifique » qui était âgée de cent ans. Née il y a huit mois presque en même temps que « Pluriel », la collection exploite essentiellement, pour l'instant, le fonds Flammarion et sort, au rythme de quatre livres par mois, des essais dans tous les domaines : philosophie, histoire, économie, sociologie, politique, psychologie, écologie, psychanalyse, esthétique, ethnologie.

*« Tous vos champs de réflexion sont dans « Champs »*, proclame la publicité de la collection qui a déjà publié près d'une trentaine de titres souvent difficiles, dont *Philosophie du surréalisme*, d'E. Alquié, les *Ecrits sur l'histoire*, de Braudel, *Forgerons et Alchimistes*, de Mircéa Eliade, *l'Homme et la Ville*, du Dr Laborit, *les Paysans du Languedoc*, de Le Roy Ladurie, *l'Agression*, de Konrad Lorenz, *Essai sur l'histoire*, de Moscovici, *Vie et Mort de la psychanalyse*, de Laplanche, *la Mort*, de Jankélévitch (déjà vendu à près de vingt mille exemplaires). Un seul inédit, qui méritait largement d'être publié et qui ne coûte que 16 F pour 476 pages : *Qui a peur de la philosophie ?* par le GREPH (Groupe de recherche sur l'enseignement philosophique), qui pose le problème de l'âge « naturel » à l'enseignement de la philosophie à travers des expériences tentées dans les « petites classes » (en sixième et cinquième).

L'ambition de la collection « Champs » est de mettre sur le marché des livres de haut niveau, des ouvrages de fonds à bon marché (12; 16 et 20 F le volume). Cette tendance se confirmera en 1978 puisque « Champs » publiera notamment : *Comment je vois le monde*, d'Einstein, *les Bretons de Plozevet*, de Burguière, *le Pur et l'impur*, de Jankélévitch, *Qui est aliéné ?* de Maurice Clavel, et un inédit de Derrida, *Legs de Freud*.

## • « Tel » et « L'imaginaire »

OUTRE les collections « Idées », « Poésie », « Archives », « Folio », Gallimard élargit son catalogue avec deux nouvelles collections qui ne sont plus tout à fait de « poche » comme format : 12,5 cm × 19 cm, mais qui, comme eux, se présentent sous couverture laquée, dos « coupés-collés », à des prix réduits mais pas fixes. Toutes deux sont des collections de grande diffusion, moindre toutefois que celle du « poche », spécialisées dans la réimpression par procédé photomécanique. Les livres publiés ne sont complétés par aucune note, aucun appareil critique, aucune préface.

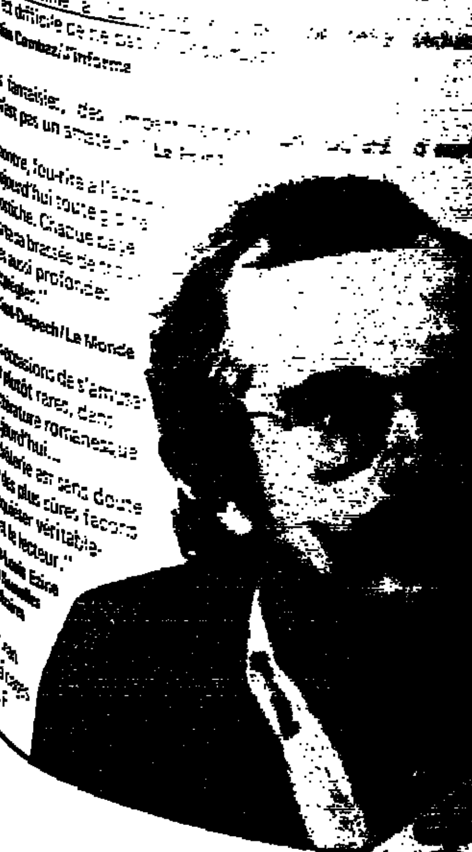
Consacré aux sciences humaines « Tel », né en 1976, présente des livres réimprimés tels qu'ils avaient été publiés dans leur édition originale — exception faite pour les nouvelles couvertures reproduisant toujours un Vasarely — et vise à « rassembler », venant de tous les horizons de la pensée contemporaine, des ouvrages qui ont fait leurs preuves, comme *l'Etre et le Néant*, de Sartre, *Phénoménologie de la perception* de Merleau-Ponty, *Problèmes de linguistique générale*, de Benveniste, *Histoire de la folie* de Foucault, *Précis de décomposition* de Cioran, *les Blessures symboliques* de Bruno Bettelheim, etc.

Consacrée à la littérature, « L'imaginaire », que dirige Antoine Gallimard, cherche à constituer une bibliothèque de textes un peu en marge dans l'œuvre d'un écrivain ou de textes plus littéraires, plus rares que les titres de « Folio ». C'est une seconde chance pour d'excellents auteurs. C'est aussi une manière de rééditer le fonds de la Bibliothèque blanche » et « Du monde entier » en fournissant à moindre prix (de 12 F à 20 F) des titres introuvables ou en voie d'épuisement : *Un rude hiver* de Raymond Queneau, *les Palmiers sauvages* de Faulkner, *Enfantines* de Larbaud, *le Libertinage* d'Aragon, *Etat civil* de Drieu La Rochelle, *l'Aleph* de Borges. « L'imaginaire » publiera en 1978 des œuvres de Limbour, Giono, Conrad, Calet, Styron, Gascar...

***

A l'instar de « L'imaginaire » et dans le même esprit, les éditions Denoël, filiale de Gallimard, ont créé la collection « Relire » pour relancer dans le public des romans qui avaient trouvé leur public. En un an, on a publié vingt-trois titres parmi lesquels des livres de Tahar Ben Jelloun, Rachid Boudjedra, Marc Blancpain, Eugène Dabit, Suzy Parker, etc., ainsi qu'un inédit : *Notre-Dame bigouden*, traduit du breton. En 1978, la cadence sera ralentie.





# ivres de poche

*éraires représentent aujourd'hui plus de 60 % de production française de livres de poche, soit près cinquante millions de volumes par an.*

*A côté de ces quatre grands, on voit apparaître rès 1960 des collections de poche d'un autre nre. Soit par goût, soit par obligation, celles-ci oisissent la difficulté en publiant des textes réso- nent moins publics, axés sur l'histoire, la critique éraire, la philosophie ou les sciences humaines : est « Idées », créé par François Erval chez Galli- ird (1962), qui donne le branle, puis « 10/18 » icé chez Plon, et que dirige aujourd'hui Chris- n Bourgois. Viennent ensuite la « Petite Biblio- ìque Payot; Médiations », lancée par Jean-Fran- is Gonthier en 1963, dans la même direction et que dirige Jean-Louis Ferrier; la petite collection Maspero ; « Points » au Seuil, etc.*

*On dénombre actuellement plus d'une vingtaine de collections de poche. Et il en naît toujours. Cette année on a vu apparaître deux nouvelles « Champs », chez Flammarion ; « Pluriel », chez Hachette, toutes deux ouvertes aux essais.*

*En outre, des collections intermédiaires entre l'édition ordinaire et l'édition de poche se sont développées, créant en France une série analogue aux « paperbacks » américains.*

*Ce sont ces nouvelles venues que nous présentons, ici, en faisant le point sur cette forme d'édition qui, après avoir soulevé beaucoup de controverses, semble avoir maintenant tout à fait acquis droit de cité.*

## Une cause gagnée

ES éditions de poche vont-elles bientôt occuper la plus grande partie des rairies ? On pourrait le croire, it est grande la prolifération s titres et les nouvelles col- tions. Plusieurs libraires envi- gent déjà, d'ailleurs, une res- icturation de leurs magasins l'adoption d'un nouveau clas- nent des « poche » non plus en iction de leur format mais s thèmes traités. Tel sera le s, par exemple, de la nouvelle rairie de la F.N.A.C. à Mar- lle.

La progression du livre de che est *impressionnante* : de millions d'exemplaires en 30, la production est passée à ,5 millions en 1964 pour attein- *e sans* doute les 80 millions 1977.

La prolifération des collec- ins vient de ce que chaque *iteur veut monter* à ce nou- au « créneau ». Ce fut le cas, l'a vu, de Gallimard, qui ploite lui-même, depuis 1974, s Sartre, ses Camus et ses iras. Ce fut aussi le cas des litions des femmes, qui ont lopté une formule originale et illtante en sortant en « poche » trois fois moins cher des titres leur catalogue qui n'étaient s encore épuisés. Les éditeurs :rotiques eux-mêmes n'échap- at *pas à la tendance* : Aphro- e-classique sort sous une iverture rose tyrien Pierre uys ou Andréa de Nerciat.

### L'échec de Marabout

'arfois, mais c'est l'exception qu'à présent, une grande ison d'édition capote dans te course à l'industrialisation commerce du livre. Ce fut cas cette année pour Mara- it. Cette maison belge créée 1949 fut pendant très long- mps *le premier « européen »* livre de poche. Elle va être sorbée par Hachette, qui désire nforcer son potentiel industriel commercial.

Derniers chiffres pour illus- r le paysage du « poche » : en 76, le catalogue des livres au mat de poche regroupait la oduction de quarante-cinq édi- teurs, répartie en cent soixante-quinze collections, séries ou sous-séries. Au Cercle de la librairie, on prévoit, d'ores et déjà, que le catalogue 1978 sera de 10 % plus épais que le précédent. Entre-temps, il est vrai, le prix maximum du volume simple sera passé de 10 à 20 F...

### Des inédits ou pas ?...

Devant cette croissance, le livre de poche s'interroge sur sa mission. La première question *qui se pose à lui est la* publication d'inédits. Christian Bourgois s'est engagé résolument dans cette voie, ce qui donne à 10/18 sa physionomie particulière. On y trouve presque 80 % d'inédits : travaux des colloques, revues qui n'ont pu subsister dans leur format ancien comme *Cause commune* ou la *Revue d'Esthétique*, textes politiques ou de sciences humaines, etc. L'idée de Christian Bourgois est de *faire de l'édition « normale »*, mais en « poche », pour que le livre soit accessible au plus grand nombre.

Frédéric Ditis, qui dirige depuis 1958 la collection « J'ai lu », en partie contrôlée par Flammarion, soutient la position *contraire : « Des inédits en « poche » ? Je suis contre. Ce n'est pas notre rôle. La vie n'est pas facile pour les éditeurs chers. A chacun son métier ; le nôtre est de prolonger, de relayer ces éditeurs... Ce qui m'intéresse, ce sont les chiffres : cinquante millions de Français, dix millions de francophones. Ce que je veux, c'est prendre des gens qui ne lisent pas et en faire des lecteurs... Qu'ils apprennent à lire Stendhal, puis des sciences humaines après avoir lu Guy des Cars... »*

Nous sommes loin, néanmoins, de la controverse qui secoua le monde de l'édition en 1964-1965, lorsque l'intelligentsia découvrit parfois avec fureur que, non *contentes de rééditer* des titres populaires, les collections de poche abordaient le domaine littéraire. Un article de Hubert Damisch, avait ouvert le feu de la contestation « antipoche » en se dressant contre une *« culture prétendument populaire (...) comme si notre bonne société accordait à chacun le droit de poursuivre des études supérieures, les leçons professées par les grands maîtres de l'Université »...*

*« Ceux qui affirmaient alors que les œuvres non romanesques ne pouvaient être lues en « poche » prenaient une position de mandarins »*, affirme aujourd'hui J.-L. Ferrier, directeur de « Médiations », une collection à la limite du grand public, qui vend environ 300 000 volumes par an pour une quinzaine de titres édités. *« Cette accumulation de savoir à bon marché, accessible aux étudiants, a fait que les maîtres n'ont plus eu le savoir pour eux seuls et a changé les rapports étudiants-professeurs. Grâce au livre de poche, l'étudiant a aujourd'hui la possibilité de lire plus que son maître »*, ajoute J.-L. Ferrier.

### L'obstacle culturel surmonté ?

*Les « maîtres »* ne sont pas choqués par cette nouvelle situation, des professeurs s'émerveillent de constater que lycéens et étudiants ont désormais à leur disposition ce que leurs pères ne pouvaient se payer : les œuvres complètes de Spinoza pour 40 francs, les *Pensées* de Pascal, présentées par Michel Le Guern, en Folio classique... Ce dernier ouvrage vient de recevoir le prix de l'Edition critique, ce qui *prouve bien que les collections* de poche ne constituent plus une édition de seconde zone.

Pour Frédéric Ditis, une chose est claire en tout cas. *« Je suis sûr*, dit-il, *que s'il n'y avait pas les « poche » on ne lirait plus... »* Les statistiques ne lui donnent pas tort : en 1960, une enquête avait fait scandale en révélant que 53 % des Français n'achetaient jamais de livres. Une nouvelle enquête, en 1973, signalait *que 26,9 % seulement des personnes* interrogées ne possédaient aucun livre ; et sur les 73 % restants, seuls 4,4 % disaient ne posséder aucun livre de poche...

Les collections de poche ont donc réussi en partie à désacraliser le livre en levant les notions d'interdit, d'impossible qui l'entouraient jusque-là.

### Comme le « jean »

*« Il faut rappeler que les motivations de non-lecture sont lourdes*, remarque encore Frédéric Ditis. *Le livre intimide ou rebute les gens qui n'en ont pas l'habitude. Si l'analphabétisme aujourd'hui se fait rare, il subsiste encore un manque d'entraînement à la lecture : les études de motivation révèlent que la lecture désintéressée apparaît à beaucoup comme un travail non rentable et un loisir fatigant ; mais la barrière la plus redoutable est dressée par le livre lui-même. Sa dignité tient à distance ceux qui de toute leur vie n'ont pas eu le courage de franchir le seuil d'une librairie ou d'une bibliothèque. »*

Aujourd'hui où les livres au format de poche s'offrent partout dans leur étonnante diversité, faut-il craindre que ne s'instaure une culture de « poche ». Le risque vient encore à l'esprit d'aucuns. Nous retiendrons pour conclure cette opinion d'un professeur de philosophie qui pèse le pour et le contre, mais sait que le phénomène est irréversible : *« Les jeunes ont beaucoup plus lu que nous ; ils ont papillonné dans toutes les directions et ils sont à la fois cultivés et dépourvus devant cette hétérogénéité, cette dispersion des connaissances. Mais, pour eux, le « poche », c'est comme le « jean », ils ne pourront plus s'en passer. »*

## histoire

# Les Français savent depuis longtemps lire et écrire

● ***François Furet et Jacques Ozouf, dans une remarquable histoire de l'alphabétisation, nous disent pourquoi, comment et quand.***

APRES l'intervalle d'un *quasi-siècle, Furet, Ozouf* et leurs collaborateurs ont superbement ressuscité, accru, magnifié l'œuvre du brave professeur Maggiolo. Vers 1880, ce personnage enquêtait sur une intéressante question : « *Dans quelles conditions entre le dix-septième siècle et le dix-neuvième siècle, les Français ont-ils appris à lire et à écrire ?* » Aidé par les circulaires *ad hoc* du ministère de l'instruction publique, Maggiolo avait fait relever par seize mille instituteurs bénévoles, dans tous nos départements, les pourcentages des époux, mâles et femelles, qui savaient (ou non) signer leur nom à l'acte de mariage. Les milliers de maîtres d'école mis à contribution s'étaient donc livrés à des fouilles harassantes dans les registres d'état civil ou de paroisse, depuis Louis XIV jusqu'à Napoléon III. Au terme de ce travail plusieurs « coupes » chronologiques furent réalisées pour l'époque de Louis XIV (1686), Louis XVI (1786), Louis XVIII (1816), et pour le début de la IIIe République (1872).

Les premiers résultats de cette enquête, calculés dès 1880 et cartographiés en 1957 par Fleury et Valmary, étaient assez stupéfiants. On a de bonnes raison de penser que, *grosso modo*, savoir signer, c'est avoir quelques rudiments de lecture et d'écriture. Or, dès l'époque prétendument obscurantiste de Louis XIV, près d'un Français sur trois, en 1686, pratique la signature (mais seulement une Française sur sept). Sous Louis XVI, à la veille de la Révolution, c'est près d'un sur deux, et plus d'une sur quatre. Les grandes révolutions politico-sociales, anglaise du dix-septième siècle, française de 1789, russes de 1905 et 1917, sont survenues, est-ce un hasard, dans les pays où plus d'un tiers de la population venait récemment d'être arraché aux « ténèbres » de l'obscurantisme). En 1872, ces pourcentages sont de 72 % pour les hommes et 55 % pour les femmes, qui rattrapent peu à peu le « sexe fort ».

Les petits Français apprendront plus tard, à l'école justement, que les lois scolaires de Jules Ferry, vers 1880, nous ont donné l'enseignement laïc, gratuit et obligatoire ; elles auraient, dit-on, dissipé la nuée ignorantine qui pesait auparavant, comme un sombre couvercle, sur la conscience populaire. Or, *bien au contraire, on savait déjà* dès 1880, grâce à Maggiolo, qu'il n'en était rien. Avant même l'établissement de la IIIe République, la nation s'était préalablement déniaisée ou décrassée de ses carences de savoir ; elle n'avait eu besoin pour cela de la permission de personne, et encore moins de celle du républicain ou du libre penseur de service, toujours prêt pourtant à prendre feu et flamme, à « écraser l'infâme » et à accuser l'Eglise catholique, jadis toute-puissante, d'avoir voulu étouffer dans l'âme populaire les semences de l'instruction !

### Les « curés » et les « anticurés »

Il y avait là une curieuse et irritante série d'affirmations. Un vrai débat. Pour y voir clair, Furet et Ozouf se sont donc aidés du bon vieil ordinateur. Les ont assistés aussi les enquêteurs du centre de recherches historiques de l'Ecole des hautes études, et d'éminents universitaires, hors de Paris. Les deux maîtres d'œuvre ont ainsi produit le premier volume de ce *Lire et Ecrire*. Le second volume est dû collectivement aux collaborations de leurs collègues.

Première tâche : chiffrer, graphiques et cartes en main, l'histoire et la géographie de l'alphabétisation. Au terme de ce travail initial, les deux amis, dare-dare, ont renvoyé dos à dos les « curés » et les « anticurés ». Qu'on me pardonne ce langage, hérité des passions anticléricales de 1885 ! En d'autres termes, Furet et Ozouf ont éludé ceux qui, anticléricaux, prétendaient que les continuateurs laïcs de la Révolution française avaient sauvé notre pays, en 1880, de l'ignorance ancestrale ; et ceux qui, cléricaux, affirmaient, à l'inverse, que ladite Révolution, en fermant les petites écoles catholiques de paroisse, avait naufragé l'instruction du peuple.

Dans la lignée des grandes recherches de la Restauration, menées par Dupin ou par d'Angeville, en accord aussi avec les travaux récents sur l'instruction des conscrits au XIXe siècle, Furet et Ozouf ont retracé l'histoire originelle du phénomène. Ils ont situé initialement les responsabilités. Au départ, pas de doute : l'influence des Eglises, dans la mise en train de l'alphabétisation, depuis la Renaissance, est indéniable. Seulement, ce ne sont pas les prêtres « papistes » qui donnent le branle. Se sont Luther, Calvin et nos huguenots : les uns et les autres déclarent en effet que, pour gagrer le ciel, il est bon de savoir lire la Bible. Mais rendons justice, immédiatement, à l'Eglise romaine : elle a très vite compris, assimilé cette leçon « parpaillotte ». Dès le milieu du XVIe siècle, dès le concile de Trente, Rome enjoint aux évêques, aux simples prêtres, de veiller à l'instruction du petit peuple, et cela revient à ordonner que soient créées des écoles.



### Le prix des vaches

Ces injonctions pieuses n'auraient pas suffi, tant s'en faut, si elles n'avaient pas rencontré dans les régions riches du royaume, capables de financer des instituteurs, l'adhésion enthousiaste des communautés villageoises (celles-ci étant plus ou moins équivalentes à nos actuelles municipalités). Or ces communautés, dirigées par de riches laboureurs, ne veulent pas seulement que le maître d'école éduque l'âme paysanne pour aider celle-ci à gagner le paradis ; elles souhaitent aussi que soient formés de jeunes fermiers susceptibles de lire un bail, de compter le prix de leurs vaches et de leurs moutons. C'est ainsi qu'en France, au XVIIe siècle, l'instruction élémentaire se répand comme une traînée de poudre au nord de la fameuse ligne Saint-Malo - Genève, dans les régions septentrionales ; Normandie, Champagne, Ile-de-France, Artois, Lorraine et toutes « nos vaillantes populations de l'Est ».

La demande sociale d'éducation émane en effet de ces zones ; depuis le Bocage normand jusqu'au Rhin, elles forment la France aisée, industrieuse, pourvue de routes et de champs ouverts ; le blé y rend mieux ; on y mange davantage ; on a un meilleur niveau de vie ; on est plus intégré à la nation en formation... Les instituteurs y sont salariés par les communes, qui sont en bonne forme financière ; cet élan est tel que le Midi à son tour commence, par contagion, à sortir de son analphabétisme léthargique ; le voilà qui prend ses jambes à son cou et qui rattrape le Nord. Ce double processus *de développement et de* rattrapage se poursuit au XVIIIe siècle ; il continue imperturbablement à travers la Révolution française, qui ne le ralentit ni ne l'accélère.

Au XIXe siècle enfin, l'Etat national prend le relai, en bon gros Léviathan qu'il est. Jusqu'alors, ce paresseux qu'était le pouvoir central avait eu pour devise, depuis 1600 jusqu'à 1789 : *pas un sou, pas un homme* pour les petites écoles des villages. Tout au plus le monarque avait-il encouragé ces établissements par des proclamations platoniques, destinées à soutenir l'action du *clergé scolarisateur et* des Frères des écoles chrétiennes. Au XIXe siècle, l'Etat commence à aider les communes ; il finance partiellement les premières écoles normales d'instituteurs et les bâtiments scolaires ruraux.

En même temps se produit un total virage idéologique. Dès avant la IIIe République, les laïcs, les hommes de ce qui sera bientôt la ligue de l'enseignement, les francs-maçons, toute la postérité des « lumières » voltairiennes commencent à arracher des mains de l'Eglise le flambeau de l'éducation qu'elle avait brandi auparavant pour son propre bénéfice. L'école de paroisse avait longtemps été, au XVIIIe siècle, le symbole de la christianisation des campagnes ; elle devient, au dernier tiers du XIXe siècle, la pointe avancée de l'anticléricalisme. Mais le résultat final n'est pas très différent : le peuple français est graduellement soustrait à l'ignorance. Au XXe siècle, le nombre des analphabètes tombera au-dessous de 5 % de la population totale.

Par-delà ce vaste tableau, l'ouvrage affirme encore un certain nombre de thèses, des plus neuves. L'école, par exemple, est la cause de l'alphabétisation, bien sûr ; mais elle est aussi circulairement l'effet de celle-ci, l'effet de la demande sociale d'instruction ; celle-ci se traduit, avant même l'érection des bâtiments scolaires, par l'inculcation, « en famille », du Lire-Ecrire. La ville, en principe, pousse à l'alphabétisation populaire, plus que ne le font les campagnes. Mais la révolution industrielle, elle, multiplie un prolétariat misérable et analphabète. Donc la ville manufacturière (Lille) sera paradoxale*ment plus ignorante que le* pays rural qui l'environne, alors que la ville bourgeoise (Caen) le sera moins.

### Les analphabètes créent aussi

Quant aux minorités linguistiques, elles ne sont pas forcément contraires à une bonne assimilation, par le peuple, de la langue française écrite et lue. Les Alsaciens, les Flamands, les Béarnais se sont donné une instruction élémentaire avant même que les citoyens purement francophones de langue d'oïl n'en fassent autant. En revanche, il est exact que les Bretons, les Basques et beaucoup d'Occitans (Aveyron, Cantal) sont restés longtemps « à la traîne » (ce dernier terme n'étant du reste pour nos auteurs qu'un constat de non-alphabétisation ; il n'a rien de péjoratif en soi ; faut-il rappeler que la plus grande découverte de l'histoire de l'humanité, à savoir la domestication des plantes et des animaux, a été faite par les illettrés totaux et géniaux du néolithique ?).

### La méthode des « béates »

Enfin, Furet et Ozouf soulignent le curieux fait, dans l'ouest et le sud du royaume, d'une alphabétisation spécifiquement catholique et féminine : prisonnières d'une vieille méthode pédagogique, les « béates » (dévotes maîtresses d'école) enseignent aux filles à lire (les livres édifiants), mais pas à écrire (les lettres d'amour...).

Ce remarquable livre fut précédé, dès 1976, par d'excellents travaux collectifs de Chartier, Compère et Julia ; il restera longtemps l'ouvrage de référence sur le problème. Austère, presque janséniste, il refuse légitimement la facilité, sans négliger pourtant les bonheurs de style. Les auteurs annoncent, peut-être, un troisième volume. C'est le moment de leur suggérer certaines questions qu'ils ont laissées en suspens : corrélations anthropologiques entre l'instruction intellectuelle et la stature physique par exemple (puisque celles-ci sont, toutes deux, l'expression globale de l'aisance et d'un bon niveau de vie) ; publication aussi des chiffres même de Maggiolo, *département par département* ; bilan enfin de la haute créativité culturelle des analphabètes (je pense aux brillantes civilisations baroques qu'ont engendrées, dès le dix-huitième siècle, les paysanneries illettrées de Provence et de Languedoc). N'importe : le livre a pleinement gagné son pari.

EMMANUEL LE ROY LADURIE.

★ « Lire et Ecrire », « l'Alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry », par F. Furet et J. Ozouf et leurs collaborateurs. Deux volumes aux Editions de Minuit, 328 p., 45 F, 375 p., 55 F.

# LIVRES D'ÉTRENNES



## photo

### Une « écriture de l'ombre »

**BILL BRANDT : « Ombre de lumière ». Nombreuses photographies. Introduction de Cyril Connolly et Mark Haworth-Booth. Editions du Chêne, 144 pages. 140 F.**

*Cet album rassemble une sélection importante des photographies réalisées par Bill Brandt entre 1930 et 1976. Cyril Connolly retrace dans son introduction le cheminement de l'artiste, du « reportage » à la photo « créatrice ». Bill Brandt a obtenu une certaine notoriété en France avec un album,* Perspectives du nu, *qui apparaissait, loin de tout érotisme, comme une « descente » au royaume des corps de femmes. Il brisait alors les « perspectives » traditionnelles, bouleversait la vision, explorait la chair dont il restituait — jeu d'ombres et de lumières — le grain, la matérialité envoûtante. On retrouve dans le présent album quelques-uns de ces « nus », mais aussi d'étonnantes images des villes du nord de la Grande-Bretagne lors de la crise des années 30, ainsi que des « portraits », des vues de Londres avant la seconde guerre mondiale, des jardins, des paysages, et, enfin, ces extraordinaires photographies des nuits de black-out lors du « blitz » à Londres : la lune éclaire une cathédrale Saint-Paul surgie d'un film expressionniste... Bill Brandt a fait de la photographie quelque chose comme une « écriture de l'ombre ». Sans laquelle peut-être la lumière paraîtrait bien fade.*

ANDRÉ LAUDE.



## Enfants du Vietnam

**VIETNAM. Introduction de Jean Lacouture. Photos en noir et blanc de Jean-Claude Labbé. Ed. du Chêne. 110 p. 60 F.**

Vietnam, pays des terres sereines, des eaux vertes et des montagnes bleues. Mais aussi, comme si le destin s'acharnait sur ce peuple si fier, si noble, pays où la colonisation, puis la guerre — et maintenant la « normalisation » communiste — ont semé la souffrance et la mort.

Souvenons-nous : en 1975, on *y comptait plus de trois cent* mille enfants blessés et invalides et sept cent quatre-vingt mille orphelins, dont quatre cent mille petits vagabonds traînant dans les villes et livrés à eux-mêmes. Ces gosses de la guerre, Jean-Claude Labbé les a photographiés, comme il a photographié l'entrée dans Saigon de l'Armée populaire, le 30 avril 1975. Il serait indécent de parler de « beauté » ou d'« esthétique » *à propos de ces photos.* Disons simplement qu'elles touchent et qu'elles font mal. Le *défilé d'images* de J.-C. Labbé s'achève dans le Nord. Quelques instantanés nous font participer à la vie quotidienne : une bousculade, par exemple, pour entrer dans un cinéma qui projette un film d'espionnage soviétique ou des enfants s'agrippant aux vieux trams français qui bringuebalent toujours dans les rues de Hanoï. Quelques visages très purs de jeunes filles, également, dont le sourire, comme *dit le poète Nguyen Du,* pourrait à lui seul bouleverser les empires et ébranler les citadelles. — R. J.

## nature

### Les noces les oiseaux

**ILIPPE DIOLÉ : « Les Noces ». Ed. Dargaud. 150 photos en couleurs, 192 pages. 65 F.**

La reproduction des animaux ntoure de rites souvent traordinaires, que Philippe ollé nous décrit dans ce livre. In comportement particulièrement curieux est l'offrande un cadeau par le mâle à sa nelle. Il s'observe chez divers eaux : la nature du cadeau *noces varie suivant les* èces : c'est un insecte chez guêpiers, un poisson chez les rnes, un caillou chez les anchots.

### AQUARIUMS

**BIANCHINI, S. BRUNO, P. KRAPP et A.C. ROSSI : L'Aquarium ». — Ed. Fernand Nathan. Nombreuses photos en couleurs. 65 F.**

**LUMI : « le Grand Livre de l'Aquarium d'eau douce et de mer. » — *Ed. de Vecchi.* Illustrations en noir et en couleurs. 94 p., 78 F.**

Deux *nouveaux guides pour* l'aquaphile, qui y trouvera conseils teches, listes des poissons et autres maux pouvant vivre en aquarium, ription des plantes, etc. L'ouvrage lié par Nathan est particulièrement luxueux. Le lecteur ne devra oublier que l'aquariophilie pose des problèmes de protection de ature.

## Champignons, fleurs sauvages et arbres d'Europe

**HENRI ROMAGNESI : « Champignons d'Europe ». 2 vol., 288 p. 395 planches en couleurs. 135 F chaque volume. Bordas.**

« *Quand j'étais jeune, et que je m'imaginais qu'on pouvait connaître les champignons...* », disait un grand mycologue. On comprend le propos devant cet atlas, avec ses reproductions le plus souvent grandeur nature qui montrent l'immense variété des cryptogames. Délices des gastronomes ou semeurs de mort, on peut apprendre ici comment vivent et se reproduisent les champignons — et comment *les plus comestibles* peuvent devenir dangereux lorsqu'ils poussent dans un endroit contaminé, *dépôt d'ordures, champ* traité, etc.

∴

**HENRI ROMAGNESI et JEAN WEIL : « Fleurs sauvages de France et des régions limitrophes », deux volumes, 288 pages, 240 planches en couleurs et 145 F chaque volume. Bordas.**

Ne pas cueillir n'importe quelle plante sauvage pour enrichir le bouquet des week-ends : l'écologie, c'est aussi cela. Les deux volumes d'H. Romagnesi et J. Weil sont superbes, ornés de reproductions inédites réalisées par des aquarellistes de talent à partir de modèles vivants. A des notions de botanique élémentaires d'autant plus utiles que cette science est une des parentes pauvres de l'enseignement, aujourd'hui, s'ajoutent des indications sur les principaux types floraux et sur les modes de reproduction si extraordinaires des fleurs, sur leur classement par familles et sur leurs éventuelles propriétés médicinales.

∴

**JACQUES BROSSE : « Arbres d'Europe occidentale », un vol., 240 pages, 184 planches en couleurs. Index (français - latin), 145 F. Bordas.**

Toutes les espèces d'arbres que l'on trouve en Europe occidentale ont été recensées par Jacques Brosse ; arbustes et arbrisseaux feront l'objet d'un prochain volume. Quelle étonnante histoire, souvent romanesque, que celle de leur introduction et de leur acclimatation sous nos latitudes ! Quelle merveille d'organisation interne qu'un arbre, on le comprend mieux à lire l'étude consacrée à sa vie, à ses différents organes, à l'utilité de chacun d'eux ! Qui, possédant un coin de terre, *n'aurait envie d'avoir sous* la main un livre si intelligemment conçu et si pratique ?

La collection, dans son ensemble, est une magnifique réussite d'édition. — G. G.-A.

## Au pays du Grand Meaulnes

**SOLOGNOTS DE SOLOGNE. Photographies de Bernard Mérian. Texte de Maurice Genevoix. 69 p. Collection « Terroirs ». Editions du Chêne, 68 F.**

La Sologne a toujours inspiré les écrivains. Depuis Alain-Fournier avec *le Grand Meaulnes,* Maurice Genevoix bien entendu avec *Raboliot,* jusqu'à A.D.G., l'auteur de romans de *la* Série noire, dont un récent ouvrage s'intitulait justement *le Grand Môme.* Etangs, bois, chemins creux, végétation : la Sologne c'est une « certaine lumière », un « certain parfum », des noms qui résonnent comme des musiques aux oreilles de ceux qui l'ont élue : Saint-Viâtre, Millançay.

Bernard Mériau a traqué les « Solognots de Sologne ». Il a rencontré les pêcheurs d'aloses, un chasseur de vipères, un « fagotier », des charbonniers en forêt. De ces quêtes émues, il a rapporté une poignée de photos que Maurice Genevoix introduit en évoquant son enfance. Un double hommage à une terre qui le mérite. — A. L.

### Du lièvre au rhinocéros

**LES LINE ET EDWARD RICCIUTI : « Le Monde des mammifères ». Hachette-Réalités. 182 photographies en couleurs, 292 pages. 220 F.**

*Lorsque l'on feuillette ce uxueux volume, on reste d'abord confondu par la beauté et la ichesse des photos en couleurs, a plupart grand format. On ne ait trop lesquelles citer, entre e lièvre en pleine course, la neute de loups aux trousses l'un élan, la femelle du tamaoir portant son jeune sur son los, ou le tigre fixé par l'objectif alors qu'il bondit...*

*Le texte est à la mesure de illustration. Il nous présente es mammifères sous l'angle cologique*

*« Les derniers géants » — léphants, rhinocéros, hippopoames — sont l'objet d'un chapitre qui nous fait comprendre ombien incertaine est la sure de ces animaux dans un nonde où ils trouvent difficilement leur place.*

*Les Line et Edward Ricciuti onsacrent un autre chapitre aux félins, les plus parfaits de tous les prédateurs, dont la morphologie est entièrement adaptée à la capture des proies. Qu'il s'agisse du tigre en Asie, du lion en Afrique, du lynx ou du chat sauvage en Europe, tous jouent un indispensable rôle écologique*

*Les ours représentent un autre type de carnivores, dont l'allure pataude contraste avec l'agilité des félins. Comme le notent les auteurs, les ours paraissent caricaturer les humains, ce qui explique sans doute leur importance dans les traditions populaires. Le dernier chapitre étudie les mammifères marins, qui sont non seulement adaptés au milieu aquatique par leur morphologie, mais par d'étonnantes capacités physiologiques. Les auteurs nous citent ainsi le phoque de Weddell, susceptible de retenir sa respiration pendant une heure lorsqu'il parcourt des kilomètres entre les trous percés dans la glace.*

JEAN-JACQUES BARLEY.

## voyages

### Rêver sur la Sicile

**TOMAS MICEK : « Sicile, îles Lipari », éd. Elsevier. 219 pages. *100 photos en couleurs. 135 F.***

**FERDINANDO SCIANNA, DOMINIQUE FERNANDEZ, LEONARDO *SCIASCIA* : « *Les Siciliens* », éd. Denoël. 192 pages, nombreuses illustrations, jaquette illustrée en couleurs. 160 F.**

Le premier de ces ouvrages, signé du photographe Tom Micek, *réunit des contributions* d'universitaires qui décrivent avec plus de minutie que de brio la géographie, l'histoire, l'archéologie de l'île. Les photos sont d'excellente qualité. Elles illustrent des textes indiscutablement utiles pour informer le lecteur ou jalonner son rêve.

Les textes et les photographies du second ouvrage se mêlent, s'enchaînent dans une même trame. Ferdinando Scianna ne cesse de s'interroger sur sa patrie, sur sa terre de Sicile : les êtres et les faits, à peine saisis par surprise, sont respectés. L'œil de Scianna est essentiellement pudique : il donne à pressentir une histoire, mais ne la livre pas.

De même, Dominique Fernandez dégage ce qu'il y a « de courage et d'ironie » dans le caractère sicilien, mais il se borne à en dessiner les contours. Et Sciascia, dans l'épilogue, commente Scianna « cristallisant » leur pays commun, et propose ensuite un lexique tendre et attristé de quelques termes-clés, pour dénouer le rêve et, ensuite, le renouer.

J. N.

● **Une exposition sur les livres d'étrennes, intitulée « 2 000 idées de livres-cadeaux », se tient jusqu'au 23 décembre au Cercle de la librairie, 117, boulevard Saint-Germain, Paris-6e.**

Le Monde

# société

## L'application du plan du P.S. coûterait 50 milliards de francs par an

### estime le ministre de l'éducation

**Le ministre de l'éducation a réuni, mercredi 14 décembre, une conférence de presse entièrement consacrée à une analyse — le plus souvent polémique — du « plan socialiste pour l'éducation nationale » présenté le 8 décembre par M. François Mitterrand. M. Haby a affirmé que ce projet n'était « pas sérieux » et affirmé qu'il coûterait, s'il était appliqué, au moins 50 milliards de francs supplémentaires au budget de l'éducation.**

Le ministre de l'éducation a notamment déclaré : « *Le plan socialiste s'enferme trop souvent dans une analyse bornée par un parti-pris électoraliste traduisant une contestation systématique, un dogmatisme anachronique qui ferme les yeux sur les résultats de la longue marche réformiste de la V<sup>e</sup> République. A longueur de page le texte enfonce (...) toutes les portes largement ouvertes par la V<sup>e</sup> République.* »

Après avoir noté que le P.S. « *mentait par omission* », M. Haby a jugé que la volonté des socialistes de « *faire sortir les jeunes du système éducatif avec au moins le niveau V (C.A.P., B.E.P., B.E.P.C.) ne faisait que reprendre « l'institution, décidée en 1975, du collège unique (...) concrétisant cette formation pour tous.* »

Le ministre a ensuite estimé que les propositions de « *ce soi-disant plan* » étaient « *floues sur le contenu et floues surtout sur la progressivité, le calendrier* ». Qualifiant le document de « *verbiage et non de plan d'action* », il a notamment reproché au P.S. dans sa définition des objectifs de la maternelle de « *reproduire à peu près exactement les instructions publiées voici quelques mois par le ministère de l'éducation* ». Pour M. Haby, la « *seule mesure claire* » au niveau du secondaire est « *l'intégration des centres de formation d'apprentis au service public (...) et l'interdiction de tout préapprentissage par alternance avant seize ans* ».

M. Haby a poursuivi : « *En le complétant avec d'autres propositions socialistes, plus ou moins explicites, on a pu chiffrer approximativement les diverses mesures retenues dans le cadre des priorités fixées par le plan lui-même (...), le total ainsi estimé représente pour le budget annuel de l'éducation une charge supplémentaire de près de 50 milliards de francs, auxquels il faudrait ajouter près de 12 milliards d'investissements et achats de biens. Dans la conjoncture actuelle, cela représente le doublement de l'impôt que paie chaque Français sur son revenu ! Au total, le soi-disant plan socialiste est surtout un catalogue d'affirmations gratuites et d'objectifs utopiques non chiffrés* » (1).

Le ministre a, d'autre part, remarqué que l'extension à deux ans à temps plein du droit au congé formation entraînerait « *une amputation de plus de 5 % de la population active* » et coûterait à l'économie française « *un vingtième du produit intérieur brut* ».

A propos de la suspension de la réforme Haby, promise par le P.S. en cas de victoire de la gauche, le ministre a déclaré : « *On ne dit pas comment se ferait cette suspension. Comme il ne peut être question de revenir à l'ancien système (...) je ne vois qu'une solution, c'est la suspension des études... en attendant que MM. Mitterrand et Mexandeau aient achevé leur concertation avec les syndicats et les associations de parents. (...) Tout ceci n'est pas sérieux et témoigne d'un grand mépris du souci des familles de l'intérêt des enfants et du travail des maîtres.* »

### Le « collectivisme des berceaux »

Critiquant l'orientation politique du plan du P.S., M. Haby a estimé que, « *pour une très large part, il consiste à réécrire dans un langage marxiste la réalité de ce que nous faisons et prévoyons. (...) En fait, l'opération va beaucoup plus loin, elle consiste à politiser l'école. Celle-ci est totalement annexée à la lutte des classes.* » Pour le ministre, les auteurs du document « *ont décidé de se servir de l'école pour opérer la subversion de l'esprit des jeunes, éventuellement contre leurs propres parents* ». Estimant que le P.S. « *se méfie des familles* », le ministre l'a accusé de vouloir « *adapter le vieux rêve de l'éducation des enfants hors de l'emprise familiale dès le plus jeune âge, afin de créer une société d'égaux. (...) C'est une politique à la chinoise : la mère au travail, l'enfant à la crèche. C'est le collectivisme des berceaux.* » Quant à l'autogestion, elle « *aboutit à la destruction de toute autorité, de toute unité du service public et à la marginalisation du système éducatif par rapport à la société.* »

(1) M. Haby estime que le fonctionnement de la formation continue devrait être accru, si l'on suit le P.S., de 10 milliards de francs. Les revalorisations de traitements des enseignants coûteraient 17 milliards de francs, celles des autres fonctionnaires 11 milliards de francs. Rappelons que le budget de l'éducation pour 1978 est de 67 milliards de francs.

## CHINOISERIES

Le ministre de l'éducation n'a pas eu de mots trop sévères pour caractériser le plan socialiste : « *flou* », « *mensonge* », « *invention pure* », « *verbiage* », « *abstraction* », « *subversion* », « *électoralisme* ». La période pré-électorale se prête aux simplifications et aux polémiques. M. Haby est monté en première ligne sans s'embarrasser de nuances : *M.* Mitterrand, selon lui, est sûrement maoïste, puisqu'il prône une « *éducation à la chinoise* » et le « *collectivisme des berceaux* ». On a pu constater, au cours de sa conférence de presse, que le ministre technicien et pédagogue avait décidé, pour un temps, de ne plus l'être et de s'engager dans le combat, avec la souplesse d'un char d'assaut. Au nom de la lutte contre la politisation de l'enseignement.

Quand on s'engage sur le terrain de la polémique, la contradiction est au bout du chemin. Reprocher dans un même souffle au parti socialiste de faire des propositions « *floues* », qui ne changeraient rien par rapport aux réformes de la V<sup>e</sup> République, et accuser ce parti de mener à la paralysie de l'école, est une manière de se condamner soi-même sans le vouloir. Critiquer l'absence de propositions concrètes du *P.S.* et faire établir — en toute hâte, puisque le plan n'est connu que depuis le 8 décembre, — un chiffrage au million de francs près, est un tour de force. Si le P.S. ne propose rien de concret, cela ne devrait rien coûter. S'il en coûte 50 milliards, c'est que les propositions sont concrètes. Il faut choisir entre les deux accusations.

Le plus étrange, dans cette affaire, est le contraste entre le silence observé par le ministre à propos du plan du R.P.R. pour l'éducation, rendu public il y a quelques semaines, et sa prolixité sur le plan socialiste. Il a fourni une réponse qui était un éloge involontaire du P.S. : « *Le plan du R.P.R. n'a pas, pour beaucoup de Français, la même portée et la même signification que le plan du P.S.* » Il n'est pas sûr que, politiquement, la remarque soit habile.

BRUNO FRAPPAT.

### UNE LETTRE DE M. ANDRÉ HENRY

*M. André Henry, secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale, nous a adressé la lettre suivante :*

Je suis depuis longtemps habitué aux commentaires personnels des journalistes et je ne m'en offusque plus même lorsqu'ils me paraissent hasardeux. Vous avez cependant formulé dans le numéro du *Monde* daté du 10 décembre une appréciation étonnante.

Vous écrivez : « *Lorsque la décision a été prise, il y a plus de deux ans, d'élaborer le document que M. Mitterrand vient de rendre public, la FEN ne l'a pas admis de gaieté de cœur.* » Une telle appréciation est entièrement fausse.

Il est de la responsabilité normale des partis politiques de disposer d'un programme précis en matière d'éducation et de formation. C'est au contraire l'absence d'un tel programme que la FEN a plutôt regretté dans le passé.

Compte tenu du fait que vos propos pourraient faire subsister ou créer dans l'esprit de certains une ambiguïté bien regrettable, je serais très heureux que vous puissiez insérer cette courte réponse dans votre journal.



*Estimant ses revendications satisfaites*

## Le Syndicat des instituteurs accepte de réunir les conseils d'école

*Le conseil national du Syndicat national des instituteurs et professeurs de collège (SNI-P.E.G.C.), réuni mercredi 14 décembre, a levé le mot d'ordre de « gel » de la mise en place des conseils d'école dans les maternelles et les écoles primaires. Le 10 novembre, le bureau du syndicat avait décidé de surseoir à l'installation de ces conseils et des comités de parents récemment élus, en application de la réforme Haby, tant qu'il n'aurait pas obtenu satisfaction sur quatre revendications. Après plusieurs séances de négociations, le SNI a estimé que les réponses du ministre de l'éducation débloquaient la situation.*

*Les directeurs d'école sont invités à réunir au moins une fois avant la fin du second trimestre — c'est-à-dire avant avril 1978 — les conseils d'école, composés des maîtres et des parents élus, auxquels se joindront éventuellement des* « représentants d'organisations amies » *(délégués départementaux de l'éducation nationale, responsables des amicales laïques, des activités du mercredi, etc.). La réunion pourra avoir lieu pendant le temps de travail des enseignants. La Fédération Cornec demande que les parents élus puissent disposer d'un droit à congé automatique pour siéger dans les conseils.*

### Les mesures décidées

Les mesures annoncées par les dirigeants du Syndicat des instituteurs seront incluses, ont-ils déclaré, dans la circulaire de préparation de la rentrée scolaire de septembre 1978, qui devrait paraître au *Bulletin officiel de l'éducation* à la fin de décembre. Elles portent sur quatre points :

● *Allégement des effectifs des élèves de cours élémentaires première année et assouplissement de la « grille Guichard ».* Le chiffre de référence des C.E. 1 devient vingt-cinq élèves par classe comme au cycle préparatoire. Actuellement sur vingt mille quatre cent soixante-neuf classes ne comportant que la première année du cours élémentaire, dans l'enseignement public, treize mille vingt-six comptent plus de vingt-cinq élèves.

Le seuil de fermeture des écoles à classe unique sera abaissé de douze à neuf élèves. Le seuil de réouverture d'une seconde classe sera abaissé de trente à vingt-cinq enfants. Le regroupement de deux écoles (de garçons et de filles), situées sous le même toit, ne pourra s'effectuer que dans trois conditions : l'école ainsi créée ne devra pas comporter plus de douze classes (dix classes élémentaires plus deux classes de perfectionnement) ; ce regroupement ne devra pas aboutir à une moyenne supérieure à vingt-cinq élèves par classe ; l'un des deux emplois de directeur devra être vacant (par départ à la retraite par exemple).

Ces dispositions modifient la « grille Guichard », nom donné à une note publiée alors que M. Olivier Guichard était ministre de l'éducation nationale, le 15 avril 1970, et fixant les règles d'ouvertures et de fermetures de classes selon les effectifs de l'école.

● *Allégement des services des directeurs d'école.* — Ce n'est plus le nombre d'élèves de l'école, mais celui des classes qui sera pris en compte pour attribuer les décharges d'enseignement des directeurs (et directrices) d'écoles maternelles ou primaires.

Désormais, la décharge sera d'une journée par semaine pour les directeurs de 8 ou 9 classes (actuellement ce droit n'est accordé qu'à ceux qui ont plus de deux cent cinquante élèves). Elle correspondra à un mi-temps pour *dix ou onze classes* (au lieu de plus de trois cents élèves) et sera complète à partir de douze classes (au lieu de quatre cents élèves). Ces mesures modifieront les conditions de travail de plus de quatre mille six cents directeurs ou directrices.

● *La rentrée sera organisée selon un calendrier précis* : les nominations des instituteurs devront être achevées début juillet, y compris celles des élèves maîtres sortant des écoles normales. Les décisions d'ouverture et de fermeture de classes seront prises fin mai au plus tard pour l'année suivante.

● *Sur l'augmentation du nombre d'instituteurs remplaçants*, en revanche, les négociations n'ont guère abouti. Cependant, *la gestion des postes budgétaires sera décentralisée* : chaque comité technique paritaire départemental pourra affecter les postes obtenus par les fermetures de classes (quand il y en aura...) au remplacement des maîtres ou à la préscolarisation, ou à la scolarisation des enfants étrangers.

## GEL ET DÉGEL

Armistice, gel, dégel, victoire, recul, acquis sérieux... Le vocabulaire coutumier aux lendemains de bataille. Nous avons gagné, dit le SNI. « *Je n'ai pas négocié* », commente M. Haby. Les mesures annoncées par le syndicat étaient-elles prévues avant que le combat ne s'engage ? Le ministre affirme qu'il ne fait qu'appliquer des décisions prises depuis longtemps. Il est vrai que le 17 mai, au *cours d'une émission* de TF 1 avec M. Guy Georges, secrétaire général du SNI, M. Haby avait *promis vingt-cinq élèves* au maximum par classe au cours élémentaire première année pour *la rentrée 1978. Mais il est non moins vrai que, la petite lucarne* éteinte, le silence était retombé sur cette promesse. Quant à l'abaissement du seuil de fermeture des écoles à classe unique de neuf à douze élèves, M. Haby l'indique comme un fait acquis dans sa réponse à la question d'un parlementaire (*J.O.* du 1<sup>er</sup> octobre), mais ne l'a inscrit dans nul autre texte.

Les mesures dont fait état le syndicat auraient-elles pu être décidées sans qu'il doive froncer le sourcil, menacer du doigt, et gronder de la voix ? Pourquoi, si le ministre était décidé à les accorder, n'a-t-il pas pris les devants ? Pourquoi, s'il y était opposé, avoir rendu les armes, alors que le gel des conseils d'école bafouait, certes, l'application de sa réforme, mais ne dérangeait guère le train quotidien de l'école ? D'autant que les élus aux comités de parents ne comprenaient pas tous les *consignes de blocage* par le SNI.

Quel rôle ont joué les parents dans cette affaire ? Les militants de *la fédération Cornec*, estimant que la satisfaction des revendications du SNI profiterait indirectement aux élèves, se sont contentés de suivre. Les parents n'ont *pas encore* l'initiative à l'école. S'il y a victoire aujourd'hui, ils peuvent méditer le mot de Saint-Just : « *Il n'y a que ceux qui sont dans les batailles qui les gagnent.* »

CHARLES VIAL.

### ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

● **ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE.**

Voici la liste, par ordre de mérite, des candidats admis au second concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature :

MM. Petitjean, Gandrey, Steinmann, Mme Thibault, *née* Roman-Amat, M. Vigot, Mlle Deck, MM. François Berger, Leproux, Mme Huillemot, MM. Depommier, Pflitz, Renauldon, Guillou, Mlle Clabaut, Mmes Chabert, née Liotard, Vieillard, née Arrighi, M. Picquart, Mlle Even, MM. Gallot, Billaud, Grandpierre, Bernard Gauthier, Laperou, Bernard Schneider, Lebéhot.

● *Les cours ont repris lundi 12 décembre au collège Jules-Ferry, à Mayenne (Mayenne).* — Les parents d'élèves et vingt-deux enseignants sur trente étaient en grève depuis le 28 novembre pour protester contre le déplacement d'une maîtresse auxiliaire (*le Monde* du 8 décembre). — *(Corresp.)*

# AÉRONAUTIQUE

## La SNIAS et Dassault-Bréguet se disputent le marché des avions de surveillance maritime de l'aéronavale

**La Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS) et le groupe privé Dassault-Breguet se livrent une sévère compétition pour la fourniture à l'aéronavale française d'avions de surveillance maritime de la zone économique portée à 200 milles (environ 370 kilomètres). Le marché de la marine nationale est, officiellement de seize exemplaires, mais, au-delà de ce premier contrat, apparaissent des ventes supplémentaires de l'ordre de vingt-cinq appareils pour les besoins de transport ou d'entraînement à la navigation dans l'armée de l'air et la marine françaises, et, surtout, des commandes à l'exportation de plusieurs dizaines d'avions.**

A ce jour, les deux avions en compétition sont le biturbopropulseur Nord-262 de la SNIAS et le biréacteur Mystère-20 Gardian de Dassault. Il n'est pas exclu qu'un concurrent étranger présente ses offres : Fokker, avec le biturbopropulseur F-27, en échange, dit-on, de l'achat éventuel de moyen-courriers Airbus par les Pays-Bas.

Pour remettre en état les outillages nécessaires à la fabrication du Nord-262, interrompue en 1973 après la construction de cent vingt avions, et pour lancer les études propres aux nouvelles versions, la SNIAS réclame de l'Etat une aide de 200 millions de francs. Elle estime, de surcroît, à 1 milliard de francs le coût — réparti sur sept ans — de la fabrication des quarante exemplaires de toutes les versions qui seraient vendus aux forces armées françaises, soit de l'ordre de 25 millions de francs en moyenne par appareil, y compris le coût des équipements électroniques de surveillance maritime. La SNIAS évalue à environ 200 millions de dollars ce que représenterait la vente d'une centaine d'avions à l'étranger (le prix à l'exportation est amputé des taxes).

La société Dassault-Breguet, de *son côté, propose* à l'aéronavale française le Mystère-20 Gardian à plus de 28 millions de francs l'exemplaire. Mais elle considère que dix Gardian feraient le travail de quinze Nord-262, car la vitesse de déplacement — le biréacteur est deux fois plus rapide que le turbopropulseur — est devenue un facteur d'efficacité accrue dans les missions de surveillance maritime. L'achat par le service américain des garde-côtes de quarante et un Mystère-20 semble démontrer que le biréacteur à double flux est préférable, pour la surveillance maritime des 200 milles, à un biturbopropulseur, mieux adapté, en revanche, à la surveillance des eaux territoriales limitées à 12 milles. Le groupe privé fait, du reste, observer que les garde-côtes américains ont remplacé par le Gardian leur ancien biturbopropulseur Albatros, qui avait des possibilités analogues à celles du Nord-262.

Les services techniques du ministère de la défense doivent, maintenant, comparer les caractéristiques et les performances des deux avions proposés, notamment leurs coûts d'exploitation respectifs à l'heure de vol et les chances à l'exportation de l'un ou l'autre des appareils en cause. La France peut-elle, en effet, se trouver dans cette situation paradoxale d'avoir à retenir, pour ses besoins propres, le Nord-262 et laisser aux clients étrangers, à commencer par les Américains, le soin de s'équiper en biréacteurs Gardian ? Ou bien doit-elle donner l'exemple avec l'acquisition de Mystère-20 et condamner délibérément l'avenir d'un avion dont ses promoteurs rappellent qu'il est conçu à 100 % de matériels français, à la différence de son rival ?

Présentement, le gouvernement ne s'est toujours pas prononcé sur l'opportunité de relancer la fabrication du Nord-262, et il a demandé au Groupe interministériel de coopération des actions en mer des administrations (GICAMA), présidé par M. Aymar Achille-Fould, ancien secrétaire d'Etat aux armées, d'étudier, pour le printemps prochain, l'ensemble des moyens navals et aériens à mettre en œuvre pour assurer la surveillance de la zone maritime française.

## La tête et les jambes

« *La balle est maintenant dans le camp du gouvernement* », affirme M. André Etesse, directeur de la division des avions de la SNIAS, lorsqu'il évoque l'avenir du programme Nord-262, jugé indispensable au maintien du plan de charge de la société nationale dès 1978. Et pour convaincre les autorités françaises, M. Etesse ajoute : « *Le Nord-262 n'est pas un avion politique ou électoraliste. C'est un avion à tout faire et à bien faire dont le besoin est général et qui représente quatre à cinq jours de chômage technique en moins* » sur les vingt et une journées subies, cette année, par le personnel.

En réalité, la SNIAS connaît de graves difficultés d'emploi, et la relance éventuelle du Nord-262 peut occuper, au total, trois mille travailleurs, dont le quart à la division des avions de la société nationale. Depuis 1972, le groupe aéronautique a enregistré six mille départs environ et, pour la seule année 1977 qui s'achève, mille cinq cents autres ont été décidés. A Turboméca, l'associé de la SNIAS pour les moteurs, la conjoncture n'est guère meilleure, avec la perspective d'une réduction des horaires au début de l'an prochain, des départs anticipés à cinquante-huit ans, la réduction des cadences de fabrication de certains moteurs et une récupération de la sous-traitance.

La situation de la SNIAS résulte, pour une large partie, de l'insuffisance de son fonds de commerce qui — si l'on exclut des ventes importantes de missiles ou d'hélicoptères à des fins militaires — se limite, pour l'essentiel, à l'Airbus.

« *On a dit que l'Airbus était notre pain*, a commenté M. Etesse. *Je dirai modestement que si les Airbus sont nos jambes, les avions nouveaux (moyen-courrier A-200, version B-10 de l'Airbus ou les deux) sont notre tête. En un mot, l'un est le garant de notre plan de charge de production, l'autre, selon qu'il sera ou ne sera pas, assurera ou non la pérennité de notre bureau d'études.* »

Cette comparaison entre la tête et les jambes est pittoresque, mais elle ne reflète pas toute la réalité. La construction de Concorde limitée à seize exemplaires et, peut-être, abandonnée un jour de l'an prochain, l'Airbus ne suffit pas à faire vivre la SNIAS, même s'il demeure l'essentiel de son fonds de commerce. C'est la raison pour laquelle la société escompte beaucoup de la relance du Nord-262, mais aussi de celle de l'avion-cargo militaire Transall et de l'avion d'entraînement Fouga-90 dérivé du célèbre Magister.

Autant d'espoirs commerciaux qui reposent sur des fins de programmes, comme si la SNIAS s'évertuait — pour mieux survivre — à tenter de refaire du neuf avec de l'ancien, à « bricoler », diront ses adversaires, en attendant des jours meilleurs et des projets plus ambitieux.

*Plutôt que de devoir constater* cette stérile concurrence entre la SNIAS et Dassault-Breguet, on aurait apprécié une intervention du coordonnateur de l'industrie aéronautique, M. Jean Blancard, nommé en juin dernier par le gouvernement, avec le souci de préserver les intérêts du contribuable français. A ce jour, la discrétion de l'intéressé laisse présager qu'un rapprochement des activités de la SNIAS avec celles du groupe privé se révèle peu probable avant les élections législatives de mars 1978.

JACQUES ISNARD.

## JUSTICE

VISÉ PAR UN ARRÊTÉ D'EXPULSION

# M. Henri Curiel est entendu par la commission de recours des réfugiés et apatrides

M. Henri Curiel a reçu du ministère de l'intérieur l'autorisation de quitter, pendant quarante-huit heures, *Digne, où il est assigné à résidence* depuis le 25 octobre, afin de répondre jeudi 15 décembre à la convocation de la commission de recours des réfugiés et apatrides qui siège au Conseil d'Etat. Cette commission a examiné à huis clos le recours *formé par M. Curiel, qui est réfugié* politique apatride d'origine égyptienne, contre l'arrêté d'expulsion pris à son encontre par le ministère de l'intérieur le 21 octobre *(le Monde* du 23 octobre et du 15 novembre). Après avoir entendu M. Curiel et ses *défenseurs*, la commission transmettra son avis au ministre de l'intérieur. Indépendamment de cette requête, une demande de sursis à exécution de la décision a été déposée auprès du Conseil d'Etat et une demande d'annulation auprès du tribunal administratif de Paris.

Un premier arrêté d'expulsion avait déjà été pris contre M. Curiel le 19 *novembre* 1980. Cet arrêté n'avait jamais été appliqué, et M. Curiel vivait depuis sous le régime des *autorisations de séjour* trimestrielles renouvelables. Entre-temps, il avait acquis, en 1963, le statut de réfugié politique.

*Présenté en juin 1976 par une* enquête parue dans l'hebdomadaire *le Point* comme le « *patron des réseaux d'aide aux terroristes* », M. Curiel, qui n'avait pas été inquiété à l'époque, s'est toujours déclaré un ennemi résolu de la violence et des procédés ressortissant au terrorisme. L'aide apportée par le groupe Soli*darité, dont il est l'un des animateurs*, à des mouvements de lutte ou d'opposition dans divers pays du tiers-monde semble s'être limitée à une assistance temporaire ou à une formation strictement politique, à des militants parfois poursuivis ou me*nacés par les autorités de leurs pays* respectifs. Contrairement à ce qui a été allégué, notamment par le magazine allemand *Der Spiegel*, M. Curiel et ses amis affirment avoir apporté un soin constant à ne pas favoriser à leur insu, fût-ce indirectement, des *actions du type terroriste*.

Cette vigilance a-t-elle été trompée ? La preuve n'en a pas à ce jour été fournie par le ministère de l'intérieur, qui a accumulé contre M Curiel des accusations disparates et souvent juridiquement contestables.

### Proche-Orient et Afrique du Sud

Quant aux liens qu'aurait entretenus avec l'Armée rouge japonaise une personne que connaît bien M. Curiel, l'évidence n'en a pas été *clairement démontrée. Cet ami de* M. Curiel, interpellé en 1974, a été rapidement remis en liberté et n'a pas encore été jugé. A aucun moment les rapports entre de tels faits et la personne de l'organisation de M. Curiel ne sont apparus. Enfin, il est à noter qu'aucun des membres de cette organisation n'a jamais été *inquiété en dépit du caractère* réputé inadmissible de ses activités, alors que la police n'ignore pas les noms d'un certain nombre d'entre eux.

Deux autres types d'activité de M Curiel retiennent l'attention. L'un, *dont le ministère de l'intérieur* tire argument, est l'activité déployée de longue date par M Curiel pour favo*riser les rencontres de personnalités* israéliennes et palestiniennes en vue d'aboutir à un règlement du conflit du Proche-Orient.

L'autre réside dans l'insistance mise par les autorités sud-africaines à présenter le réseau Solidarité comme un support des activités anti-apartheid de certains de ses citoyens. L'acte d'accusation dressé *lors du premier procès du poète* sud-africain Breyten Breytenbach, en 1975, mentionne Solidarité au nombre des « coconspirateurs » ayant apporté leur aide au poète avant son entrée clandestine dans son pays. Dans des déclarations ultérieures largement reprises par la presse *sud-africaine*, M. Breytenbach a décrit à plusieurs reprises *ses rapports avec Solidarité*. Une certaine confusion est apparue, après ces déclarations, entre les descriptions de M Breytenbach et les intentions terroristes que lui a prêtées la justice sud-africaine.

## *Si Don Quichotte a lu Marx...*

Il n'est pas toujours aisé d'identifier l'idée, le principe qui lie les différentes séquences de la vie d'un homme. Avec Henri Curiel, au contraire, le difficile n'est pas de percevoir le principe. « *Aider les forces de transformation du tiers-monde* », dit-il lui-même. Le difficile est d'entrevoir les diverses séquences. Sans refuser d'en évoquer quelques-unes, Henri Curiel ne fait pas mystère d'un certain mystère.

Bien téméraire serait celui qui *déciderait qu'il veut s'envelopper* lui-même dans cette ombre et non y dissimuler « les autres » : militants venus de tous les horizons géographiques et parfois hommes politiques de premier plan.

Le doute a pu servir, depuis dix-huit mois, ceux qui ont voulu le présenter comme le chef d'une coordination internationale de réseaux terroristes — agent du K.G.B., par surcroît. Pour l'heure, l'éloignement de plus de six semaines dans la plus inaccessible des préfectures, la surveillance *permanente de six policiers des* renseignements généraux, donnent une autre image de l'homme de soixante-trois ans, grand, mince, *visage osseux, vêtements et prestance* de clergyman, qui parcourt chaque jour les rues de Digne.

D'autres séquences de détentions plus radicales s'y associent : les camps et les geôles du roi Farouk, où le jeune Curiel, fils de grand bourgeois du Caire, se trouve enfermé plusieurs fois entre 1946 et 1950 ; les prisons françaises, où il va rejoindre, de 1960 à 1962, ceux qui se sont faits comme lui les défenseurs actifs de l'indépendance de l'Algérie.

Quel itinéraire ces temps d'arrêt jalonnent-ils ? Celui d'un jeune homme riche révolté par la misère et la servitude du peuple égyptien. Cette révolte aurait pu déboucher sur l'action charitable. Mais si un idéaliste sommeille encore en Curiel, le jeune rédacteur-fondateur qui décrivait dans son journal, *Don Quichotte*, la condition des fellahs, plus lamentable que celle de leurs ânes, fut bientôt acquis aux principes du *marxisme*.

. l'origine du mouvement communiste égyptien, et poursuivi à ce titre, il est privé de la nat.›-nalité égyptienne et transporté dans des circonstances rocambolesques, au mois de septembre 1950, de Port-Saïd à Gênes. *L'Italie n'en veut pas. Le P.C.I.* le tient à l'écart comme un pestiféré (comme fera, un peu plus tard, le parti frère français). Il *gagr la France, où il vivra clan*destinement jusqu'aux « événements » d'Algérie.

### Le « réseau »

Clandestinité déjà paradoxale : *il fut de ceux qui contribuèrent* à nouer les contacts qui conduisirent au rétablissement des relations franco-égyptiennes, rompues après l'affaire de Suez. Après l'amnistice et sa libération, en 1962, il se consacre à apporter aide, formation théorique et *conseils aux militants du tiers*-monde que son prestige et son expérience amènent à lui. Il le fait avec un groupe d'amis que la *rumeur désignera plus tard* comme le « réseau ».

Analyste rigoureux, parfois jusqu'au dogmastisme, selon cer*tains de ses amis, communiste* intransigeant rejeté par les partis mais connu et respecté de nombreuses personnalités de toute sorte, Henri Curiel semble fasciner ceux qui l'ont approché par sa rigueur à suivre la ligne qu'il s'est tracée il y a plus de trente ans. Même ceux qu'irrite son intransigeance d'anachorète marxiste et sa propension à rejeter dans les ténèbres les compagnons de route et les élèves qui ont failli, *ou qu'indispose sa froideur teintée* de commisération pour ceux qui n'agissent pas, ne contestent pas qu'il est « quelqu'un ».

Lui ne s'en soucie guère. Arrêtant sur les lèvres de ses interlocuteurs les noms des chefs d'Etat étrangers qui ont dans le passé prononcé son nom ou des personnalités politiques françaises de premier plan qui peuvent le connaître sous un jour moins « pittoresque » que le grand public, il préfère évoquer l'évolution récente des relations israélo-arabes, l'une des causes pour laquelle il s'est le plus durablement et le plus opiniâtrement engagé. Puis il est question des initiatives de la nouvelle administration Car*ter, et de vingt autres sujets, com*mentés avec la même passion contenue. Si Don Quichotte a lu Marx, il ne faut pas s'attendre *à ce que son cheminement*, illustre ou obscur, s'achève sur le boulevard Gassendi d'une petite ville de préfecture, même située au bout du monde.

MICHEL KAJMAN.

# JUSTICE

## Le classement d'« Emmanuelle 2 » comme film pornographique fut-il une mesure d'opportunité politique ?

Le tribunal administratif de Paris, examinait, mercredi 14 décembre, sous la présidence de M. Pierre Landron, la requête présentée par trois sociétés de production et de diffusion cinématographique pour obtenir l'annulation du classement dans la catégorie des films pornographiques, au début de l'année 1976, d'*Emmanuelle 2* (d'abord intitulé *Emmanuelle 2 ou l'anti-vierge*) de François Giacobetti (*le Monde* du 9 et du 13 janvier 1976). Au nom de ces sociétés, Mes Georges Kiejman et Louis Liard se sont efforcés de démontrer qu'il y allait, au-delà du juridisme, de la liberté d'expression.

Pour demander l'annulation de ces mesures, les avocats ont fait apparaître l'imbroglio juridique dont aurait tiré parti le secrétaire d'Etat aux affaires culturelles pour prendre sa décision. Après un premier examen du film par la commission de contrôle le 3 décembre 1975, le secrétaire d'Etat, à l'époque M. Michel Guy, avait accordé le visa d'exploitation sans se prononcer sur le classement dans la catégorie X (de caractère pornographique) du film, tel qu'il était défini par un décret du 31 octobre 1975 rapporté depuis.

Un peu plus tard, la loi de finances pour 1976 définissait (dans ses articles 11 et 12) les conditions particulières d'exploitation des films « *pornographiques ou d'incitation à la violence* » et prévoyait que la liste des films visés est « *établie par le ministre chargé du cinéma après avis de la commission de contrôle des films cinématographiques* ».

Le 5 janvier 1976, soit vingt-quatre heures avant la nouvelle réunion de la commission de contrôle, l'Agence France-Presse annonçait la décision de M. Guy de classer « X » la suite d'*Emmanuelle*. Pour mettre le comble à la confusion, la commission se réunissait alors que le décret du 31 octobre 1975 n'était plus applicable et que le texte qui lui était substitué, signé le jour même, n'était pas encore connu. Priée de confirmer ou d'infirmer immédiatement les avis donnés précédemment à propos de cent soixante et un films, elle le fit sans que ses membres aient revu ou même vu, pour certains d'entre eux, les films en question.

S'agissant d'*Emmanuelle 2*, la commission avait toutefois maintenu son premier avis et refusé de considérer ce film comme pornographique. Nonobstant, *Emmanuelle 2* figurait trois jours plus tard au nombre des films jugés pornographiques par le secrétaire d'Etat à la culture. Le commissaire du gouvernement, M. Rietsch, n'a voulu considérer que l'efficacité illusoire de la réunion, le 5 janvier, de la commission de contrôle et l'hiatus juridique créé par l'absence de publication du nouveau décret lors de cette réunion pour conclure à l'annulation de la mesure.

Me Kiejman a, d'autre part, fait valoir que les sanctions fiscales économiques et morales entraînées par l'application des articles 11 et 12 de la loi de finances pour 1976 ravalait le film, « *œuvre de l'esprit* » au rang d'une « *marchandise* » et constituait en l'espèce une « *évidente atteinte à la liberté d'expression* ». Atteinte aussi absurde qu'inadmissible aux yeux de l'avocat puisque sept millions de Français avaient pu, au moment des faits, voir *Emmanuelle*, première du nom, sans devoir se réfugier dans des « *salles de tolérance* » et qu'il en sera bientôt de même pour ceux qui se précipiteront dans les salles obscures pour y voir une troisième œuvre de la même veine « *Good Bye Emmanuelle* ».

Aussi ne fait-il aucun doute pour les défenseurs que les malheurs d'*Emmanuelle 2* sont venus d'une volonté politique d'écarter l'accusation de laxisme et de libéralisme excessifs, qui était dans l'air, à l'époque, en frappant vite et fort un film-symbole.

Le jugement a été mis en délibéré.

MICHEL KAJMAN.

● ERRATUM. — Dans l'article intitulé « Remous chez les magistrats marseillais » (*le Monde* du 8 décembre) qui traitait de la réunion des avocats et d'un magistrat organisée le 18 novembre pour protester contre l'expulsion de Me Klaus Croissant, nous aurions dû imprimer : « *(...) au palais de justice de Marseille* » et non de Draguignan comme cela a été fait par erreur. C'est par erreur également que nous avons qualifié M. Louis Bartolomei, substitut à la section criminelle du parquet de Marseille, de « magistrat instructeur ».

*Une affaire de viol aux assises*

## « De bons gars bien sympathiques »

Ce sont des « *bons gars bien sympathiques* ». Ils sont quatre et ont vingt-deux ans. Un certain mois d'avril 1975, ils se sont retrouvés ensemble sous les drapeaux, au camp de Frileuse, dans le département des Yvelines, sous les couleurs du 5e régiment d'infanterie. Jackie Palierne, ouvrier peintre, est un bon élément. Il boit peu, il est dynamique. Paul Gabillet est sérieux et courageux au travail. Manutentionnaire, c'est un type bourré de bonne volonté, discipliné.

Idem pour Jean-Claude Mercier. Il est honnête, correct, dit-on de lui. Sobre, courageux, calme et ponctuel rajoute-t-on. D'apprenti boulanger qu'il était, il est passé ouvrier à la S.N.C.F. sans difficultés. Eric Sablé, le quatrième, ne dépareille pas le tableau. Il est assidu et loyal. Tourneur-fraiseur de son état, c'est, en public comme en privé, un « *cœur d'or* ». Jackie, Paul, Jean-Claude et Eric ? Des types sans histoire.

Le 30 avril 1976, pourtant, tous les quatre (plus Jean Degrave qui s'est suicidé le 1er janvier dernier à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis), commettent un viol — complicité de viol pour Eric Sablé, — à l'occasion d'une « *permission de nuit* ».

Il est 18 heures quand ils partent dans la voiture de Paul Gabillet pour fêter « dignement » leur prochaine libération. La tournée des cafés commence. Un arrêt, deux arrêts, trois arrêts... La police les interpelle vers 0 h. 40. Elle les laisse repartir. C'est alors qu'une heure plus tard Jean Degrave accoste Monique H., vingt ans, le long de la gare d'Orly. La jeune fille est enlevée. Jusqu'à 4 heures du matin passées, elle sera violée au « hasard » des réveils et des assoupissements des cinq militaires ivres. Au petit matin, elle est abandonnée comme un paquet sur la chaussée : « *Tu as intérêt à ne rien dire, sinon on te fera la peau.* »

Jackie Palierne, Paul Gabillet, Jean-Claude Mercier et Eric Sablé, les violeurs du 30 avril 1976, se sont retrouvés, mercredi 14 décembre, devant la cour d'assises de Paris présidé par M. Petit. Repentants, confus. Jackie, Paul et Jean-Claude « *ont fait, à ce jour, vingt mois de préventive* ». Eric deux mois. De militaires en goguette, ils se sont « mués » en « criminels de groupe ».

Dans son réquisitoire, très dur, l'avocat général, M. Lucien Langlois, déclare : « *L'injustice serait que le viol ne soit pas considéré comme un crime qui porte atteinte à la personne de même qu'un meurtre.* » Les peines requises vont être lourdes : de huit à douze années de réclusion criminelle pour Palierne, Gabillet et Mercier, de cinq ans avec sursis pour Eric Sablé.

Mes Marie-Laure Cohen, Aubert et Gambs plaideront l' « *ivresse, la camaraderie et l'esprit militaire avec sa dilution du sens des responsabilités* » pour ces « *garçons faisant l'objet de bons renseignements* ». Me Geneviève Aïche est allée plus loin, recourant au jeu des comparaisons : « *D'autres affaires identiques et plus graves sont passées à la dixième chambre de la cour. Pour un viol sur une fille de seize ans, l'un de mes clients a eu dix-huit mois d'emprisonnement dont neuf avec sursis (...), la justice est fluctuante. C'est une mode parce qu'on a fait une campagne contre le viol.* »

Paul Gabillet a été condamné à huit années d'emprisonnement ; Jackie Palierne et Jean-Claude Mercier à sept ans. Eric Sablé a été condamné, quant à lui, à cinq ans d'emprisonnement assortis du sursis.

LAURENT GREILSAMER.

A LA COUR DE CASSATION

## Rejet du pourvoi de l'ouvrier algérien Youcef Kismoune

La condamnation à vingt ans de réclusion criminelle prononcée le 20 mai dernier par les assises de l'Oise contre l'ouvrier algérien Youcef Kismoune — accusé d'avoir, le 26 mai 1975, à Creil, tenté de cambrioler une septuagénaire qui, ligotée et bâillonnée, mourut étouffée sous un édredon — est devenue définitive. La chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par M. Pierre Mongin, a rejeté, le 14 décembre, le pourvoi formé par le condamné contre la décision du jury de Beauvais.

Depuis son arrestation, cinq mois après les faits, sur dénonciation des époux Robert et Liliane Brunel, des cafetiers de Creil, qui ont soutenu avoir conduit M. Kismoune sur les lieux du crime (ce qui leur valu d'être condamnés eux-mêmes, lui à douze ans de réclusion criminelle, elle à cinq ans de prison), l'ouvrier algérien n'a cessé de protester de son innocence en faisant valoir qu'il n'y avait aucune preuve matérielle de sa culpabilité.

Mais le moyen de droit soutenu à la barre par Me Lyon-Caen n'a finalement pas été admis. L'avocat prétendait que la règle de la continuité des débats, instituée par l'article 307 du code de procédure pénale, avait été violée, puisque le président de la cour d'assises de l'Oise avait suspendu l'audience le mercredi 18 mai dernier, à 21 h. 25, veille de l'Ascension, pour la reprendre seulement le vendredi 20 mai, à 9 h. 45. Dans leur arrêt, rendu sur le rapport du conseiller André Braunschweig, les magistrats suprêmes déclarent que, en renvoyant l'affaire au surlendemain, le président de la cour d'assises a pris une mesure qui entre dans les pouvoirs qu'il tient de l'article 307 du code de procédure pénale, la seule interruption prohibée par ce texte étant celle qui amènerait la cour d'assises à délaisser momentanément l'affaire commencée pour procéder à l'examen d'une autre cause.

Le rejet du pourvoi de M. Youcef Kismoune est conforme aux conclusions de M. Fernand Davenas, avocat général. Celui-ci, après avoir rappelé les limites du rôle de la chambre criminelle, « *qui n'est pas un deuxième degré de juridiction* », et réfuté les arguments de droit de la défense, s'est écrié : « *En cas de condamnation grave, vous épluchez toujours les procédures avec beaucoup de soin. Peut-être découvrirez-vous un moyen à soulever d'office en dehors de ceux qu'invoque Me Lyon-Caen, moi je n'en ai pas trouvé : il y aura peut-être d'autres procédures qui permettront à Kismoune de se faire entendre.* » Le représentant du ministère public, en prononçant ces paroles, pensait à une clause éventuelle ou à une demande de révision.

## Faits et jugements

### Violences et outrages à agents.

M. Reinaldo Sanllehi Diaz, vingt-deux ans, réfugié politique chilien, avait à répondre, mercredi 14 décembre, de violences et outrages à agents, à la dix-septième chambre correctionnelle de Paris. Victime d'une agression de la part de deux inconnus, dans la nuit du 17 au 18 septembre 1976, il était venu porter plainte au commissariat du quatrième arrondissement. Des gardiens de la paix l'emmenèrent alors dans une fourgonnette pour patrouiller dans le quartier afin de tenter de retrouver ses agresseurs. Mais, dans le véhicule, les relations s'envenimèrent vite entre le jeune plaignant et les agents.

Selon M. Diaz, les représentants de la force publique se montrèrent acerbes en apprenant qu'il était étranger, puis, comme il leur reprochait une telle attitude, il fut rossé d'importance. D'après la thèse de la police, le jeune homme s'est irrité au point de proférer des injures et de donner des coups.

Jugement le 21 décembre.

● *Deux cocktails molotov* ont été lancés dans la nuit du 13 au 14 décembre contre un foyer SONACOTRA, situé à La Garde (Var), abritant en majorité des travailleurs immigrés maghrébins. Les engins incendiaires n'ont pas explosé. Un correspondant anonyme se réclamant des commandos Delta a téléphoné le 14 décembre à la rédaction du journal *Var-Matin* pour revendiquer l'attentat. Il a précisé qu'il s'agissait d'un « *avertissement* ». Un attentat contre n foyer SONACOTRA à Strasbourg-Meinau (*le Monde* du 13 décembre) avait été également revendiqué par l'organisation Delta.

● *Le tribunal d'audience de Madrid a rejeté, mercredi 14 décembre*, la demande d'extradition présentée par l'Argentine à l'encontre de M. Victor Oscar Castillo, accusé d'avoir pris part à des attaques à main armée dans ce pays. M. Victor Oscar Castillo était également soupçonné d'avoir participé à l'enlèvement de l'ancien directeur général de Fiat-France, M. Revelli-Beaumont. La justice espagnole avait également rejeté la demande d'extradition présentée par la France contre ce ressortissant argentin, ainsi que contre six autres citoyens de ce pays et un Italien, accusé d'avoir participé au rapt de M. Revelli-Beaumont. La décision d'expulsion à l'encontre de ces huit dernières personnes (*le Monde* du 14 décembre), qui expirait mercredi 14 décembre à 11 heures G.M.T., a été rapportée par le conseil des ministres espagnols. — (*Reuter.*)

### Grève de la faim de M. Jacques Robert.

M. Jacques Robert, arrêté sur l'aéroport d'Orly le 30 septembre dernier au terme du détournement d'une Caravelle d'Air Inter (*le Monde* daté 2-3 octobre), observe une grève de la faim depuis le 7 novembre et ne boit plus depuis le 7 décembre. Son avocat, Me Thierry Lévy, nous écrit : « *Jacques Robert est en train de se laisser mourir. Son action n'est comprise par personne. Il demande en effet à être admis à un régime (délinquant politique) qui, juridiquement, ne lui est pas applicable et, pratiquement, n'amènerait aucun changement dans ses conditions de détention, puisqu'il ne reçoit pas de visites. Et pourtant, il s'obstine. (...) Il pense que, si l'administration pénitentiaire le transfère, ainsi qu'il le demande sans presque aucun espoir, dans le quartier spécial de la Santé, c'en sera terminé d'une discrimination honteuse entre les détenus « nobles » et les autres et qu'il sera possible à tous ceux qui comparaîtront devant une juridiction répressive de relever la tête et de dire : « J'ai contrarié la loi parce » que j'ai voulu changer la vie.* »

● *Après l'inculpation d'un professeur du lycée Emmanuel-Mounier* de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine), près de la moitié des enseignants ont fait grève le lundi 12 décembre pour soutenir leur collègue. Celle-ci est accusée d'avoir imprimé et diffusé, en février dernier, un tract du S.G.E.N.-C.F.D.T. dénonçant « *l'incurie de la direction* » et demandant la démission du chef d'établissement, Mlle Darré.

### LA REVUE DE LA PRÉFECTURE DE POLICE FAIT PEAU NEUVE

Le dernier numéro de *Liaisons*, bimestriel édité par la préfecture de police, témoigne d'une amélioration de la formule de cette revue créée en juin 1963. *Liaisons* comportera désormais une couverture en couleur, et le contenu en sera rehaussé par l'introduction de « signatures » et de reportages sur les principaux services de la P.P.

Le tirage de *Liaisons* — destiné à servir de « trait d'union » entre la préfecture de police et la presse, mais aussi d'élément d'information pour les personnalités plus spécialement intéressées aux problèmes de police (magistrats, avocats, administrations, médecins) — atteint aujourd'hui douze mille cinq cents exemplaires.

### L'ordre des architectes et la cathédrale d'Amiens.

Le 24 mars 1975, le Comité de sauvegarde de l'aménagement de la cathédrale d'Amiens adressait une lettre au conseil supérieur de l'ordre des architectes, à propos de l'organisation d'un concours d'idées ouvert aux architectes pour l'aménagement de la place de la cathédrale de cette ville.

Le conseil supérieur désigna l'un des siens, M. Jehan Boyer, pour représenter l'ordre au jury du concours. Mais après la clôture des inscriptions, M. Boyer puis le conseil supérieur avisèrent le comité qu'ils ne voulaient pas faire partie du jury. D'où un procès engagé au nom du comité par Me Jacques Vitoux.

A la cinquième chambre civile du tribunal de Paris, présidée par M. Ceccaldi, lundi 12 décembre, Me François Sarda, défendant le conseil supérieur, expliqua que celui-ci n'avait pas voulu se prêter à une manœuvre visant l'un de ses *membres*, *lequel avait* préalablement construit dans ce périmètre un édifice appelé la « main de verre ».

Mais le tribunal a estimé que le conseil supérieur avait commis une faute « *en faisant connaître sa décision de s'abstenir le 5 décembre 1975, soit la veille du jour de la réunion du jury* ».

● *Le tribunal correctionnel de Bourg-en-Bresse (Ain)* a condamné, mercredi 14 décembre, Toto Gérardin, ancien champion et entraîneur national de cyclisme sur piste, à six mois de prison avec sursis et à une amende de 6 272 000 francs pour infraction douanière. D'autre part, il devra verser 1 568 000 francs pour infraction à la législation sur les changes, ainsi qu'une amende du même montant.

Une somme de 1 555 000 francs, dissimulée dans une cache de la DS-20 qu'il conduisait, avait été découverte par les douaniers, le 21 avril dernier, au poste de Versois, à la frontière franco-suisse.

● *Voies ferrées sabotées près de Valence*. — Des actes de sabotage, qui n'ont pas été revendiqués, ont été commis, le 14 décembre, contre la voie ferrée Lyon-Marseille, à proximité de la gare de Valence. Des rails et un bloc de béton avaient été déposés sur la voie. Deux convois ont heurté ces obstacles, mais n'ont pas subi de dommages importants. Le trafic Nord-Sud a été rétabli.

# SCIENCES

## Six lanceurs Ariane seront construits par l'Agence spatiale européenne

**On n'a pas arrêté les pendules, mais de justesse. C'est vers minuit, le mercredi 14 décembre, que les délégués des onze Etats membres de l'Agence spatiale européenne se sont séparés en ayant enfin pris des décisions positives sur les deux gros programmes qui, en instance depuis des mois, conditionnaient l'avenir de l'Agence : la construction d'une série de six lanceurs Ariane, et le programme futur de télécommunications, qui comprend les deux satellites de télécommunications E.C.S., le second satellite maritime MAROTS, le satellite lourd de télévision H-SAT et des développements technologiques.**

Le conseil a adopté à l'unanimité une résolution indiquant que des participants à l'actuel arrangement Ariane — qui couvre le développement de ce lanceur et la construction de quatre exemplaires destinés au tir de qualification — ont l'intention de mettre en œuvre la production de six Ariane pour les besoins de l'Agence et les marchés extérieurs tournés vers des applications pacifiques de l'espace. L'Agence aura la direction d'ensemble et la charge des relations avec les utilisateurs extérieurs ; la maîtrise d'œuvre du projet est confiée, comme pour le développement, au Centre national d'études spatiales (CNES).

Une seconde résolution, qui, contrairement à la première, n'a obtenu que la majorité, la République fédérale d'Allemagne, l'Espagne et l'Italie votant contre, fixe les prix des lancements pour les besoins de l'Agence : 24,44 MUC (1) pour le lancement d'un satellite de la classe Delta (450 kilos en orbite géostationnaire), 30,95 MUC pour un satellite de la classe Atlas-Centaur (900 kilos), 31,50 MUC pour le lancement simultané de 2 satellites de la classe Delta.

Pour le programme de télécommunications, tous les Etats, sauf la R.F.A. et l'Irlande, ont adopté une « *déclaration d'intention de participer à un ou plusieurs des quatre éléments* » (E.C.S., H-SAT, MAROTS, technologie). Cette déclaration mentionne, pour chacun des pays, l'ordre de grandeur de sa contribution au programme. Ces chiffres ne constituent nullement un engagement et sont destinés à permettre d'établir le « retour industriel » puisque la règle d'or de l'Agence est que des contrats doivent être passés aux industries de chaque pays membre en proportion de sa contribution. Les Allemands, qui n'ont pas voulu prendre part à cette déclaration, ont cependant signalé que ce refus ne signifiait pas qu'ils ne participeraient pas au programme de télécommunications.

Une résolution a aussi été adoptée, qui prévoit le lancement du premier satellite Marots sur le quatrième tir de qualification du lanceur Ariane, à la fin de 1980. Une autre résolution confirme les décisions précédemment adoptées par le comité des programmes scientifiques ; elle décide d'affecter un des six lanceurs Ariane au satellite scientifique Exosat et de faire lancer le second modèle de Geos par la NASA en juin prochain.

Peu avant leur séparation, les délégués ont abordé les questions budgétaires. Ils n'ont pu voter le budget général et le budget scientifique de l'agence, qui demandent un accord unanime. Le régime des douzièmes provisoire sera appliqué dans la limite de 42,5 MUC pour le budget général, et de 18,2 MUC pour le budget scientifique. Les autres budgets correspondant au programme d'applications (développement du lanceur Ariane, du laboratoire orbital Spacelab, exploitation de Météosat, etc.) avaient antérieurement été approuvés par les conseils directeurs de ce programme. Le conseil a finalement approuvé le financement de la première mission du Spacelab et donné son accord de principe pour des missions ultérieures.

Rappelons qu'un astronaute européen sera à bord du Spacelab lors de cette première mission ; le choix de cet astronaute est en cours et l'on connaîtra, le 22 décembre, les six rescapés du processus de sélection, qui iront subir des tests dans les centres de la NASA, et dont trois seront engagés comme astronautes par l'Agence européenne dans quelques mois. La seule candidate astronaute — sur cinquante-trois — qui est française, fait semble-t-il partie de la dizaine de postulants encore en cours, entre lesquels le directeur général de l'agence, M. Roy Gibson, devra faire un choix difficile.

MAURICE ARVONNY.

(1) 1 M. UC = 1 million d'unités de compte = 5,58 millions de francs.

● *Un satellite japonais de télécommunications* a été lancé mercredi 14 décembre de Cap-Canaveral (Floride) par une fusée américaine. Le satellite doit être placé sur une orbite géostationnaire, à 135° de longitude est, d'où il pourra relayer les communications téléphoniques et les émissions télévisées entre les différentes îles de l'archipel japonais. — (*A.F.P.*)

### LE SATELLITE EUROPÉEN MÉTÉOSAT RETRANSMET SES PREMIÈRES IMAGES DE LA TERRE

**Le satellite météorologique européen Météosat, lancé de Cap-Canaveral le 23 novembre dernier, a commencé vendredi 9 décembre à retransmettre au sol ses premières images de la Terre. C'est la première fois que des images de notre planète sont prises par un satellite qui n'est ni américain ni soviétique.**

Météosat, qui avait atteint sa position définitive à 0° de longitude au-dessus de l'équateur le 7 décembre, se comporte, indiquent les responsables du programme, de façon parfaite. Il prend maintenant une image toutes les trente minutes. Il devrait être pratiquement opérationnel, notamment dans ses missions de « dissémination » des informations recueillies (traitées au sol à Darmstadt, en Allemagne fédérale), à des stations terrestres, a udébut du mois de mai prochain.

L'ensemble de la zone couverte — notamment toute l'Afrique et la majeure partie de l'Europe occidentale — disposera donc de données météorologiques nettement plus complètes que celles qu'il était jusqu'à présent possible de recueillir (*le Monde* du 19 et du 24 novembre), et qui permettront, sans aucun doute, d'importants progrès dans la prévision du temps.

Certains pays non membres de l'Agence spatiale européenne (ESA), en particulier du monde arabe, ont déjà fait savoir qu'ils seraient intéressés par la réception des images de Météosat. Des officiels de l'Agence doivent prochainement se rendre dans de nombreux pays d'Afrique, où l'on compte pouvoir installer une trentaine de stations au sol. Des contacts sont également pris avec des chaînes de télévision — qui se verront proposer chaque jour un film de quelques secondes montrant l'évolution des formations nuageuses, — des sociétés d'assurances, etc.

Météosat participera, du 1er décembre 1978 au 1er décembre 1979, au programme global de recherche atmosphérique (GARP) de l'Office météorologique mondial. Le satellite soviétique GOMS qui devait assurer la couverture de l'océan Indien, n esera pas lancé. Il sera donc remplacé par un satellite américain mis sous le contrôle de l'ESA.

● *Le bureau de l'Association des journalistes scientifiques de la presse d'information* pour 1978, élu lundi 12 décembre, sera présidé par notre collaboratrice Yvonne Rebeyrol. Les autres membres du bureau sont MM. Serge Caudron (*Science et Vie*), vice-président ; Alain Raymond (A.F.P.), secrétaire général ; Fabien Gruhier (*Sciences et Avenir*), trésorier ; Pierre Virolleaud (*la Technique*), Jean-Jacques Cognet-Valignat (*l'Humanité-Dimanche*), Mme Janine Rondest (*la Recherche*), MM. Serge Berg (A.F.P.), Michel Saint-Setiers (*le Dauphiné libéré*).

# MÉDECINE

### UN CŒUR ARTIFICIEL UTILISÉ AVEC SUCCÈS EN SUISSE

Un appareil d'assistance circulatoire aurait été utilisé avec succès pendant deux jours chez une femme victime d'une défaillance cardiaque post-opératoire. Cette « première mondiale » a été annoncée par le professeur Marko Turina, de Zurich. Aucun détail n'a été fourni sur la nature de la prothèse utilisée, qui serait due à un ingénieur italien.

[Interrogé par nous, le professeur J.-P. Cachera (chirurgien cardio-vasculaire au C.H.U. H.-Mondor, à Créteil) a confirmé l'importance de cette nouvelle ; il a cependant ajouté que des appareils d'assistance circulatoire ont été utilisés depuis de nombreuses années chez l'homme, dans des cas désespérés, mais ils n'avaient pas permis jusqu'ici de dépasser le cap de quelques heures de survie. L'équipe suisse qui a réalisé cet exploit chirurgical est réputée dans les milieux spécialisés pour le caractère sérieux de ses travaux.]

هكذا من الأصل



IOUR — THÉATRE

**droit**
**ı paresse.**

*Le travail est le symptôme ıne maladie trop répandue nt on se guérit en s'arrêtant travailler, ce qui est plus :ile que de s'arrêter de jumer ıdré Benedetto et la Nouvelle mpagnie des Carmes, qui vendiquent le Droit à la resse — titre de leur nouveau ectacle, — font l'éloge de la aise longue en trois tableaux ec danses lascives, musique scinante et bulles de savon, ıt un carnaval pour préparer ı fêtes et passer ensemble les veillons de Noël et du Jour l'an. A 21 heures, les 17, 24 31 décembre, André Benetto et ses comédiens informeront les spectateurs sur la eilleure méthode à suivre ur se désintoxiquer.*

**›in Hood**
**Limousin.**

*Les Tréteaux de la terre et du nt sont nés, il y a deux ans, partir du Centre dramatique ı Limoges, où ils présenteront, s 20, 21, 22 décembre — et le à Nieul, — leur dernier spectacle,* Grands Gestes et Petits *urs de Burgou. Burgou, personnage populaire de la région us le règne de Louis-Philippe, i-Robin des Bois, mi-Arsène ıpin, était ouvrier maçon le ur et voleur la nuit. Un voleur tucieux qui prenait aux riches ur se servir d'abord, et donr ensuite aux pauvres. ondamné à vingt ans de ıgne, il a bénéficié d'u.e mise de peine et terminé s jours en racontant ses ventures, vivant de mendicité t de bonnes fortunes. Le spectacle explore le mythe du ban- it au grand cœur et démonte mécanisme de la naissance 'une légende.*

**e cuillerée**
**ır papa...**

*Autour de la table familiale, ıu des ordres donnés, des voltes tentées, commence la stribution des rôles. Gilberte ıaï et Mireille Davidovici, qui availlent dans l'orbite du héâtre national de Strasırg, ont réuni plusieurs erviews de femmes pour en er une dramaturgie du repas. le refus de la nourriture par ıfant, par exemple, apparaît nme la première manifestan de soi. Avec un minimum moyens, Gilberte Tsaï se place dans les maternelles et nt seule son spectacle à bout bras. Des objets réels, mais proportionnés, des personges, père, mère, grand-mère, tite fille, « parlés » et désiés par une chaussure, une ırmite, un jouet, un journal ; e maison-cabane, retournée mme une chaussette (le jarı à l'intérieur) qui se transme en castelet pour laisser tott jaillir des marionnettes rannées et minuscules, doumt par instants les personges mimés : tout un jeu effi- e et naturel qui permet à ıfant de mieux percevoir son égration, de pressentir peut- e qu'une liberté du regard est déjà promise. Un excelt travail en tout cas pour vir à l'histoire des mythologies familiales.*

★ Renseignements : Mireille avidovici, Gilberte Tsaï, 18, rue ienne-Marcel, 75002 Paris. .. : 508-00-36.

**ıiétude**
**; les maisons**
**a culture.**

*e personnel de la Maison de culture de la Seine-Saint- ıis, qui doit ouvrir au public bâtiments d'Aulnay-sous- s et de Bobigny, à la fin de née 1978, proteste contre la ıle augmentation (+ 18 %) subventions que lui accorde, r l'an prochain, le ministère la culture et de l'environıent, alors que les collectivi- locales — qui contribuent r moitié au financement — ient demandé un minimum 35 %.*

*'autre part, le conseil d'adustration de la Maison de la lture du Havre, réuni le écembre, informé par le résentant du gouvernement la subvention de 1978 ne ıit augmentée que de 7 %, t-à-dire d'un montant inféır à la hausse de l'indice des t, estime qu'il est impose de prévoir le prochain rcice sur une telle base, obligerait la Maison de la ture à sacrifier des secteurs iers de son activité, à réduire tretien, à licencier du per- nel.*

# Théâtre

## Minette, la bonne Lorraine à Thionville

Le sol est en métal gris ; des petits points brillants piquent les murs noirs de la boîte dans laquelle on entre à genoux par des ouvertures rondes placées bas. *Le dur éclat du minerai est partout.* Au plafond, sont suspendus des vêtements d'hommes, forêt de fantômes. C'est le décor, dû à Yannis Kokkos, de *Minette*, le nouveau spectacle du Théâtre populaire de Lorraine, écrit et *mis en scène par* Jacques Kraemer, parabole sur l'exploitation de la mine et des mineurs. En 1969, il en présentait, dans la région déjà en crise, une version burlesque. En 1977, la situation économique s'est encore détériorée *les limites* du théâtre d'intervention se sont resserrées. Jacques Kraemer fait le *point, et à l'agit prop*, au slogan utopiste, préfère la réalité de la richesse poétique : « *Etre triomphaliste aujourd'hui serait mal venu* », dit-il.

Alors Minette, « femme ferrifère » (Françoise Felgeirolle) devient une vierge champêtre, capturée par un jeune baron (Marc Spilman) sorte de vampire au cœur gros de grands sentiments avec qui elle vit un grand amour. Aidé par son fidèle chambellan (François Rozier) le baron fait de Minette son esclave consentante, la partage avec trois truands de haute volée nommés Sideros (*Marc Chilky*), *Holding* (Michel Guillaume) et Laminoir (Michel Oster). Privée de sa volonté, *vidée de son âme, elle* se laisse tuer, elle se laisse mourir.

Autour de cette fable linéaire se déploient les images raffinées d'un spectacle rêveur qui semble fredonner un air ancien imprégné de maléfices, de passions interdites. Une lointaine complainte dont les paroles oubliées seraient remplacées par d'autres, *qui nous* ramènent à aujourd'hui. Une ironie insidieuse piège la séduction des amants romantiques. La farce carnavalesque décolle les personnages hors de l'aura magique du conte noir. La mécanique de l'engrenage, *les visages durcis, les* regards froids, le rythme décomposé des mouvements, démentent la compassion affichée, dénoncent la tromperie des discours officiels rassurants.

*Minette* est créée à Thionville, tout près des hauts fourneaux d'Usinor qui, le 19 décembre, seront éteints. La municipalité *accueille le* T.P.L., lui accorde une subvention importante, lui aménage une salle de cent cinquante places dans son grand théâtre. L'expérience est encourageante : mille cinq cents abonnements prouvent l'intérêt du public, il n'y en avait pas cent l'an dernier, avant l'arrivée du T.P.L. qui couvre également la région, joue cinq jours à Longwy en janvier et conserve à Metz son ancien lieu. Pendant ses tournées il accueille *Lux in tenebris*, par le Théâtre de la Planchette; *les Burgraves*, par Antoine Vitez; *Sartre*, coproduction du T.N.P. et du Théâtre de la *Reprise. Le T.P.L.* n'attend pas le statut de centre dramatique qui lui a été promis *il y a trois* ans pour en accomplir le travail.

COLETTE GODARD.

★ Thionville jusqu'au 20 décembre.

# Musique

## Le « Fidelio » sublime de Lavelli

*Avec le* Fidelio *qu'il vient de réaliser à Toulouse, Jorge Lavelli touche une nouvelle fois au sublime. Si le spectacle n'a pas (pas encore) la perfection de son* Idoménée, *cela tient en partie à la disparité et aux faiblesses du livret qui allie le ton de l'opéra-comique et le mélodrame aux plus grandes exaltations lyriques, laissant des scories qu'il faudra réduire peu à peu. Mais du moins à partir de la délivrance de Florestan, la vision scénique de Lavelli fait corps indissolublement avec Beethoven, en ces pages prodigieuses qui préfigurent et égalent le final de la 9ᵉ* Symphonie.

*Ce n'est pas au Capitole, mais à la Halle aux grains, dans ce haut édifice hexagonal où les spectateurs, disposés sur plusieurs étages de gradins, encerclent la scène, que se déroule cette célébration de* Fidelio, *dans une disposition qui enferme le lieu de l'action comme les murs de cette prison où se déroule le drame. Les larges alvéoles où siège le public sont barrées par plusieurs rangs de barbelés ; tout autour de la salle court une galerie métallique qu'arpentent lentement des soldats en uniformes gris mauves et casques noirs de motocyclistes nazis ; au milieu de la scène, une immense porte dominant un large escalier entre deux blockhaus où des sentinelles, mitrailleuses en batterie, surveillent les cellules fermées, comme des boxes pour les chevaux. Tout cela, dans une couleur uniforme, blanc métallisé. Au-dessus, la lumière crue des fameux projecteurs de Max Bignens (auteur des superbes décors et costumes), en forme de cloches à barbes grillagées cette fois.*

*Sur la scène, un étendage de linge (cf.* Faust *à l'Opéra de Paris), où sèchent les vestes et les pantalons couleur grège des prisonniers. Et c'est en ramassant cette lessive que Marcelline joue à cache-cache et se débarrasse habilement des offres trop empressées de son soupirant. La scène est maintenant dégagée pour le drame qui succède à l'opéra-comique.*

*Lavelli n'a pas encore tout à fait assumé l'hétérogénéité et la faiblesse de l'action ; il les a même accentuées en imposant ce cadre rigide d'un système concentrationnaire à la présence obsédante et renchérit encore sur l'invraisemblance en renouvelant, à l'inverse, le coup de « Gloire immortelle de nos aïeux » à Paris : au lieu de pauvres loques, mourant de faim, les prisonniers sortent de leurs boxes très alertes dans leurs jolis pyjamas propres, le chef couvert de chapeaux mous de pêcheurs, comme des prisonniers d'une prison modèle américaine... Effet saisissant, où il semble que Lavelli ait voulu signifier l'état* lyrique *d'innocence, d'espérance, de ces chœurs dont les gestes de retrouvailles, très simples, avec leurs frères, avec la lumière, l'air et le ciel, accentuent encore la bouleversante tendresse.*

*Un escalier qui descend des cintres suffit à transformer le plateau en ce cachot où Florestan, jeté comme un paquet par ses bourreaux, va être assassiné. Hélas, la première scène déçoit : trop de lumière sans doute et quelques facilités gâchent cette page qui atteint aux tréfonds de la détresse humaine.*

### Un inoubliable cantique

*Mais, ensuite, quand Pizarro jette Florestan dans le tombeau ouvert avant de le tuer, quand Léonore saute à son tour dans ce trou, tout cet épisode pathétique et ce qui va suivre sont du plus pur Lavelli, égal au plus grand Beethoven : les gestes d'enthousiasme et d'extase du couple réuni ; les épouses arrivant en trois grandes vagues, avec des costumes pimpants et colorés d'aujourd'hui, la libération des prisonniers où chacun retrouve son mari, sa femme, avec des gestes d'une douceur ineffable : le discours du ministre, qui a pris l'allure bonhomme d'un président de la IIIᵉ République, et puis le chœur final avec cette foule bigarrée comme un arc-en-ciel qui se rapproche, se fond autour des héros en une multitude fraternelle, liée par les bras tressés entre les épaules, enfin escalade gaiement l'escalier et franchit les portes de la liberté en agitant les bras.*

*Il y a ainsi au théâtre de rares moments où l'on est entièrement captifs de la musique et de sa projection scénique. Mais, décrivant Lavelli, il aurait fallu en même temps entendre Michel Plasson, car l'interprétation musicale de celui-ci est également d'une profonde beauté, malgré quelques défaillances des cuivres de son orchestre, bien plus inspiré que dans la* Traviata. *Une ampleur d'étoffe, une richesse émotive, une force architecturale qui s'élevaient à la puissance beethovienne.*

*Les chanteurs étaient de même niveau : Ludovic Spiess, puissant ténor très expressionniste dont la voix rappelle celle de Vickers, s'il n'en a pas toute l'exceptionnelle présence dramatique et la rigueur vocale, et surtout Maria Slatinaru, une jeune Roumaine d'une voix exceptionnellement large et rayonnante, flexible et violemment émouvante, parfaite incarnation de Léonore dans son joli costume de militante léniniste ou brechtienne. Et aussi la voix fluviale, si humaine, de Manfred Schenk, la belle étoffe et le mélodisme candide d'Eliane Lublin (Marcelline) et tous les autres, sans oublier les superbes chœurs du Capitole et de Bordeaux, qui jouent et chantent au plus près du cœur de Beethoven. Un public où se côtoyaient tous les milieux a fait un accueil enthousiaste, quatre jours durant, à cet inoubliable cantique à l'amour et à la liberté.*

JACQUES LONCHAMPT.

★ Cette représentation de *Fidelio* sera retransmise par FR 3 le 11 février prochain ; le spectacle a été réalisé en coproduction avec le Théâtre musical d'Angers.

### MORT DU CHANTEUR MARIO PODESTA

Le chanteur d'opéra Mario Podesta (de son vrai nom Henri Lemoine) est mort le 26 novembre à Cannes, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

[Mario Podesta était le maître le plus éminent de l'école de chant italienne de Paris. Dans son salon de la rue Henri-Monnier, au milieu de meubles Renaissance, il faisait profiter d'innombrables élèves, singulièrement les ténors, débutants ou artistes confirmés, de l'enseignement qu'il avait reçu lui-même du fameux Napolitain Fernando De Lucia, professeur de Georges Thill. Ancien élève du Conservatoire de Paris, grand admirateur, dans sa jeunesse, de Caruso, qui était son idole, doté d'une stature de 1,85 m, ce qui est rare, et possédant un « la bémol » facile, Mario Podesta était célèbre pour ses aphorismes, tels que « La voix, c'est le larynx, le chant, c'est le cerveau », ou « Tous les maux viennent des notes », ou encore « Plus le son est puissant, moins il coûte ».

Professeur de Mado Robin, de Lena Pastor, de Paul Finel, Podesta incarnait à lui seul le bel canto à Paris.]

# Cinéma

## « Diabolo menthe », de Diane Kurys

Diane Kurys, vingt-huit ans, était comédienne. « *Métier frustrant* », affirme-t-elle. En attendant des rôles, elle écrivait des adaptations théâtrales. Puis, un jour, elle a l'idée d'un scénario qu'elle baptise *Diabolo menthe* et qu'elle décide de réaliser elle-même. Miracle : *Diabolo menthe* obtient une avance sur recette de 500 000 francs et la Gaumont s'engage à distribuer le film. Voilà Diane Kurys *au pied du mur : ce film* maintenant il faut le faire. Sans expérience, sans avoir jamais appris le métier, elle se lance « *joyeusement* » dans l'aventure et la mène à si bon terme que *Diabolo menthe* remporte le prix Delluc (1).

Parce qu'il a pour héroïnes des adolescentes, qu'il évoque leurs problèmes, leurs plaisirs et leurs jeux, leurs premiers contacts avec la vie, on sera peut-être tenté de comparer *Diabolo menthe* au film de Michel Lang *A nous les petites Anglaises*. Comparaison superficielle. Au-delà de la fraîcheur et de la séduction de cette suite de croquis dont le caractère autobiographique est évident, il y a dans le film de Diane Kurys une gravité secrète, une émotion diffuse, qu'on ne trouvait pas chez Lang et qui rappellent plutôt Truffaut.

Certes, en cette année 1963 — le *film est très précisément daté*, — ce qui compte avant tout pour la petite Anne, treize ans, ce sont ses démêlés *avec ses professeurs* (il y a les sadiques, les cinglées, les débiles), avec sa mère qui refuse, Dieu seul sait pourquoi, *de lui laisser* porter des collants, avec sa sœur Frédérique, de deux ans son aînée, à laquelle un garçon écrit qu'il la « couvre de baisers ». Mais, à ces événements de la vie quotidienne d'autres se mêlent, plus exceptionnels, qu'affrontent conjointement ou séparément Anne et Frédérique : la fugue et la révolte d'une amie de Frédérique, l'intrusion de la politique au lycée (Frédérique est punie pour avoir vendu des badges en faveur de la paix, une élève raconte en classe la sanglante échauffourée du métro Charonne), la découverte de sa féminité chez la *petite*, une tentation amoureuse plus grave que le flirt chez la grande.

Tout cela suggéré avec un constant bonheur d'expression. Juste ce qu'il faut d'ironie, de tendresse, de pudeur et de cruauté. A la nostalgie, *Diane Kurys préfère la lucidité.* Dès qu'une scène frôle la sensiblerie ou la convention, elle coupe net. Le *drame est absent de ce film. Mais* chaque image révèle ce vague sentiment de malaise, d'inconfort, d'impatience et de rébellion qui est sans doute le sentiment dominant de l'adolescence. Même si la poussée de fièvre de 1968 a brusqué l'évolution des mœurs, même si les filles d'aujourd'hui sont plus mûres, plus libres, que celles de 1963, en profondeur rien n'a vraiment changé pour elles. Avec ses brumes et ses orages, ses sautes de vent et ses coups de soleil, le printemps de *Diabolo menthe* ressemble à tous les printemps.

De son voyage dans son jeune passé, *Diane Kurys a rapporté la* plus jolie des chroniques. Une chronique qui prend parfois valeur de témoignage. Et que jouent à ravir d'étonnantes comédiennes en herbe.

JEAN DE BARONCELLI.

Richelieu, Saint-Germain Studio, 14 Juillet-Parnasse, Colisée, Saint-Lazare, Pasquier, Nations, Montparnasse - Pathé, Gaumont - Convention, Clichy-Pathé.

(1) Au troisième tour de scrutin, par 8 voix contre 7 au *Crabe-Tambour* de Pierre Schoendoerffer.



# Variétés

## COLUCHE

Coluche est un instinctif qui joue avec le réel, avec le concret et dont la force est directement tirée du quotidien et d'un burlesque en liberté. Dodu, grassouillet, fringué de sa salopette rayée et de chaussures jaunes, la bouille ronde et le nez rouge surmonté de lunettes, la voix éraillée, grinçante, Coluche exprime le langage et la sensibilité de ceux que l'on croise tous les jours dans *les rues de la ville*.

Coluche a toujours été naturellement populaire. Nature exceptionnellement *douée, il connaît admirablement le métier* qu'il s'est donné, a beaucoup travaillé, réfléchi. Il n'a pas encore la *trentaine, cela fait à peine quatre ans* qu'il est apparu à l'éphémère Caf-Conc de la rue de Berri où le succès a été immédiat. Tout est encore nouveau. Il a le public le plus large, le plus dissemblable qui soit. Et il est encore trop *tôt pour qu'il ait arrêté* un certain choix dans le fond et la forme.

Pourtant, d'un passage sur scène à un autre, *Coluche change, s'épure, gomme* les scories, s'appuie de moins en moins sur des « gimmicks ». Il y a ainsi au Théâtre du Gymnase un premier monologue très corrosif, d'un très haut niveau, d'une puissance qui bouscule tout. Ce n'est pas, bien sûr, le seul moment fort d'un récital peuplé de mille personnages, du Français moyen avec ses certitudes et son racisme à l'interviewe de radio et de télévision et au chanteur engagé prêt à interdire demain les autres. Mime, clown, Coluche monologue, dialogue, utilise ses musiciens comme partenaires, joue avec eux de la trompette avant d'interpréter sur un petit violon, les mains dans des gants de boxe, *le Temps des cerises*, utilise, en guise de ponctuation, toute une série de gags visuels, courts, rapides.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Théâtre du Gymnase, 21 heures.

■ Le concert de l'Orchestre philharmonique de Lille, annoncé pour le vendredi 16 décembre (sélection du « Monde des arts et des spectacles » du 15 décembre, « de Lille à la Nouvelle-Angleterre »), est reporté au mardi 20 décembre, à 20 h. 30, salle Pleyel.

■ « Le prix Drouant de la jeune peinture » est ouvert aux peintres français et étrangers de toutes tendances, de moins de quarante ans, sauf ceux qui sont déjà sous contrat avec une galerie. Format maximum : 30 F. Pré-sélection, jusqu'au 20 décembre et du 10 janvier au 2 février (deux œuvres). Exposition du 7 au 9 février. Trois prix : prix Drouant (3 000 F et une exposition à la galerie) ; prix Acrylic Peblo (10 000 F) ; prix des Gemmistes de France. Siège : 52, Faubourg-Saint-Honoré.

# Notes

## Cinéma

### « LE VIEUX PAYS OU RIMBAUD EST MORT » de Jean-Pierre Lefebvre

Du « Révolutionnaire » (1965), son premier film de long métrage, en noir et blanc, 16 millimètres, son synchrone, fauché, au « Vieux pays où Rimbaud est mort » (1977) — au départ, avant le tournage, simplement « Rimbaud est mort », pour tout dire — Jean-Pierre Lefebvre mène une carrière de solitaire, de trappeur du cinématographe, de dernier aventurier.

Pour la première fois, et peut-être la dernière de sa vie, Jean-Pierre *Lefebvre a disposé d'une certaine* somme d'argent pour tourner un film, il a pu travailler « à la française » avec la qualité française. Il reprenait là où il avait laissé un ancien film, émouvant, de 1967, « Il ne faut pas mourir pour ça », qu'il avait voulu « *très professionnel* », tourné selon les normes de l'industrie.

*Au Québec on vient facilement au* cinéma par la poésie. Avec ses hauts et ses bas, « le Vieux pays » est un poème, la rencontre fortuite d'un Québécois nourri de culture française, d'ailleurs ancien professeur de littérature française (Marcel Sabourin), et de la France de Charlemagne, de de Gaulle, de la Révolution. Tout ça un peu en vrac, filtré à travers deux visages, deux très beaux visages de femmes, Myriam Boyer, jeune ouvrière, et Anouk Ferjac, intellectuelle libérale. Trois paysages, Paris, Charleville pour Rimbaud, Cassis et la Méditerranée « toujours recommencée » (oui, absolument, à la lettre, dans le film).

Jean-Pierre Lefebvre (avec l'aide de Mireille Amiel au scénario) a bien du mal, a mal à nous raconter une histoire, prend toutes ses distances, et nous récite une fois de plus l'histoire d'une nostalgie jamais surmontée, la France, avec des étranglements dans la voix, des sarcasmes.

Du cinéma pas du tout de chez nous. Peut-être un Luc Moullet, le paysan pyrénéen, ou le Vaudois Godard auraient quelque ressemblance. Mais cette fois la marge est très grande, ça s'appelle Québec.

LOUIS MARCORELLES.

★ Bonaparte, La Clef.

## Musique

### Lluis Claret au Lucernaire.

*Cédant à la tentation* des tartes aux pommes que propose le restaurant du Lucernaire — ventre affamé, dit-on, n'a pas d'oreille, — le mélomane gourmand saisira facilement la distance qui sépare la promotion musicale et la philanthropie ; pour s'en convaincre tout à fait, il devra encore aller acheter sa place au contrôle...

*Ceux qui ont déjà pu écouter* Lluis Claret (au concours Rostropovitch qu'il a remporté cette année, *par exemple, à La Rochelle*) vont d'ailleurs au Lucernaire, les yeux fermés. Ce jeune violoncelliste basque fait partie des artistes trop rares qui s'effacent derrière ce qu'ils jouent : « Variations », de Beethoven ; « Sonate opus 4 », de Kodaly ; « *Deuxième Sonate* », de Brahms.

Avec un art de la coloration expressive qui est à la ligne musi*cale ce que l'aquarelle est* au coloriage, il respecte et met en valeur par transparence les contours de la phrase sans s'arrêter aux détails pour les faire valoir ostensiblement.

Au piano, Rose-Marie Cabestany appartient à cette race trop peu répandue des pianistes solides sans brutalité. Ce n'est pas seulement une question de toucher ; cela vient d'une sorte de rubato naturel : cette façon de prendre sur les temps *forts* non pas un appui, mais un élan en donnant l'impression de rebondir ensuite comme une balle qui, en touchant le sol, se lance à nouveau vers le haut. Très peu de chose si l'on veut, mais c'est souvent à cela que tient la musique. — G. C.

★ Lucernaire Forum.

# DROUOT
**Rive Gauche**

**Cie des Commissaires Priseurs de Paris**

**GARE D'ORSAY - 7, QUAI ANATOLE-FRANCE**
**75007 PARIS - Tél. 544-38-72 - Télex 270906**

**SAMEDI 17 DÉCEMBRE**

S. 8 - Fourrures, bijoux. Me le Blanc.

**LUNDI 19 DÉCEMBRE (Exposition samedi 17)**

S. 1. - Manuscrits littéraires et correspondances autographes. - Mes Laurin, Guilloux, Buffetaud, Tailleur. M. Bérès.
S. 6. - Archéologie d'Orient. Mes Boisgirard de Heeckeren. Mme Kévorkian.
S. 7. - Tableaux. Bibelots. Mob. Me Oger.
S. 9. - Mbles région. Mes Loudmer, Poulain.
S. 11. - Gravures. Tablx. Bibel. Faïenc. anc. Bx sièges et meubles anc. et de style. Mes Godeau, Solanet, Audap.
S. 15. - Bons mbles anc. et de style, modernes. Mes Ader, Picard, Tajan.

**LUNDI 19, MARDI 20 DÉCEMBRE (Exposition samedi 17)**

S. 2. - Objets d'art d'Extrême-Orient. Antiq. hellénistique rom. et orientale. Mes Ader, Picard, Tajan. MM. Portier, Le Véel, Beurdeley.

**MARDI 20 DÉCEMBRE (Exposition lundi 19)**

S. 8 - Ameubl. Mes Boisgirard, de Heeckeren.
S. 14 - Bijoux, objets de vitrine, argenterie ancienne et moderne. Mes Ader, Picard, Tajan. MM. H.-D. et J.-P. Fromanger.

**MERCREDI 21 DÉCEMBRE (Exposition mardi 20)**

S. 1. - Objets d'art et d'ameubl. Art 1900. Porcelaines et faïences anciennes. Mes Ader, Picard, Tajan. M. Dillée.
S. 7. - Objets vitrine. Bijoux. Mes Pescheteau, Pescheteau-Badin.
S. 10. - Dessins. Tableaux anc. Mes Ader, Picard, Tajan. M. Antonini.
S. 13. - Dessins XIXe. Beau mobilier anglais. Me Oger.
S. 17. - Grav. Tablx. Bibel. Céramiq. Obj. mobilier. Sièges et meubles XIXe et de style. Pianos. Tapis. Mes Godeau, Solanet, Audap.
S. 19 - Mobil. anc. et de style. Mes Couturier, Nicolay.
S. 20 - Fourr., mob. Me le Blanc.

**JEUDI 22 DÉCEMBRE (Exposition le mercredi 21)**

S. 8 - Objets d'art et d'ameublement, principalement des XVIIIe et XIXe siècles. Mes Ader, Picard, Tajan. MM. Lacoste, Bernard.
S. 12 - Beaux meubles, tableaux. Me Bondu.

**VENDREDI 23 DÉCEMBRE (Exposition jeudi 22)**

S. 2. - Volumes. Me Chambelland.
S. 11. - Tableaux et meubles anciens. Me Binoche.
S. 17 - Tableaux anc. et dessins, monnaies, argent., icônes, verres d'époq. Romaine. Objets d'art et d'ameublem. XVIIe, XVIIIe, XIXe. Tapis d'Or., tapiss. Me Chayette. MM. Antonini, Canet, Short.

**Etudes annonçant les ventes de la semaine**

— ADER, PICARD, TAJAN, 12, rue Favart (75002), 742-95-77.
— BINOCHE, 5, rue la Boétie (75008), 265-79-50.
— LE BLANC, 32, avenue de l'Opéra (75002), 073-99-78.
— BONDU, 17, rue Drouot (75009), 770-36-16.
— BOISGIRARD de HEECKEREN, 2, r. de Provence (75009), 770-81-36.
— CHAMBELLAND, 1, rue Rossini (75009), 770-16-18.
— CHAYETTE, 10, rue Rossini (75009), 770-38-89.
— COUTURIER, NICOLAY, 51, rue de Bellechasse (75007), 555-85-44.
— GODEAU, SOLANET, AUDAP, 32, rue Drouot (75009), 770-15-53 - 770-67-68 - 523-17-33.
— LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR (anciennement RHEIMS, LAURIN), 1, rue de Lille (75007), 260-34-11.
— LOUDMER, POULAIN, 30, place de la Madeleine (75008), 073-99-40.
— OGER, 22, rue Drouot (75009), 523-39-66.
— PESCHETEAU, PESCHETEAU-BADIN, 16, rue de la Grange-Batelière (75009), 770-81-36.

---

34 REPRÉSENTATIONS EXCEPTIONNELLES
THÉÂTRE DE L'ATELIER
EN CO-RÉALISATION AVEC LA Cie CLAUDE CONFORTÈS
**LE ROI DES CONS**
DE WOLINSKI
MISE EN SCÈNE ET ADAPTATION SCÉNIQUE DE CLAUDE CONFORTÈS
AVEC BERNARD MÉNEZ, JACQUES GRIPEL, MICHEL MULLER, SOPHIE AGACINSKI
VIVE NOUS !
LOCATION AGENCES ET THÉÂTRE 606.49.24

---

**THEATRE D'ORSAY**
**Cie RENAUD-BARRAULT**

création
**L'EDEN-CINÉMA**
de Marguerite Duras
mise en scène Claude Régy
en alternance
**HAROLD ET MAUDE**
les mardis 20 et 27 à 20 h 30
2 dernières
**LA VIE OFFERTE**
avec Madeleine Renaud, Jean-Louis Barrault

**PETIT ORSAY**
création
la vie singulière d'
**ALBERT NOBBS**
adaptation et mise en scène Simone Benmussa
en alternance
**LES LIBERTES DE LA FONTAINE**
location 548.38.53 et agences

---

**BALZAC ÉLYSÉES - LA CLEF**
LE PLUS GRAND FILM EROTIQUE DE TOUS LES TEMPS !
16ème mois
**L'EMPIRE DES SENS**

---

**RTL** présente en accord avec **OPERA**

du 18 janvier au 26 février
Palais des Congrès porte Maillot

la production Sherwyn M. Goldman du Houston Grand Opera

**Porgy and Bess**
opéra en 2 actes de George Gershwin

RCA

**DÈS AUJOURD'HUI LOUEZ PAR CORRESPONDANCE**

BON DE COMMANDE à retourner au C.I.P. Porte Maillot - Boîte postale no 7 - 75017 PARIS

Tous les soirs à 20 h 30.
Sauf les 26, 27, 30 janvier et les 6, 13, 16, 17 et 20 février.
Matinée à 14 heures 30 les samedi et dimanche sauf les 21 janvier et 4 février.

PRIX DES PLACES
1re SÉRIE : 110 F
2e SÉRIE : 80 F
3e SÉRIE : 50 F

Prière d'indiquer ci-dessous 3 dates différentes dans l'ordre de votre préférence
DATES
1er choix ______ heure ______
2e choix ______ heure ______
3e choix ______ heure ______

Nom ______
Adresse ______
Localité ______
Département ______
Téléphone ______
PLACES : Nombre ______ PRIX ______

Ci-joint .............. F par chèque bancaire ou postal 3 volets à l'ordre de "Porgy and Bess", et une enveloppe timbrée à mon adresse.

Si vos billets ne vous parvenaient pas 8 jours avant la 1re représentation choisie, réclamez téléphoniquement au Palais des Congrès 758.27.78. Aucune réclamation ne sera admise après la séance.

---

# SPECTACLES

## théâtres

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
**« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES » 704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34**
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

### Jeudi 15 décembre

### *Les salles subventionnées*

Opéra, 19 h. 30 : la Belle au bois dormant.
Comédie-Française, 20 h. 30 : l'Avare.
Chaillot, grande salle, 20 h. 30 : Ballet-Théâtre Joseph Russillo. — Gémier, 20 h. 30 : Till Eulenspiegel.
Odéon, 20 h. 30 : Doit-on le dire ?
TEP, 20 h. 30 : la Tragique Histoire d'Hamlet, prince de Danemark.
Petit TEP, 20 h. 30 : la Force des faibles.

### *Les salles municipales*

Châtelet, 20 h. 30 : Volga.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Compagnie Philippe Genty ; 20 h. 30 : Santé publique.
Nouveau Carré, 20 h. 30 : Macbeth.

### *Les autres salles*

Aire Libre, 20 h. 30 : Décret secret ; 22 h. : Pinok et Matho.
Antoine, 20 h. 30 : Raymond Devos.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : Si t'es beau, t'es con.
Atelier, 21 h. : le Roi des cons.
Athénée, 21 h. : Equus.
Biothéâtre-Opéra, 21 h. : Solness le constructeur.
Bouffes du Nord, 20 h. 30 : Ubu.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : le Petit-Fils du cheik.
Cartoucherie, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : les Clowns Macloma.
Centre culturel 17, 20 h. 30 : Huis clos.
Cité internationale, la Resserre, 21 h. : l'Avare.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : le Bateau pour Lipaia.
Edouard-VII, 21 h. : Un ennemi du peuple.
Espace Cardin, 20 h. 30 : le Grand Orchestre du Splendid.
Fontaine, 21 h. : Rendez-vous à Hollywood.
Gaîté-Montparnasse, 21 h. : Elles... Steffy, Pomme, Jane et Vivi.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 20 h. 30 : les Lettres de prison.
Le Lucernaire, Théâtre Noir, 18 h. 30 : la Belle Vie ; 20 h. 30 : les Ecrits de Laure ; 22 h. 30 : R. Wagner. — Théâtre Rouge, 20 h. 30 : Boîte Mao boîte ; 22 h. 15 : Zoo Story.
Madeleine, 20 h. 30 : Peau de vache.
Marigny, 21 h. : Nini la Chance.
Mathurins, 20 h. 45 : La ville dont le prince est un enfant.
Michel, 21 h. : les Vignes du Seigneur.
Michodière, 20 h. 30 : Pauvre assassin.
Montparnasse, 21 h. : Trois lits pour huit.
Mouffetard, 20 h. 30 : les Précieuses ridicules.
Œuvre, 21 h. : la Magouille.
Orsay, grande salle, 20 h. 30 : Harold et Maude. — Petite salle, 20 h. 30 : les Libertés de La Fontaine.
Palais des arts, 20 h. 45 : Pauline Julien.
Palace, 22 h. 30 : les Mirabelles.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cages aux folles.
Poche-Montparnasse, 21 h. : Sigismond.
Porte-Saint-Martin, 21 h. : Pas d'orchidées pour miss Blandish.
Récamier, 20 h. 30 : Hernani.
Studio des Champs-Elysées, 21 h. : les Dames du jeudi.
Studio Théâtre 14, 20 h. 30 : En attendant Godot.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Sylvie Joly.
Théâtre-en-Rond, 21 h. : le Week-End des patriotes.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : Tueur sans gages.
Théâtre Marie-Stuart, 21 h. : Elle, elle et elle.
Théâtre Oblique, 18 h. 30 : la Ligne de partage.
Théâtre de Paris, 21 h. : Vive Henri IV.
Théâtre la Péniche, 20 h. 30 : le Psychopompe ; 22 h. : Duo and Brandy.
Théâtre de la Plaine, 20 h. 30 : Un sang fort.
Théâtre 13, 20 h. 45 : Arlequin poli par l'amour.
Théâtre 347, 20 h. 30 : la Ménagerie de verre.
Théâtre le 28, rue Dunois, 20 h. 30 : Raphaël et Régina (chants et musique d'Amérique latine).
Tristan-Bernard, 21 h. : Ovni soit qui mal y pense.
Variétés, 20 h. 30 : Féfé de Broadway.

### *Les cafés-théâtres*

Au Bec fin, 20 h. 45 : Hiroshima Paradise ; 22 h. : Youth.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : Bruno Garcin ; 21 h. 45 : Au niveau du chou ; 23 h. 15 : les Autruches.
Le Bretonnerie, 20 h. 30 et 22 h. 15 : Certificat ; Dialogades.
Café d'Edgar, I, 20 h. 15 : Douby. — 21 h. 45 : Popeck. — 22 h. 30 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 20 h. : Plantes sous la pluie ; 22 h. 15 : Une pitoyable mascarade.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : Néo-Chi... ; 22 h. : les Frères ennemis.
Connétable, 20 h. 30 : le Petit Prin...
Cour des Miracles, 20 h. 30 : Imag... ; 21 h. 45 : Fromage ou dess... ; 23 h. 15 : le Pyromane.
Fanal-aux-Halles, 20 h. 45 : le Président.
La Mama du Marais, 20 h. : Madame Nana ; 21 h. 30 : Il était la Belgique... une fois.
La Mûrisserie de bananes, 18 h. : Girasol ; 20 h. 30 : Teca et Ricardo ; 22 h. 15, Deux hommes en colère.
Petit Bain-Novotel, 21 h. : Valérie Bellet ; 22 h. 30 : Denis Wetterwald.
Le Plateau, 20 h. 30 : Rosine Favey ; 22 h. : Green et Lejeune.
Petit-Casino, 21 h. 15 : Du dac's dac ; 22 h. 30 : Monteils.
Aux Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : Clovis ; 21 h. 30 : l'Amour en visite ; 22 h. 30 : l'Autobus.
Le Sélénite, I, 20 h. 15 : Grivoiseries ; 22 h. : A vos petites compagnes. — 21 h., les Bonnes ; 23 h. 30 : M. Satsu.
Le Splendid, 20 h. 45 : Frissons sur le secteur ; 22 h. 15 : Amour, coquillages et crustacés.
Théâtre Campagne-Première, I, 21 h. : Sugar Plum. — II, 21 h. : Parade ; 22 h. 45 : la Matriarche.
Au Tout-à-la-Joie, 20 h. 30 : E. Vincent ; 21 h. 30 : N'oublie pas que tu m'aimes.
La Vieille Grille, I, 18 h. 30 : Groupe Loo ; 20 h. 30 : Rictus ; 21 h. 45 : Soli-loques ; 23 h. : Antenne 100. — II, 20 h. 45 : J. Antonin ; 22 h. : J.-C. Abadie.

### *Les concerts*

Le Lucernaire-Forum, 20 h. 45 : E. Cach et J. Colom (Schubert, Bach, Prokofiev).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : ... Paris, direction S. Ozawa (Xenakis, de Falla).
Salle Pleyel, 21 h. : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, direction M. Tilson-Thomas (Stravinski).
Salle Gaveau, 21 h. : D. Pica... (Schumann, Chopin, Debussy, Liszt).
Théâtre Présent, 20 h. 30 : P.-Y. A...taud, flûte (Debussy, Jolivet...).
Eglise Sainte-Clotilde, 20 h. 30 : G. Delvallée, orgue.
Institut néerlandais, 20 h. 30 : J. van Zweden et B. Land (Mozart, Bach, Debussy, Ravel, T. de Leeuw).
Centre culturel portugais, 20 h. 45 : Groupe musical contemporain de Lisbonne.

### *Les théâtres de banlieue*

Boulogne, T.B.B., 20 h. 30 : Et la fête continue.
Courbevoie, Maison pour tous, 21 h. : Un certain regard.
Gennevilliers, Théâtre, 20 h. 45 : les Burgraves.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 20 h. 30 : la discothèque.
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe, 20 h. : Peines de cœur d'une chatte anglaise.
Sartrouville, Théâtre, 21 h. : Trio R. Pidoux, R. Pasquier et J.-C. van den Eynden (Brahms, Schubert).
Suresnes, Théâtre Jean-Vilar, 21 h. : Mademoiselle Julie.
Villejuif, Théâtre Romain-Rolland, 21 h. : Guy Bedos.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : Blanche Alicata.

---

**T.B.B.**
THEATRE DE BOULOGNE-BILLANCOURT : 603.60.44
DIRECTION : JEAN-PIERRE GRENIER
**DESNOS · PREVERT · QUENEAU · VIAN**
**ET LA FÊTE CONTINUE...**
avec LES FRERES JACQUES
JACQUES BALUTIN · YVAN DAUTIN · OLIVIER HUSSENOT
MAURICE RISCH · ARIELE SEMENOFF · PIERRE VERNIER
LES BALLETS DE JEAN GUELIS · L'ORCHESTRE YPHOCLEON
En raison du succès : mat. suppl. le 1er JANVIER à 15 h 30.
Il est prudent de louer pour les Réveillons.
60, RUE DE LA BELLE FEUILLE (à 100 m du Métro Marcel SEMBAT)
LOCATION au THEATRE et dans TOUTES LES AGENCES

---

**UN EBLOUISSANT SPECTACLE** *Pour les Fêtes*
**LE CIRQUE DE COREE**
PYONG-YANG
ENSEMBLE NATIONAL DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

*La presse unanime :*
"Stupéfiant !". *L'Aurore.*
"Originalité, beauté, extraordinaire virtuosité des artistes !". *Le Parisien Libéré.*
"Audace, poésie, pureté absolues, prouesses innombrables, parfois sublimes". *Le Figaro.*
"Jamais vu !". *L'Humanité.*
"Enchantement permanent !". *Le Quotidien de Paris.*
"Numéros exceptionnels !". *Le Monde.*
"Magnifique... C'est du cirque, et du meilleur". *Le Matin.*
"Du cirque à l'état pur...". *J'Informe.*
"L'audace et l'invention sont constantes. On reste interdit !". *France-Soir.*

**JUSQU'AU 8 JANVIER - PALAIS DES SPORTS**
Porte de Versailles 75015 PARIS

Soirées 20 h 30 : les mardis, vendredis, samedis, et jeudi 22, 29 décembre — 5 janvier et mercredi 4 janvier.
Matinées 14 h 15 : tous les dimanches, mercredis 14, 21 et 25 décembre, samedis 17 décembre et 7 janvier. Matinées 17 h 30 : tous les samedis et dimanches et mercredi 28 décembre.
Prix des places : 25, 40, 50, 60 et 75 F.
Location au Palais des Sports 14 jours à l'avance ou par correspondance (joindre chèque). Tél. 250.79.60 et 532.41.29 et toutes agences.

---

cinémas

...AN - ÉLYSÉES LINCOLN - ABC - ...
...NTPARNASSE 83 - GAUMONT CONVENTION
CLICHY PATHÉ - MULTICINÉ ...
...NT Evry - AVIATIC Le Bourget - ALPHA ...
DARRY COWL
BERNARD MENEZ MAURICE R...
dans un film de PASCAL THOMAS
...un oursin dans la ...

هكذا من الأصل

# SPECTACLES

## cinémas

(*) Films interdits aux moins de ...ze ans.
(**) Films interdits aux moins de ...huit ans.

**CENTRE POMPIDOU**

...RANDE SALLE (277-11-12), à ...h. : Brancusi ; à 19 h. : Films de ...rtial Raysse.

### ...a cinémathèque

**CHAILLOT** (704-24-24)

...5 h. : les Trois Lumières, de F. ...ng ; 18 h. 30 : La nuit est mon ...aume, de G. Lacombe : 20 h. 30 : ...n père cet étranger, de J. Fran...heimer ; 22 h. 30 : la Soif du mal, .... Welles.

### ...s exclusivités

...MI AMERICAIN (All. v.o.) (**) : ...uintette, 5e (033-35-40) : Olym...ic, 14e (542-67-42).
...NIMAL (Fr.), Richelieu, 2e (233-...6-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; ...lichy-Pathé, 18e (522-37-41).
...NIE HALL (A., v.o.) : Studio J.-...octeau, 5e (033-47-62) ; U.G.C. ...arbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Pa...amount-Opéra, 9e (073-34-37) ; ...aint-Ambroise, 11e (700-89-16). ...h. sp.
...RGENT DE LA VIEILLE (It., ...o.) : Saint-Germain Huchette, 5e ...633-87-59) ; Elysées-Lincoln, 8e ...359-36-14) ; Monte-Carlo, 8e (225-...9-83) : v.f.: Impérial, 2e (742-72-52) ; ...Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; ...aint-Lazare, Pasquier, 8e (387-35-...3) ; Nation, 12e (343-04-67) ; ...aumont - Convention, 15e (828-...2-27).
...RETE TON CHAR... BIDASSE ...Fr.), Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. ...Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Dan...on, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e ...359-15-71) ; U.G.C. Gare de Lyon, ...2e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, ...3e (331-06-19) ; Magic - Conven...ion, 15e (828-20-64) ; Miramar, 14e ...326-41-02) ; Mistral, 14e (539-52-...3) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Se...crétan, 19e (206-71-33).
...-DELA DU BIEN ET DU MAL ...It., v.o.) (**) : Cluny - Ecoles, 5e ...033-20-12) ; v.o. : les Templiers, 3e ...272-94-56).
...UTHENTIQUE PROCES DE CARL EMMANUEL YOUNG (Fr.) : le ...Seine, 5e (325-95-99), h. sp.
...S AVENTURES DE BERNARD ET BIANCA (A. v.o.), en soirée : Nor...mandie, 8e (359-41-18) ; v. f. : ...Grand Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. ...Odéon, 6e (325-71-08) ; Breta...gne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e ; ...en matinée, U.G.C. Gobelins, 13e ...(331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-...43) ; Magic-Convention, 15e (828-...20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
...BALLADE DE BRUNO (All., v.o.) ...(**) : Styx, 5e (633-08-40).
...G GENERATION (A., v.o.) : Vi...déostone, 6e (325-60-34).
...BBY DEERFIELD (A., v.o.) : ...Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Mari...gnan, 8e (359-92-82) ; Studio Ras...pail, 14e (326-38-98) ; v.f. : Im...périal, 2e (742-72-52) ; Fauvette, ...3e (331-56-86).
...ANCALEONE S'EN VA-T-AUX ...CROISADES (It., v.o.) : U. G. C. ...Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e ...723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e ...261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-...7-97).
...T OBSCUR OBJET DU DESIR ...Fr.) U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; ...G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).
...CHASSEURS (Grec., v.o.) : St-...André-des-Arts, 6e (326 - 48 - 18), ...sp.
...CRABE-TAMBOUR (Fr.) : Impé...rial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e ...33-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; ...aint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-...3) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; ...Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-...3) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e ...589-68-42).
...DENTELLIERE (Fr.) : Marbeuf, ...(225-47-19).
...ELLISTES (A., v.o.) : Marbeuf, 8e ...225-47-19).
...SPION QUI M'AIMAIT (A., v.o.) : ...Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Ca...ri, 3e (508-11-69) ; Paramount-...Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-...Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Montmartre, 18e (758-24-24).
LE FOND DE L'AIR EST ROUGE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Olympic, 14e (542-67-42).
FORTINI-CANI (Fr., v. it.) : Le Seine, 5e (325-95-99), h. sp.
LA GUERRE DES ETOILES (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 5e (325-71-08) ; Gaumont - Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
HARLAN COUNTRY U.S.A. (A., v.o.) : Studio Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
LES INDIENS SONT ENCORE LOIN (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82), h. sp.
JULES LE MAGNIFIQUE (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).

### Les films nouveaux

DIABOLO MENTHE, film français de Diane Kurys : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-53-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
L'OURSIN DANS LA POCHE, film français de Pascal Thomas : ABC, 2e (236-55-54) ; Quintette, 5e (033 - 35 - 40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy - Pathé, 18e (522-37-41).
MADE IN GERMANY AND U.S.A., film allemand de Rudolph Tome (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
NEW-YORK - NEW-YORK, film américain de Martin Scorsese. — Paramount-Odéon, 6e (325-59-84) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; (v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LA VIE PARISIENNE, film français de Christian-Jaque : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (288-99-75).
MON BEAU LEGIONNAIRE, film américain de Marty Feldman (v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) Omnia, 2e (233-39-36) ; Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Montparnasse 83, 6e (54-14-27) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Nations, 12e (343-04-67) Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
DEUX SUPER-FLICS, film américain de E.V. Clucher (v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; (v.f.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin - Rouge, 18e (606-34-25).
SKATEBOARD, LA PLANCHE A ROULETTES, film américain de G. Gage (v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : U.G.C Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

MARCHE PAS SUR MES LACETS (Fr.) (*) : Balzac, 8e (359-52-70).
MOI, FLEUR BLEUE (Fr.) : Elysées-Point Show, 8e (225-67-29).
LA MORT D'UN POURRI (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Berlitz, 2e (742-60-33), Saint-Michel, 5e (326-79-17), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Bosquet, 7e (551-44-11), Ambassade, 8e (359-19-08), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13), Cambronne, 15e (734-42-96), Mayfair, 16e (525-27-06), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
NEUF MOIS (Hongr.) (v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
NOUS IRONS TOUS AU PARADIS (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Saint - Germain - Village, 5e (633-87-59), Le Paris, 8e (359-53-99), Madeleine, 8e (073-56-03), Lord-Byron, 8e (225-04-22), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
NOUS SOMMES DES JUIFS ARABES EN ISRAEL (Suis.) (v. arabe) : Palais des arts, 3e (272-62-98), Racine, 6e (633-43-71).
LA NUIT TOUS LES CHATS SONT GRIS (Fr.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Biarritz, 8e (723-69-23), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).
L'ŒUF DU SERPENT (A., v. o.) (*) : Quartier Latin, 5e (326-84-65), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Concorde, 8e (359-92-84), Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
ORCA (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329 - 42 - 62), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v. f. : Omnia, 2e (233-39-36), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), George-V, 8e (225-41-46), Helder, 9e (770-11-24), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Miramar, 14e (326-41-02), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (288-99-75), Les Images, 18e (522 - 47 - 94), Secrétan, 19e (206-71-33).
LES ORPHELINS (Sov., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
PADRE PADRONE (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Point Show, 8e (225-67-29), Calypso, 17e (754-10-68), v.f. : Athéna, 12e (343-07-48).
PARADIS D'ETE (Suéd., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19).
PARADISO (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Palais des arts, 3e (272-62-98), La Clef, 5e (337-90-90).
LE POINT DE MIRE (Fr.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90).
POUR CLEMENCE (Fr.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
QUITTER THIONVILLE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 18 h. 30.
REPERAGES (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), Hautefeuille, 6e (633-79-38), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
LA 7e COMPAGNIE AU CLAIR DE LUNE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), France-Elysées, 8e (723-71-11), Marignan, 8e (359-92-82), Normandie, 8e (359-41-18), Français, 9e (770-33-88), Gaumont-Sud, 14e (331 - 51 - 16), Cambronne, 15e (734-42-96), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74).
SWEET SOUL MUSIC (A., v.o.) : Dejazet, 3e (887-97-34) ; Bilboquet, 6e (222-87-23) ; Elysées Point Show, 8e (225 - 67 - 29) ; Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
TCHAIKOVSKY (Sov., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LE THEATRE DES MATIERES (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).
UNE JOURNEE PARTICULIERE (I., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-59-23) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-30-32) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
UNE SALE HISTOIRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), h. sp
LA VIE DEVANT SOI (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount - Marivaux, 2e (742-83-90) ; Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Bastille, 12e (343 - 79 - 17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Tourelles, 20e (636-51-98), h. sp.
LE VIEUX PAYS OU RIMBAUD EST MORT (Can.) : la Clef, 5e (337-90-90) ; Bonaparte, 6e (326-12-12).

### Les grandes reprises

AGUIRRE, LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
ALICE DANS LES VILLES (All., v. am.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
ARTISTES ET MODELES (A., v.f.) : Club, 9e (770-81-47).
AU FIL DU TEMPS (All., v.o.) : Le Marais, 4e.
AU LONG DE RIVIERE FANGO (Fr.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.o.) : Calypso, 17e (754-10-68).
LES CANONS DE NAVARONE (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93). H. sp.
CHRONIQUE D'ANNA MAGDALENA BACH (All., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
CITIZEN KANE (A., v.o.) : Actua-Champo, 5e (033-51-60).
LES DAMNES (It.-All., v.o.) (*) : Le Ranelagh, 16e (288-64-44). H. sp.
LE DEUXIEME SOUFFLE (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66). H. sp.
2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16).
LE DERNIER NABAB (A., v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04).
EASY RIDER (A., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
EDWARD MUNCH, LA DANSE DE LA VIE (A., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
ENQUETE SUR UN CITOYEN AU-DESSUS DE TOUT SOUPÇON (It., v.o.) : Lucernaire, 6e.
FAUST (All.) : La Pagode, 7e (705-12-15) : H. sp
FOOTLIGHT PARADE (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
FRIC-FRAC (Fr.) : Studio Bertrand, 7e. H. sp.
L'HONNEUR PERDU DE KATHARINA BLUM (All., v.o.) : Cinéma des Champs-Elysées, 8e (359-61-70).
L'IMPRECATEUR (Fr.) : Studio Dominique, 7e (705-04-55). Sf le mardi.
LE LAUREAT (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
LE MAGICIEN D'OZ (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
MARY POPPINS (A., v.f.) : Le Royale, 8e (265-82-66) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) : Diderot, 12e (343-19-29).
MON ONCLE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Boul'Mich., 5e (033-48-29) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
MONTY PYTHON (Angl., v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Marbeuf, 8e (225-47-19).

QUINTETTE - OLYMPIC ENTREPOT
*IMPORTANT : en raison de la durée du film, il est préférable de vérifier les horaires aux salles.*

LE FOND DE L'AIR EST ROUGE
LE FILM DE CHRIS MARKER

BONAPARTE - LA CLEF
Sélection officielle Cannes 77
Marcel Sabourin
Anouk Ferjac
Myriam Boyer
LE VIEUX PAYS OÙ RIMBAUD EST MORT
Un film de Jean Pierre Lefebvre

STUDIO CUJAS
à 14 h - 15 h 50 - 17 h 50
19 h 50 - 21 h 50
LE LAUREAT vo
de Mike Nickhols
20, RUE CUJAS 5e - 033-89-22

LA CLEF - ACTION RÉPUBLIQUE
SONIA SAVIANGE HOWARD VERNON dans
Le Théâtre des Matières
film de JEAN-CLAUDE BIETTE
En première partie : « TOUTE REVOLUTION EST UN COUP DE DES » de Jean-Marie Straub

STUDIO MÉDICIS
Belmont réussit à faire des films intelligents, précis, rapides et, ce qui ne gâche rien, beaux, à quoi s'ajoute, comme dans "Pour Clémence", une drôlerie, un humour d'une bien ravigotante acidité.
J.-L. BORY
Pour Clémence
le nouveau film de Charles Belmont

GAUMONT AMBASSADE - BERLITZ - GAUMONT RICHELIEU - WEPLER PATHÉ
MONTPARNASSE PATHÉ - CAMBRONNE - GAUMONT SUD - GAUMONT GAMBETTA - MAYFAIR
ST MICHEL - CLUNY PALACE - BOSQUET
GAUMONT Evry - BELLE ÉPINE Thiais - MULTICINÉ Champigny - STUDIO Vélizy - ARIEL Rueil
TRICYCLE Asnières - FRANÇAIS Enghien - PARINOR Aulnay
CYRANO Versailles - FLANADES Sarcelles

ALAIN DELON
MICHEL AUDIARD
UN FILM DE GEORGES LAUTNER
Mort d'un pourri
RAF VALLET
STÉPHANE AUDRAN • MICHEL AUMONT • JEAN BOUISE • DANIEL CECCALDI • FRANÇOIS CHAUMETTE
MIREILLE DARC • ALAIN DELON • XAVIER DEPRAZ • JULIEN GUIOMAR • KLAUS KINSKI • ORNELLA MUTI
MAURICE RONET • Producteur NORBERT SAADA • Musique de PHILIPPE SARDE • PUBLICITÉ ANDRÉ NICARD • Distribué par CINEMA INTERNATIONAL CORPORATION

...ARIGNAN - ÉLYSÉES LINCOLN - ABC - QUINTETTE
MONTPARNASSE 83 - GAUMONT CONVENTION
CLICHY PATHÉ - MULTICINÉ Champigny
...UMONT Évry - AVIATIC Le Bourget - ALPHA Argenteuil

DARRY COWL
BERNARD MENEZ MAURICE RISCH
dans un film de PASCAL THOMAS
un oursin dans la poche

après Londres et avant New York
le PALAIS DES SPORTS présente
du 18 janvier au 19 février
RUDOLF NOUREEV
avec le LONDON FESTIVAL BALLET
dans
Roméo & Juliette
musique de Serge PROKOFIEV
mise en scène de Rudolf NOUREEV
orchestre des Concerts PASDELOUP
location ouverte au Palais des Sports 12 h 30 à 19 h 15 dans les FNAC et toutes Agences
Soirées à 20 h 15
Dimanches 15 h et 20 h 15
Relâche le lundi

LOUEZ VOS PLACES PAR CORRESPONDANCE
*Remplissez ce bon en indiquant* 3 dates par ordre préférentiel car le contingent peut être épuisé pour l'une d'entre elles.
Retournez-le au Palais des Sports, Porte de Versailles 75015 PARIS. En y joignant un chèque bancaire ou postal (3 volets) ou mandat-lettre établi à l'ordre du Palais des Sports, ainsi qu'une enveloppe timbrée à vos nom et adresse pour la réponse.
Si vos billets ne vous parvenaient pas 8 jours avant la date la plus proche choisie, réclamez téléphoniquement au Palais des Sports (250.79.80 ou 532.41.29). Aucune réclamation ne sera acceptée après la séance.

PRIX DES PLACES

| | |
|---|---|
| Orchestre 1re série... | 100 F |
| Orchestre 2e série... | 80 F |
| Piste............ | 60 F |
| Balcon 1re série .... | 50 F |
| Balcon 2e série .... | 35 F |

CANAL P. PARIS

Nom : ____
Adresse : ____
Localité : ____
Code Postal : ____ Tél. : ____
Nombre de places : ____
Prix unit. : ____ Cat. : ____
Indiquer 3 dates différentes si possible :
1er choix : ____ heure : ____
2e choix : ____ heure : ____
3e choix : ____ heure : ____
Ci-joint règlement de F____ à l'ordre du Palais des Sports et une enveloppe timbrée pour la réponse.
Signature : D

# RADIO-TÉLÉVISION

## VU

### Mourir pour le pétrole

*Ce que ça paraît long à dévisser un ballon de scaphandre quand le sort d'un plongeur en dépend. Surtout avec des doigts gourds en mer du Nord, par 150 mètres de fond. Trois hommes étaient enfermés là, dans un caisson de décompression, et on a vraiment cru, mercredi soir sur TF 1, que le quatrième, le fils du patron d'une grosse boîte de travaux sous-marins venu sauver ses copains, y laisserait sa peau.*

*Toute une histoire, une histoire à suspense, trop bien tricotée à l'écran pour être débobinée ici. Un reportage fiction,* la mer promise, *du bon travail signé Jacques Erteaud, réalisateur de* la Mort d'un guide, *dans la même série.*

*Il s'agit, on le sait, de vrais faits divers. Avec de vrais acteurs. C'est d'ailleurs mon seul regret. Dans le rôle de Jean-Marc Thibault pris au piège d'une technique défaillante, on aurait préféré un inconnu donnant davantage l'illusion du documentaire. Maurice Biraud, lui, était parfaitement à sa place. Il jouait les reporters de la télé chargé de nous expliquer les règles de la plongée en grande profondeur et les difficultés que peuvent présenter les forages de puits et la construction de plates-formes.*

Mourir pour le pétrole, *est-ce beau, s'exclame Jean-Marc Thibault au moment le plus dramatique. On est bien d'accord, c'est idiot. Et la façon dont on risque et dont on sauve, soyons juste, dans les bureaux la vie de ces travailleurs de la mer a quelque chose d'assez déplaisant. Cela dit, avec celle de l'espace, la conquête des profondeurs non intéressées ajoute une dimension nouvelle à l'astuce et à la curiosité humaines. Difficile de savoir dans ce domaine jusqu'où on peut aller trop loin.*

CLAUDE SARRAUTE.

**Avant-première.**

*JEUDI, SUR T F 1*

## Fidel Castro père tranquille de la révolution

« *J'ai été un guérillero et je crois que je le serai toujours.* » Pour la première fois depuis dix ans, Fidel Castro est interviewé longuement par une chaîne de télévision française, en l'occurrence TF 1, au cours du magazine « L'événement », jeudi 15 décembre. On pourrait s'interroger sur les raisons qui ont poussé le « *lider maximo* » à accepter de répondre aux questions de notre confrère Dominique Baudis, alors que, échaudé par des expériences malheureuses avec les journalistes occidentaux, il s'y était refusé obstinément pendant si longtemps. D'autant que le fait n'est pas isolé : Fidel Castro multiplie depuis quelques mois les interviews, notamment aux journaux et aux chaînes de télévision américaines (1). La certitude que les Etats-Unis de M. Jimmy Carter ont abandonné l'idée, par C.I.A. ou groupes anticastristes interposés, de le renverser par la force, est sans doute à l'origine de cette décrispation, ou, si l'on veut, de cette ouverture. « *Nous avons dû faire face aux agressions successives de cinq présidents des Etats-Unis* (Eisenhower, Kennedy, Johnson, Nixon et Ford), explique Castro. *Jimmy Carter a une attitude positive envers Cuba, différente de celle de ses prédécesseurs.* »

L'image que donne de lui-même le dirigeant du seul Etat communiste d'Amérique est celle d'un père tranquille de la révolution. La silhouette s'est empâtée. Le treillis vert, le sempiternel cigare, la casquette du combattant n'ont pas changé. Mais le ton est celui d'un honnête gestionnaire d'un Etat et d'un parti bien établi.

Quand il parle des premières années de la révolution, Fidel Castro emploie *tout* naturellement le ton un peu condescendant de l'homme mûr qui se penche sur les tumultes de son adolescence. « *Nous tous, les révolutionnaires, nous avons été romantiques, libertaires, utopistes...* » Il y a un temps pour tout. Les certitudes adultes du marxisme-léninisme ont remplacé les expérimentations débridées du jeune âge. La spontanéité, la fantaisie, la liberté individuelle ? « *Il est vrai que dans notre système, la collectivité exerce une très forte influence. Mais quelle possibilité de développement individuel pouvaient avoir une prostituée, un mendiant, un chômeur* (à l'époque du dictateur Batista) *?* »

### Avec une évidente conviction

On pourrait regretter que l'interlocuteur de Fidel Castro, visiblement séduit par le personnage, se contente de ces réponses qui n'en sont pas. Le plein emploi ne justifie pas l'absence des libertés dites « bourgeoises ». Le rappel des tares de l'ancien régime ne permet pas de repousser d'un revers de main l'accusation de conformisme culturel et social. Le dirigeant cubain affirme — avec une évidente conviction — qu' « *on ne pourra jamais accuser la révolution d'avoir assassiné un seul citoyen, torturé un seul prisonnier* ». Mais il rappelle, de son propre mouvement, qu'il y a eu à une époque plus de quinze mille prisonniers politiques à Cuba et n'indique pas le chiffre actuel (2).

Filmé en octobre dernier, ce reportage constitue un témoignage vivant et intéressant sur un homme et un pays qui ont trouvé leur équilibre. La fin de la confrontation avec le puissant voisin du Nord permet de situer enfin, loin de tout manichéisme, cet Etat communiste d'importance moyenne à sa vraie place, ni enfer ni paradis, et son chef dans un rôle plus humain, ni ange ni démon.

DOMINIQUE DHOMBRES.

★ TF 1, 21 h. 30.

(1) La plus complète, à ce jour, est celle qu'il a accordée le 9 juin dernier à Barbara Walters, pour la chaîne de télévision américaine ABC.

(2) Fidel Castro avait avancé à Barbara Walters le chiffre de deux mille à trois mille prisonniers politiques.

## JEUDI 15 DÉCEMBRE

Le mouvement de grève lancé par les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. pourrait perturber les programmes d'Antenne 2 et entraîner le remplacement du magazine « Un homme, un jour » par un show enregistré de Léo Ferré.

### CHAINE I : TF 1

18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Un mystère par jour ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien... raconte ! 20 h., Journal.

20 h. 30, Série dramatique : Mariages (quatrième et dernière partie : La solution), réal. T. Erhat ; 21 h. 30, Magazine d'actualité : L'événement (la vérité de Fidel Castro) ;

22 h. 35, Emission littéraire : Le livre du mois (Spécial TF 1).

*Avec Mmes Eliane Victor, Annick Beauchamps ; MM. Jacques Legris, Roger Gicquel, Henri Marque, Jean-Louis Servan-Schreiber, Maurice Bruzek, François de Closets.*

23 h. 50, Journal.

### CHAINE II : A 2

18 h. 25, Dorothée et ses amis ; 18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Emission réservée aux formations politiques (le parti socialiste) ; 20 h., Journal.



20 h. 30, FILM : DES JOURNEES ENTIERES DANS LES ARBRES, de M. Duras (1976), avec M. Renaud, B. Ogier, J.-P. Aumont, Y. Gasq.

*Une vieille femme, venue d'une ancienne colonie française, arrive à Paris pour revoir son fils — sa seule passion — et le ramener à elle.*

*Une pièce de Marguerite Duras filmée par elle-même. Magie du texte dialogué et interprétation bouleversante de Madeleine Renaud.*



22 h. 5, Magazine : Un homme, un jour, de J.-M. Cavada.

*Jésus-Christ, la nativité.*

23 h. 20, Journal.

### CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : C.G.T. ; 20 h., Les jeux ;

20 h. 30, FILM (cycle cinéma français 1968-1976) : LA BIBLE, de J. Huston (1966), avec M. Parks, U. Bergryd, R. Harris, J. Huston, S. Boyd, G.C. Scott, A. Gardner, P. O'Toole.

*La création du monde par Dieu, et l'histoire du genre humain depuis Adam et Eve jusqu'au sacrifice d'Abraham.*

*John Huston perdu dans une production à grand spectacle inspirée de vingt-deux chapitres de la Genèse. Illustration infantile et décors gigantesques.*

22 h. 50, Journal ; 23 h. 5, Réussite : Les P.T.T. (le tri postal).

### FRANCE - CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « la Certaine France de mon grand-père » (le rail) ; 19 h. 25, Biologie et médecine ;

20 h., Nouveau répertoire dramatique, de L. Attoun : « Oratorio pour une ville », de G. Cousin ; 22 h. 30, Entretiens avec... Mme Golda Meir ; 23 h., De la nuit.

### FRANCE - MUSIQUE

18 h. 2, Musiques magazine ; 19 h., Jazz time ; à 19 h. 35, Kiosque ; 19 h. 45, Viennoise : Haydn, Mozart ;

21 h. En direct de la Salle Pleyel... prestige de la musique : concert Stravinski par le Nouvel Orchestre philharmonique et chœurs de Radio-France. Direction M. Tilson-Thomas : « les Noces » ; « le Roi des étoiles » ; « le Sacre du printemps », avec M. Rippou, J.-L. Soumagnas, A. Mory ; 23 h. 15, France-Musique la nuit : l'Atelier de l'artiste.

## VENDREDI 16 DÉCEMBRE

### CHAINE I : TF 1

Un préavis de grève déposé par la C.F.D.T. pourrait avoir pour conséquence des modifications de programme sur TF 1.

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 35, Emissions régionales ; 13 h. 50, Concours hippique international ; 17 h. 55, A la bonne heure ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Un mystère par jour ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien... raconte ! 20 h., Journal.

20 h. 30, Au théâtre ce soir : L'Avocat du diable, de R. Saltel, avec J.-N. Sissia, R. Manuel, F. Fleury.

*Un avocat paisible se trouve chargé de défendre un accusé célèbre, jeune écrivain en vogue, inculpé pour le meurtre de sa mère. Il obtient l'acquittement. Mais...*

22 h. 25, Magazine : Téléfoot.

23 h. 30, Journal.

### CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Feuilleton : Valérie (rediffusion) ; 14 h. 5, Aujourd'hui magazine ; 15 h., Série : Hawk (rediffusion) ; 16 h., Allocution du président de la République ; 16 h. 40, Aujourd'hui magazine ; 17 h. 55, Fenêtre sur... ; 18 h. 25, Dorothée et ses amis ; 18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : Ouvrez l'œil ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Série : Les Folies Offenbach (la Belle Hélène), réal. M. Boisrond, avec M. Serrault.

21 h. 28, Littéraire : Apostrophes (A l'écoute de la province).

*Avec M. Le Bris (l'Homme aux semelles de vent) ; M. Chabot (Jean et Yonne, domestiques en 1900) ; L. Chaleil (la Mémoire du village) ; M. Fabre (co-auteur de la Fête en Languedoc) ; L. Bréchard (Papa Bréchard, vigneron du Beaujolais) ; J. Verroust (Fêtes en France) ; J. Derogy (Enquête sur un juge assassiné).*

22 h. 45, Journal.

22 h. 55, FILM (Ciné-Club) : TRISTANA, de L. Bunuel (1969), avec C. Deneuve, F. Rey, F. Nero, L. Gaos, A. Cases, J. Fernandez.

*Tolède, année 1930. Les rapports amoureux, érotiques, d'un vieux bourgeois athée et libertin, et d'une orpheline, sa pupille, devenue infirme. Une histoire cruelle, le choc de la contrainte et de la liberté. Le style feutré de Bunuel et sa subversion surréaliste.*

### CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : le Parti des forces nouvelles ;

20 h., Les jeux.

20 h. 30, Magazine Vendredi : Planètes d'enfant (l'Univers du jouet, de N. Marchand, réal. Cl. Massot) . 21 h. 30, Série documentaire : Les grands fleuves, reflets de l'histoire (le Nil).

22 h. 25, Journal.

### FRANCE - CULTURE

13 h. 30, Musiques extra-européennes ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « la Folle des miens », de J.-P. Chabrol ; 14 h. 45, Les après-midi de France-Culture... ; 16 h., Pouvoirs de la musique ; 18 h. 30, Feuilleton : « la certaine France de mon grand-père » (le rail) ; 19 h. 25, Les grandes avenues de la science moderne ;

20 h., Pierre-Paul Rubens, peintre et dessinateur ; 21 h. 30, Musique de chambre (Mozart, Schubert, Schumann) ; 22 h. 30, Entretiens avec Mme Golda Meir (être juif c'est *difficile*) ; 23 h., De la nuit.

### FRANCE - MUSIQUE

13 h. 15, Stéréo postale ; 14 h., Mélodies sans paroles (Adam, Bach, Albeniz, Mozart) ; à 15 h., Musique française pour harpe (Tamba, Miroglio) ; à 15 h. 32, œuvres de Mozart, Grieg, Sibelius, Dvorak, Mahler. 18 h. 2, Musique magazine ; 19 h., Jazz time : Beau Be-Bop ; à 19 h. 35, Kiosque ; 19 h. 45, Viennoise : Mozart.

20 h. 20, Echanges franco-allemands... concert par l'Orchestre national de France, direction L. Maazel : « Pelléas et Mélisande » (Fauré), Symphonie (Franck), « Iberia » ; « la Mer » (Debussy) ; 22 h. 15, France-Musique la nuit : grands crus... Beethoven ; 0 h. 5, L'Atelier de l'artiste.

### *Tribunes et débats*

VENDREDI 16 DECEMBRE

— Le magazine « Expliquez-vous » reçoit *M. Edmond Maire*, secrétaire général de la C.F.D.T., sur Europe 1, à 8 h. 30.

— *M. Pierre Mendès France*, ancien président du conseil, participe à l'émission « Radioscopie », sur France-Inter, à 17 h.

— *M. René Haby*, ministre de l'éducation, est l'invité du journal d'Antenne 2, à 20 heures.



# CARNET

### Réceptions

— Le chargé d'affaires du Kenya et Mme Simani ont donné une réception lundi à l'occasion de leur arrivée à Paris.

— M. André Guillabert, ambassadeur du Sénégal, a donné une réception mardi à l'occasion de son départ.

— L'ambassadeur de Norvège et Mme Hersleb Vogt ont donné un cocktail mercredi pour fêter leur retour à Paris.

### Naissances

M. Edmond Lévy et Mme née Anette Jacob
ont la joie d'annoncer avec Sandra la naissance de
Sophie
le 10 décembre 1977.
37, avenue Rapp, 75007 Paris.

### Mariages

— Michel Picard,
professeur à la faculté des lettres de Reims et
Claudie Pépin,
ont le plaisir de faire part de leur mariage, qui aura lieu le 17 décembre à Revin (Ardennes).

— Eve Boissaye et Jacques Icole ont la joie de faire part de leur mariage le 10 décembre 1977.
41, rue Jean-Bleuzen, 92170 Vanves.

— Zéline Hoffenberg et Emmanuel Guéna,
ont la joie d'annoncer leur mariage qui a eu lieu le vendredi 16 décembre, à Paris.
4, rue d'Assas,
96, avenue Victor-Hugo.

### Décès

M. et Mme Jean Gleize,
Mlle Monique Cheynel,
M. et Mme Jacques Gleize et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Gleize et leurs enfants,
M. François Gleize,
Les familles Cheynel, Bruel, Filliat, Lucas, Brun-Buisson, Doucet-Bont,
ont la douleur de faire part du retour à Dieu de
Mme Jean-Henri CHEYNEL,
née Thérèse Bruel
survenu le 24 novembre 1977 dans sa quatre-vingt-troisième année à Nice et rappellent à votre pieux souvenir le docteur Jean-Henri CHEYNEL
officier de la Légion d'honneur
croix de guerre 1914-1918,
son époux, décédé le 6 juin 1971.
Une messe a été célébrée à Nice, à Saint-Pierre-d'Arène, le 28 novembre, et l'inhumation a eu lieu le même jour à Crest (Drôme).

— Mme André Deschanel,
Mlle Lorette Deschanel,
M. et Mme Henri Deschanel et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Deschanel et leurs enfants,
M. et Mme Marc Deschanel et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. André DESCHANEL
ingénieur à l'E.D.F. en retraite
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité le 14 décembre à Vichy (03).
« La lumière se lève même au sein des ténèbres pour l'homme droit. »
Ps. 112, 4.

— Mme Philippe Diolé, née Marguerite Monsenergue,
a la douleur de faire part du décès de
M. Philippe DIOLÉ,
chevalier de la Légion d'honneur.
La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 16 décembre 1977, à 8 h. 30 en l'église Sainte-Clothilde, Paris (7e).
L'inhumation aura lieu au cimetière de Montmartre dans le caveau de famille.
Cet avis tient lieu de faire-part.
80, rue de l'Université,
75007 Paris.
[Le Monde *du 14 décembre.*]

— M. et Mme Raymond Douard,
Leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme veuve Charles DOUARD,
survenu le 14 décembre 1977, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.
Ses obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

— Mme Robert Duseigneur,
M. et Mme Jean-Marc Duseigneur et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Claude Duseigneur et leur fils,
M. et Mme André Duseigneur,
Mme Joël Viala,
Leurs familles et leurs amis,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Robert DUSEIGNEUR,
survenu le 14 décembre 1977, à l'âge de cinquante-quatre ans.
Une cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 16 décembre 1977, à 16 h. 45, au temple protestant de Palaiseau, 33, avenue du Président-Wilson (métro Massy-Palaiseau).
« J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé la course, j'ai gardé la foi. »
(2 Thimothée, chapitre 4, verset 7.)
Cet avis tient lieu de faire-part.
Mme Robert Duseigneur,
Le Clos,
91370 Verrières-le-Buisson.

— A l'intention de tous ceux qui l'ont connu,
Mme Jacques E. Germain,
M. et Mme Frédéric Germain et Valérie,
Mlles Catherine et Sylvie Germain,
M. et Mme Serge Callier, Philippe et Alain,
M. François Callier,
Mlle Anne-Marie Richard,
sa famille, ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jacques E. GERMAIN
colonel (E.R.)
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945
croix du combattant 1939-1945,
médaille de la Résistance française,
survenu le 5 décembre 1977.
Les obsèques ont été célébrées le 9 décembre 1977 à Paris.
52, rue Saint-Fargeau, 75020 Paris.

*Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

— Mme Gilbert Heurley, son épouse,
M. et Mme Jean-Paul Waldmeyer, ses enfants, Jean-Marc, Bernard et Christine, ses petits-enfants,
M. et Mme Gaston Waldmeyer,
M. Alain Heurley, Mme Henri B[illegible]langre, ses frère et sœur,
Les familles Heurley et Yavercovski,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Gilbert HEURLEY,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
ancien maire adjoint du huitième arrondissement,
survenu le 14 décembre 1977, en son domicile 59, rue de Miromesnil, Paris (8e).
La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 16 décembre à 8 h. 30, en l'église Saint-Augustin (place Saint-Augustin, Paris (8e), sa paroisse, où l'on se réunira.
L'inhumation aura lieu le même jour au cimetière de Noyers-sur-Serein (Yonne), dans le caveau de famille.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Maurice Josco,
M. et Mme Pascal Pueyo,
ont la douleur d'annoncer le décès de
M. Maurice JOSCO.
L'inhumation aura lieu samedi 17 décembre, à 11 h. 30, au cimetière de Billancourt, avenue Pierre-Grenier.
*(Lire en page 35 l'article de Maurice Denuzière.)*

— Le doyen Charles Debbasch, président de l'université de droit, d'économie et des sciences d'Aix-Marseille,
Le professeur Jean-Claude Maire, doyen de la faculté des sciences et technique de Marseille-Saint-Jérôme,
ont le regret de faire part du décès de
M. Fernand TESSIER,
professeur à la faculté des sciences et technique de Marseille-Saint-Jérôme
directeur du laboratoire de sédimentologie Continental
Les obsèques ont eu lieu le 13 décembre 1977 à Gemenos.

### Anniversaires

— En ce jour anniversaire de sa mort, 16 décembre 1970, une pensée est demandée à tous ceux qui ont connu et aimé le
docteur André BOUNIOL.

— Pour le treizième anniversaire de sa disparition, on nous prie de rappeler à tous ceux qui l'ont connue et aimée, le souvenir de
Françoise HERLA,
19, boulevard de Montmorency, 75016 Paris.

### Communications diverses

— Quelques instants de bonheur, c'est ce que Jean Voilier souhaite à tous ses amis pour 1978.

### Visites et conférences

VENDREDI 16 DECEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Allaz : « La manufacture des Gobelins ».

15 h., entrée de l'exposition, musée du Grand Palais, Mme Oswald : « Naissance à Vincennes de la porcelaine de Sèvres » (entrées limitées).

16 h., 13, rue de l'Ancienne-Comédie, Mme Pennec : « Les cafés littéraires sous l'Ancien Régime : le Procope ».

17 h., entrée de l'exposition au Grand Palais, Mme Zujovic : « Exposition le siècle de Rubens » (Caisse nationale des monuments historiques), entrées limitées.

18 h., hall du Grand Palais : « Exposition Courbet » (Académie internationale des arts et des lettres).

15 h., métro Cardinal-Lemoine : « Les jardins de la montagne Sainte-Geneviève » (A travers Paris).

14 h. 30, 23, rue de Sévigné, Mme Ferrand : « Madame de Sévigné au musée Carnavalet ».

14 h. 30, 107, rue de Rivoli, Mme Pochier-Henrion : « Moustier ».

15 h., entrée du Louvre, porte Denon : « Un grand maître : David » (Paris et son histoire).

CONFERENCES. — 15 h., salle de l'église Saint-Leu, Saint-Gilles, 92, rue Saint-Denis, Mme Odette Bachelier : « De l'époque Muromachi au XXe siècle ».

19 h., 25, rue Pradier : « Philosophie et psychologie du bouddhisme » ; 20 h. : « Yoga et tantras » (Institut d'études bouddhistes).

20 h. 45, Institut catholique, 21, rue d'Assas, Père J.-M.-R. Tillard, Pasteur Harding Meyer : « Cinquante ans de recherche au service de l'unité » (Institut supérieur d'études œcuméniques).



### LA SEMAINE DE LA BONTÉ

CAS N° 11

Le père ouvrier d'usine a trente-deux ans, la mère trente-deux ans également. Ils élèvent dix enfants âgés de treize ans à six mois, et ont fait construire un pavillon F 6 avec des prêts du crédit immobilier.

La société, en faillite, en cours de construction, avait fait signer au père la totalité des traites. La maison n'est pas terminée. Les malfaçons ont été estimées importantes par le tribunal, mais la société est insolvable. Les travaux concernant le chauffage sont urgents et le père doit contracter un nouvel emprunt.

La famille révoltée, découragée devant tant de malhonnêteté, a besoin d'être soutenue pour conserver cette indispensable maison. Il faut :

5.000 francs.

★ Prière d'adresser les dons à LA SEMAINE DE LA BONTE, 175, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris. C.C.P. Paris 4-52 ou chèque bancaire.

# ANNONCES CLASSEES

| | La ligne | La ligne T.C. |
|---|---|---|
| ·FFRES D'EMPLOI | 43,00 | 49,19 |
| :MANDES D'EMPLOI | 10,00 | 11,44 |
| MOBILIER | 30,00 | 34,32 |
| ITOMOBILES | 30,00 | 34,32 |
| ;ENDA | 30,00 | 34,32 |
| IOP. COMM. CAPITAUX | 80,00 | 91,52 |

| ANNONCES ENCADREES | Le m/m col. | T.C. |
|---|---|---|
| OFFRES D'EMPLOIS | 24,00 | 27,45 |
| DEMANDES D'EMPLOIS | 5,00 | 5,72 |
| IMMOBILIER | 20,00 | 22,88 |
| AUTOMOBILES | 20,00 | 22,88 |
| AGENDA | 20,00 | 22,88 |



## offres d'emploi

**SFENA**

VELIZY-VILLACOUBLAY recherche

**TROIS JEUNES INGÉNIEURS AUTOMATICIENS**

...é, ESE, ENSERG, ISEP, TELECOM. ...ion : conduite de processus ou équivalent) travaux sur Systèmes de guidage et de ...age d'avions.

Anglais indispensable.

**JEUNES INGÉNIEURS**

...SOUS CONTRAT DE 12 MOIS A 24 MOIS

**...LECTRONIQUE**

..., DEA ou équivalent. ... définition et mise au point de sous-...mbles analogiques ou digitaux.

**...NFORMATIQUE**

... Informatique, LP. ou équivalent. ...rience ou formation orientée « Système » ... Logiciel de base ».

**...UTOMATIQUE**

...Aé, ENSERG, ESE ... : étude et simulation de Systèmes de guidage ... pilotage avion.

Adresser C.V. et photo à : S.F.E.N.A. - B.P. 59, 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY.

---

**...TAGE CADRES DU TRANSPORT**

...TUIT, rémunéré par l'Etat du 9-1 au 27-7

POSSIBILITÉ DE PLACEMENT

...DITION : MOINS DE 25 ANS. ...LE DE COMMERCE, LICENCE D.E.U.G. - ...T. gestion DROIT, SCIENCE ECO.

...résenter à l'A.F.T. CESTRAL, TOUR HORIZON ...4, quai National, 92806 PUTEAUX, jusqu'au ...2 inclus de 9 h. à 16 h. ou à votre A.N.P.E.

---

*Editeur grande diffusion*
BRUXELLES recherche

**RESPONSABLE PUBLICITE**

*PROMOTION MARKETING*

Il sera chargé de l'animation éditoriale et commerciale et des études sur les ventes : publicité, exploitation statistiques, suivi des réalisations, conception commerciale des livres.

Il doit avoir une formation niveau École Commerciale ou de Publicité, et posséder une *expérience de quelques années dans la promotion* et la publicité de produits de grande diffusion.

Envoyer C.V. manuscrit avec photo et prétentions sous référence 357 à MEDIA SYSTEM, 104 rue Réaumur 75002 PARIS qui transmettra.

---

**CRÉDIT-BAIL MATÉRIEL**

un important établissement de crédit recherche pour sa filiale crédit-bail matériel

**CHARGÉ D'ÉTUDES FINANCIÈRES**
**EXPÉRIMENTÉ**

pour - analyser les demandes de crédit-bail des agences ;
- monter les dossiers et suivre leur développement par des visites sur place.

Formation économique et comptable. *Expérience de trois ans minimum dans le domaine du crédit.*

*Poste à Paris avec fréquents déplacements province*

Envoyer C.V., photo et prétentions à n° 2905 *COFAP, 40, rue de Cabrol 75010 Paris, qui transm.*

---

**P.M.I. Construction Electrique**
PROCHE BANLIEUE SUD
recherche

**ADJOINT CHEF SERVICE EXPORT**
**(40 % du C.A.)**

Le candidat devra avoir :
- Quelques années d'expérience dans un poste semblable ;
- Une formation technique égale B.T.S. au moins ;
- Pratiquer l'anglais, l'allemand et si possible l'espagnol ;
- Etre disponible pour des voyages fréquents.

SITUATION ET SALAIRE EN RAPPORT POUR CANDIDAT DE VALEUR.

Adresser C.V. manuscrit, photo et prétentions sous n° 3.497 A PUBLICITES REUNIES, 112, bd Voltaire, 75011 Paris, qui transmettra.

---

**L'INSTITUT NATIONAL DES INDUSTRIES ET ARTS GRAPHIQUES**
recherche
pour animation de stage de formation (1.200 h.) pr jeunes demandeurs d'emploi (loi de juillet 77)

**DES FORMATEURS en :**

- expression française ;
- législation sociale ;
- psycho-sociologie industrielle ;
- calcul mathématiques ;
- technologie générale des industries graphiques ;
- photocomposition et montage offset ;
- comptabilité ;
- secrétariat.

Ces postes peuvent être à plein temps ou à mi-temps.
Expérience professionnelle dans l'imprimerie appréciée.
*Postes à pourvoir début janvier 1978.*

Env. C.V. manuscrit et photo ss réf. J.C. à *INIAG, 16, rue Louis-Braille, 75012 PARIS.*

---

**AUTOMOBILES PEUGEOT**
18, rue des Fauvelles
92250 LA GARENNE-COLOMBES, recherchent :

**PROGRAMMEURS - Matériel IBM 370**

Niveau baccalauréat.
Formation souhaitée : langage Cobol.
Un an expérience minimum.

Horaire variable 42 h. 50 — Restaurant libre-service — Coopérative — Avantages sociaux — Possibilité de travail à mi-temps.

Ecrire avec curric. vitae au Service du Personnel, pour rendez-vous.

---

**SPIE - BATIGNOLLES**
REGION LIGNES THT, CATENAIRES
recherche pour développer des applications en informatique de gestion ou scientifique

**INGÉNIEUR ANALYSTE**

ayant une ou deux années d'expérience
Adresser référence et photo à Monsieur LAVIER
SPIE - BATIGNOLLES
202, quai de Clichy, 92118 CLICHY

---

Société Transports Internationaux *Paris recherche*

**AGENT COMMERCIAL**
qualifié transpts, transit douane. Bilingue allem. Voiture fournie. Bonne rémunération si capable. Adr. C.V. n° 19 032 B à BLEU, *17, r. Lebel, 94300 VINCENNES.*

---

Organisme administ. d'études recherche

**SOCIOL. ou PSYCHOL.**
*5 a.* expér. minimum, questions urbanisme/habitation. Env. C.V. et prétent. au BEPS, *2, rue d'Hauteville, 75010 Paris.*

---

Organisation Professionnelle Transports recherche

**COLLABORATEUR**
*25 ans environ.*
Formation supér. économique. Expérience Transports souhaitée. Adresser C.V., photo et prétent. à HENNO, 2, av. Velasquez, 75008 PARIS.

---

**RÉGISSEUR DE PUBLICITÉ**
Expérience indispensable régie presse, radio ou dans service achat d'espaces en Agence. 40 ans minimum.
*Env. C.V.+photo+prétentions* à REGIE-PRESSE n° T 718.183 M, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

---

IMPORTANTE SOCIETE FRANÇAISE D'INGENIERIE (activités internationales) recherche

**CADRE**

POUR ASSISTER CHEF DU SERVICE ADMINISTRATION *DES CONTRATS*

Pratique du Droit *des Affaires nécessaire.*

Langues anglaise et/ou espagnole appréciées.

Quelques années d'expérience indispensables.

Avantages sociaux importants. Horaire flexible - Parkings. *Proximité métro et périphérique.*

Ecrire à n° 40.875 avec C.V., photo et prétent. CONTESSE Publ., 20, av. Opéra 75040.

---

ORGANISATION PROFESSIONNELLE NATIONALE recherche

HOMME pour poste de

**DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL**

*en collaboration avec président et membres du bureau.* Connaissances juridiques approfondies indispensables. TEL. : 285-32-78.

---

Editeur recherche

**TRADUCTEUR**
Français-Arabe ou Anglais - Arabe.
Mme NAVELET. T. 329-05-50.

---

Industriel recherche *collaborateur, 50 ans pour* direction commerciale. Bons appointements. Tél. : 260-42-69.

---

*BUREAU*
**MARCEL VAN-DIJK**
engage
*une ou plusieurs personnes*
pour
**ANALYSE DOCUMENTAIRE**
DOMAINE :
Energie électrique, nucléaire, télécommunication, électronique, automobile.

Anglais, allemand indispensable.

*57, rue Sainte-Anne, 75002 Paris.*

---

Internat banlieue Sud (Yvelines) cherche
*INFIRMIERE*
(diplôme non indispensable) ayant connaiss. secrétariat *administratif, aimant les* enfants, logée, nourrie. Adresser C.V. + photo à : INSTITUT BONAPARTE, 96, av. de la République-11e.

---

Sté produits chimiques *Z.I. Petit-Clamart* cherche rapidement

**PROGRAMMEUR**
COBOL, 1 an expér. environ. Burroughs anglais et GAP 2 appréc. Env. C.V. SOPRA-ICI, B.P. 208 - 92142 Clamart.

---

**ECL**

recrute

**INFORMATICIENS INGÉNIEURS MAITRISE ou DUT**

disponible rapidement.

1°) pr son départem GESTION : PROGRAMMEURS, ANALYST.-PROGRAMMEURS COBOL, ASSEMBL. PL1 · DOS et OS.

*Connaissances IMS/DL1* ou CICS appréciées, 1 à 3 ans d'expérience.

2°) pr son départ. SYSTEME : INGEN. SYSTEME OS/VS2.

Expérience 2 à 3 ans dans la fonction.

*Adress.* C.V. + prét. E C L 55, rue Hermel, 75018 PARIS, ou Téléphoner : 259-10-40.

---

Important GROUPE NATIONAL banlieue Ouest (R.E.R.) *recherche* pour participer à la mise en place de son *réseau* de 30 MINI-ORDINATEURS

**2 ANALYSTES-PROGRAMMEURS**

- *2 à 3 ans d'expérience ;*
- Connaissance des mini-ordinateurs exigée ;

Ecrire avec C.V. et prét. sous référ. 4.721 à Créations Dauphine 41, avenue de Friedland, 75008 PARIS, qui transm.

## emplois régionaux

**IMPORTANTE SOCIÉTÉ**
recherche
pour la région Nord

**CADRE ADJOINT DIRECTEUR**

...veau baccalauréat technique mathématique. ...rience : organisation, stockage, manutention, ...dition, social.

Ecrire n° 8.219 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e.

---

G.I.E. *(groupement d'intérêt économique)*
Siège social à BREST - 29-N.
recherche
pour poste de responsabilité avec nécessité de déplacement personne ayant une formation Commerciale et Gestionnaire et justifiant de plusieurs *Années d'expérience.*

Adresser Candidature avec 1 photo, lettre manus*crite, C.V. et prétentions pour le 14 janvier 1978,* à HAVAS, numéro 2.530, MORLAIX, qui transmettra.

---

**GA GENERALE ALIMENTAIRE**

*recherche pour une de ses principales unités de Production basée dans l'Aisne, un.*

***Directeur d'Usine***

*Bénéficiant d'une large délégation de pouvoir de la part de la Direction Générale, il aura, en tant que Chef d'Etablissement, la responsabilité de l'Unité au plan du personnel ( 350 personnes ) et de la gestion industrielle.*

*Ce poste conviendrait à un INGENIEUR des INDUSTRIES ALIMENTAIRES ou du GENIE MECANIQUE, ayant démontré son esprit d'initiative et son sens des responsabilités au cours d'une expérience d'une dizaine d'années dans les domaines de la conduite des hommes, de la gestion d'un budget de production, et de la mise en oeuvre de programmes de développement.*

*Les dossiers de candidatures —sous Réf.M.1420 à préciser sur l'enveloppe— seront traités confidentiellement par*

DEVELOPPEMENT
*10 rue de la Paix, 75002 Paris*

---

Sté industrie ch. pour région Lambesc (B.-du-Rh.)

**UN COMPTABLE QUALIFIÉ**
Plus. années expér. et prat. analytique exigées. Tél. : (90) 57-43-16.

---

SOCIETE DISTRIBUTION recherche

**ANALYSTE PROGRAMMEUR**
expérimenté pour seconder responsable service IBM 3/12. Env. C.V et prétent. à MM. BRAIN-BAPTISTE, B.P. 10 21160 MARSANNAY-LA-COTE. *(80) 41-35-78.*

---

CLINIQUE DE PSYCHIATRIE *INSTITUTIONNELLE* cherche

**INFIRMIERS (ES)**
D.E. ou D. HP.

**1 ERGOTHÉRAPEUTE**
et pers. ayt déjà exercé une activité profess. sociale ou artisanale, suscept. de contribuer à *l'activité soignante.* Ecrire : LA CHESNAIE-CHAILLES 41120 LES MONTILS.

---

**RIGAUX**
*Division Vétérinaire*
**DELALANDE**
*recherche pour son Usine* de SEGRE (49)

**JEUNE PHARMACIEN**

Pour prise en charge du laboratoire de développement et contrôle qualité.

Ecrire RIGAUX, 20, rue Henri-Regnault, 92402 COURBEVOIE - CEDEX.

---

Très importante entreprise industrielle du BAS-RHIN recherche

**CONTRÔLEUR DE GESTION**

E.S.C. (option finances-compt.) ou D.E.C.S., 3 à 5 ans d'expér. du contrôle de gestion (de préférence au sein d'un groupe multinational) sont nécessaires. Le candidat devra également connaître les procédures anglo-saxonnes de « reporting », le travail en collaboration avec un *service informatique et parlera* couramment l'anglais. Responsabilités : collaborateur direct du directeur financier, il devra préparer le rapport mensuel, améliorer le contrôle de gestion, préparer et suivre les *budgets, suivre et perfectionner* la comptabilité analytique, contrôler les prix de revient.

Adresser C. V. détaillé à SELETEC, Conseil en recrutement, 67009 STRASBOURG CEDEX sous *référence* 780.

---

**POSTES A POURVOIR SUR NANTES (44)**

Réf. : 8132

***INGÉNIEUR débutant***

position 1 en informatique
- Connaissances assembleur et travail en temps réel indispensables. (Minimum 1 an à plein temps.)
- Postes à satisfaire en Logitiel SOFTWARE.

Réf. : 8398.

**TECHNICIEN COMPOSANTS**
EXPERIMENTE
- Formation niveau BTS/DUT en électronique. Expérience 5 à 10 ans dans services techniques ou composants ou développement.

Adress. C.V détaillé avec numéro tél. (si possible) à : SERNENC - ANPE 12, rue de Strasbourg, 44041 NANTES CEDEX Tél. : (40) 47-01-06

---

*Importante Société de Transport* Ville universitaire de l'Ouest recherche

**CHEF D'AGENCE**

- Possédant une expérience commerciale de haut niveau.
- *Dominant* les problèmes du poids lourd dans l'exploitation propre et la vente de services.
- Justifiant de qualités de chef et de gestionnaire.

Ecrire H.A.P. n° 7132 Hall petites annonces 7X44040 NANTES Cedex

## offres premier emploi

**JEUNES ESC DEBUTANTS**

**Kronenbourg** *vous propose un premier emploi, une formation et* d'intéressantes perspectives d'évolution.
La Force de Vente est un atout majeur de la réussite de Kronenbourg, leader sur le marché national des bières de luxe.
Pour préparer l'avenir, la Direction Générale a décidé de recruter de jeunes *ESC débutants attirés par la vente.*
Un important programme de formation a été élaboré : un cycle alterné de séminaires sur le marketing, les circuits commerciaux, les techniques de vente, la gestion des ventes, et de périodes de contacts sur le terrain.
Ensuite, dans une Direction Régionale de Ventes, des fonctions de Chef de Secteur leur seront confiées, avec la *responsabilité :*
- de la clientèle sur une zone géographique déterminée,
- des objectifs de vente et des budgets promotionnels,
- de l'animation et de la formation des forces de vente des distributeurs.

Leur évolution de carrière sera fonction de leurs résultats et de leurs ambitions.
Cette proposition intéresse de jeunes ESC débutants, mobiles géographiquement, ayant effectué, de préférence, des stages de vente.
Des réunions d'information suivies d'entretiens individuels seront organisées dès le début du mois de Janvier.

Adressez votre candidature, sous réf. J 24, avec c.v. détaillé, en précisant les raisons pour lesquelles notre offre vous intéresse, à Jean Bürckel - BSN-Gervais-Danone - 7, rue de Téhéran - 75008 Paris.

HAVAS CONTACT

...n. gervais danone

---

INSEGE propose à

**40 JEUNES DEMANDEURS DE PREMIER EMPLOI**

...s de 25 ans, 3 à 5 ans d'études supérieures)

UN STAGE REMUNERE

...e :
10 semaines de formation ;
+ 17 semaines de stage en entreprise.

...tifs :
- connaissance pratique de l'entreprise ;
- entraînement à la recherche d'emploi ;
- contacts avec entreprises.

CYCLE CONVENTIONNE
REMUNERATION ASSUREE PAR L'ETAT

...rer lettre motivée et C.V., au numéro 8.210, ...Monde » Publ., 5, r. Italiens, 75427 PARIS-9e.

GROUPE insep

---

**offres premier emploi**

**Le Monde** met *chaque jour à la disposition de ses lecteurs cette rubrique dans les pages d'Annonces classées :*

**OFFRES PREMIER EMPLOI**

*afin de regrouper les propositions uniquement destinées aux jeunes à la recherche d'un premier emploi.*

## formation professionnelle

**JEUNES**
POUR FACILITER VOS ACCÈS A LA VIE INDUSTRIELLE

ceficem

Vous propose des stages de

**SPÉCIALISTE DU TRAITEMENT DES SOLS A L'EXPLOSIF**

Travail en carrières ou sur chantiers en France ou à l'Étranger. Pendant la durée des stages, les *candidats sélectionnés recevront une formation* professionnelle gratuite et une rémunération s'élevant à 90 % du S.M.I.C.

Stage cadre (960 h) — Bac + 2
Stage maîtrise (1.020 h).
Fin du 1er cycle secondaire.

**INSCRIPTIONS :**
*134, avenue de Villiers. 75017 PARIS*
763.12.05

## villégiatures

** Hôtel neuf, chambres 1 personne avec s. de bains, wc indépend., télé couleurs, téléph., 79,70 F T.T. incluses par jour (réduction de 10 % sur présentation du journal). Offre valable jusqu'au 31 décembre 1977. Hôtel Helvétique, 47, rue de l'Hôtel-des-Postes, 06-NICE. Tél. (15) 93-80-15-55.

## cours et leçons

Allem. ts nivx par profess. lib. exp. indiv., group., ds sociétés. *Heidenreich, 58, bd St-Germain.*

## occasions

EN SOLDE moquette et revêtements muraux 1er et 2e choix. 50.000 m2 sur stock. T. 589-86-75

# L'immobilier

## appartements vente

### Paris Rive droite

AU CŒUR
**DU MONTPARNASSE**
LA GANDARA, belle réalisation
**DU STUDIO AU 5 PCES**
**DUPLEX**
JARDINS - TERRASSES
RENSEIGN. et APPT MODELE sur pl., 3-3 bis, r. Ant.-Bourdel, 75015 Paris. Tél. 544-72-95, ts les jours, de 15 à 19 h., sauf dim., ou GESLAT, téléph. 584-65-49.

**BUTTES-CHAUMONT**
Près parc, coquet 2 pièces neuf avec mezzanine, confort, terrasse. 210.000 F. Tél. 322-22-47.

**TERNES - 140 m2**
5 pièces, cuis., bains, toilette, bel imm. pierre de taille 1930, 4e ét., chbre service. 567-22-88.

BOIS DE VINCENNES
**40 m2 AMÉNAGÉS**
3e étage, clair, ensoleillé, tout confort, cuisine, w.-c., s. de bains. Px 109 000 F. Le propriétaire : 508-02-97.

**CŒUR MARAIS**
pptaire vend duplex tt confort. Prix : 450 000 F. Tél. : 770-65-10.

Mo LAMARCK, ds imm. ravalé, très beau studio et 2 Pièces, REFAIT NEUF, cuis., wc, bns, à de partir 115.000 F. 522-95-28.

83 BIS, RUE LA FAYETTE
Imm. en rénov., propr. vd 3 P., 62 m2, entrée, cuisine, wc, dégagement, S. d'eau. S/pl., vendr. 16 et sam. 17, de 10 à 18 heures.

PL. des TERNES, stdg, 5 P. + gde cuis., tt cft, 160 m2 envir., 4e, ascens.-descend. - 278-43-08.

Près Daumesnil, 10e et dernier étg., terras. 33 m2, app. 151 m2, liv. 45 m2 + 5 chbr., 3 sanitair., 2 park., 800.000 F. Tél. 344-03-43.

Pr. AV. ST-MANDE, vaste 2 P., entr., cuis., débarr., cft. + 1 P., atel. 18 m2, 185.000 F. 344-71-97.

NATION, exceptionnel, 3 Pièces, entr., cuis., wc, S. de B., chff. central, 247.000 F. — 346-63-85.

AVENUE VICTOR-HUGO
Sur véritable parc, studio 35 m2 + JARDIN PRIVE. - 266-25-02.

NATION, 390.000 F, beau 4 P., entrée, cuisine, wc, S. de B., chff. central, imm. P. de T., récent, balcon. - Tél. : 345-82-72.

Près BOIS VINCENNES, 145 m2, Paris-12e, Mo Michel-Bizot, vaste 6 Pièces, cuisine, hall-galerie, 2 wc, 2 S. de B., tt cft, chbre serv., terras., 695.00 F. 344-71-97.

**MIRABEAU** imm. pierre de taille
Gd 4 P. tt cft, chbre service. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09.

**VRAI MARAIS**
5-7-9, rue des Tournelles
Rénovation de grande qualité du STUDIO au 2-3-4-6 P. en DUPLEX. Visite tous les jours de 14 à 17 h (même dimanche) ou tél. heures bureau **359-30-85**

**HENRI**-MARTIN PRES AVENUE
6 P., cuis., bains, 155 m2, 1er ét. à rénover + 2 chbres service, tél. 850.000 F. - 331-81-11.

**10e** Dans voie privée, pr placement : GD STUDIO, entr., cuis., w.-c., bains, parfait état. Bel imm. ravalé, de caractère. Prix 135.000 F. - 766-12-00.

### Paris Rive gauche

**AVENUE DE BRETEUIL**
dans pavillon sur verdure. Originale garçonnière tt cft. Calme. Naudé. Tél. : 337-69-95.

**DENFERT-ROCHEREAU**
8, rue du Saint-Gothard.
Neuf, gd 4 pièces + terrasse. Sur place tous les jours de 11 heures à 18 h. 30.

VAL-DE-GRACE (près)
Ravissant duplex 80 m², Living double, 2 chambres, balcon, soleil. — EICHER, 359-99-69.

**EDGAR-QUINET**
beau studio confort, 135 000 F. TEL : 322-22-47.

**ODÉON**
RUE HAUTEFEUILLE
HOTEL XVIe siècle restauré : 2 à 5 pièces, de 92 m2 à 178 m2. Parkings possibles.
Téléph. : 755-98-57 ou 227-91-45.

**DENFERT-ROCHEREAU**
8, rue du Saint-Gothard.
Neuf, gd 3 pièces + loggia. Sur place tous les jours de 11 heures à 18 h. 30.

**MONTPARNASSE**
Dans rue calme
Petit immeuble neuf, grand luxe
Beau studio 25 m2 + parking + tél. - 218.000 F
Vis. sur place : 6, rue Fermat. Ts les jrs sf mardi, 14 à 19 h. 30. Ou sur rendez-vous **766-13-14**

**DENFERT-ROCHREAU**
8, rue du Saint-Gothard.
Neuf, 2 p., 6e étage + loggia. Sur place tous les jours de 11 heures à 18 h. 30.

**Mo LOURMEL**, rue LECOURBE, immeuble récent
3 PCES, TT CONFT + BALCON **350.000**
COTIMO Mme Toppo 783-62-74.

UNIVERSITE - SOLFERINO
Luxueux DUPLEX, 120 m2 + possibilité appartem. 50 m2, asc., box, caractère. — ODE. 95-10.

Près LUXEMBOURG, imm. réc., stdg, 5 P., 2 bains, 135 m2 + box, parf. état. Prix 900.000 F. Téléphone 260-39-11, poste 202.

MAIRIE-XIVe - RECENT
living, 3 chbres 103 m2 + 19 m2 loggia : 630.000 F. - 532-66-10.

7e, RUE SUGER, 80 m2, de caractère. Sur place, vendredi 16, de 14 à 17 heures. Tél. : 757-13-96.

2 PIECES, VAVIN, 55 M2
Bon état, téléphone, 255.000 F. PROMOTIC : 321-15-83.

RUE DE VERNEUIL
125 m2 de CARACT., 5e, asc. double séjour, 3 chambres, CHARME, SOLEIL. — 256-33-27.

TOLBIAC, « Olympiades », 4 P., 84 m2, cft, cave, park. 350.000 F + 29.000 C.F. 588-94-68 ap. 19 h.

7e - RUE PIERRE-LEDOUX
**RARE** Immeuble bourgeois 2 p., entrée, cuis., wc. Avec ou sans travaux. 325-75-42.

**BD RASPAIL** Vends 6 P.
(120 m2 env.), tt confort, chbre service. Poss. Cial. Prix intér. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09.

**LUXEMBOURG** 705-39-10
2 P., 33 m2, tt conft, rez-de-ch. sur cour-jard., imm. p. de taille stand. idéal placem. 198.000 F. Jeudi 14 h 30 à 16 h : 7, RUE LE GOFF

**AV. DU MAINE** Propriétaire vend
STUDIOS LIV. + 1 CH. DUPLEX av. jardin, ref. neuf tt cft, dans tr. belle rénovation. Sur place tous les jours (sauf dimanche), 10 à 13 h - 15 à 19 h : 8, passage TENAILLE - 14e. Rens. 256-02-64.

CARDINAL-LEMOINE P. de t.
**3 P.** 80 m2 refit neuf, asc., cft. Propriétaire : 325-66-72.

### Région parisienne

**MONTREUIL**
EXCEPTIONNEL, 2 PIECES avec terrasse 42 M2 + 20 M2, 6e étage, PRES DU METRO. Immeuble récent tout confort. 3.100 F LE M2. — 723-38-74.

**BOULOGNE** Vds luxueux living + chbre, gde cuis. équipée, dressing de plain-pied sur fabuleuse terrasse, 148 m2, 7e ét., imm. neuf. - ME VOIR 27, AVENUE GALLIENI vendredi, 13 h. - 20 h. 577-96-85.

MAIRIE VINCENNES, bel imm. beau 2 P., entr., cuis., wc, S. de B. poss., 137.000 F. 345-82-72.

BECON, immeuble P. de T., 1er étage, SPLENDIDE 2/3 Pces, 80 m2, gde cuis., S. de B., refait neuf : 315.000 F. Tél. 788-49-00.

ASNIERES - BECON
6' ST-LAZARE, 2e étage, ASC., SEJOUR + 2 CHAMBRES, cuisine, 98 m2 + chambre service + box : 430.000 F. 788-49-00.

LE VESINET
Part. vend appt 3 Pièces, tt cft, vue, calme. Prix 210.000 francs. Tél. : 978-13-56, après 18 h.

**MEUDON** CENTRE APPTS NEUFS
Livraison 1-12-1977 - 107 m2, séjour + 3 chbres, 2 sanitaires, cuisine, balcons, rangements, cave, tout confort. Prix ferme et définitif. Frais réduits. 1er étage : 590.000 F. 2e étage : 600.000 F. Tél. : OTIM - 626-08-07.

**VINCENNES** (MAIRIE)
Ds immeuble restauré, 3e étage
**40 M²** TOUT CONFORT **109.000 F**
cuis., salle de bains, w.-c. : Tissus, moquette. Me voir VENDREDI, 14 à 19 h : 60, RUE DIDEROT

NEUILLY - INKERMANN
VUE EXCEPT. GD STANDING
**7 PCES** DECORAT. RAFFINEE 578-93-93 (matin)

**NEUILLY** ST-JAMES SUR VERDURE
Belle réception, 4 chbres, bains. MICHEL & REYL - 265-90-05.

**ST-CLOUD** Appartement 80 m2, étage élevé, exposition sud, sur parc privé. Téléphone : 928-82-27.

Mo Issy. Particulier vd studio, 1 entrée, 1 cuisine aménagée, 1 débarras, chauff. centr., wc, cave, tél., 29 m2, impeccable. 85.000 F. Téléphone : 645-18-94.

### Province

**CASSIS (13)**
Somptueux appartem., vue mer imprenable, 150 m² habitables + 150 m² terrasse, dernier étage + garage 4 voitures + chambre de bonne. Prix 1 U. SONEMER, 16 (91) 33-70-70, MARSEILLE.

**HABITER NICE-CIMIEZ**
Juste dev. le musée Matisse aux Arènes rom. se term. la constr. d'un petit imm. de très ht stdg compr. 22 appts au milieu d'un vaste parc de 3.000 m², piscine. Sur pl. Le Séréna, 146, av. des Arènes, 06000 Nice. (93) 81-37-37.

AIX-en-PROVENCE, Centre, rue Aumône-Vieille, dans imm. anc., rénové, vend surf. aménageable, volume 175 m2, à partir de : 250.000 F. Tél. au : 15-42-27-82-57.

LYON, près facultés médecine et I.N.S.A., excell. placement : studios et 2 Pièces. B. MERCIER, 48, rue Montgolfier, à 69006 LYON. Tél. : (78) 89-21-12.

## appartem. achat

Jean FEUILLADE, 57, av. de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75 rech. Paris 15e et 7e pour bons clients, appts toutes surfaces et imm., PAIEMENT COMPTANT.

URGENT ETUDE VALRI rech. et ach. cpt ts appts de 1 à 4 p. 10e, 11e, 12e, 19e et 20e, même en mauvais état. Tél. : 379-11-71. 130, BOULEVARD VOLTAIRE.

## appartements occupés

**GARE** NORD. Bel imm. Tapis escal. Occupé. Gd 4 P., 92 m2, tt cft poss. 185.000, crédit 80 %. Pptaire 720-89-18 P. 33.

## locations non meublées Offre

### Paris

RUE DE LOURMEL. Récent en duplex, living, 2 chambres, Tél., terrasse, 1e ét., 3 100 F. REGY. TEL : 577-29-29.

PORT-ROYAL GRAND STUDIO immeuble récent sur verdure : 1 150 F + charges. T. 707-57-88.

### Région parisienne

**AUL**NAY-SS-BOIS. Grande villa neuve 7 p. S/800 m2 JARD. Tt cft. 3.300 F/mois. EUR. 62-04.

**CHATOU** R.E.R. Appt standing. 4 p. 96 m2 + 2 loggias 18 m2. Séj. dble, 2 chbres, s. de bains, s. d'eau, cuisine entièrem. équipée, cave, park. Tél. Loyer 2.650 F + charges. AGENCE CARLIER - 976-37-61.

**ORSAY** 20' PARIS par R.E.R. Dans parc privé
STUDIO 35 m2 + cuisine + s. de bains. Parking. Téléphone. 650 F + charges. — 256-13-72.

## immobilier (information)

Vous cherchez un appartement?

**vous pouvez compter sur nous**

**Information Logement**

**525.25.25**

Un choix de 40.000 appartements et pavillons neufs à l'achat.

Centre Etoile
49, avenue Kléber, 75116 Paris
525.25.25

Centre Nation
45, cours de Vincennes, 75020 Paris 371.11.74

Centre Maine
210, avenue du Maine, 75014 Paris 539.22.17

Information Logement, service gratuit créé par la Compagnie Bancaire et auquel la BIIP, le Crédit Lyonnais, le Crédit du Nord, la Caisse Centrale des Banques Populaires, la FNPC, la Fédération Parisienne du Bâtiment, la Fédération Nationale des Mutuelles de Fonctionnaires et Agents de l'Etat, la MGEN, la Mutuelle Générale des PTT, l'Association pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, apportent leurs concours.

Publicis

## locations non meublées Demande

### Paris

Part. ch. à louer appt quartier St-Germain, 5, 6 p., env. 200m2. Loyer maximum 5 000 par mois. Tél. : 252-25-44 de 10 h. à 18 h.

### Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavillons ttes banl., loy. garanti 4 000 F maxi. 283-57-02.

## locations meublées Offre

### Région parisienne

Vincennes 2 p. cuis., dche, w.-c., tt cft, Tél., 4e ét. sans ascens. (12 mois renouvelables). Téléph. 808-00-15, à partir de 18 heures.

## bureaux bureaux

*une adresse de prestige à Paris 8e*
**152, bd HAUSSMANN**
**Bureaux à vendre ou à louer**
Cervi 20, rue Chauchat Paris 9e
**247.13.22**

**ÉPINAY**
(A 10 minutes gare du Nord)
A louer ensemble de 4 imm., 18.000 m² disponibles, lots à partir de 50 m², archives, parkings, restaurant, 250 F/m2/an.
BOURDAIS BUREAUMATIQUE, 227-11-89

1 à 20 BURX, tous quartiers Locations sans pas-de-porte AGENCE MAILLOT - 293-45-55.

NEUILLY
Pptaire loue 1ou plusieurs bureaux ds imm. neuf. 758-12-40.

DOMICILIATION. TEL. SECR.
**TELEX** Frais 100 F par mois
APEPAL - 228-56-58

**BUREAUX** TOUTES SURFACES
**KIJOXSON - 522-13-09**

## locaux indust.

Cherchons entrepôt 1.500 m² avec burx neufs ou très bon état, location, disponible rapidement, proche banlieue nord-est. Accès facile gros porteur par A-3, A-4. Ecrire à 20.278 B BLEU, 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES.

## propriétés

**532 PROPRIÉTÉS**
de la fermette au châ...
Autour de Paris : 0 à 12...
L'ordinateur de la ...

**MAISON DE L'IMMOBILIER**
sélectionne gratuitem... l'affaire que vous rech... Consultation sur place ou tél., questionnaire sur e... de votre carte de vis... Chambre Syndicale des A... immobiliers F.N.A.I.M... 27 bis, avenue de Ville... 75017 PARIS. T. : 757-6...

Part. vd MOUGINS, prox. ...nes, ppté caractère excep... cft, séj. 80 m², chem. pierre... series + maison amis d... champêtre s/5.500m², te... plat gazonné. 227-81-82.

80 KM. OUEST - REGIO... MAINTENON. GENTILH... MIERE caractère, 16 p., ... annexes, 6 ha., parc, ri... MICHEL & REYL - 265-...

RAMBOUILLET - Centr... maison rurale, époque Louis... entièrem. refaite, boiserie, ... clos murs, 600.000 F - 483-...

**COUR CARREE** Autou... solide... corps de ferme pierre. Ha... tion 4 PCES, s. d'eau, ch... centr., tél., dépend. en r... greniers avec lucarnes, en ... 3.938 m2. - 90 km sud, r... CHATEAU-LANDON. 278.0... Téléphoner 9 à 12 h. : 428-...

**DEAUVILLE** MONT-CANI... Maison 10 p... Sur 2.400 m2. Prix 388.00... Interconstruction - 604-81-...

**55 km** NOTRE-DAME - ... ANCIENNE, pie... Entrée, gd séj., liv., chem... cuis., 4 chbres, bains, chff. Jardin ombragé 1.500 m... Parfait état - Prix : 490.0... Cabinet BLONDEAU-LEBL... 2, fg Cappeville, à GISOI... Tél. : (16-32) 55-06-20

**SOLOGNE** 150 km PAR... Ppté 3 ha, p... boisée, poss. étang, 4 pi... cuis., s. de bns et s. d'eau... cft, dép. Très bon état. Px... 560.000 F. AG. PARIS, 24, ... Bannier, 45-Orléans. T. 87-4...

PRES
**ST-GERMAIN-EN-LAYE**
**R.E.R.**
Part. vd prop. ds domaine p... SUR 1.000 m2 JARDIN
**2 APPTS** COMPLETS IND... 5 PIECES CHAC...
Garage 4 voitures - 1.200.00...
TEL. : 958-91-51

MAISON BOURGEOISE, 220... Paris, sortie petite ville ... l'Indre, TRES BELLE MAIS... entièr. meulière et granit. Ex... état, 6 ch., hall, beau séj., c... bs, w.-c., toilettes, balcon, gr... 2 caves, parc boisé 2.466 ... Prix 340.000 F - Crédit poss...
**B.C.I.** 24, avenue de Pari... 36000 CHATEAUROU... Tél. : (15-54) 34-78-09

A NICE
**LE GRAND LARGE**
185, Avenue de Pessicart
Votre résidence de très grand standing.
Très belle vue. 1,5km du centre ville.
PRIX MOYEN DE SOUSCRIPTION :
**3.750 F le M2 pondéré**

A LA COLMIANE
Petite station de ski à 66 km de NICE
**AZUR MERCANTOUR**
Les 4 saisons de la Colmiane
STUDIO DE **118.000 F** A **158.000 F**
2 PIECES DE **169.000 F** A **211.000 F**
POSSIBILITE 3 PIECES

Renseignements, documentation :
**SEGUIM**, 80, Bd de Cessole 06100 NICE / Tél. (93) 84.36.97

## pavillons

ASNIERES RESIDENTIEL
SEJOUR, 3 CHBRES, cuisine, bains, chauf. central, garage. A rénover, 320.000 F. 788-49-00.

**LIMITE** MAIRIE LILAS
Lux. pav. s/cave. Séj. 4 ch., cuis. amén., bns, 2 wc, cab. toil., placards, gar., buand. + stud. indép. B. jard. 630.000 F. 843-50-69 ou 845-47-72

## viagers

8e BOULEV. DE COURCELLES
Magnifique appartements 350 m² 4e étage, imm. de grande classe soleil, occupé monsieur 71 ans, 250.000 compt. + 6.500 par mois. Exceptionnel 266-32-35. **FONCIAL**

## hôtels-partic.

INVALIDES (unique)
Délicieuse maison 1850 EN PLEIN SOLEIL, TRES CALME 280 m² habitables, sans vis-à-vis AVEC BEAU JARDIN 600 M2 Garages, prix élevé. Ecr. Baron, Boîte postale 288-02 PARIS.

## maisons individuelles

PETIT VILLAGE
**ARDÈCHE**
vend maison de caractère habitable de suite, emplacement idéale pour auberge.
PRIX : 130.000 F.
Téléphone : (75) 29-12-73.

## fonds de commerce

**AVANT DE CÉDER**
votre affaire appelez et nous vous aiderons à VENDRE votre CLIENTELE dans les meilleures conditions. Tél. 284-64-84 - 287-66-79 et 834-20-48.

FLEURS. Vend luxueux et important magasin sur grande artère Paris-16e, gros C.A. personnel en place, sans intermédiaire - 469-10-56.

URGENT - CAUSE DIVORCE vd à MONTPELLIER INSTITUT de beauté-parfumerie, 160 m², 2 vitr. + 2 entrées, aff. à saisir. Prix 300.000 F. Ecr. HAVAS no 152.377 MONTPELLIER (34).

## villas

Villa provençale, 100 m² ha... av. terrain 1.000 m² site exc... livrais. août 78, total 386.000 ... Prêts 80 %. Docum. Pic Va... 4, b. Observatoire, 34-Montpel...

VIROFLAY, résidentiel, réc... bureau, s. à m., 4 chb., cuis... tt cft, 685.000 F avec lar... facilités. Tél. 027-57-40.

## maisons de campagne

**GERS**
Maison de Maître ancienne, 2 ha, belle vue, 6-8 pièces, dépendances. Doc. sur demande. 230.000... PROPINTER S.A., B.P. 3... 24103 Bergerac. Tél. (53) 57-5...

## secrétaires secrétaires

*Secrétaires de direction*

**secrétaire de présidence**

Un important Groupe de prestations de services recherche une Secrétaire pour la Présidence Direction Générale.

Agée d'au moins 30 ans, la candidate devra avoir impérativement une expérience d'un secrétariat de haut niveau acquise en Entreprise.

Elle devra avoir les qualités de contact, de méthode et d'organisation ainsi qu'une excellente présentation et être une sténo-dactylo confirmée.

Le salaire sera fonction de l'expérience et des références présentées.

Ce poste est situé à NEUILLY.

Envoyer c.v. détaillé, photographie, en précisant les prétentions sous réf 37367 F à HAVAS CONTACT, 156 bd Haussmann, 75008 Paris.

Les candidatures seront traitées avec la plus grande discrétion.

HAVAS CONTACT

*Secrétaire*

Managing Director needs

**SECRETAR**

— English shorthand and typing.
— Interesting job with high salary requiring efficiency and flexible hours schedule.

Send C.V. wit recent picture and salary required to no 3 486 Publicités Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 Paris.

*Sténodactylo*

Organisme de Formation Professionnelle Service Formation Jeunes Chômeurs recherche

**STÉNODACTYLO**
pour gestion dossiers et suivi réalisation action formation longue durée.
Profil :
— Age minimum 25 ans.
— Expérience similaire souhaitable ou grande pratique de la gestion de secrétariat.
Tous renseign. et candidature : I.N.I.A.G., 16, rue Louis-Braille 75012 PARIS.

## demandes d'emploi demandes d'emploi

Centre de Formation Professionnelle pour Adultes recherche emplois pour hommes et femmes dans la spécialité
EMPLOIS DE BUREAU
avec connaissances de la DACTYLOGRAPHIE ainsi que des postes d'
AIDES COMPTABLES
Possibilité de prise en charge partielle du salaire. Tél. : 735-18-30, postes 82 ou 84.

**INGÉNIEUR INFORMATICIEN**
Grande école, 32 ans, sept ans expérience différents domaines informatique : OS/VS, C.I.C.S., réseaux de transmissions; COBOL, FORTRAN, A.P.L., ch. sit. stabl. Ecr. no 8.213, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H., 17 a., ch. pl. pr apprendre métier photographe. TURET Thierry. Tél. 357-60-64.

**DIRECTEUR EXPORTATION**
32 ans, 10 ans expérience commerce internat., négociation à tous niveaux, adm. des ventes, relations avec usines, voyageant régulièrement dans 25 pays, très sérieuses références. — Ecr. no 2.079, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Secrétaire expér. ch. emploi de suite ou mi-temps 8e préférence. Téléph. 926-67-59, après-midi.

**CHEF DE SERVICE**
INFORMATIQUE
12 ans d'expérience dans SSCI et stés industrielles en France et à l'étranger, cherche poste de : CHEF DE SERVICE ORGANISATEUR CHEF DE PROJET
Lieu : Paris ou banlieue.
Ec. s/no 717917 M, Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Astrologue rech. poste pr études de thèmes, études des risques. Ecr. no 2.043 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens. 75427 Paris-9e.

PEINTRE O.H.Q. nation. franç. 39 a., ch. pl. stable ds bureau, hôtel, etc. 4.000 F brut mens. Ec. no T. 01843 M, Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

**JEUNE MÉDECIN**
en cours spécialité néphrologie cherche travail temps partiel. Ecrire no T 1.892 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

## automobiles

**MERCEDES-BENZ LONGCHAMP**
Exposition voitures SÉLECTIONNÉES
80, rue de Longchamp 75016 Paris - tél. : 553.57.35 - 553.44.35
La garantie "Etoile" est un label de qualité Mercedes. Un contrôle extrêmement rigoureux sélectionne les véhicules, vendus avec une garantie de six mois/10 000 km sur moteur, embrayage, boîtes de vitesses, etc. pièces et main-d'œuvre.

### 5 à 7 C.V.

Part. vends Renault 5 LS 75 (40 000 km), gris métal. Prix à débattre. Tél. : 556-15-30, le soir.

### 12 à 16 C.V.

MERCEDES 280 SE BA 75 toute option, excellent état. Crédit possible. T. : 222-91-16.

### + de 16 C.V.

CADILLAC 76 ELDORADO 6 000 miles cpé ts access. 11, av. de la Pte-d'Asnières T. 754-44-66.

Particulier vend ROLLS-ROYCE CORNICHE blanche 1971 état exceptionnel. Px : 220 000 F. Tél. : 544-56-80.

Particulier vend ROLLS ROYCE CORNICHE Blanche, 1971. Etat exceptionnel. 220.000 F. Tél. : 544-56-80.

**ROVER**
neuves, occasion, entretien.
**JACQUES SAVOYE**
237, bd Pereire (17e). 574-82-80.

## motos

Part. vend HONDA 125 CB (cause difficultés financières), 1.150 km., état impeccable. Px 3.000 F casque compris. Téléphone : 430-19-00.

## box-parking

**19e** R. MANIN. Park. en ss-sol. Dans imm. nf, loué 1.450 F annuel. Libération possib. Prix 18.000, crédit. 720-89-18 P. 33.

## divers

**CENTRE OFICIEL OCCASION**
**FIAT**
AUTOMOBILES S.A.
**23, RUE DE PARIS**
**93 - BOBIGNY (R.N. 3)**
**845-63-02/63-03**
à 1 kilomètre Eglise de Pantin (Route de Meaux)
**CONDITIONS EXCEPTIONNELLES DE VENTE**
**SUR FIAT 1977**
de 3 à 6 mois d'âge, petit kilométrage, DIVERS COLORIS.

| | | |
|---|---|---|
| FIAT 127 | 3 PTES | 14.500 |
| FIAT 131 | | 21.000 |
| FIAT 132 | 1800 GLS | 24.000 |

Très long financement
Première traite à 3 MOIS
**GARANTIE 6 MOIS**
**CENTRE OUVERT TOUS LES JOURS SAUF DIMANCHE**

## usines

Urgent. Recherche pour achat usine 2.500 m² couv. sur un terrain de 4.000 m² envir. rayon 25 km. Sud-Ouest.

Entrepôt moderne, chauffé : 6.000 m² couv. au sol sur 1 ha. env. Grands Halls hauteur 5 m. maxim. Près Paris N.-O. Faire offre : 874-22-98 matin.

## fermettes

**COMBAS** VILLAGE TYPIQUE
prox. NIMES (30). Part. vend GRANGE voûtée de caractère + dépend. latér. voûtées, 300m2 env., eau, électr. Poss. habitat. ou profess. Toiture à rénover. 65.000 F. - (91) 93-72-84.

## terrains

**IMPORTANT GROUPE IMMOBILIER**
achète comptant
**TERRAINS**
toutes surfaces, à partir de 5.000 m². Faire offre Société DEVIC... 60, av. Joffre, 60500 Chant... Téléph. 15 (4) 457-12-02.

**MESNIL-LE-ROI**
calme, près forêt, reste 7 lots TERRAINS BOISES de 700 à 1.100 m². Tres vi... lités. Prix ttes taxes compri... AGENCE DE LA TERRA... LE VESINET. 976-05-98.

les annonces classées du
**Monde**
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 h. à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 h.
au **296-15-01**

هكذا من الأصل

# AUJOURD'HUI

## MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 15 déc 77 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 16-12-77 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région

...olution probable du temps en ...ce entre le jeudi 15 décembre à ...eure et le vendredi 16 décembre ... heures :

...es masses d'air frais continueront ...voluer lentement dans la zone ...hautes pressions qui persiste sur ...France.

...endredi 16 décembre, le temps ...era brumeux et très nuageux *la Manche orientale à la fron*...e belge, à l'Alsace et au Jura ; ...y aura quelques bruines par ...nents dans le Nord-Est.

...ur les régions méditerranéennes, ...ciel sera peu nuageux ou clair. ...tout ailleurs, les brouillards — ...ndants le matin — seront parfois ...lents à se dissiper ; ils feront ...e *à des éclaircies locales* l'après-...i.

...es vents seront faibles.

...es températures varieront peu ...rapport à celles de la veille, ...l'on notera encore des gelées ...tinales dans le Centre et le Sud-Ouest, gelées qui rendront les brouillards parfois givrants.

Jeudi 15 décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris - Le Bourget, de 1 034,3 millibars, soit *775,8 millimètres* de mercure.

Jeudi 15 décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris - Le Bourget, de 1 034,3 millibars, soit 775,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 14 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 14 au 15) : Ajaccio, 15 et 5 degrés ; Biarritz, 10 et 2; Bordeaux, 9 et — 2; Brest, 10 et 3 ; Caen, 11 et 5 ; Cherbourg, 11 et 4 ; Clermont-Ferrand, 5 et — 1 ; Dijon, 6 et 3 ; Grenoble, 10 et — 1 ; Lille, 10 et 2 ; Lyon, 5 et 4 ; Marseille, 13 et 1 ; Nancy, 6 et 3 ; Nantes, 6 et 4 ; Nice, 17 et 6 ; Paris - Le Bourget, 9 et 4 ; Pau, 8 et 0 ; Perpignan, 13 et 1 ; Rennes, 10 et 2 ; Strasbourg, 5 et 3 ; Tours, 5 et 4 ; Toulouse, 7 et 0.

Températures relevées à l'étranger Alger, 11 et 9 degrés ; Amsterdam, 9 et 5 ; Athènes, 9 et 3 ; Berlin, 8 (max.) ; Bonn, 8 et 6 ; Bruxelles, 9 et 7 ; îles Canaries, 21 et 13 ; Copenhague, 7 et 5 ; Genève, 7 et 4 ; Lisbonne, 16 et 9 ; Londres, 10 et 4 ; Madrid, 9 et 5; Moscou, — 10 et — 18; Nairobi, 24 (max.) ; Palma-de-Majorque, 15 et 7 ; Rome, 13 et 2 ; Stockholm, 4 et — 2.

## Bulletin d'enneigement

Renseignements communiqués par le Comité des stations françaises de sports d'hiver et les offices nationaux étrangers de tourisme.

Le premier nombre indique l'épaisseur de la neige au bas des pistes ouvertes ; le second indique l'épaisseur de la neige en haut des pistes ouvertes.

ALPES DU NORD

...pe-d'Huez : *50-100* ; *Autrans* : ...0 ; Ballecombe-Crest-Voland : ...0 ; Bourg - Saint - Maurice - les-...s : *30-80* ; *Chamonix* : 15-150 ; ...amrousse : 35-45 ; Chapelle ...bondance : 25-45 ; Chatel : 35-130; ...Clusaz : 55-120 ; Combloux : ...5 ; Les Contamines-Montjoie : ...00 ; Courchevel : 35-70 ; Les ...x-Alpes : *40-600* ; *Flaine* : *25-125* ; ...net-Praz-sur-Arly : 30-60 ; Les ... : 50-130 ; Grand-Bornand : ...0 ; Les Houches : 20-80 ; Me-... : 35-90 ; Les Menuires-Val-Tho-... : 35-100 ; Méribel : 20-70 ; Mor-...-Avoriaz : 30-120 ; La Plagne : ...) ; Pralognan : 25-45 ; Saint-...ais-le-Bettex : 50-80 ; Samoëns : ...0 ; Tignes : 80-100 ; Val-d'Isère : ... ; Valloire : 30-60 ; Villard-de-... : 0-30.

ALPES DU SUD

Isola 2000 : 80-150 ; Montgenèvre : 40-60 ; Orcières-Merlette : 20-60 ; Pra-Loup : 30-50 ; Le Sauze : 30-90 ; Serre-Chevalier : 45-90 ; Valberg : 50-70.

PYRENEES

Font-Romeu : 10-20.

MASSIF-CENTRAL

Le Mont-Dore : 10-70 ; Super-Besse : 10-30.

JURA

Les Rousses : 20-70.

VOSGES

Gérardmer : 25-50.

★Horloge des neiges : 285-72-30.

Salzbourg. — Badgastein : 10-40 ; Saalbach : 10-35 ; Zell-am-See : 0-30. — Voralberg : Gargellen : 20-40; Lech/Arlberg : 35-90 ; Zürs/Arlberg : 55-90. — Tyrol : Ischgl : 20-50 ; Kitzbühel : 10-35 ; Obergurgl : 20-30; St-Anton-am-Arlberg : 10-85 ; St-Christoph-am-Arlberg : 0-85 ; Sölden : 20-25.

SUISSE

Région du Léman. — Villars : 20-70. — Valais : Champéry : 20-60 ; Crans/Montana : 20-60 ; Zermatt : 20-50. — Oberland Bernois : Gstaad/Saanenmöser : 25-70 ; Wengen/Kl. Scheidegg : 20-25. — *Grisons Engadine* : Arosa : 30-30 ; Davos : 20-50 ; St-Moritz : 20-25.

**Le Monde**

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

| | 3 mois | 6 mois | 9 mois | 12 mois |
|---|---|---|---|---|
| FRANCE - D.O.M. - T.O.M. | 115 F | 210 F | 305 F | 400 F |
| TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE | 205 F | 390 F | 575 F | 760 F |
| ETRANGER (par messageries) | | | | |
| I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE | 143 F | 265 F | 388 F | 510 F |
| II — TUNISIE | 180 F | 340 F | 500 F | 660 F |

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : *nos abonnés* sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

*Joindre* la *dernière* bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

## MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1945

1 2 3 4 5 6 7 8 9

I II III IV V VI VII VIII IX X XI

HORIZONTALEMENT

I. Niche pour chien. — II. Mesures conservatoires. — III. Permet aux *paludiers de circuler*. — IV. Langue vivante. — V. Hurlé par un instructeur ; Fut enlevée par quelqu'un de vigoureux. — VI. Coin de France : *Emis* sur la Croix. — VII. En voilà des manières ! — VIII. Monte quand rien ne va plus ; Ventila. — IX. Etablis ; Premier en son genre. — X. Grecque : Ce à quoi on se résout... faute de mieux. — XI. S'occupe d'une clientèle originale.

VERTICALEMENT

1. Auxquels manquent les attributs *de tout genre* ; Oiseau. — 2. Dans un certain sens est utile au corroyeur ; Temps parfois propices à certaines élucubrations hardies. — 3. Fruit ; *Possessif*. — 4. Vécut il y a bien longtemps ; N'est pas au parfum. — 5. Prouvera qu'il appartient à l'ordre des primates ; Héros grec. — 6. Il est difficile à battre ; Démentiras. — 7. Lointaine région ; Une suite après la fin. — 8. En moins ; Rendrait moins liquide. — 9. Elément de décoration florale ; Agite dans un but bien déterminé.

Solution du problème n° 1944

*Horizontalement*

I. Hépatique. — II. Images ; PI. — III. Lénine ; Su. — IV. Et ; Onega. — V. Ela. — VI. Rémus ; Nat. — VII. Ouïr ; Pi. — VIII. Urnes ; Aïe ! — IX. Estelle. — X. Sou ; Anel. — XI. EOR ; Roses.

*Verticalement*

1. Hile ; Rousse. — 2. Emetteur ; Oô. — 3. Pan ; Mineur. — 4. Agio ; Ures. — 5. Tennis ; Star. — 6. Isée ; ENO. — 7. Géniales. — 8. Upsala ; Ile. — 9. Elu ; Atrée.

GUY BROUTY.

## Journal officiel

Sont parus au *Journal officiel* du 15 décembre 1977 :

UN ARRETE

● Portant *modification* du prix de vente des alcools d'Etat.

DES DECRETS

● Relatif aux prix et tarifs des transports de voyageurs.

● Fixant les conditions d'application de la loi n° 76-1287 du 31 décembre 1976, relative à la situation au regard de la Sécurité sociale des travailleurs salariés à l'étranger.



## loterie nationale — Liste officielle DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

| TERMINAISON | FINALES et NUMEROS | SIGNES DU ZODIAQUE | SOMMES A PAYER F. |
|---|---|---|---|
| 1 | 191 | tous signes | 300 |
| | 8 951 | lion | 7 000 |
| | | autres signes | 700 |
| | 00 891 | bélier | 20 000 |
| | | autres signes | 1 000 |
| 2 | 22 | tous signes | 150 |
| | 192 | tous signes | 300 |
| | 812 | tous signes | 300 |
| | 8 312 | poissons | 7 000 |
| | | autres signes | 700 |
| | 6 892 | bélier | 15 000 |
| | | autres signes | 1 200 |
| | 8 912 | poissons | 15 000 |
| | | autres signes | 1 200 |
| | 00 892 | bélier | 20 000 |
| | | autres signes | 1 000 |
| | 12 022 | cancer | 150 150 |
| | | autres signes | 10 150 |
| | 17 592 | vierge | 150 000 |
| | | autres signes | 10 000 |
| 3 | 373 | tous signes | 300 |
| | 633 | tous signes | 300 |
| | 5 113 | gémeaux | 15 000 |
| | | autres signes | 1 200 |
| | 00 893 | bélier | 20 000 |
| | | autres signes | 1 000 |
| | 33 103 | balance | 150 000 |
| | | autres signes | 10 000 |
| 4 | 4 | tous signes | 70 |
| | 14 | tous signes | 220 |
| | 00 894 | bélier | 20 070 |
| | | autres signes | 1 070 |
| | 00 814 | gémeaux | 150 220 |
| | | autres signes | 10 220 |
| 5 | 95 | tous signes | 150 |
| | 2 025 | scorpion | 7 000 |
| | | autres signes | 700 |
| | 2 905 | verseau | 7 000 |
| | | autres signes | 700 |
| | 6 975 | scorpion | 15 000 |
| | | autres signes | 1 200 |
| | 7 305 | vierge | 15 000 |
| | | autres signes | 1 200 |
| | 7 635 | taureau | 15 000 |
| | | autres signes | 1 200 |
| | 00 895 | bélier | 20 150 |
| | | autres signes | 1 150 |
| | 09 935 | poissons | 150 000 |
| | | autres signes | 10 000 |
| 6 | 6 | tous signes | 70 |
| | 1 536 | balance | 7 070 |
| | | autres signes | 770 |
| | 2 276 | sagittaire | 7 070 |
| | | autres signes | 770 |
| | 4 406 | gémeaux | 7 070 |
| | | autres signes | 770 |
| | 9 796 | capricorne | 7 070 |
| | | autres signes | 770 |
| | 6 316 | verseau | 15 070 |
| | | autres signes | 1 270 |

| TERMINAISON | FINALES et NUMEROS | SIGNES DU ZODIAQUE | SOMMES A PAYER F. |
|---|---|---|---|
| 6 | 8 676 | lion | 15 070 |
| | | autres signes | 1 270 |
| | 00 896 | bélier | 20 070 |
| | | autres signes | 1 070 |
| | 29 776 | scorpion | 750 070 |
| | | autres signes | 10 070 |
| 7 | 787 | tous signes | 300 |
| | 827 | tous signes | 300 |
| | 4 217 | vierge | 7 000 |
| | | autres signes | 700 |
| | 3 157 | capricorne | 15 000 |
| | | autres signes | 1 200 |
| | 00 897 | bélier | 20 000 |
| | | autres signes | 1 000 |
| | 02 567 | taureau | 150 000 |
| | | autres signes | 10 000 |
| | 32 227 | sagittaire | 150 000 |
| | | autres signes | 10 000 |
| 8 | 5 818 | bélier | 7 000 |
| | | autres signes | 700 |
| | 1 968 | balance | 15 000 |
| | | autres signes | 1 200 |
| | 9 298 | cancer | 15 000 |
| | | autres signes | 1 200 |
| | 00 898 | bélier | 20 000 |
| | | autres signes | 1 000 |
| | 17 068 | capricorne | 150 000 |
| | | autres signes | 10 000 |
| 9 | 999 | tous signes | 300 |
| | 5 559 | cancer | 7 000 |
| | | autres signes | 700 |
| | 9 899 | taureau | 7 000 |
| | | autres signes | 700 |
| | 09 779 | lion | 150 000 |
| | | autres signes | 10 000 |
| | 20 379 | verseau | 150 000 |
| | | autres signes | 10 000 |
| | 00 899 | bélier | 2 000 000 |
| | | autres signes | 50 000 |
| 0 | 00 | tous signes | 150 |
| | 8 940 | sagittaire | 15 000 |
| | | autres signes | 1 200 |
| | 00 890 | bélier | 20 000 |
| | | autres signes | 1 000 |
| | 26 690 | bélier | 150 000 |
| | | autres signes | 10 000 |

**Signes du Zodiaque**
TIRAGE DU 14 DECEMBRE 1977
PROCHAIN TIRAGE
LE 21 DECEMBRE 1977
à SAINT AMARIN (Haut-Rhin)
77 — 57è

LOTO — TIRAGE No 50

12 22 27 30 38 41
NUMERO COMPLEMENTAIRE 9

PROCHAIN TIRAGE LE 21 DECEMBRE 1977 VALIDATION JUSQU'AU 20 DECEMBRE APRES-MIDI

# PRESSE

## Mort de Maurice Josco

**Notre confrère Maurice Josco est décédé, à Paris, dans la *nuit du 13 au 14 décembre, à l'âge de cinquante-trois* ans.**

## Un grand reporter

Avec Maurice Josco, né en 1924, disparaît peut-être l'archétype des grands reporters venus, avec la fin de la deuxième guerre mondiale, directement des champs de bataille dans les salles de rédaction.

*A ce jeune combattant de la* campagne d'Italie, dont les parents ont tous péri en déportation, l'équipe chaleureuse du *France-Soir* de Pierre *Lazareff* (où il devait passer plus de trente années avant de faire un bref séjour à *J'informe*), avait tenu lieu de famille.

Josco appartenait à cette race de journalistes qui vivent le style entre les dents, toujours disponibles, toujours partants, et regrettant seulement de ne pas posséder ce don d'ubiquité qui leur permettrait d'être partout présent où *« il se passe quelque chose »*.

Voir et raconter, écouter et répéter, comprendre et expliquer, tel était l'engagement professionnel de Maurice Josco, enquêteur tenace et scrupuleux qui traquait l'information *comme un gibier*.

Les jeunes stagiaires écoutaient cet aîné désinvolte et ironique parler légèrement des moments tragiques et gravement des minutes tendres. Passaient dans ses évocations à l'heure de l'apéritif des guerriers héroïques, *des filles parfumées*, des enfants affamés, des politiciens retors, des paysages inattendus. Car Josco avait le cœur juste et la main franche.

Ceux qui l'ont connu et qui lui portaient estime et affection sont prêts à soutenir qu'au seuil de la mort, si Maurice Josco a eu un *dernier sentiment, ce fut peut-être* une curiosité résignée pour cet autre monde où se dissolvent toutes les vanités qu'il avait au long de sa carrière si intelligemment soupesées.

M. D.

● *Le Courrier du Val-de-Marne*, hebdomadaire édité depuis juin 1973 par une filiale de France-Editions et publications (Hachette), vient de faire paraître son dernier numéro. Une tentative de revente du titre ayant échoué, la direction du *Courrier* a préféré renoncer à poursuivre une exploitation déficitaire.

● *Saisie de l'appel formé par le Syndicat C.F.D.T. des journalistes et le Syndicat national des journalistes* (autonome) contre l'ordonnance de référé rendue le 29 décembre 1976 par M. Regnault, vice-président du tribunal de Paris, au sujet des délais accordés aux rédacteurs de *France-Soir* désirant bénéficier de la clause de conscience, la première chambre de la cour a rendu son arrêt le 14 décembre.

La cour d'appel a confirmé l'ordonnance en ce qu'elle a reporté au 31 janvier 1977 la date d'expiration du délai d'option des journalistes susceptibles de quitter le journal *en recourant* à la clause de conscience après le changement de propriétaire. Mais elle a infirmé la décision du juge des *référés* en ce qu'elle *ordonnait* à la société France-Editions-Publications, ancienne propriétaire, sous astreinte de 500 F par jour *de retard, de remettre les docu*ments préparatoires au conseil d'administration du 6 juillet 1976, qui avait autorisé la cession du journal. *L'arrêt* déclare, en effet, qu'il résulte des procès-verbaux de deux séances du comité d'entreprise postérieures à l'ordonnance de référé que la société avait fourni à ce comité une large information.

# SPORTS

## FOOTBALL

### Championnat de France

### MONACO A 1 POINT DE MARSEILLE

Cinq matches en retard ont été disputés mercredi 14 décembre. Grâce à un match nul (0-0), obtenu à Laval, Monaco a rejoint Nice à la deuxième place du classement, à un point de Marseille. Nantes a été sévèrement défait à Nancy (3-0). Par ailleurs, Sochaux a battu Paris-Saint-Germain (2-1) et Valenciennes s'est imposé à Lyon (2-1).

## D'UN SPORT A L'AUTRE...

EQUITATION. — Les résultats du C.S.I. de Paris :

*Prix de la Société d'encouragement* : 1. Hervé Godignon sur *Electre* (F.), 0 pt, 49 sec. 1. et Paul Darragh sur *Heather Honey* (Irl.), 0 pt, 49 sec. 1 ; 3. Heink Nooren sur *Funest* (P.B.), 0 pt, 49 sec. 9 ; 4. Jean-Paul Patrat sur *Eole XXI* (F.), 0 pt, 50 sec. 3 ; 5. Daniel Constant sur *Danosco* (F.), 0 pt, 51 sec. 2, *etc.*

Prix Dubonnet : 1. Marc Roguet sur *Ellen du Poirier* (F.), 0 pt, 36 sec. 3 au barrage ; 2. Frédéric Cottier sur *Babette XVII* (F.), 0 pt, et 36 sec. 8 ; 3. François Mathy sur *Ashley Puck* (Belg.), 0 pt et 37 sec. 3, etc.

SKI. — *Le Suédois Ingemar Stenmark a confirmé sa supériorité actuelle en gagnant, le 14 décembre, le slalom géant de Madonna-di-Campiglio. Il a devancé Heini Hemmi (Suisse) et Andreas Wenzel (Liechtenstein). Le premier Français, Luc Morisset, est vingt-huitième.*

TENNIS. — *L'équipe de France junior (Yannick Noah et Pascal Portes) s'est qualifiée pour les quarts de finale de la Sunshine Cup, en battant le Chili par 2 à 0.*

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°

OJD 1975



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

Le Monde

# régions

## Ile-de-France

MENACE DE PROCÈS CONTRE L'ADMINISTRATION

### Dans le Val-d'Oise, des factures téléphoniques ont augmenté de 20 à 180 %

**Les factures téléphoniques sont de plus en plus souvent contestées par les particuliers, mais aussi par les entreprises. Quarante et une sociétés installées sur la zone industrielle de Saint-Ouen-l'Aumône (Val-d'Oise) envisagent de citer les P.T.T. en justice en raison de hausses (de 20 % à 180 %) inexplicables de leur consommation téléphonique.**

Les relevés bimestriels reçus en janvier 1977 (période d'imputation au compteur du 23 novembre 1976 au 12 janvier 1977) par les quarante et une petites ou moyennes entreprises de la zone industrielle de Saint-Ouen-l'Aumône ont fait sursauter plus d'un président-directeur général. Par exemple, la firme Knoll International France, qui payait, tous les deux mois, une facture moyenne de 20 590 F, s'est vu réclamer la somme de 42 608 F, soit une augmentation de 106 %. La société S.R.D., qui recevait, en moyenne, une facture de 1 080 F, a constaté que celle de janvier 1977 s'élevait à 2 723 F (+152 %). Appuyées par l'Association française des utilisateurs du téléphone et des télécommunications (AFUTT), les entreprises ont demandé des comptes aux services des télécommunications.

Les P.T.T. ont répondu à ces critiques en faisant remarquer que les abonnés avaient été dénumérotés et affectés à un nouvel autocommutateur, le 28 octobre 1976. Selon eux, le trafic s'est mieux écoulé grâce à cet équipement : les compteurs ont tourné plus vite.

« *Admettons*, ont répliqué les industriels. *Mais cette version n'explique pas pourquoi nos factures sont revenues, le bimestre suivant, à leur niveau habituel.* »

Les P.T.T. ont répondu que les entreprises, émues par l'importance de leur consommation téléphonique, avaient surveillé l'usage qui était fait du téléphone dans leur établissement. « *En tout état de cause, nous avons effectué une expertise technique*, explique la direction commerciale des télécommunications. *Aucun élément ne nous permet de douter de la validité des factures adressées aux entreprises.* »

L'AFUTT dénonce cette intransigeance qui repose, selon elle, sur des expertises non contradictoires, sans intervention d'un expert indépendant et ne tenant pas compte des droits de la défense. « *L'administration apparaît comme juge et partie*, affirme-t-elle. *Cette attitude est d'autant plus insupportable que les P.T.T. n'ont aucune trace des appels passés et aucune certitude. Ce qui ne les empêche pas de décider seuls et sans appel que leurs factures sont justes et que leurs clients ont tort.* »

Les Télécommunications font souvent preuve de souplesse lorsque des particuliers contestent le montant de leurs notes de téléphone. Une réclamation sur quatre fait l'objet d'une rectification. Dans l'affaire de Saint-Ouen-L'Aumône, les P.T.T. semblent avoir voulu mettre un frein à la montée des plaintes. Hors d'état de prouver quoi que ce soit en raison de l'absence d'une facturation détaillée et en raison de l'utilisation d'un matériel de contrôle peu fiable, ils paraissent vouloir dissuader les entreprises — grosses consommatrices de liaisons téléphoniques — de mettre en doute leurs notes.

Cette attitude n'est guère compatible avec le désir souvent exprimé par les services commerciaux des télécommunications de traiter leurs « usagers » comme des « clients ».

ALAIN FAUJAS.

### Le budget pour 1978 : les investissements risquent de prendre du retard

**Le conseil régional d'Ile-de-France a adopté, les 13 et 14 décembre, son budget pour l'année 1978.**

Première constatation : le projet présenté par M. Lucien Lanier, préfet de région, reprend, sans guère les modifier, les propositions qu'il avait faites en juin dernier au cours d'un débat préalable et qui avaient été critiquées par les élus : 1,4 milliard de ressources fiscales, 700 millions d'emprunt pour un budget de 2,1 milliards, en progression de 11 % par rapport au précédent. Le montant des autorisations de programme qui dépassait à peine 1,6 milliard ne varie guère par rapport à 1977. Ce budget enfin est lourdement grevé par les opérations décidées antérieurement. Les transports collectifs (838 millions de francs) et les routes (392 millions de francs) se taillent comme les années précédentes la « part du lion ».

Si le comité économique et social, le 7 décembre, a voté, sans les modifier, les propositions du préfet, les élus du conseil régional ont demandé plusieurs modifications.

Au cours du débat, M. Alain Griotteray (P.R.), rapporteur général du budget, n'a pas caché son opposition à ce « budget de tutelle ». Il a souligné que le conseil régional était « *condamné à maintenir un rythme d'investissement modéré* », ce qui entraînerait, pour rattraper le retard pris ainsi, des engagements financiers très lourds au cours des prochaines années. Le rapporteur a donc proposé que les autorisations de programme soient portées à 1,721 milliards et que 20 millions de francs supplémentaires soient affectés au programme routier afin d'engager un programme de lutte contre le bruit. Enfin, M. Griotteray a notifié à M. Lanier le refus des élus de voir augmenter en 1978 la taxe sur les permis de conduire et sur les cartes grises ; la taxe spéciale d'équipement devant, pour sa part, augmenter de 14 %. Toutes ces propositions ont été votées par l'assemblée.

Le président du conseil régional, M. Michel Giraud (R.P.R.), a, de son côté, demandé et obtenu de l'assemblée que la dotation en faveur des contrats régionaux (qui permettent aux collectivités locales de la région d'obtenir des financements pour des projets d'équipement) passe de 50 à 100 millions de francs d'autorisation de programme.

Au cours du débat, les socialistes, notant que « *les crédits de paiement destinés aux investissements n'augmentent que de 6,6 %, c'est-à-dire qu'ils restent inférieurs à la dérive monétaire* », refusèrent de voter le budget, de même que les élus communistes, qui devaient notamment déclarer : « *Avec une pression fiscale accrue, vous nous proposez un programme de réalisation moindre, puisque le budget de 1978 est un budget de stagnation.* »

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

### METRO : suppression de la première classe dans trois ans.

**Les voitures de première classe pourraient être supprimées dans le métro d'ici deux à trois ans, a annoncé M. Philippe Essig, directeur du réseau ferré de la R.A.T.P.**

**Ce projet ne pourra faire l'objet d'une décision définitive que lorsque les conditions de confort des voitures auront été améliorées et lorsque toutes les rames anciennes auront été retirées, c'est-à-dire vers 1981.**

**Cette mesure entraînera une perte annuelle de recette de l'ordre de 50 millions de francs.**

— *A PROPOS DE...* —

Les nouvelles priorités de l'aménagement du territoire

### Les Bretons remontent aux créneaux

**Au cours d'une conférence prononcée le mercredi 14 décembre, à Paris, devant l'association des cadres bretons, M. Jean Rouyer, président de la chambre régionale de commerce et d'industrie de Bretagne, a vivement critiqué la politique d'aménagement du territoire dans cette région au cours des récentes années. « Ayant décidé en 1960 d'apporter à la Bretagne l'aide nécessaire pour remédier à ses difficultés spécifiques, il ne faut pas qu'on la laisse tomber à mi-chemin sous prétexte que d'autres régions appellent à leur tour à l'aide ! », a-t-il notamment déclaré.**

L'effort volontaire de décentralisation, de 1962 à 1975, a joué un rôle essentiel, et cette région a pris conscience de la nécessité industrielle et de ses contingences. En même temps, la conversion de la main-d'œuvre agricole n'a pas provoqué moins de traumatismes que la crise de la sidérurgie lorraine : dans chaque cas, quelque seize mille emplois sont en cause, mais en Armorique, il s'est agi de seize mille emplois chaque année pendant treize ans...

L'industrialisation reste cependant insuffisante de Rennes à Brest, où cent vingt établissements seulement comptent plus de deux cents salariés.

M. Rouyer a plaidé pour une relance des équipements énergétiques. Est-il normal que le prix du gaz, à Lorient, soit supérieur de 45 % à celui de Nantes ? L'électricité est 10 % plus chère que dans les Bouches-du-Rhône. « *La Bretagne a donc absolument besoin d'une centrale de forte puissance, de préférence vers l'extrémité ouest. Or, l'E.D.F. n'a encore proposé aucun site ni pris aucune décision (1).* »

La S.N.C.F. n'a pas non plus été épargnée par M. Rouyer. « *La politique menée par la S.N.C.F., en Bretagne, est une politique « anti-aménagement du territoire », au plan des vitesses, du confort ou de la tarification.* » Résultat : si entre 1967 et 1976 le trafic téléphonique a augmenté de 262 %, le trafic routier de 132 %, le trafic ferroviaire de marchandises n'a progressé que de 2,3 %.

Ces propos sévères, mais justes, du président de la chambre de commerce (qui réclame un développement, à l'avenir, des centres de recherche, des industries agricoles et alimentaires et de l'océanologie) contrastent singulièrement avec les termes de la dernière lettre du CELIB, signée par M. Claude Champaud, *président de cet organisme et président du comité* économique et social de la région, qui écrit des phrases comme celles-ci : « *Le désintérêt des responsables politiques pour la région est une évidence d'aujourd'hui. Egarés par leur bipolarisation sommaire, futile et mensongère ; absorbés par la conservation de leurs fiefs ; paralysés par leurs querelles intestines, à droite, au centre comme à gauche ; domestiqués par les appareils jacobins, ils en arrivent à oublier la Bretagne, ses problèmes et ses espérances. L'action des responsables économiques et sociaux s'arrête là où l'organisation politique commence. Tout cela ne saurait durer.* »

Les élus de l'opposition (les maires de Brest, de Lorient, de Rennes, ou le président du conseil général des Côtes-du-Nord, par exemple) ont dû bouillir à la lecture de ces propos, et les nombreux ministres bretons encore davantage. Jamais MM. René Pleven ou Joseph Martray, fondateurs du CELIB, n'auraient écrit des phrases aussi outrancières.

Est-ce en cultivant l'invective, en employant un langage inutilement blessant, qu'on favorisera l'unité et la solidarité en Bretagne, et qu'on y fera, à nouveau, germer l'enthousiasme ?

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) C'est une pierre lancée chez M. Paul Delouvrier, P.-D.G. d'E.D.F. et aussi président de l'association Ouest-Atlantique.

## PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

● *Pas de gitans au Vaugrenier.* — Pour protester contre le projet d'installer un camp de nomades dans le parc départemental de Vaugrenier, le long de la nationale 7, entre Antibes et Cagnes, une manifestation a été organisée dimanche 11 décembre par des associations de défense qui voulaient remettre en cause une décision du conseil général des Alpes-Maritimes. — *(Corresp.)*

## CIRCULATION

● *Les limitations de vitesse en Allemagne fédérale.* — En Allemagne de l'Ouest, l'Office fédéral des routes déclare avoir constaté que le nombre des accidents a diminué de 11 % et celui des tués et des blessés graves de 22 % lorsque, sur une même section d'autoroute, on est passé d'une situation où la vitesse est réglementairement limitée à 130 kilomètres à l'heure à une autre où il est simplement recommandé de ne pas dépasser cette vitesse.



# ENVIRONNEMENT

### Les Amis de la Terre déposent au Conseil d'État un recours contre le décret organisant les études d'impact

**Le décret rendant obligatoire une étude d'impact préalable sur l'environnement pour tous les chantiers de quelque importance sera applicable dès les premiers jours de janvier 1978. L'association les Amis de la terre a annoncé, mercredi 14 décembre, qu'elle avait déposé contre ce texte, publié au « Journal officiel » du 13 octobre, un recours au Conseil d'État pour illégalité.**

Sur la forme, l'association argue que le décret a été pris sans que soit consulté le Comité national de l'eau. Mais c'est surtout sur le fond que portent ses critiques. Selon les Amis de la Terre, le texte « *trahit délibérément les intentions exprimées par le Parlement lorsqu'il a voté la loi de protection de la nature en juillet 1976* ». Ainsi la liste des travaux et des ouvrages qui sont exemptés de l'étude d'impact devait être établie à partir d'un critère écologique (c'est-à-dire la faiblesse de leur répercussion sur l'environnement). Or ils l'ont été en fonction de leurs caractéristiques administratives.

Autre exemple : selon la loi toute personne peut demander l'avis du ministre de l'environnement sur telle ou telle étude d'impact. Le décret, lui, prévoit que les dossiers d'impact seront connus du public après que la décision de réaliser l'ouvrage aura été prise.

Troisième argument : la loi rend l'étude d'impact obligatoire pour tous les ouvrages « *non encore réalisés* ». Le décret, beaucoup plus restrictif, prévoit que la nouvelle réglementation s'applique seulement aux projets n'ayant fait l'objet d'aucune demande de la part de l'entrepreneur et d'aucune décision de l'administration. Un simple acte administratif suffit donc pour écarter l'application de la loi. Commentaire des Amis de la Terre : « *Il y a eu détournement de pouvoir entre la loi et le décret. Le ministère de l'environnement, responsable de l'élaboration du décret, a été plus sensible aux impératifs technologiques et économiques qu'à l'impératif écologique, qu'il était chargé de défendre.* »

L'association a annoncé qu'elle déposait un second recours devant le Conseil d'État, à propos de la centrale nucléaire de Cruas-Meysse, sur le Rhône. L'E.D.F. ayant entrepris des travaux sur le site alors que la construction n'a pas encore été déclarée d'utilité publique, le maire de Meysse (Ardèche) a ordonné l'arrêt du chantier (*le Monde* du 13 décembre). Le préfet a annulé la décision municipale il y a quelques jours à peine. C'est cet arrêté préfectoral que les associations ont décidé d'attaquer devant les juges administratifs.

# économie

## — LA MENSUALISATION —

## …ur un accord de faible portée — Une précipitation heureuse

…million d'ouvriers qui ne …éficient pas encore des avan…s accordés aux mensuels …éficieront-ils l'étonnante pré…ation des partenaires …aux et des pouvoirs publics … entendent généraliser la …ualisation ?

…s représentants des syndicats …eux du C.N.P.F. ont dû se …tôt, mercredi matin 14 dé…bre, pour ratifier l'accord de …ralisation de la mensua…on des ouvriers : ils étaient …oqués, à 7 h. 30, au siège …C.N.P.F. pour apposer leur …ature, afin de permettre, …ques instants plus tard, au …eil des ministres d'adopter …projet de loi qui, sans tou… en principe au contenu de …ord, imposera celui-ci à … les employeurs adhérents …non au C.N.P.F.

### Une fausse généralisation

…idée de supprimer les bar…s entre « cols blancs » et …ls bleus » est, en effet, venue …pouvoir politique lorsque, en …, G. Pompidou a invité les …ficats et le C.N.P.F. à enga… des négociations sur ce …t. Et le C.N.P.F., qui a signé, 1970, avec ses interlocuteurs, … déclaration qui recomman… aux fédérations patronales …corder aux ouvriers des …aranties équivalentes » de …es des mensuels, accepte, …s renâcler, le principe d'une …rvention du législateur …que, après un délai raison…le, une minorité des salariés …eurent exclus des bienfaits … la politique contractuelle. … déjà sept années se sont …ulées depuis la recomman…on syndicats - C.N.P.F., et … d'un million d'ouvriers …eurent des « horaires » …us de certains avantages, … que le paiement des jours fériés, le maintien des salaires en cas de maladie, etc.

Les syndicats qui ont signé l'accord soulignent, certes, l'importance d'un texte qui va améliorer le sort de ces exclus, mais ils ne crient pas victoire. La généralisation de la mensualisation est, en fait, une fausse généralisation. L'accord, qui exclut les saisonniers et les travailleurs à domicile, n'étend pas au million d'« horaires » les avantages des mensuels ; il n'accorde pas non plus les avantages donnés aux ouvriers déjà mensualisés. Il ne prévoit, en effet, que des avantages minimaux ; la création d'indemnités et de primes diverses (jours fériés, congés personnel, licenciement) est assortie de conditions telles que peu d'ouvriers en bénéficieront, puisqu'il faut, par exemple, trois ans d'ancienneté pour recevoir une partie du salaire en cas de maladie, les onze premiers jours n'étant pas garantis, alors que, pour les mensuels, il n'y a pas de délai aussi long et que, pour les ouvriers mensualisés, le salaire est souvent versé au bout de trois jours de maladie. Autre différence significative : aucune prime d'ancienneté n'est prévue, alors que le C.N.P.F., dans une note du 10 novembre, reconnaissait que de telles primes ont été instituées « dans la plupart des branches » où existe un accord.

Accord minimal ? Le C.N.P.F. honnêtement l'admet : « C'est forcément minimal », nous a-t-on déclaré, car il n'est pas question d'alourdir de 5 % les charges des entreprises en difficulté. Encore faut-il appeler un chat un chat, ne pas parler hâtivement de généralisation de la mensualisation, mais plutôt d'un petit pas, certes positif, vers la généralisation. Précipitation heureuse pour un accord de faible portée.

JEAN-PIERRE DUMONT.

## …ARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

| | COURS DU JOUR | | UN MOIS | | DEUX MOIS | | SIX MOIS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | + Bas | + Haut | Rep + ou Dép. — | | Rep. + ou Dép. — | | Rep. + ou Dép. — | |
| .. | 4,7940 | 4,7570 | | | + 220 | + 270 | + 710 | + 785 |
| .. | 4,3720 | 4,3760 | + 110 | + 150 | + 190 | + 250 | + 680 | + 690 |
| …) | 1,9975 | 2,0020 | + 90 | + 130 | + 180 | + 235 | + 565 | + 630 |
| .. | 2,2410 | 2,2450 | + 80 | + 120 | + 220 | + 280 | + 740 | + 810 |
| . | 2,0650 | 2,0690 | + 40 | + 80 | + 90 | + 135 | + 140 | + 260 |
| …) | 14,2580 | 14,2700 | — 600 | — 250 | — 600 | — 250 | — 700 | — 100 |
| .. | 2,3200 | 2,3240 | + 120 | + 170 | + 280 | + 335 | + 925 | + 1000 |
| …) | 5,4800 | 5,3000 | — 500 | — 400 | — 1050 | — 700 | — 2150 | — 1800 |
| .. | 8,8650 | 8,8750 | + 200 | + 290 | + 390 | + 530 | + 1280 | + 1460 |

## TAUX DES EURO-MONNAIES

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| .. | 3 1/4 | 3 1/2 | 3 3/4 | 4 1/4 | 3 3/4 | 4 1/4 | 3 3/4 | 4 1/4 |
| .. | 2 1/4 | 2 3/4 | 7 | 7 1/2 | 7 | 7 1/2 | 7 1/4 | 7 3/4 |
| .. | 5 1/4 | 6 | 6 1/4 | 6 3/4 | 6 1/2 | 7 | 6 3/4 | 7 1/4 |
| .. | 15 | 25 | 12 | 15 | 10 | 13 | 10 | 12 |
| . | 0 1/8 | 0 1/2 | 2 1/4 | 2 3/4 | 2 1/4 | 2 3/4 | 2 1/4 | 2 3/4 |
| …) | 18 | 20 | 18 | 20 | 18 | 20 | 17 | 19 |
| .. | 6 3/4 | 7 1/4 | 6 3/4 | 7 1/4 | 6 3/4 | 7 | 7 1/4 | 8 |
| …c. | 10 1/2 | 11 1/2 | 13 | 14 | 1 3/4 | 14 1/2 | 13 1/4 | 14 1/2 |

…s donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire …ises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande … de la place.



Les négociations ayant avorté

## La C.G.T. et la C.F.D.T. maintiennent les coupures de courant vendredi, de 9 à 11 heures

**Aucun compromis n'a pu être trouvé, mercredi 14 décembre au soir, entre la direction d'E.D.F. et les fédérations des électriciens C.G.T. et C.F.D.T. Ces deux organisations confirment donc leurs consignes de grève lancées pour le vendredi 16 avec abaissement de la production à 70 % et coupures de courant de 9 heures à 11 heures. Des manifestations sont prévues dans tout le pays et à Paris, dans la matinée, de la rue de Vienne à la direction de l'E.D.F., rue Murat. Les dirigeants des deux fédérations sont convenus de se retrouver le 4 janvier pour examiner les modalités de la poursuite de leur action.**

Rarement rencontre entre les interlocuteurs sociaux aura-t-elle été aussi stérile. Dès le début de la réunion qui dura une heure, M. Marcel Boiteux, directeur général de l'E.D.F. « *rappela qu'il n'était pas question d'ouvrir de nouvelles négociations, un accord ayant déjà été signé après sept mois de discussions. Dans cet accord des possibilités de mesures catégorielles ont été prévues à l'intérieur de la masse salariale telle qu'elle résulte de la formule retenue* ». M. Boiteux proposa que « *ces possibilités soient utilisées en 1978 pour procéder à quelques aménagements du système de rémunération. Cette procédure implique, bien entendu,* dit-il, *l'accord des syndicats signataires de la convention.* »

Cette offre ne répondait en rien aux suggestions qu'avaient faites les cégétistes deux jours plus tôt, lors de leur rendez-vous avec M. Boiteux, soit : versement d'une *gratification de fin d'année* (le « treizième mois » qu'ils perçoivent étant compris dans la masse salariale, dit M. Pauwels (C.G.T.) ce n'est pas « gratification » qui est inscrite dans le statut). Compensation de la perte de pouvoir d'achat subie par les électriciens depuis le début de 1977 (soit, selon les syndicats 140 F pour un agent débutant et 540 F pour un agent de maîtrise). Enfin, révision de l'ensemble des rémunérations sans préalable.

L'échange de vues qui a suivi semble avoir été empreint de la plus grande confusion, et les brèves interruptions de lumières qui se sont produites semblaient illustrer l'obscurité des arguments. Une chose était cependant très claire : le gouvernement n'avait autorisé aucun déblocage de crédit. C'est à M. Barre, et non à la direction de l'entreprise que les syndicalistes imputent la totale absence d'ouverture. Dès avant la réunion, M. Tiersen (C.F.D.T.) avait estimé que si l'intervention du gouvernement « *se révélait être un stratagème pour éviter la grève, la déception des gaziers et électriciens serait grande* ». De son côté, M. Pauwels a déclaré avoir « *le sentiment qu'un complot était ourdi contre les électriciens* ».

Enfin, les dirigeants cégétistes et cédétistes ont précisé qu'ils veilleraient à ce que les consignes de grève de vendredi soit strictement appliquées, sans débordement, afin de parer à « toute provocation ». — J. R.

# AGRICULTURE

## Les betteraviers attaquent violemment la Commission de Bruxelles

Les planteurs français de betteraves fulminent. Une de ces grandes colères dont ils ont ponctué l'histoire agricole des vingt dernières années. Pourquoi ? La *Commission de Bruxelles a proposé*, en même temps que les augmentations de prix pour la prochaine campagne (*le Monde* du 9 décembre), « *de ramener le quota B de 35 à 20 % du quota A* » (1).

« *Inacceptable, les règles de justice internationale sont bafouées* », rétorquent les planteurs de betterave français (C.G.B.). Pour s'en prendre à leur vieil ennemi, le raffineur britannique de sucre de canne *Tate and Lyle* :

« *La Commission se fait ainsi implicitement la complice de la puissante raffinerie Tate and Lyle, qui obtient notamment le monopole d'importation des sucres de Lomé* », assure la C.G.B. De fait, sur les 1 453 000 tonnes de sucre de canne importées dans la C.E.E. en provenance des pays tiers, 1 351 000 tonnes le sont par la Grande-Bretagne, dans le cadre des accords de la C.E.E. avec les pays « A.C.P. » (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

Rarement attaque contre la Commission a été si violente, mais les planteurs ne s'arrêtent pas là : « *Les pressions qui sont faites sur notre pays, grand exportateur de sucre, et auxquelles succombe la Commission, semblent prouver que la Communauté ne sera jamais capable d'avoir une politique d'exportation de quelque denrée agricole que ce soit.* »

Pour montrer encore que « *la France serait la grande victime de cette mesure* », la C.G.B. souligne qu'une réduction des surfaces betteravières priverait « *la balance commerciale de près d'un milliard de francs de recette en 1979* ». Les planteurs jouent ainsi avec facilité sur une corde désormais sensible. Mais leurs arguments portent d'autant plus qu'ils ajoutent : « *De nombreuses sucreries devraient encore fermer.* » On ne compte plus que soixante-sept usines en France d'une capacité moyenne de raffinage de 5 070 tonnes par jour, contre 73 en 1970. Cette détérioration de l'outil de transformation, liée à une situation financière précaire, est grave parce qu'elle met en cause à terme l'existence même de plantations importantes : les betteraves sont, en effet, cultivées autour des usines. — A. G.

(1) La France peut produire 2 996 000 tonnes de sucre (quota A) à un prix garanti de 1 897,7 F la tonne et 1 048 000 tonnes (quota B, soit 35 % du quota A) au prix de 1 328,4 F la tonne ; le surplus, 85 000 tonnes (quota C), est vendu au cours mondial inférieur à 1 000 F.

● *Un « guichet antidumping »* vient d'être créé par M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, auprès du service des affaires internationales du ministère. Cette nouvelle structure permettra aux industriels d'obtenir une assistance technique dans la présentation de leurs dossiers à la C.E.E., qui est compétente pour prendre des mesures contre d'éventuelles pratiques de dumping. « *L'objectif de cette initiative (...) est de lutter, lorsque cela est justifié, contre les pratiques de certains producteurs étrangers qui, pour liquider leurs excédents ou pour conquérir un nouveau marché, vendent systématiquement en France ou en Europe, à des prix inférieurs à ceux de leur marché interne, ou à leur propre coût de production, en mettant en danger des secteurs entiers de l'industrie française* », indique un communiqué.

# ÉNERGIE

## L'OPEP A QUELQUE DIFFICULTÉ À S'ACCORDER SUR LES PRIX

*Le gouvernement vénézuélien* a démenti le 14 décembre les informations publiées dans la presse locale selon laquelle le président Carlos Andres Perez avait demandé l'ajournement de la prochaine réunion de l'OPEP qui doit se tenir du 20 au 23 décembre à Caracas. Deux des principaux quotidiens vénézuéliens croyaient savoir que la situation actuelle au Proche-Orient avait motivé cette volonté de report.

Ces rumeurs traduisent en fait la difficulté que rencontre l'OPEP pour réaliser son unité sur les prix du pétrole à appliquer le 1er janvier 1978. Le mouvement en faveur d'un gel des prix semble avoir gagné de la force puisqu'à l'Arabie Saoudite et à l'Iran qui le préconisaient se sont ajoutés Qatar, les Emirats arabes unis et le Koweït (ces cinq pays représentent plus de 60 % des exportations de pétrole).

A Bahrein, où s'est réunie les 13 et 14 décembre l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP), l'Irak a fait savoir que son ministre du pétrole, M. Abdel Karim, ne se déplacerait pas à Caracas pour protester contre l'apparente « *collusion* » de plusieurs pays qui ont pris une décision et vont chercher à l'imposer aux autres. « *Le niveau des prix devrait être décidé à la réunion et pas avant* », explique la délégation irakienne, qui sera représentée à un niveau inférieur. Le ministre vénézuélien du pétrole, M. Hernandez Acosta, a quitté Caracas le 14 décembre pour le Proche-Orient en mission de conciliation. — (*A.F.P., Reuter.*)

## LA GRÈVE DE NAPHTACHIMIE A LAVERA

### « Plus dure qu'en 1968... »

De notre correspondant régional

**Marseille. — Au quinzième jour de la grève qui paralyse l'usine Naphtachimie à Martigues-Lavera (Bouches-du-Rhône), des discussions se sont ouvertes, ce jeudi 15 décembre, entre la direction générale et les représentants du personnel dans le cadre d'une réunion du comité central d'entreprise qui avait lieu à Paris. L'intersyndicale C.F.D.T., C.G.T. et F.O. avait auparavant fait une concession en proposant de remettre en route immédiatement l'un des deux vapocraqueurs du site. Les trois organisations syndicales posaient cependant comme conditions la suppression du chômage technique affectant, théoriquement, six à huit cents salariés sur trois mille depuis le 7 décembre, le paiement des heures perdues et le maintien des avantages acquis. Elles devaient soumettre, d'autre part, à la direction une plate-forme revendicative commune portant sur les problèmes de salaires, d'effectifs, de conditions de travail et de droit syndical.**

« *Plus dure qu'en 1968...* ». Ainsi que la jugent les syndicats, la grève déclenchée à l'origine par le personnel des vapocraqueurs se caractérise en effet par des initiatives plus déterminées que jamais et une ampleur inconnue jusqu'ici dans l'entreprise. Pour la première fois tout d'abord, les deux vapocraqueurs de l'usine ont été arrêtés par les grévistes, hors du contrôle de la hiérarchie. Un nouvel échelon a été ainsi franchi dans l'action syndicale que freinaient jusqu'ici les problèmes de sécurité et la complexité technique des manœuvres d'arrêt des installations. « *On ne conçoit plus maintenant chez des syndicats de grève sans un arrêt total de l'activité* », constate elle-même la direction. Dès le début du conflit, toutes les expéditions tant par route que par voie ferrée ont été stoppées. Des piquets de grève que la direction qualifie d'« étanches » ont également été mis en place — sans F.O. — sur la route conduisant au site pétrochimique. Pendant plus de vingt-quatre heures les relèves des effectifs de sécurité n'ont plus été assurées.

Mais la détermination des syndicats s'est surtout manifestée dans leur décision de passer outre au vote du 7 décembre par lequel l'ensemble du personnel s'était prononcé à 54 % pour la reprise du travail. Les raisons invoquées par chacune des trois organisations — la C.G.C. ayant décidé pour sa part de respecter le résultat du scrutin — diffèrent quelque peu, mais toutes soulignent « *qu'il ne leur était pas possible de cautionner les mesures de lock-out prises par la direction* », et elles s'appuient aussi sur le vote du personnel des vapocrapeurs, largement favorable à la poursuite de la grève.

### Priorité aux conditions de travail

Pourquoi cette crise partie d'un des secteurs les moins défavorisés de l'usine (les salariés des vapocraqueurs sont considérés par la direction comme « *l'aristocratie des postés* ») s'est-elle ainsi prolongée et étendue ? Initialement les grévistes demandaient à la direction de respecter ses engagements d'embaucher cinq agents de maîtrise spécialisés aux vapocraqueurs. « *Deux logiques s'affrontent,* explique à ce sujet l'un des responsables syndicaux de la C.F.D.T., *celle de la direction qui consiste à lier le problème des effectifs à celui de la production ; la nôtre qui est de donner la priorité aux conditions de travail.* »

Pour la direction, les syndicats « *étaient décidés, coûte que coûte, fût-ce au mépris de la liberté du travail, de généraliser leur action pour des raisons de stratégie qui leur sont propres* ». Pour les syndicats, « *la direction s'est montrée intransigeante. Depuis la réorganisation entamée en 1974 par la société-mère de Naphtachimie*, Rhône-Poulenc (1), déclarent-ils, *les atteintes au statut du personnel n'ont pas cessé. Le recours à la sous-traitance pour les tâches d'entretien a été systématisé, le potentiel de recherche de Naphtachimie a été amoindri et, d'une manière générale, tout dialogue a été refusé* ».

Plusieurs grèves sectorielles avaient précédé l'actuel conflit, notamment aux unités de chlorure de vinyle, aux ateliers de polyoléfines et au central à vapeur. Le phénomène de rejet du travail posté, qui s'était traduit à Pâques par une action de l'ensemble des établissements de l'étang de Berre, expliquerait probablement aussi le climat créé dans l'usine, où mille quatre cents salariés sur trois mille travaillent par équipes.

Quelle que soit l'issue des discussions ouvertes ce jeudi la grève a *déjà coûté cher à la direction* du groupe puisque la perte de production est évaluée à près de 20 000 tonnes d'éthylène, 10 000 tonnes de propylène et 2 000 à 3 000 *tonnes de butadiène*, leurs dérivés. L'usine I.C.I. de Fos-sur-Mer, reliée par un pipe-line direct à Naphtachimie, est d'autre part totalement privée d'éthylène depuis le début du conflit. Celui-ci aura eu enfin un arrière-plan politique avec l'intervention des élus communistes et socialistes de la région pour favoriser l'ouverture de négociations. Naphtachimie est une des entreprises que le P.C. voudrait nationaliser, *mais que le P.S. s'est refusé à* inclure dans sa propre liste.

(1) Naphtachimie est une filiale commune de Rhône-Poulenc (57 %) et de B.P. (43 %).

● *Chômage économique chez Boussac.* — La direction vosgienne du groupe Boussac a annoncé, mercredi 14 décembre à Sénones, la mise en chômage totale, du 23 décembre au 3 janvier, de l'ensemble des usines textiles de F.T.N.-S.I.S., soit deux mille six cents personnes. Le 3 janvier, les usines redémarreront selon un horaire hebdomadaire de trente-deux heures, à l'exception de celles de Saulcy, Nomexy et Thaon-les-Vosges, qui, dotées de métiers modernes, retrouveront un horaire de quarante heures.

La direction explique cette décision « *par des difficultés d'ordre économique et financier* ». La mévente ayant provoqué un gonflement anormal des stocks, il faut adapter désormais les fabrications aux possibilités de vente.

Selon l'union départementale C.G.T., ces mesures en annoncent d'autres plus graves. Elle parle d'un plan qui se traduisait par mille licenciements dans les Vosges. — (*Corresp.*)

● *Egoutiers toujours en grève.* — Les égoutiers de Paris, adhérents à la C.G.T., sont en grève depuis le 20 octobre dernier. Les négociations avec la mairie sont interrompues. L'union syndicale C.G.T. des services publics parisiens a organisé une manifestation de soutien le 14 décembre devant la Bourse du travail.

# AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALSACIENNE DE BANQUE

## SOGENAL

Une assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société générale alsacienne de banque, réunie extraordinairement, s'est tenue le 13 décembre 1977 sous la présidence de M. Frédéric Rauch, en vue d'approuver la réévaluation des actifs non amortissables de la société ainsi que le bilan rectifié au 31 décembre 1976, conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi de finances du 29 décembre 1976.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration sur les méthodes retenues pour la réévaluation des terrains et titres de filiales et participations, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes, les actionnaires ont approuvé l'inscription de F 119 406 288,03 à un nouveau compte de réserve intitulé « écart de réévaluation ».

Le total du bilan au 31 décembre 1976 se trouve ainsi porté à F 18 151 580 955,82 et les fonds propres à F 278 465 499,90 report à nouveau compris, dont F 201 406 288,03 de réserves.

Par ailleurs, il est rappelé, ainsi qu'il en a été fait part à l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 1977, que le capital social de la banque sera porté le 31 décembre 1977 de F 75 à F 90 millions par incorporation de réserves et attribution d'une action nouvelle de F 125 nominal, créée jouissance du 1er janvier 1978 pour cinq actions anciennes. Le conseil d'administration, en sa séance du 25 octobre 1977, a décidé, sous la condition suspensive maintenant réalisée de l'approbation de la réévaluation par l'assemblée générale, que cette augmentation de capital sera effectuée par prélèvement de F 15 millions sur le poste de réserve « écart de réévaluation » nouvellement créé.



GROUPE VICTOIRE

## COMPAGNIE FINANCIÈRE DU GROUPE VICTOIRE

Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire se sont tenues le 14 décembre 1977 sous la présidence de M. Robert Gachet, président du conseil d'administration, assisté en qualité de scrutateurs de la compagnie industrielle de l'Abeille, représentée par M. Jean Marjoulet, président d'honneur, et de la compagnie financière de Suez, représentée par M. Frédéric Ourbak, directeur.

L'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes et le bilan arrêtés au 30 septembre 1977, qui font apparaître un bénéfice net de 45 263 896,43 F, difficilement comparable, par suite des modifications de structure intervenues, avec celui du dernier exercice, qui était de 23 103 406,77 francs.

Il sera distribué le 21 décembre un dividende de 12,80 F (plus impôt déjà payé au Trésor de 6,40 F) représentant une somme globale de 24 millions 985 000 francs. L'an dernier, le dividende était de 12 F (plus impôt déjà payé au Trésor de 6 F) et représentait un total de 18 millions 600 000 francs.

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie à l'issue de l'assemblée générale ordinaire a décidé de porter le capital de 195 200 000 F à 214 720 000 F par incorporation de réserves et attribution gratuite de l'action nouvelle de 100 F créée jouissance du 1er octobre 1977 pour dix actions anciennes. Les opérations matérielles d'attribution seront réalisées au début de l'année 1978.

Le conseil a également été autorisé à porter ultérieurement le capital à 275 000 000 de francs par incorporation de réserves.

## FINEXTEL

**Extraits de la lettre du 9 décembre 1977 de M. Guillaume Guindex président-directeur général aux actionnaires de la société**

Alors que les engagements de financement de télécommunications inscrits au protocole de 1976 avaient été limités à 200 millions HT, les négociations engagées avec le ministère des P.T.T. pour l'établissement du protocole définissant le programme de 1977 ont abouti à un montant d'engagements de 500 millions HT dont 125 millions à financer au moyen des ressources propres de la société et 375 millions à l'aide de fonds d'emprunt.

Le total des investissements de télécommunications que FINEXTEL a accepté de financer depuis l'origine est ainsi porté à 4,2 milliards de francs auxquels s'ajoute un montant supplémentaire de 150 millions résultant du jeu des clauses d'indexation.

Au cours de l'exercice 1977, l'activité de SICOMI, entamée à la fin de l'an dernier, s'est développée. Cette diversification du champ d'action de la société est abordé avec prudence et généralement en coopération avec des SICOMI ou des sociétés civiles immobilières de premier rang. Les engagements, dans ce domaine, ont assuré jusqu'ici le remploi de fonds propres disponibles à concurrence de 76 millions.

La situation financière se présente dans de bonnes conditions. Au cours des dix premiers mois de l'exercice, le chiffre d'affaires s'est élevé à 474 millions de francs, soit 15 % de plus qu'à la date correspondante de l'exercice précédent. A fin octobre, le résultat dégagé ressortait à 120 millions, contre 102 millions à fin octobre 1976 (soit + 17,6 %). Bien que le résultat de l'exercice complet ne doive pas marquer la même progression, il sera néanmoins en augmentation sensible et devrait permettre d'escompter une majoration du dividende.

L'évolution du marché financier n'a pas permis d'émettre l'important emprunt dont l'émission avait été prévue pour le courant du second semestre. Le conseil espère être autorisé à procéder à cette émission au cours des prochaines semaines.

## LABORATOIRES CLIN-COMAR-BYLA
## LABORATOIRES MIDY
## LABORATOIRES PORCHER-LAVRIL

Les assemblées générales extraordinaires des laboratoires Clin-Comar-Byla, des laboratoires Midy et des laboratoires Porcher-Lavril sont convoquées pour le 29 décembre prochain, à l'effet d'approuver la fusion des trois sociétés en une seule qui prendra la dénomination de « Laboratoires Clin-Midy ».

Le groupe C.M.-Industries rassemble ainsi, dans le cadre de ses activités pharmaceutiques en France, ses capacités de promotion et d'information médicale, après avoir déjà concentré ses moyens de production au sein de Prophac et de distribution au sein de Diphac.





# AFFAIRES

### Le promoteur ayant fait appel

## L'HYPER-PARK-CALIFORNIE D'ANTIBES RESTE OUVERT

A la suite de la publication dans nos colonnes, le 12 novembre dernier, d'un entrefilet sur le jugement de fermeture de l'Hyper-Park-Californie, centre commercial d'Antibes, jugement rendu par le tribunal de commerce de Nice, la S.C.I. l'Home-Park, promoteur du centre, qui a fait appel de ce jugement, nous prie d'apporter à nos lecteurs les précisions suivantes :

*« Il est faux d'affirmer que le parc Californie devra fermer ses portes. En effet, le tribunal de commerce de Nice a condamné les sociétés exploitantes à arrêter les exploitations commerciales exercées en violation des autorisations accordées par la C.D.U.C. Ceci signifierait tout au plus que les commerçants du parc Californie devraient limiter leurs activités aux autorisations données sans pour cela fermer leurs portes.*

*» Le jugement du tribunal de commerce de Nice est maintenant frappé d'appel. Il n'est pas exécutoire et l'appel est suspensif.*

*» La commission départementale d'urbanisme commercial a autorisé le parc Californie à exercer toutes les activités commerciales dans le centre, ainsi qu'en témoigne une lettre du ministère de l'économie et des finances du 24 octobre 1977.*

*» Il est inexact de déclarer que le terrain sur lequel est édifié le parc Californie est situé dans une zone horticole. En effet, il s'agit « d'une zone réservée aux industries légères et notamment artisanales et commerciales à vocation horticole. » Il s'agit bien d'une zone industrielle et qui plus est le terme notamment n'a jamais été considéré comme restrictif et limitatif en droit français. En outre, nous vous informons que le P.O.S. d'Antibes a été publié plus d'un mois après l'obtention du dernier rectificatif à nos permis de construire et quinze jours après l'ouverture de la première tranche du parc Californie. »*

## PHILIPS, ERICSSON ET BELL ASSURERONT L'ÉQUIPEMENT TÉLÉPHONIQUE DE L'ARABIE SAOUDITE

C'est finalement le consortium formé par la firme Ericsson (Suède), Philips (Pays-Bas) et Bell (Canada) qui a emporté le contrat d'équipement téléphonique de l'Arabie Saoudite, qui porte sur un montant global de 3 milliards de dollars (15 milliards de francs environ).

Trois candidats avaient répondu à l'appel d'offres de l'Arabie Saoudite : deux firmes américaines I.T.T. et A.T.T., cette dernière étant associée au britannique Plessey, et le consortium cité plus haut. Cet appel d'offres portait non seulement sur l'installation en trois ans d'un réseau téléphonique complet d'une capacité de 470 000 lignes (centraux, transmissions, câbles, bâtiments) utilisant les technologies les plus modernes, mais aussi sur son exploitation pendant cinq ans.

L'offre présentée par le consortium pour la troisième partie du contrat — fonctionnement et entretien du réseau — a fait pencher la balance en sa faveur. Cette offre, il est vrai *(480 millions de dollars)* était très inférieure à celle d'I.T.T. (2 milliards de dollars) et d'A.T.T. (1,1 milliard de dollars).

Philips *et* Ericsson fourniront donc les 470 000 lignes du réseau saoudien, Bell apportant son expérience pour l'exploitation du réseau. La firme néerlandaise qui, depuis plusieurs années, s'efforce de conquérir une place significative sur le marché mondial du téléphone avec son système semi-électronique « P.R.X. », rempote là un succès.



# ÉTRANGER

## LE COMMERCE BRITANNIQUE EXCÉDENTAIRE POUR LE QUATRIÈME MOIS CONSÉCUTIF

Londres. — Le redressement de la balance commerciale britannique se poursuit, malgré le ralentissement du commerce mondial. Elle a non seulement enregistré un excédent en novembre pour le quatrième mois consécutif — fait sans précédent depuis 1971, — mais ce surplus est en progrès par rapport à octobre.

L'excédent a atteint 73 millions de livres le mois dernier, contre 46 millions (chiffre révisé) en octobre. Les exportations ont diminué de 4,3 % à 2 657 millions de livres, tandis que les importations ont baissé de 5,4 % à 2 584 millions.

Compte tenu du surplus des échanges invisibles, la balance des paiements courants a enregistré un excédent de 218 millions de livres, contre 191 millions (— 248 millions en novembre 1976). De janvier à novembre, l'excédent courant atteint 12 millions de livres. — *(A.F.P.)*

## LE TAUX D'ESCOMPTE BELGE EST PORTÉ A 9 %

*(De notre correspondant.)*

Bruxelles. — Pour défendre le franc belge sérieusement touché par les remous monétaires des derniers jours, la banque nationale de Belgique a relevé le taux d'escompte pour la deuxième fois en quinze jours. Il a été porté de 7 à 9 %. La hausse est intervenue trop tard pour influencer le marché des changes le mercredi 14. En renchérissant le loyer de la monnaie, l'institut d'émission espère décourager la spéculation.

Mercredi, l'agitation avait encore été considérable à la Bourse de Bruxelles. Le dollar y a enregistré la cotation la plus basse de son histoire, 33,3775 F.B., tandis que le mark restait à son plafond, 15,7650. Pour aller plus loin, il faudrait soit réévaluer le deutschemark, soit dévaluer le franc belge. Depuis plus de trois semaines, la banque nationale est obligée d'intervenir massivement pour empêcher le mark de percer ce plafond.

En relevant brutalement le taux d'escompte, la Belgique veut réaffirmer sans équivoque sa détermination de défendre le franc. Les observateurs cependant se montrent inquiets et disent que « tout peut arriver ».

● *La production industrielle* aux États-Unis a augmenté de 0,5 % en novembre, après avoir progressé de 0,3 % en octobre et de 0,4 % en septembre. En un an, par rapport à novembre 1976, la hausse a été de 6,2 %. — *(Agefi.)*

# MONNAIES

## Le dollar au plus bas

*(Suite de la première page.)*

Tout se passe comme si la Bundesbank avait dû absorber une bonne partie de la contrepartie en devises des emprunts que les sociétés multinationales et les holdings financiers installés en Allemagne ont contractés pour des raisons d'opportunité sur le marché des eurodevises. D'après le rapport mensuel de l'institut d'émission ouest-allemand, les emprunts en question se seraient élevés à 3,5 milliards de deutschemarks entre le 1er août et le 31 octobre.

Dans son dernier bulletin trimestriel la Banque d'Angleterre ne mâche pas ses mots. Elle appelle par son nom la politique suivie par le secrétaire au Tr[ésor] américain qui consiste à es[sayer] de réduire le déséquilibre e[xté]rieur des États-Unis et à a[mener] les exportateurs de ce pays [en] faveur d'une baisse du doll[ar]. « *Les politiques de dépréciat[ion] compétitives des taux de cha[nge] sont autodestructrices et, dans [la] sévère récession actuelle, elles [peu]vent coûter cher...* »

Les opérateurs ont été imp[res]sionnés depuis le début de [la] semaine par ce qui a été prés[enté] comme l'« échec » des entret[iens] de Bâle de dimanche et l[undi] derniers. Ils attendaient un c[om]muniqué qui n'est pas venu, a[près la réunion] des gouverneurs des Banques c[en]trales.

Comment s'imaginer que [les] Américains, au moment mêm[e où] ils essaient encore d'obtenir [une] nouvelle revalorisation du [...] abandonnent une politique à [la]quelle ils se tiennent depuis [plus] d'un quart de siècle ? Du 1er a[oût] au 31 octobre, les interventi[ons] des Banques centrales sur le m[ar]ché des changes se sont glob[ale]ment élevées au chiffre fantasti[que] de 30 milliards de dollars. Les [in]terventions du Système de [Ré]serve fédéral n'ont représen[té], avec 400 millions, que 1,4 % de[u] total.

Ces chiffres parlent d'eu[x-]mêmes. Ce n'est pas parce que [la] FED devait récemment emprun[ter], dans le cadre des accords « swap », 1 milliard de D.M. q[ue] cela changera quoi que ce soit.

PAUL FABRA.

### EN TROIS MOIS LE FRANC A PERDU 11 % SUR LE FRANC SUISS[E]

**CAS OU LE FRANC A BAISSÉ**

| Valeur des monnaies (en francs) | Mi-septembre | Mi-décembre | Variation de la devise étrang. | Variatio[n] du fra[nc] |
|---|---|---|---|---|
| Franc suisse | 2,0656 | 2,325 | + 12,5 % | — 11,1 |
| Livre sterling | 8,5876 | 8,85 | + 3,1 % | — 3,1 |
| Deutschemark | 2,1184 | 2,259 | + 6,6 % | — 6,2 |
| Florin néerlandais | 2,0018 | 2,080 | + 3,9 % | — 3,8 |
| Franc belge | 0,1376 | 0,143 | + 3,9 % | — 3,8 |

**CAS OU LE FRANC A MONTÉ**

| Valeur des monnaies (en francs) | Mi-septembre | Mi-décembre | Variation de la devise étrang. | Variatio[n] du fra[nc] |
|---|---|---|---|---|
| Dollar | 4,9275 | 4,78 | — 3 % | + 3,1 |
| Lire italienne | 0,0558 | 0,0547 | — 2 % | + 2 |

— *(Avis financier des sociétés)* —

## CM INDUSTRIES

Société anonyme au capital de 82.791.500 francs

Siège social : 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, 75005 Paris
R.C. Paris B 542 106 943.

## EMPRUNT 10,25 % CONVERTIBLE

EN ACTIONS DE F. 84.000.000

*Prix d'émission :* le pair, soit 240 F par obligation.

*Intérêt annuel :* 10,25 %, soit 24,60 F par titre, payable le 1er janvier de chaque année.

Pour la période du 5 décembre 1977 au 31 décembre 1978, il sera mis en paiement le 1er janvier 1979 un coupon de 26,42 F par obligation.

*Taux de rendement actuariel brut à l'émission :* (en cas de non-conversion). **11,21 %**

*Jouissance :* 5 décembre 1977.

*Durée :* 12 ans et 27 jours à compter du 5 décembre 1977.

*Amortissement :* en 9 tranches annuelles sensiblement égales, à partir du 1er janvier 1981, à des prix progressant suivant l'échéance de 247 F à 300 F.

*Amortissement anticipé :*

— soit par rachat en Bourse ;

— soit par remboursement de tous les titres restant en circulation, à partir du 1er janvier 1982, si leur nombre est inférieur à 10 % du nombre total des titres émis.

*Délai de conversion :* à tout moment au gré des porteurs, à partir du 1er janvier 1979.

*Rapport de conversion :* une action de 50 F nominal pour une obligation de 240 F nominal.

Une note d'information, portant le visa de la Commission des opérations de Bourse n° 77-166, en date du 29 novembre 1977, est tenue à la disposition du public :

— soit au siège de la société : 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, 75005 Paris ;

— soit dans les établissements chargés du placement.

*B.A.L.O.* du 5 décembre 1977.

# LES MARCHÉS FINANCIERS

## PARIS
14 DÉCEMBRE

### Fin du conflit
### Baisse des cours

Le conflit social, qui perturbait les cotations depuis le 5 décembre, a pratiquement pris fin ce mercredi à la Bourse de Paris. Au cours d'une assemblée générale du personnel, qui s'est tenue au palais Brongniart de 12 h. 30 à 14 heures, l'intersyndicale s'est félicitée des résultats obtenus et a indiqué que toutes les propositions patronales feront l'objet d'un vote avant la fin de cette semaine. Aucune assemblée générale n'est envisagée pour les jours suivants.

Les cotations ont donc repris normalement, mais la séance a été amputée de trois quarts d'heure. La faiblesse des volumes de transactions a néanmoins facilité son déroulement.

En trente minutes, l'essentiel des affaires était expédié, et l'indicateur instantané reculait de 0,6 % environ. Les valeurs les plus touchées par un mouvement de baisse qui a cependant épargné un grand nombre de titres ont été U.T.A., Locafrance, Vallourec (— 3 % à 6 %), et Chiers, dont la cotation a été retardée en raison du manque d'achats.

Dans un marché un peu traumatisé par le conflit social, et toujours sensible aux sondages d'opinion — dont le dernier n'est guère favorable à la majorité en place, — la baisse du chômage annoncée la veille, est passée inaperçue. En revanche, le recul continu du dollar, qui entraîne le mark, a fait l'objet de commentaires inquiets.

Aux valeurs étrangères, américaines et mines d'or ont été soutenues.

Sur le marché de l'or, le lingot s'est redressé à 25 350 F contre 25 100 F. Le napoléon s'est inscrit de son côté à 247,80 F contre 247,40 F. Le volume des transactions a été plus étroit à 5,78 millions de francs, contre 8,81 millions de francs.

## LONDRES

**Faible**

En dépit du nouvel excédent de la balance commerciale en novembre, les valeurs industrielles perdent du terrain et les pétroles effacent des gains initiaux.

OR (ouverture) (dollars) 158 65 contre 157 60

| VALEURS | CLOTURE 14/12 | COURS 15/12 |
|---|---|---|
| Beecham | 657 | 685 ... |
| British Petroleum | 854 | 864 ... |
| Courtaulds | 111 | 112 ... |
| De Beers | 310 | 309 ... |
| Imperial Chemical | 354 | 354 ... |
| Rio Tinto Zinc Corp. | 183 | 183 ... |
| Shell | 526 | 526 ... |
| Vickers | 187 | 187 ... |
| War Loan 3 1/2 % | 35 1/2 | 35 3/4 |
| *West Driefontein | 25 1/4 | 25 3/8 |
| *Western Holdings | 18 5/8 | 18 7/16 |

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

### INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

| | 13 déc. | 14 déc. |
|---|---|---|
| Valeurs françaises | 90,5 | 89,7 |
| Valeurs étrangères | 98,6 | 99,1 |

**Cie DES AGENTS DE CHANGE**
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

| | | |
|---|---|---|
| Indice général | — | 60,5 |

## NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

USINOR. — L'aggravation de la crise dans la sidérurgie va entraîner en 1977 un déficit encore plus accentué qu'en 1976 et en 1975 (1,25 milliard de francs).

DENAIN - NORD - EST. — La nécessité de constituer d'importantes provisions pour dépréciation des titres des filiales, notamment Usinor, conduit à supprimer le dividende pour l'exercice 1977.

VALLOUREC. — Il ne faut pas s'attendre pour l'exercice à un redressement par rapport au premier semestre, où les résultats s'étaient traduits par une perte de 35 millions de francs. Une amélioration devrait être enregistrée en 1978.

**Taux du marché monétaire**

Effets privés ............ 9 1/4 %

## NEW-YORK

**Vive reprise**

Une vive reprise s'est produite en fin de séance à Wall Street, où l'indice Dow Jones, après avoir fléchi initialement, a finalement gagné 7,45 points à 822,68. Aucun élément nouveau de nature à provoquer un tel mouvement n'est cependant intervenu mardi. Les opérateurs restent préoccupés par la faiblesse persistante du dollar et l'incertitude qui continue à régner sur le sort de la loi sur l'énergie en discussion au Congrès.

Peut-être ont-ils été favorablement impressionnés par la réduction de tarifs douaniers décidée par le Japon et par la modération de la progression de la masse monétaire, ou plutôt certains d'entre eux ont-ils procédé à des achats sur des cours considérés comme bas.

Le volume des échanges a légèrement augmenté avec 22 millions de titres traités contre 19 millions.

| VALEURS | COURS 13 12 | COURS 14 12 |
|---|---|---|
| Alcoa | 43 5/8 | 43 7/8 |
| A.T.T. | 59 7 8 | 60 1 4 |
| Boeing | 28 3 8 | 29 ... |
| Chase Manhattan Bank | 28 7/8 | 29 ... |
| Du Pont de Nemours | 115 3 4 | 119 ... |
| Eastman Kodak | 50 3/8 | 51 1 4 |
| Exxon | 46 7 8 | 47 ... |
| Ford | 44 1 8 | 44 1/4 |
| General Electric | 48 1 2 | 48 3/4 |
| General Foods | 32 1 8 | 32 1 8 |
| General Motors | 63 7 8 | 64 1 4 |
| Goodyear | 17 1 8 | 17 1 8 |
| I.B.M. | 263 3 4 | 266 1/4 |
| I.T.T. | 31 5 8 | 31 7 8 |
| Kennecott | 20 1 2 | 20 3 8 |
| Mobil Oil | 63 . . | 62 7/8 |
| Pfizer | 26 3 8 | 27 ... |
| Schlumberger | 70 1 4 | 70 5 8 |
| Texaco | 27 ... | 26 7 8 |
| U.A.L. Inc. | 20 1 8 | 20 1/8 |
| Union Carbide | 40 3/4 | 41 5 8 |
| U.S. Steel | 30 ... | 30 ... |
| Westinghouse | 17 5 8 | 17 7 8 |
| Xerox | 45 7/8 | 45 7 8 |

### COURS DU DOLLAR A TOKYO

| | 14-12 | 15 12 |
|---|---|---|
| 1 dollar (en yens) | 240 325 | 240 230 |

### DROITS DE SOUSCRIPTION

| VALEURS (Actions et parts) | Modalités | Derniers cours |
|---|---|---|
| Arbel, c. 72 | 1 p. 4 | 1 .. |
| Sade, c. 27 | 2 p. 3 | 7 80 |
| Sodéro, c. 26 | 1 p. 1 | .. .. |
| Rolinco, dr au c. 18 | 1 p. 20 | .. .. |

# BOURSE DE PARIS - 14 DÉCEMBRE - COMPTANT

# MARCHÉ A TERME

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'on « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation portée dans la colonne « dernier cours ».

## COTE DES CHANGES

| MARCHÉ OFFICIEL | COURS préc. | COURS 14 12 | COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques |
|---|---|---|---|
| Etats-Unis ($ 1) | 4 809 | 4 784 | 4 81 |
| Allemagne (100 DM) | 223 330 | 225 890 | 222 |
| Belgique (100 F.) | 14 165 | 14 340 | 14 025 |
| Pays-Bas (100 fl.) | 208 080 | 208 100 | 204 |
| Danemark (100 krd) | 80 810 | 81 280 | 80 000 |
| Suède (100 krs) | 101 820 | 101 170 | 101 |
| Norvège (100 k.) | 91 540 | 92 480 | 90 250 |
| Grande-Bretagne (£ 1) | 8 848 | 8 856 | 8 850 |
| Italie (1 000 lires) | 5 486 | 5 477 | 5 550 |
| Suisse (100 fr.) | 228 060 | 232 510 | 228 |
| Autriche (100 sch.) | 31 180 | 31 460 | 31 150 |
| Espagne (100 pes.) | 5 871 | 6 878 | 5 790 |
| Portugal (100 esc.) | 11 910 | 11 975 | 11 600 |
| Canada ($ can. 1) | 4 383 | 4 359 | 4 365 |

## MARCHÉ LIBRE DE L'OR

| MONNAIES ET DEVISES | COURS préc. | COURS 14 12 |
|---|---|---|
| Or fin (kilo en barre) | 25020 | 25200 |
| Or fin (kilo en lingot) | 25100 | 25350 |
| Pièce française (20 fr.) | 247 40 | 247 80 |
| Pièce française (10 fr.) | 223 | 224 80 |
| Pièce suisse (20 fr.) | 225 | 224 10 |
| Union latine (20 fr.) | 218 50 | 222 |
| Souverain | 233 | 238 20 |
| Pièce de 20 dollars | 1116 | 1126 |
| Pièce de 10 dollars | 648 | 648 |
| Pièce de 5 dollars | 341 | ... |
| Pièce de 50 pesos | 1040 | 1042 |
| Pièce de 10 florins | 233 50 | 236 |

Le Monde

## UN JOUR DANS LE MONDE





Le numéro du « Monde » daté 15 décembre 1977 a été tiré à 539 960 exemplaires.



M. Boulin au Conseil économique et social

# Une première étape vers le retour à la liberté des prix industriels pourrait être franchie au milieu de 1978

« *Tant que l'adaptation de notre économie n'est pas plus avancée, toute relance globale ne peut que déboucher sur une inflation et un déficit extérieur accrus. Notre situation n'exclut pas un soutien modéré destiné à éviter la chute dans une récession, mais notre première tâche doit être d'accélérer la transformation de notre économie* », a déclaré M. Robert Boulin, mercredi 14 décembre, lors du débat de conjoncture au Conseil économique et social.

« *L'objectif du gouvernement*, a ajouté le ministre délégué à l'économie et aux finances, *est de préparer un retour à la liberté* [des prix] *qui ne soit pas l'occasion de nouveaux dérapages. C'est pour cela qu'il met en place aujourd'hui les instruments qui permettront demain de remplacer, les contraintes de la réglementation des prix par celles de la concurrence. C'est pour cela également qu'il organisera le retour à la liberté en fonction des résultats obtenus ; un premier examen aura lieu au milieu de 1978 pour déterminer les branches susceptibles de retrouver le régime de la liberté. Parmi les critères qui seront pris en compte, et il y aura évidemment l'évolution des prix au cours du premier semestre, l'existence d'une concurrence r é e l l e, et la mise en place de procédures de négociations des rémunérations qui respecteront les contraintes économiques.* »

Les deux rapports semestriels présentés par MM. Lougovoy et Deleau (*le Monde* du 13 décembre) ont recueilli 127 voix sur 159 votants. Il y a eu 23 voix contre (C.G.T., C.F.D.T., MM. Cheramy, du groupe des activités diverses, professions libérales et classes moyennes, et Cyrille, territoires et départements d'outre-mer) et 9 abstentions (MM. Borveau, activités sociales, Figeac, Vittori, Mazet, Carrière, Fléchet, Couveinhes, Clément, Uri, tous inscrits au groupe des personnalités outre-mer et zone franc).

Le vote est intervenu après un morne débat. Plusieurs orateurs ont d'ailleurs souligné le peu d'intérêt de ces cessions, au cours desquelles sont inlassablement répétées les mêmes choses. Ces mêmes intervenants ont demandé que les prochains débats soient profondément transformés.

# Les conditions de renouvellement de l'accord « multifibre » prêtent à équivoque

De notre correspondante

Genève. — Les longues et pénibles négociations menées par le comité du textile du GATT (accord général sur le commerce et les droits de douane) ont abouti, mercredi 14 décembre, à un consensus sur un protocole d'accord renouvelant l'A.M.F. (accord multifibre) de 1973 pour une nouvelle période de quatre ans (et non de quatre mois comme nous l'avons écrit par erreur dans nos éditions datées 15 décembre). Ce protocole d'accord a été déposé auprès de M. Olivier Long, directeur du GATT ; il entrera en vigueur dès le 1er janvier prochain pour les pays qui l'auront signé à cette date. Une cinquantaine d'Etats sont invités à procéder à cette signature.

Ce texte constitue une sorte de mode d'emploi pour le nouvel A.M.F.. Il est assorti de considérations qui ouvrent la voie à toutes les interprétations. Les pays ayant de graves problèmes d'importations pourront espérer certaines dérogations temporaires.

Se référant à un « *pays participant grand importateur* » dont les problèmes doivent être résolus par des consultations bilatérales, le protocole prévoit que, « *dans le cadre de l'A.M.F., toutes ces consultations et négociations devraient se dérouler dans un esprit d'équité et de flexibilité en vue d'arriver à une solution mutuelle acceptable (...), ce qui inclut la possibilité de s'écarter raisonnablement et d'un commun accord d'éléments particuliers dans des cas particuliers* ».

Cette rédaction pourrait permettre à la C.E.E. de se soustraire par des accords bilatéraux à la clause imposant une croissance annuelle de 6 % des importations textiles. D'autres pays, telle la Suisse, pensent pouvoir en bénéficier aussi. Toutefois les pays exportateurs sont opposés à une interprétation large du texte. Sa formulation sibylline risque donc de réduire la portée de l'accord d'autant que l'article sur le rôle de la Commission de surveillance des textiles (C.S.T.) prête également à équivoque.

Enfin le problème de la ratification de l'accord reste posé. Si la délégation américaine a marqué sa satisfaction, les négociateurs de la C.E.E. doivent encore soumettre le 19 décembre au conseil des ministres des Neuf, à Bruxelles, les résultats des négociations bilatérales qu'elle a menées avec les pays producteurs afin d'assurer une sécurité du commerce dans ce domaine. Toutefois, on pense dans les milieux du G.A.T.T. que les Neuf entérineront des résolutions destinées à éviter l'anarchie dans le domaine du commerce des textiles.

## LE JAPON ABAISSERA EN AVRIL SES DROITS DE DOUANE SUR 318 PRODUITS

Le Japon a annoncé mercredi 14 décembre qu'il abaisserait ses tarifs douaniers en avril prochain de 23 % en moyenne (soit deux à cinq points selon les produits), pour réduire son très important excédent commercial. La baisse s'étend à une liste de trois cent dix-huit produits dont les ordinateurs et les films en couleurs. Les importations d'automobiles seront complètement exemptées de droits.

Le gouvernement japonais a également annoncé que les quotas d'importation de viande de bœuf pour la consommation hôtelière, d'oranges, de jus d'orange et de pamplemousses seront immédiatement relevés. La libéralisation des importations d'anthracite et de quelques produits fermiers et de pêche tels que saumon fumé, seiche, jambon et bacon en boîte sera appliquée le mois prochain, a également annoncé le gouvernement japonais.

A Tokyo, on précise officiellement que ces mesures ont déjà été notifiées aux Etats-Unis par M. Nobuhiko Ushiba, ministre d'Etat japonais chargé des affaires économiques extérieures.



# Le Crédit commercial de France et l'IDI deviennent majoritaires au sein du groupe Nobel-Bozel

Au terme de négociations longues et difficiles, le Crédit commercial de France et l'Institut de développement industriel (IDI) vont détenir respectivement 37 % et 18 % du capital de la société Nobel-Bozel, qui va être augmenté de 75 % par une émission d'actions à titre onéreux, garantie par les deux établissements. En conséquence, la participation de la famille Roussel, qui n'a pas voulu, ou pas pu, suivre l'augmentation de capital, revient de 42 % à 24 %, et celle du puissant groupe chimique allemand Hoechst de 20 % à 11 %.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que le Crédit Commercial de France, principal banquier de Nobel Bozel, a dû porter sa participation de 8 % à 37 %, et devenir majoritaire avec le concours de l'IDI. Comme on le sait, la situation financière du groupe Nobel Bozel s'est aggravée depuis deux ans en raison des difficultés rencontrées par sa filiale Isorel (*le Monde* du 28 septembre). Cette dernière, déjà lourdement déficitaire en raison de la crise affectant les panneaux de particule, avait repris, au début de 1976, le contrôle de Celogil, filiale de Rhône-Poulenc, également déficitaire. La conjoncture ne s'étant pas améliorée, les pertes cumulées atteignent plus de 100 millions de francs et l'endettement du groupe est devenu inquiétant malgré les résultats plus satisfaisants des activités « électro-métallurgie », « explosifs » et « peintures ».

Depuis quelques mois, les banques s'inquiétaient et demandaient un « effort » à la famille Roussel, pratiquement propriétaire de l'affaire avec 42 % depuis 1974 et qui en assurait la direction.

Les rumeurs les plus diverses avaient alors couru : on parlait du dénombrement du groupe Hoechst, s'intéressant, disait-on, aux peintures... Fin sptembre, les banques, essentiellement le Crédit commercial de France, accentuèrent leur pression en faisant nommer directeur général M. Claude-Alain Sarre, qui venait de quitter la présidence de la Lainière de Roubaix, et qui était chargé de redresser l'affaire. Le renflouement financier fut plus ardu, car la famille Roussel se refusait à fournir l' « effort » demandé. Finalement elle a été forcée d'abandonner et la direction et le contrôle de l'affaire en laissant le C.C.F. et l'IDI prendre les choses en main à sa place : c'était la condition qui était mise à l'apport d'argent frais et à la consolidation de 200 millions de francs de crédits bancaires à moyen terme.

Le Crédit commercial, essentiellement banque de dépôts et non d'affaires, n'avait pas le choix. La participation de l'IDI s'explique par le souci des pouvoirs publics de voir le groupe se rétablir. Quant à la famille Roussel, de toute façon, l'ampleur du problème la dépasse tant au niveau des hommes qu'au niveau des moyens.

## LA PRODUCTION INDUSTRIELLE FRANÇAISE A BAISSÉ DE 1,6 % EN OCTOBRE

**L'indice mensuel de la production industrielle française calculé par l'I.N.S.E.E. a baissé de 1,6 % en octobre par rapport à septembre, revenant de 125 à 123 sur la base 100 en 1970. Par rapport à octobre 1976, la stagnation est totale. L'indice mensuel ayant atteint 129 en janvier, la baisse est donc de 4,7 % par rapport à ce point haut. L'indice avait atteint la cote 128 en juillet et août 1974, c'est-à-dire avant la récession de juin 1974-1975.**

**Le ministère de l'économie et des finances estime que « cette évolution est due au tassement de la production de biens de consommation — notamment de l'automobile — et à la baisse du secteur de l'énergie sans doute liée aux températures clémentes du mois d'octobre. Ces mouvements ne paraissent guère correspondre à ceux de la consommation. La véritable raison de la baisse apparaît si on regarde à l'étranger. En moyenne, la production industrielle de nos partenaires se réduit depuis le début de l'année. Notre économie se ressent d'un contexte international déprimé ».**

● *M. Yves Saint-Martin*, jockey, a été remis en liberté, ce jeudi 15 décembre, par une ordonnance que lui a signifiée, à 10 h. 30, M. Emmanuel Binoche, juge d'instruction à Pontoise. M. Saint-Martin, qui avait été incarcéré, le 7 décembre, après un accident mortel de la circulation, a été placé sous contrôle judiciaire.



A Chypre

## LE FILS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A ÉTÉ ENLEVÉ

Nicosie (*A.F.P., Reuter*). — Le conseil des ministres de la République de Chypre s'est réuni, jeudi 15 décembre, à la suite de l'enlèvement de M. Achille Kyprianou, vingt et un ans, fils du président de la République. Effectuant son service militaire, il avait été enlevé, mercredi soir, alors qu'il se trouvait en permission.

Les autorités chypriotes ont reçu une communication téléphonique anonyme, réclamant une amnistie générale en échange de la libération de M. Achille Kyprianou.

**[En l'absence d'autres précisions on peut présumer simplement que cette « amnistie » vise les personnes encore poursuivies pour avoir participé au coup d'Etat de juillet 1974 contre Mgr Makarios. Le épuration n'est guère restée qu'une affirmation de principe depuis trois ans. Mais les partis de gauche (socialistes et communistes) l'ont remise à l'ordre du jour en en faisant l'une des conditions de leur soutien à M. Spyros Kyprianou à l'élection présidentielle de février prochain. Les auteurs de l'enlèvement seraient en ce cas à rechercher parmi certains éléments d'extrême droite, partisans du rattachement à la Grèce de la fraction de Chypre qui resterait grecque chypriote après un partage de l'île. Il ne s'agit encore que d'une hypothèse.]**

En Iran

## UN GÉNÉRAL CONDAMNÉ A MORT POUR ESPIONNAGE

Téhéran (*A.F.P., A.P.*). — Le général iranien Ahmed Moqarebi, le directeur adjoint de la section du plan à l'état-major des forces terrestres, a été condamné à mort par un tribunal militaire pour espionnage. Il sera passé par les armes si la cour d'appel, qui doit se réunir le 18 décembre, confirme la sentence.

Selon des informations circulant depuis plusieurs semaines à Téhéran, le général Moqarebi a été arrêté en septembre pour espionnage au profit d'un pays communiste, que certaines sources désignent comme étant l'U.R.S.S.

Connue en novembre dans les milieux diplomatiques l'affaire avait donné lieu à de nombreuses rumeurs qui n'ont pu être confirmées de source iranienne jusqu'aujourd'hui. Selon ces rumeurs, la sécurité militaire iranienne avait étouffé dans l'œuf, en septembre, un complot fomenté par un petit groupe d'officiers supérieurs dirigés par le général Moqarebi. Selon certaines sources, il s'agissait d'officiers ralliés à l'idéologie de l'ancien premier ministre Mossadegh. Selon d'autres sources, l'espionnage au profit du bloc communiste était au centre de leurs activités.



هكذا من الأصل